

ROYAUME DE BELGIQUE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE

Bulletin publié par la Commission  
Royale des Monuments et des Sites

Rue Joseph II, 30  
B-1040 Bruxelles

# BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

T.6-1977

## TABLE DES MATIERES

L. DEVLIEGHER	Cryptes-couloirs romanes dans le Hainaut et la Flandre	5
J.-CL. GHISLAIN	Pentures romanes en Belgique	21
M. de WAHA	A propos de l'influence de l'architecture bourguignonne en Brabant -- L'église abbatiale de Villers	37
O. BERCKMANS	Mariembourg et Philippeville, villes neuves et fortes de la Renaissance	65
L.F. GENICOT	Une réhabilitation intéressante : l'aménagement d'une grange classée en étable à stabulation libre, à Opprebais	87
J.L. VAN BELLE	Documents concernant la restauration de l'église de Bousval, au XVIII <sup>e</sup> siècle	97
A. LEMEUNIER	Inventaire du château de Marchin (Belle-Maison) en 1770 et 1772	105
L.F. GENICOT	Charpentes du XI <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle en Wallonie (2)	139
A. HAULOT	Pour une collaboration du tourisme à la protection du patrimoine -- La Charte de Bruxelles	163

# CRYPTES-COULOIRS ROMANES DANS LE HAINAUT ET LA FLANDRE

L. DEVLIEGHER

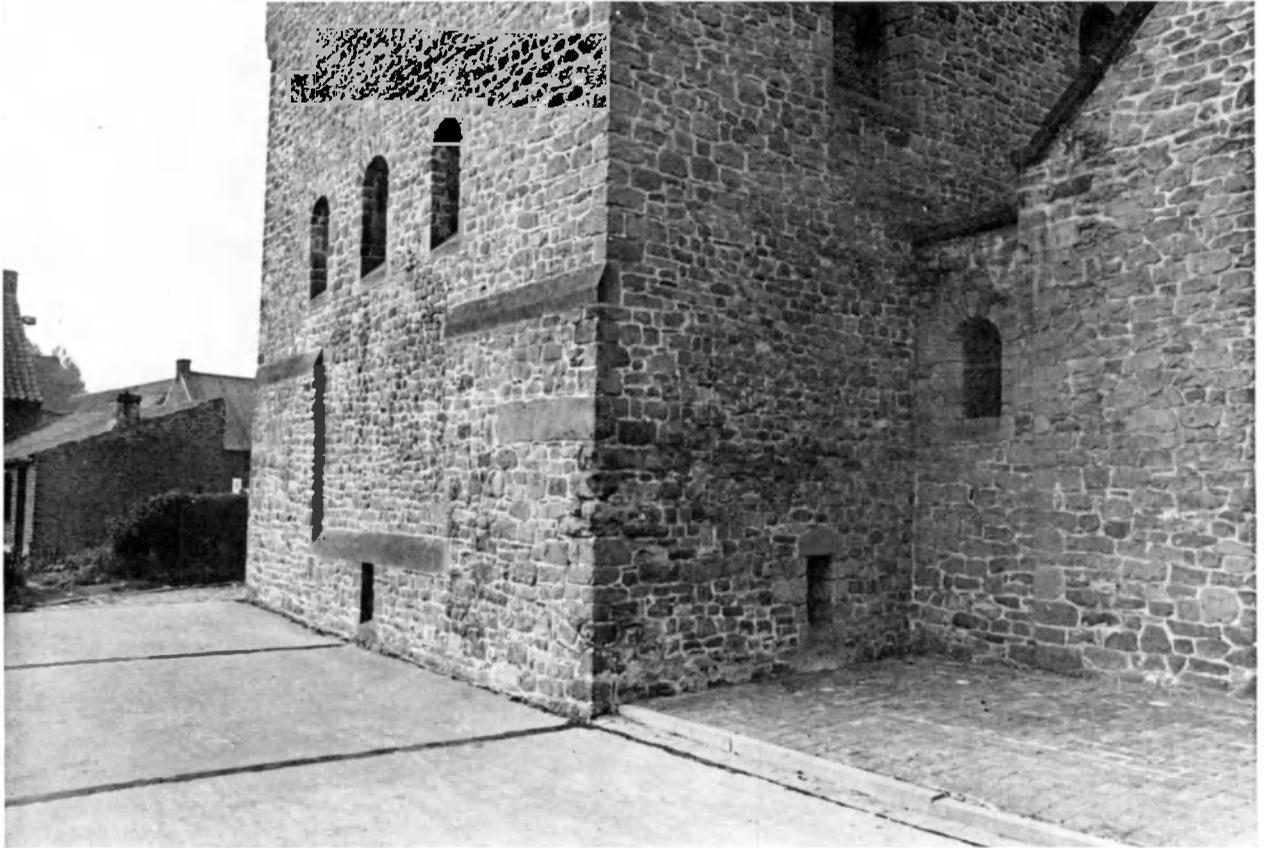


Fig. 1. Aubechies, église Saint-Géry. Vue extérieure de la crypte (murs nord et est).

Le Hainaut possède deux cryptes romanes qui sont les plus petites de notre pays; il s'agit de celles de l'église Saint-Géry à Aubechies et de l'église Saint-Martin à Estinnes-au-Val. La découverte d'une crypte semblable dans l'église Saint-Martin à Haringe (Fl.-Occ.) nous donne l'occasion d'examiner de plus près le groupe auquel elles appartiennent. Mais nous n'avons pas l'intention d'étudier l'origine de ces cryptes, ni la diffusion de celles-ci dans les pays environnants.

Décrivons d'abord les deux monuments hennuyers étudiés brièvement par S. Brigode dans son article "L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique", paru dans le *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des*

*Sites*, 1(1949), pp. 85-353 (notamment aux pages 170-173 et 178-180).

L'église Saint-Géry à Aubechies, commencée en 1077, se compose d'un chœur à chevet plat, d'une tour carrée et d'une nef unique; le transept et les bas-côtés n'ont pas été bâtis, bien qu'on ait construit dès l'origine supports et arcades. Sous la partie orientale du chœur se trouve la petite crypte qui mesure à l'intérieur 4,85 x 2,70 m. Elle est voûtée en berceau; la hauteur entre l'intrados de la voûte et le pavement actuel est de 2,20 m. Elle est éclairée par trois fenêtres rectangulaires largement ébrasées vers l'intérieur. La fenêtre située au milieu du mur oriental est terminée au-dessus de la naissance de la voûte par une

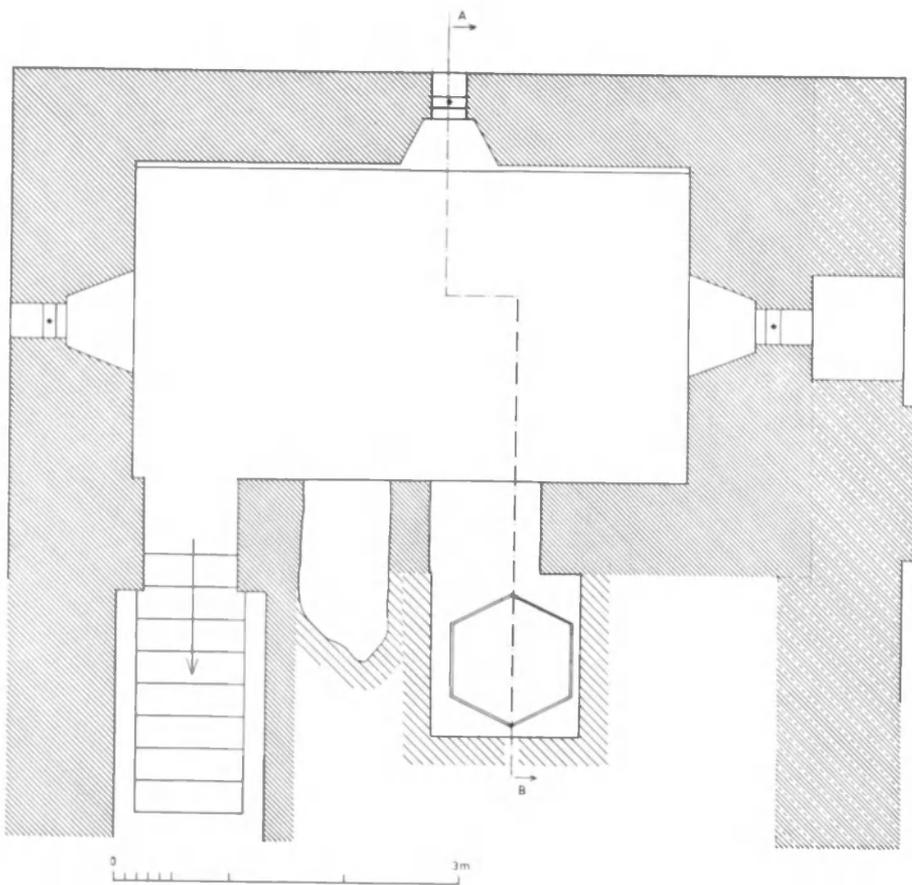


Fig. 2. Plan de la crypte.

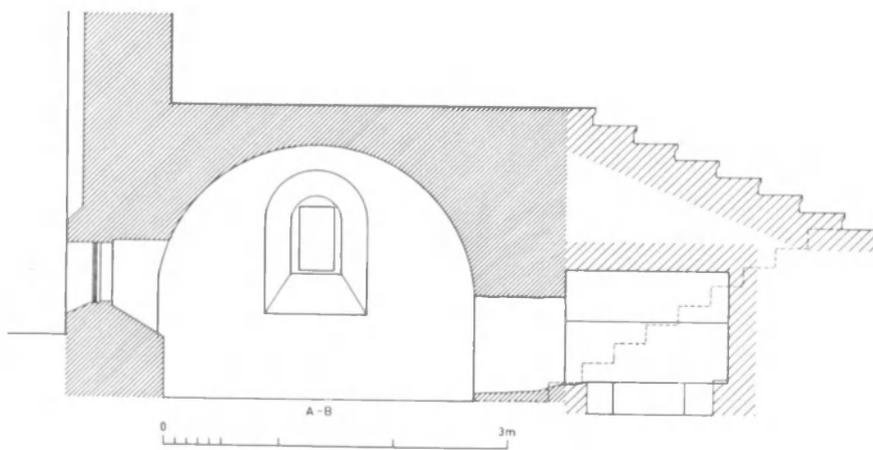


Fig. 3. Coupe de la crypte (vers le sud).

Aubechies kerk de kerk de crypte 10h. 41.10

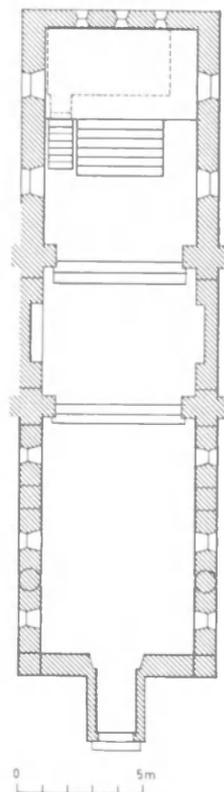


Fig. 4. Aubechies, église Saint-Géry. Plan terrier de l'église.

dalle plate tandis que celles des parois nord et sud sont aménagées dans une niche en plein cintre. A l'intérieur l'enduit a disparu, vraisemblablement lors de la restauration de 1903. L'entrée en plein cintre se trouve au nord-ouest; on y accède actuellement par un escalier de huit marches.

Le pavement de la crypte se trouve seulement 1,50 m en contrebas de celui du chœur, ce qui a obligé l'architecte à surélever d'un mètre, actuellement sept marches, la partie orientale du chœur.

Contre le mur sud de la crypte est construit un mur de 0,80 m d'épaisseur sur lequel est élevé le mur sud du chœur; vers l'extérieur une arcature en plein cintre contourne la

fenêtre sud de la crypte. Il s'agit vraisemblablement d'un changement de plan pendant l'exécution des travaux, par lequel le chœur est devenu 1 m plus large que la crypte (1).

L'église Saint-Martin à Estinnes-au-Val possède des fragments romans importants, notamment le chœur plat et la nef pourvue à l'origine de bas-côtés. Selon S. Brigode l'église romane date des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle.

Sous le chevet du chœur s'étend une crypte plus ancienne (XI<sup>e</sup> siècle ?) de 6,45 m de longueur et de 2,45-2,50 m de largeur. Comme à Aubechies, elle est couverte d'une voûte en berceau. Le niveau actuel est de 0,35 m en contrebas du seuil de l'entrée; la hauteur entre le "pavement" et l'intrados de la voûte est de 2,28 m. Il y a



Fig. 5. Aubechies, église Saint-Géry. Vue intérieure (vers le sud).



*Fig. 6. Aubechies, église Saint-Géry.  
Entrée de la crypte et podium de  
l'autel*

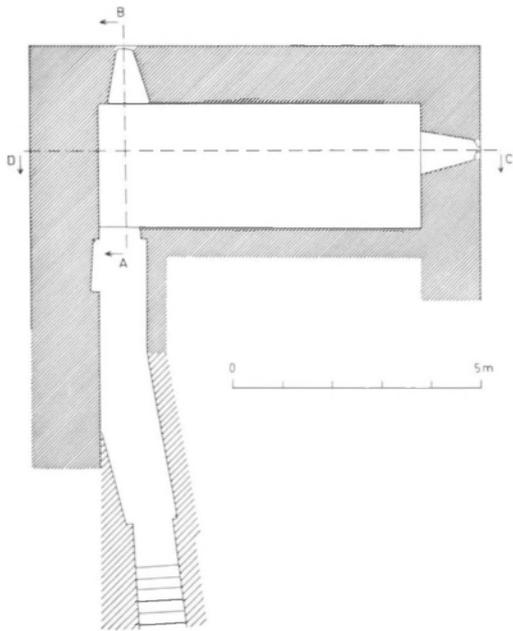


Fig. 7. Estinnes-au-Val, église Saint-Martin. Plan terrier de la crypte.

Fig. 8. Coupe de la crypte (vers le nord); cfr. fig. 11.

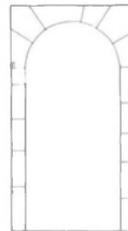
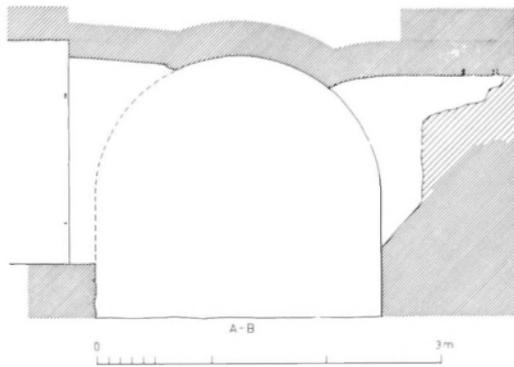


Fig. 9. L'entrée de la crypte; cfr. fig. 13.

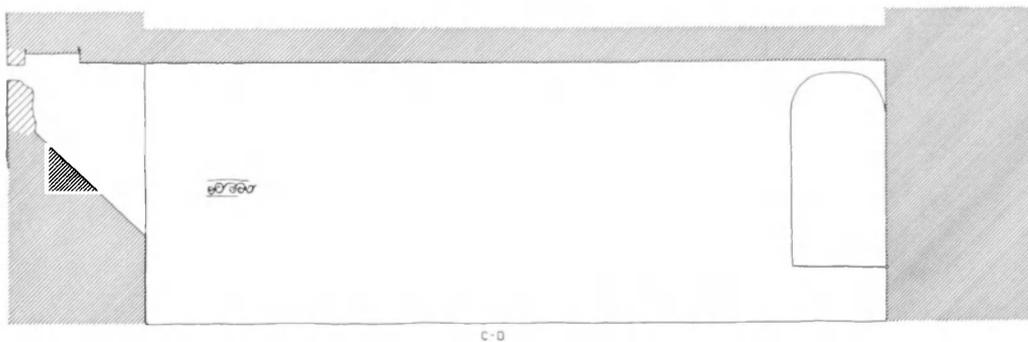


Fig. 10. Coupe longitudinale (vers l'ouest).



Fig. 11. Estinnes-au-Val, église Saint-Martin. Vue intérieure (vers le nord).

seulement deux fenêtres étroites, ébrasées vers l'intérieur : celle du mur sud est coupée par la voûte, l'autre se trouve dans le mur est en face de l'entrée. Les murs ont conservé un très ancien enduit sur lequel on distingue des restes de peinture murale, entre autres sur le mur ouest, vers l'angle sud-ouest, des rinceaux peints en ocre rouge, vestiges d'une frise décorative.

A l'entrée, les jambages qui portent l'arc en plein cintre sont constitués chacun de cinq pierres blanchâtres, tandis que l'arc même est composé de claveaux de pierres brunes (tuf de l'Eifel). La porte pivotait sur deux gonds; celui d'en haut existe encore, celui d'en bas s'est rompu. Le trou du verrou de la porte est également visible.

Le couloir d'accès, large de 93 cm, est couvert de blocs de grès, placés horizontalement l'un contre l'autre. A l'origine, ce couloir n'avait pas la longueur exceptionnelle qu'il a maintenant. Lors de la construction du chœur roman, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le couloir existant a été allongé vers l'ouest pour maintenir l'entrée hors du nouveau chœur; la présence du pilastre nord sous l'arc triomphal nécessitait, pour éviter ses fondations, une déviation du couloir. On peut encore voir une partie de la paroi nord primitive derrière le nouveau mur roman. A 3,15 m du retrait dans le mur nord, destiné à recevoir la porte d'entrée, et 0,30 m sous les pierres de couverture, se voit la première pierre qui n'a jamais reçu d'enduit. Des traces semblables continuent obliquement vers le bas



*Fig. 12. Estinnes-au-Val, église Saint-Martin. L'entrée, vue de l'intérieur.*



*Fig. 13. Estinnes-au-Val, église Saint-Martin. L'entrée, vue de l'extérieur.*

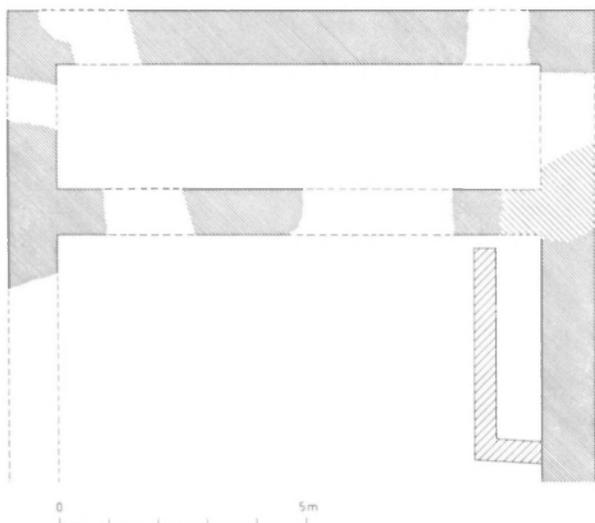


Fig. 14. Gand, abbaye de Saint-Bavon. Plan terrier de la crypte, selon les fouilles (d'après F. De Smidt).

et vers l'entrée de la crypte : c'est l'endroit, selon nous, où se trouvaient les marches de l'escalier primitif enlevées lors du prolongement du couloir.

Les fouilles de l'ancienne église abbatiale Saint-Bavon à Gand (2) ont mis à jour dans le chœur commencé en 985, une crypte de 9,80 x 2,50 m limitée par le mur oriental du chevet et par un mur parallèle de 0,95 m de largeur. Au-dessus de la saillie de la fondation du mur parallèle se trouvait un pavement 0,80-0,85 m plus bas que le plus ancien pavement du chœur. Les fondations retrouvées n'étaient vraisemblablement plus assez hautes pour donner des indications sur les fenêtres et sur la voûte.

Selon la figure 16 du rapport des fouilles, le mur parallèle est démoli près du mur sud du chœur sur une longueur d'environ 0,70-0,80 m. A cet endroit pourrait se situer l'entrée, quoique très étroite, de la crypte. Cela pourrait correspondre très bien avec la situation des cryptes semblables de notre pays (3). De plus, la figure 16 montre à l'ouest de ce mur parallèle des fondations qui semblent limiter l'escalier d'accès à la crypte, Hélas, le professeur De Smidt ne donne aucun renseignement concernant les

matériaux et la datation de ces fondations. Lui-même reconstitue la crypte avec deux entrées et deux escaliers qui mènent au podium.

Arrivons maintenant à notre fouille récente de Haringe. Depuis quelques années, des travaux de restauration sont en cours dans l'église Saint-Martin, dont la tour carrée sur la croisée est un fragment de l'ancienne église romane (4); un linteau sculpté de celle-ci est conservé au musée Gruuthuse à Bruges (5).

Pendant les mois de juillet et d'août 1976, nous avons fait avec quelques volontaires une fouille dans le chœur, le seul endroit où, du fait des échafaudages et des murs de soutien, des recherches pouvaient être effectuées. Des résultats importants ont couronné ces travaux. Les fondations du chevet du chœur font partie d'une crypte de 6 x 1,30 m, datant vraisemblablement du XI<sup>e</sup> siècle (6). Les matériaux employés sont la pierre ferrugineuse de la région d'Ypres et de Cassel. Le mur est percé de deux petites fenêtres dont seulement la partie inférieure est conservée. Les fenêtres sont ébrasées et les seuils formés d'assises en retraite. Contre le mur nord se trouve un banc de 0,30 m de largeur. L'entrée est située dans le mur ouest, dans l'angle sud. Contre la battée de la porte, se voit un fragment de gond. Une grande pierre servant de pavement à côté du seuil de l'entrée se situe à 1,19 m en-dessous du pavement actuel du chœur. Les marches de l'escalier qui menait à l'entrée ont toutes disparu. Comme

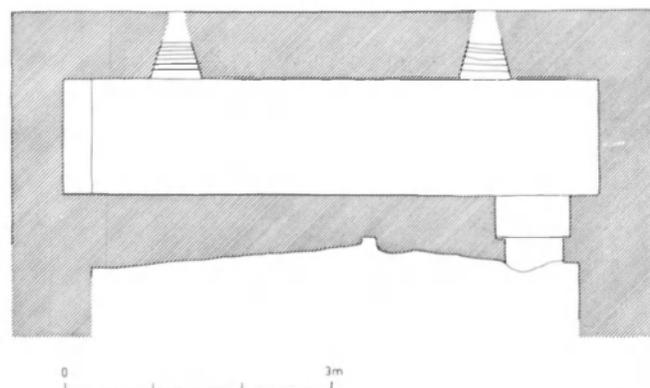


Fig. 15. Haringe, église Saint-Martin. Plan terrier de la crypte d'après les fouilles.

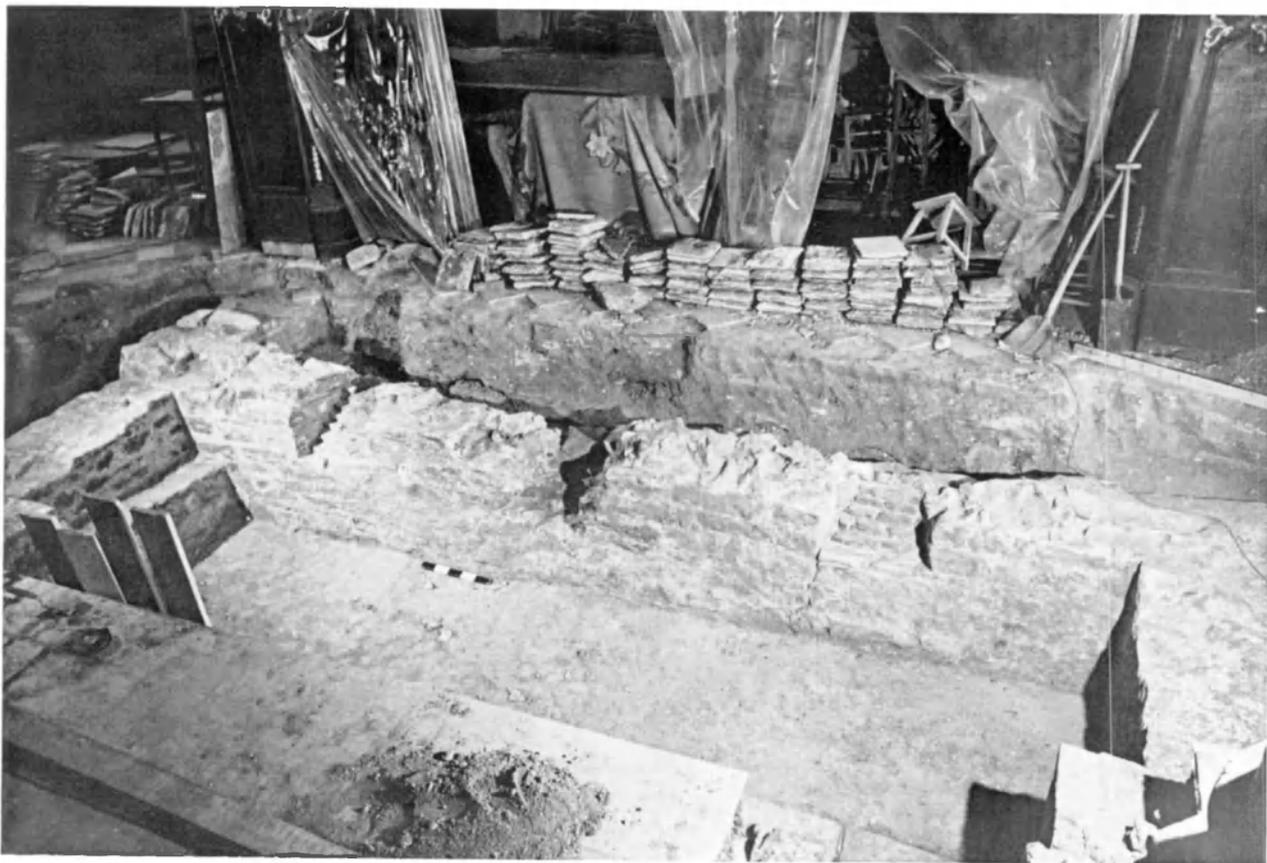


Fig. 16. Haringe. La crypte vue de l'ouest.

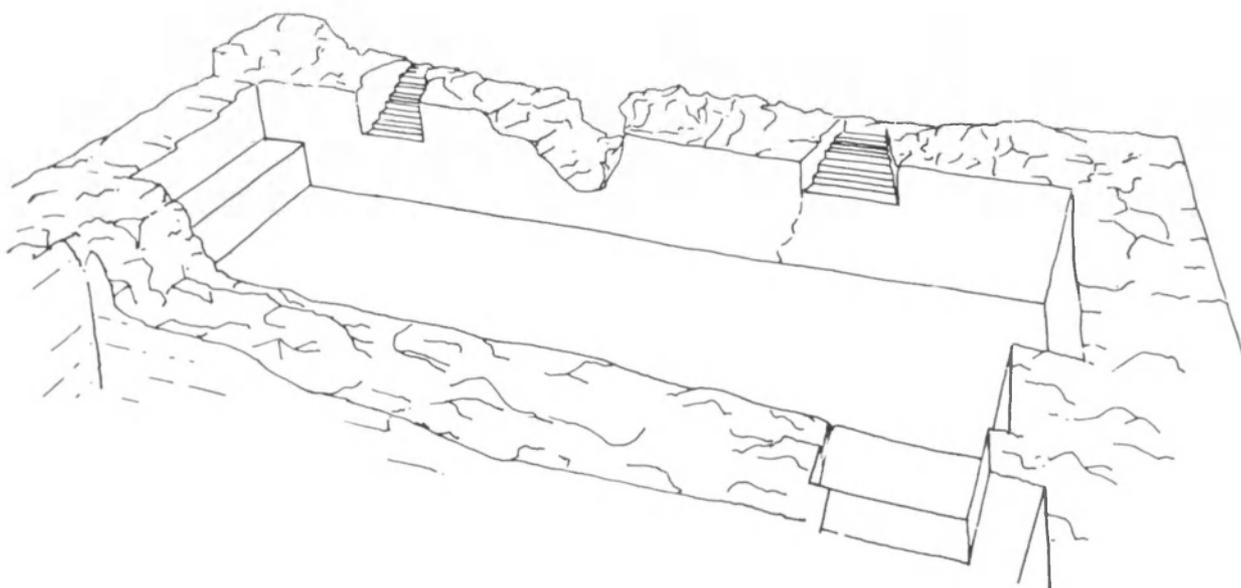


Fig. 17. Les murs de la crypte (cfr. fig. 16).



Fig. 18. Haringe. L'entrée de la crypte, vue de l'intérieur.

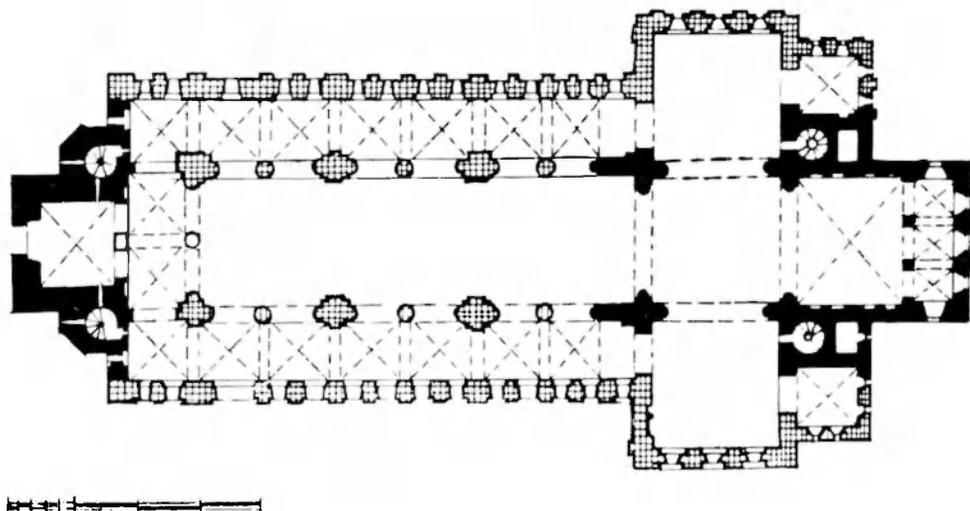


Fig. 19. Soignies, collégiale Saint-Vincent. Plan terrier, état à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (dessin S. Brigode).

c'est le cas à Aubechies et à Estinnes-au-Val, on peut supposer que la crypte était également couverte d'une voûte en berceau.

Une restauration de la crypte est prévue. Elle sera la plus petite des anciens Pays-Bas. La voûte dépassant le niveau du chœur entraînera la création d'un podium sur lequel sera placé un nouvel autel, solution qui correspond à la disposition originale.

À ces quatre exemples on peut vraisemblablement ajouter Saint-Vincent de Soignies (7). Dans le chœur, de la fin du X<sup>e</sup> siècle, se trouve à l'est une travée barlongue, à l'origine couverte de trois petites voûtes d'arêtes entre le mur est du chœur et un mur parallèle, ouvert sur le sanctuaire par trois arcades. On n'en est pas sûr, mais A. Cambier tient pour très vraisemblable qu'en-dessous a existé une crypte à demi-enterrée, pourvue d'une voûte en berceau (8).

Toutes ces cryptes de la fin du X<sup>e</sup> siècle et du XI<sup>e</sup> siècle ont quelques caractères communs : la situation contre le

chevet du chœur et une seule entrée ce qui rendrait difficile la visite des pèlerins. De tout cela A. Cambier conclut que dans ces cas la crypte n'est pas un lieu de pèlerinage mais uniquement le *loculus* ou tombeau de reliques au-dessus duquel, sur le podium, était placé l'autel de l'église (9). Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de reliques ont été transférées dans des châsses qu'on pouvait également placer sur cette estrade.

Notons pour finir que des fouilles récentes ont mis en lumière trois églises montrant une simplification du système des cryptes décrites : de l'ancienne crypte, on n'a conservé que le mur parallèle à l'ouest. Un espace, peut-être simplement symbolique, est ainsi délimité, où se dresse le podium (10). Ces trois églises sont Saint-Pierre à Torhout (fin XI<sup>e</sup> siècle), l'église de l'abbaye d'Ename (commencée en 1139), Saint-Quentin à Oostkerke (ca. 1000), qui mesurent respectivement dans l'œuvre : 8,90 x 2,40 m, 7,20 x 2,70 m, 7,50 x 3,50 m et dont le mur ouest a une largeur de 1,50 m, 0,57 m, 0,80 m (11).

Luc DEVLIEGHER.

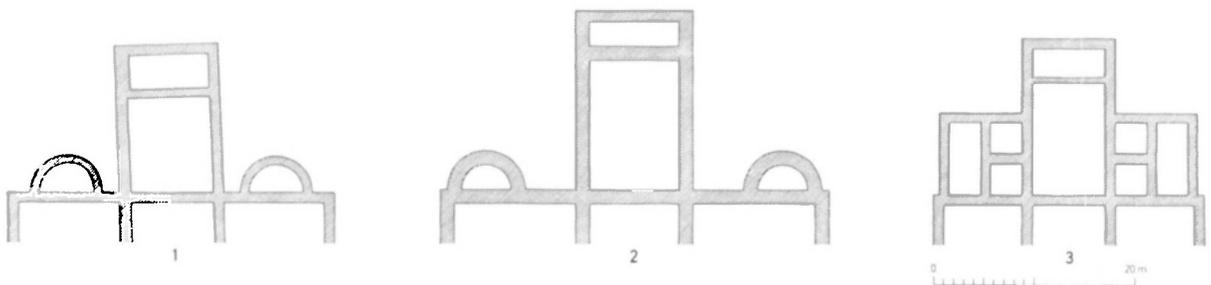


Fig. 20. Plans terriers d'après les fouilles.

1. Oostkerke, église Saint-Quentin (d'après L. Devliegber).
2. Torhout, collégiale Saint-Pierre (d'après G. Meersseman et F. De Smidt).
3. Ename, abbaye (d'après A. Vande Walle).

## NOTES

(1) En 1966, en prospectant les abords de l'église, des substructions romaines ont été repérées. Derrière le mur ouest de la crypte large de 0,75 m, on a trouvé un petit bassin hexagonal, construit de fragments de tuiles et de grès; le fond est fait d'un mortier rouge. A l'intérieur, le bassin est revêtu de plaques de marbre blanc d'une épaisseur d'environ 2 cm. On ne sait pas si ce bassin a fait partie d'un bâtiment de culte, car on n'est pas loin des sources de la Dendre, ou d'une villa. (Cfr. aussi *Archéologie*, 1966, p. 65 et 1967, p. 7.)

(2) F. DE SMIDT, *Opgravingen in de Sint-Baafsabdij te Gent. De abdijkerk*, Gand, 1956.

(3) F. OSWALD, L. SCHAEFER, H. SENNHAUSER, *Vorromanische Kirchenbauten. Katalog der Denkmäler bis zum Ausgang der Ottonen*, Munich, 1966-1970, pp. 96-97, ont également placé l'accès à la crypte de ce côté.

(4) F. DE SMIDT, *De romaansche kerkelijke bouwkunst in West-Vlaanderen*, Gand, 1940, pp. 236-240.

(5) L. DEVLIEGHER, *Een romaanse latei uit Haringe in het Gruuthusemuseum te Brugge*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 15(1964), pp. 47-62.

(6) Il y a des indices que la crypte faisait partie d'une église reconstruite vers 1100.

(7) R. MAERE et L. DELFERIERE, *La collégiale Saint-Vincent à Soignies*, in *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 8(1838), pp. 5-48; S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 1(1949), pp. 141-155; L. DELFERIERE, *La collégiale Saint-Vincent à Soignies*, Mons, 1974; J.-C. GHISLAIN, *La collégiale romane de Soignies et ses trésors*, Gembloux, 1975.

(8) A. CAMBIER, *Enkele merkwaardige architecturale disposities in de Sint-Hermeskrypte te Ronse. Een onderzoek naar hun mogelijke functie*. Thèse de licence, K.U.L., 1975, pp. 113-114.

(9) A. CAMBIER, o.c., p. 117.

(10) Qu'il ne s'agit pas de cryptes, mais bien de fondations, est clairement prouvé par le fait qu'il n'y a pas de traces de pavement, d'enduit, de fenêtre et d'entrée.

(11) G. MEERSSEMAN et F. DE SMIDT, *De kerk van Torhout in het licht der jongste opgravingen*, Anvers, 1942, pp. 31-32; A. VANDE WALLE, *De archeologische opgravingen te Eename*, in *Cultureel Jaarboek van de provincie Oost-Vlaanderen*, 1(1947), pp. 229-302; L. DEVLIEGHER, *Oudheidkundig onderzoek van de Sint-Kwintenskerk te Oostkerke-bij-Brugge*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 8(1957), pp. 161-197.

Photos : L. Devliegheer.

Dessins : A. Debonnet.

# PENTURES ROMANES EN BELGIQUE

J.-CL. GHISLAIN

Bien que certaines pentures romanes qui ornent encore de rares portes dans notre pays aient retenu l'attention de quelques auteurs, il nous a paru intéressant de tenter une étude d'ensemble de ces compléments de l'architecture et de les grouper par l'illustration (1).

Très tôt, ces ferronneries permirent d'assembler, de consolider et d'orner des travaux de menuiserie, tels que coffres, armoires, volets ainsi que nombre de portes d'édifices religieux, civils ou militaires, qu'ils fussent importants ou modestes, mais avec des différences qualitatives, bien entendu.

Chez nous, comme ailleurs en Europe, on en tira souvent un effet décoratif grâce au graphisme des compositions plus ou moins savantes et aux couleurs utilisées parfois pour des pentures clouées sur du cuir, lui-même teinté et couvrant la menuiserie.

Ainsi, Joseph Destrée observa-t-il qu'à l'origine, la remarquable porte de la trésorerie de la cathédrale, ancienne-

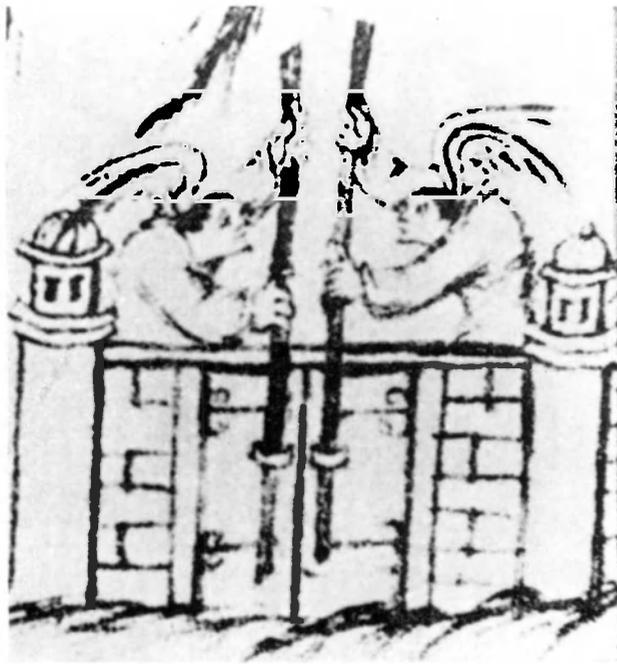


Fig. 1 Psautier d'Utrecht. Détail : la porte de Jérusalem. Abbaye de Hautvillers (?), vers 820-830. Utrecht, Bibliothek der Rijksuniversiteit, Script. ecl. 484, f° 82 r°. Photo L. Engen d'après W. Braunfels.

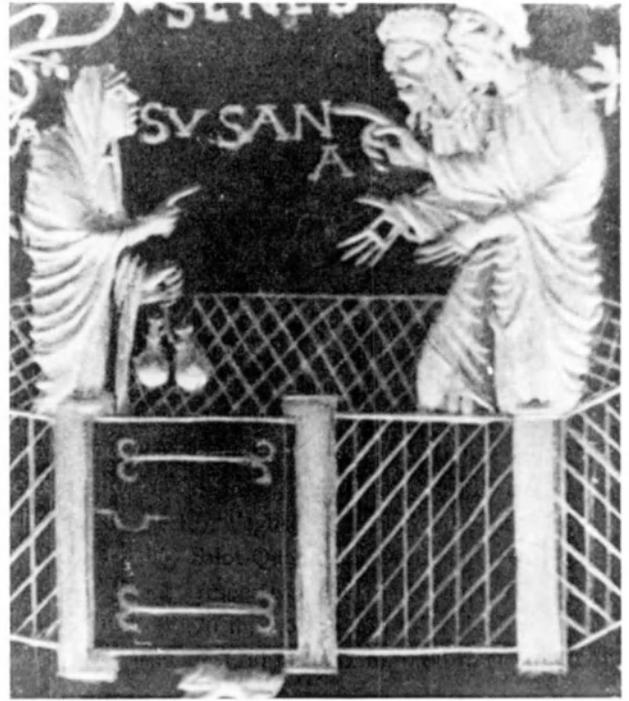


Fig. 2. Intaille de Waulsort offerte par le roi Lothaire II (855-869). Détail de l'histoire de Suzanne et les vieillards. Lorraine (?), vers 860. Londres, British Museum. Photo L. Engen d'après W. Braunfels.

ment collégiale Saint-Paul à Liège (fig. 22) et probablement contemporaine de la construction du chœur gothique entamée vers 1230-1240 (2), présentait des pentures dorées sur fond de parchemin rouge vif. D'autre part, une porte provenant de l'avant-corps de la palatine d'Aix-la-Chapelle (fig. 15), jadis en diocèse de Liège, conserve partiellement son revêtement de cuir brun (3).

Si nous recherchons les *ANTECEDENTS DIRECTS* de nos pentures romanes, il est certain que des portes en furent dotées dès l'époque carolingienne ainsi qu'en témoignent des documents de ce temps. Ainsi, Sedulius de Liège écrivit que le palais épiscopal de Liège construit par son protecteur, l'évêque Hartgar (840-856), possédait des portes à pentures, serrures et clefs finement arrangées et que lui-même en souhaitait pour sa propre demeure (4).

Dans le célèbre psautier d'Utrecht exécuté, pense-t-on, vers 820-830, à l'abbaye champenoise de Hautvillers, près de Reims, un dessin (Ps. 147, f° 82 r°) représente des

anges fermant la porte de Jérusalem (fig. 1) dotée de pentures horizontales aux extrémités bifides et recourbées (5). Ce détail réapparaît, durant la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, dans le *Psalterium Aureum* de Saint-Gall montrant, notamment, le siège d'une ville (6); même observation concernant la première Bible de Charles le Chauve exécutée à Saint-Martin de Tours vers 846-851 (7).

Plus près de nous, et toujours concernant cette même formule, il convient de signaler l'incomparable intaille de l'abbaye de Waulsort, au British Museum de Londres (8), chef-d'œuvre de la toreutique carolingienne attribué à un atelier lorrain d'influence rémoise et œuvrant, dans ce cas, pour le roi Lothaire, second de ce nom, vraisemblablement (855-869); une séquence de l'histoire de Suzanne retient notre attention (fig. 2).

L'époque ottonienne conserva ce type de pentures simples préromanes. Il figure, par exemple, sur la *situla* d'Otton III (983-1002) au trésor d'Aix-la-Chapelle, travail en ivoire sculpté et gemmé attribué à un atelier de Trèves, vers l'an mil (9); de plus, il compose, ici aussi, des motifs en X (fig. 3). Le type primitif apparaît encore fin X<sup>e</sup> ou début XI<sup>e</sup> siècle dans la décoration de la *Psychomachie* de Prudence et du *Physiologus* provenant de l'abbaye bénédictine Saint-Laurent de Liège et actuellement à la Bibliothèque royale de Bruxelles (10).



Fig. 3. *Situla* d'Otton III (983-1002). Détail de la partie inférieure. Trèves (?), vers 1000. Aix-la-Chapelle, trésor de la cathédrale Sainte-Marie.

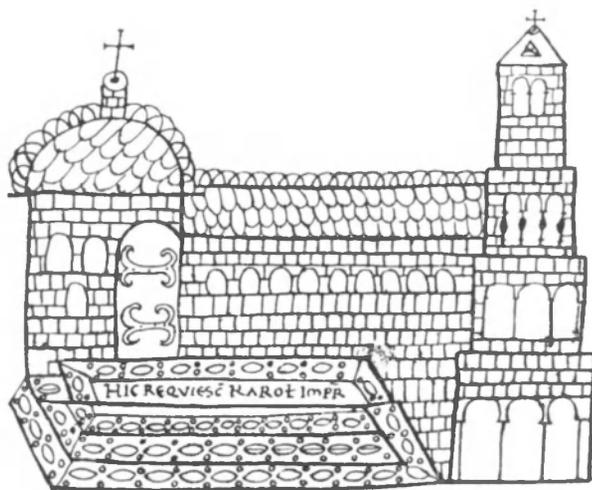


Fig. 4. *Codex Vaticanus*. Première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Schéma de la palatine d'Aix-la-Chapelle. Bibliothèque vaticane, Reg. lat. 263, f<sup>o</sup> 235 r<sup>o</sup>. D'après F. Kreusch.

Clôtons cette première liste iconographique par le *Codex Vaticanus*, de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, dont une vignette schématique évoque la chapelle palatine d'Aix (fig. 4) pourvue de ces pentures de type carolingien (11).

A l'époque romane, les fausses pentures, c'est-à-dire indépendantes des gonds, en forme décorative de fer à cheval, ne sont attestées dans nos régions que depuis la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et représentées dans les Bibles mosanes de Lobbes (12), achevée en 1084 (fig. 5) et de Stavelot (13), terminée en 1097 (fig. 6). Cette observation vaut également pour l'Épître de saint Paul avec gloses, manuscrit de Saint-Laurent de Liège exécuté à la même époque (14), aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Cette décoration simple se propagea largement chez nous, semble-t-il, au XII<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle est représentée à maintes reprises dans différentes disciplines artistiques et dont voici quelques exemples.

Un sculpteur s'en inspire pour un chapiteau conservé à l'abbaye Saint-Bavon à Gand (15), datable du troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle et qui montre Samson portant les portes de la ville de Gaza (fig. 7). Ce thème est repris avec le détail qui nous intéresse, par le maître orfèvre mosan qui créa, vers 1165, l'extraordinaire autel portatif

émaillé de Stavelot, aux Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles (fig. 8). Il réapparaît encore de la sorte sur un fragment de croix typologique mosane émaillée contemporaine, au Württembergisches Landesmuseum à Stuttgart, dans le tableautin montrant Eraclius (16). Toujours vers la même époque, la représentation de Samson transportant des portes aux fausses pentures en fer à cheval intervient également dans le triptyque partiellement émaillé, dit d'Alton Tower, au Victoria and Albert Museum de Londres; cette œuvre, d'origine inconnue, procède largement de l'orfèvrerie mosane (17). Les miniaturistes, à leur tour, n'ont pas échappé à cette mode, même si à propos des pentures simples préromanes, nous pouvons encore citer, par exemple, le *Liber Floridus* peint vers 1120 à Saint-Omer, aujourd'hui à la Bibliothèque centrale de l'Université de Gand (18). Retenons la *Vita Sancti Lamberti episcopi Leodiensis*, œuvre de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, de caractère mosan, peut-être liégeoise, jadis à l'abbaye d'Orval et passé à la Bibliothèque nationale de Luxembourg (19); elle nous montre l'une des plus anciennes représentations du meurtre de saint Lambert en situant



Fig. 5. Bible de Lobbes, achevée en 1804. L'Arche d'Alliance, Moïse, le chandelier à sept branches, la table des pains de proposition et Aaron. Tournai, Bibliothèque du séminaire, Ms 1. © A.C.L.



Fig. 6. Bible de Stavelot, achevée en 1097. Saint-Jacques. Londres, British Museum, Add. 28106-28107, f° 197. Photo L. Engen d'après M. Laurent.

l'événement dans un oratoire aux deux battants de porte largement ouverts et dotés de pentures romanes en fer à cheval (fig. 9).

**EXEMPLES CONSERVES EN BELGIQUE :** il en existe à la collégiale Saint-Vincent de Soignies (20), en Hainaut (fig. 10), à la basilique Notre-Dame de Tongres (21) (figs. 11, 12 et 20) ainsi qu'à l'église Saint-Servais à Grand-Looz (Groot-Loon, figs. 13 et 21) en Limbourg (22), et à l'église Sainte-Ermelinde de Meldert-lez-Tirlemont (23), en Brabant (fig. 14). Ils relèvent typiquement des conceptions romanes précitées mais aucun ne paraît antérieur à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Les fausses



Fig. 7. Chapiteau en tuffeau de Maastricht, représentant Samson emportant les portes de Gaza. Troisième quart (?) du XII<sup>e</sup> siècle. Gand, abbaye Saint-Bavon. © A.C.L.

pentures en fer à cheval ne sont plus utilisées que secondairement à la priorale bénédictine Notre-Dame d'Has-tière-par-delà (province de Namur), dans une composition déjà gothique (figs. 18 et 19), aux ramifications terminées par des motifs fleurdelysés (24). Lors de la restauration de l'église, cette dernière porte, dont la menuiserie est moderne, fut transférée en façade ouest de la tour alors qu'à la fin du siècle dernier on pouvait encore la voir à la première travée occidentale du collatéral nord, inscrite sous un tympan en plein cintre (fig. 16) antérieur, sem-

ble-t-il, à la reconstruction du chœur par l'abbé Alard de Hierges (1260-1264), dans un style plus évolué et nettement gothique (25).

A notre type roman primitif, se rattachent l'exemple précité (figs. 15 et 16) de la cathédrale Sainte-Marie à Aix-la-Chapelle (26) et la porte occidentale (fig. 17) de l'église Saint-Jean-Baptiste de Wichterich (27), en Basse-Rhénanie (Kreis Euskirchen).

Alors que la liste restreinte qui précède ne concerne que des sanctuaires d'importance très variée, il n'est guère douteux que la formule fut fréquemment utilisée à l'époque romane et pour des édifices de natures diverses. Les destructions furent, sans aucun doute, innombrables et la disparition de peintures se poursuit jusqu'à l'époque moderne; James Weale, par exemple, en témoigne en rappelant que, vers 1840, on enleva de l'église de Gelbressée, d'origine romane, des peintures qu'il data du XIII<sup>e</sup> siècle (28).

D'autre part, il faut observer que le motif roman en fer à cheval est utilisé ailleurs en Europe, mais intégré généralement dans des compositions plus savantes ainsi qu'en témoignent abondamment nombre d'ouvrages traitant de la ferronnerie.



Fig. 8. Autel portatif de Stavelot. Détail : Samson emportant les portes de Gaza. Email champlévé mosan, vers 1165. Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, inv. 1580. © A.C..L.



Fig. 9. Vie et Martyre de saint Lambert, provenant de l'abbaye d'Orval. Le meurtre de saint Lambert. Style mosan, fin XII<sup>e</sup> siècle. Bibliothèque nationale de Luxembourg, Ms 100, f<sup>o</sup> 30 r<sup>o</sup>, col. 1. Photo L. Engen d'après cat. Orval.

Parmi les caractères généraux de nos peintures de type roman, outre l'effet éventuellement polychrome évoqué plus haut, on peut encore rappeler la distinction entre fausses peintures décoratives et vraies peintures reliées aux gonds encastés dans la maçonnerie. Ces dernières sont appliquées au revers des portes que nous décrivons, sauf à Hastière tardivement et, à Soignies, pour autant qu'ici cette disposition soit originelle.

Elles sont réalisées en fer plat et fixées par de nombreux clous, parfois très proéminents comme à la sacristie nord

de Tongres où les têtes sont même nervées et découpées (fig. 20). A Soignies, elles sont rondes et bombées; ailleurs, le type en pointe de diamant est le plus courant.

Nous touchons ainsi l'aspect décoratif de ces ferronneries aux traverses horizontales inscrites, en quelque sorte, dans



Fig. 10. Soignies, collégiale Saint-Vincent. Pentures de la porte de la sacristie. Vers 1240. © A.C.L.



Fig. 11. Tongres, basilique Notre-Dame. Pentures de la porte de la sacristie sud. Après 1240. © A.C.L.



Fig. 12. Tongres, basilique Notre-Dame. Pentures de la porte de la sacristie nord. Après 1240. © A.C.L.



Fig. 13. Grand-Looz (Groot-Loon), église Saint-Servais. Pentures de la porte méridionale. Début du XIII<sup>e</sup> siècle. Photo D. Coupé.

les motifs en fer à cheval disposés comme des parenthèses et dont on notera les extrémités le plus souvent bifides et recourbées, bien qu'à Soignies les traverses horizontales s'achèvent par quatre tigelles à courbes et même contre-courbes (fig. 10), motif accentué encore à Grand-Looz (fig. 21). Ici, comme à Tongres (figs. 11-12), Aix-la-Chapelle (fig. 16) et Wichterich (fig. 17), les "fers à cheval" sont davantage outrepassés et refermés tandis qu'ils ne forment qu'un demi-cercle à Soignies et à Meldert (fig. 14). A Hastière (fig. 18), ils s'étirent en U terminés par des découpes tripartites proches de la fleur de lys, thème décoratif affirmé de plus en plus au XIII<sup>e</sup> siècle avec le style gothique et qui complétaient déjà les "fers à cheval" de Grand-Looz et les traverses horizontales de



Fig. 14. Meldert-lez-Tirlemont, église Sainte-Ermeline. Traces et fragment de pentures de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle sur la porte de la tourelle d'escalier du clocher occidental. Photo D. Coupé.

la sacristie sud de Tongres. La porte de la sacristie sud représente, exceptionnellement, des appliques d'angles et de grands X (29) terminés par ces mêmes motifs fleurdelisés (fig. 11).

Stylistiquement, les portes de Tongres et de Grand-Looz sont les plus riches et les plus intéressantes; elles sont également décorées, dans l'un ou l'autre cas, de listels gravés, de guillochis, de points, de petits cercles et d'arcs de cercles discrètement combinés (figs. 11-12 et 20-21). Notons que cette ornementation gravée, burinée et estam-

pée, aurait aisément disparu sous une peinture éventuelle. A Aix-la-Chapelle, les traverses sont bordées d'une sorte d'imitation de torsade cordiforme. A Hastière, les raccords sont renforcés et marqués par des bagues (fig. 18).

Il convient, enfin, de considérer l'état de conservation de nos portes à pentures romanes. Il pourrait dépendre, ne fût-ce que de l'emplacement même de ces portes, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des édifices. Or, les pentures des portes d'entrée des églises de Grand-Looz, de Wichterich et d'Hastière sont en bon état, tandis qu'à Meldert, où comme à Aix-la-Chapelle précédemment, elles renforcent le battant donnant accès à une tourelle d'escalier latérale de la tour occidentale, elles sont détériorées. A Meldert, où le bas de la tourelle n'est probablement protégé par une annexe que depuis 1600 environ, nous ne conservons toutefois que les empreintes des pentures et un seul petit élément métallique de la traverse inférieure (fig. 14). Il semble que les serrures ont été partout modifiées, remplacées, voire multipliées ultérieurement; à Soignies, pour ajouter une serrure, la barre verticale de renfort gauche fut sciée récemment. A Aix-la-Chapelle, l'usage d'un verrou est probable.

Les accessoires de préhension, tels des anneaux, ne semblent guère mieux préservés, excepté, peut-être, à la

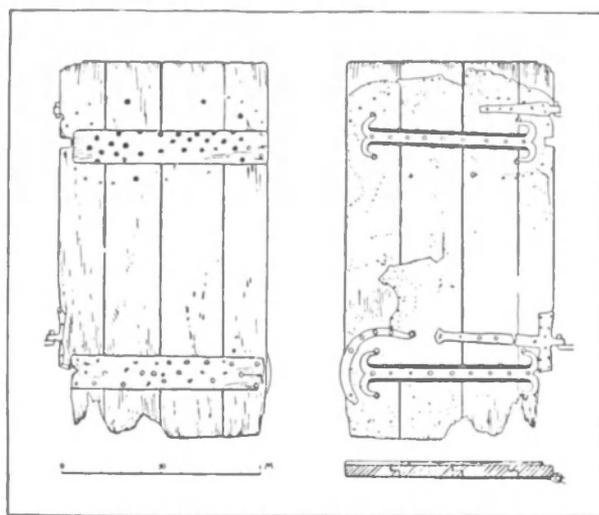


Fig. 15. Aix-la-Chapelle, cathédrale Sainte-Marie. Porte à pentures romanes, fermant jadis l'antichambre de la "loge royale". Seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle environ. D'après K. Faymonville.

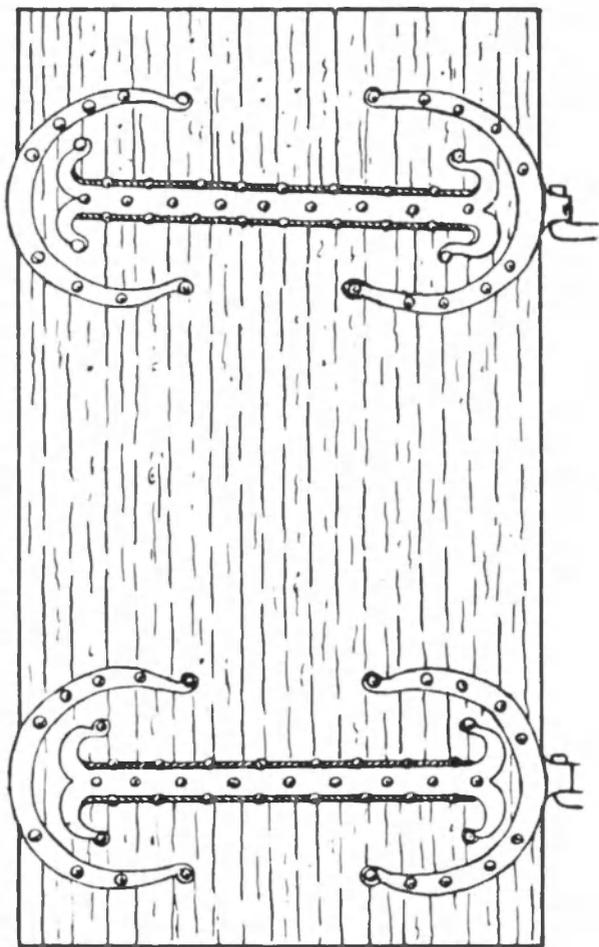


Fig. 16. Aix-la-Chapelle, cathédrale Sainte-Marie. Porte à pentures romanes. Seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle environ. Restauration par K. Faymonville.

sacristie nord de Tongres (fig. 12). La menuiserie de ces portes, dont les pentures assurent la cohésion générale, était vraisemblablement constituée primitivement d'ais de chêne assemblés soit à mi-bois comme à Aix-la-Chapelle (fig. 15), soit simplement à joints vifs.

Malheureusement, même si l'aspect de la menuiserie paraît moins détérioré ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle où elle serait d'origine, elle fut cependant, soit renouvelée complètement comme à Grand-Looz en 1971-1972 et à Hastière vers 1900, soit doublée à l'arrière par des planches et des pièces de renfort comme à Tongres et à Soignies, ce qui entrave l'étude de la technique du menuisier. De plus, à Soignies, on a peint la face antérieure de la porte et ses

pentures. A Meldert, où le battant fut prolongé vers le haut, la disposition parfois irrégulière des traces de pentures, l'absence des appliques en fer à cheval du côté gauche et l'adjonction anormale d'autres éléments de serrures et d'attaches plus récents ne permettent plus une analyse valable.

La *chronologie* fournie par les monuments semble indiquer une datation généralement tardive de nos pentures de type roman, à moins que nous soyons le plus souvent en présence de cas de remploi, ce qui est peu probable. Dans le cas de la palatine de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, il convient toutefois d'écarter l'hypothèse carolingienne; les pentures ne sont pas fixées à la même hauteur que les gonds pour lesquels de nouvelles attaches furent adaptées à la porte et permettant de la placer à cet endroit (fig. 15). Travail mosan (?) de l'époque des Staufen, probablement de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 17. Wichterich (Kreis Euskirchen), église Saint-Jean-Baptiste. Pentures du portail occidental. Vers 1170-1180. D'après H.E. Kubach et A. Verbeek.



Fig. 18. Hastière-par-delà, priorale Notre-Dame. Pentures de la porte occidentale. Milieu du XIII<sup>e</sup> siècle environ. © A.C.L.

A Wichterich, le portail occidental concerné complète la tour romane datée du milieu du XII<sup>e</sup> siècle (30). A Grand-Looz, l'apparition de la formule des extrémités fleurde-lysées dénoterait déjà le XIII<sup>e</sup> siècle, au commencement duquel le chœur roman de l'église aurait, d'autre part, été remanié (31). Par ailleurs, à Meldert, la tour romane occidentale appartient également à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle mais, le bas de sa tourelle fermée par la porte qui nous intéresse est englobé dans une annexe de vers 1600 (32); le battant étudié est fait d'éléments en partie romans qui ne se trouvent peut-être pas à leur emplacement originel.

A Soignies, l'ancienne sacristie gothique dans laquelle nous pouvons voir les pentures, date du deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle (33).

Quant à la basilique de Tongres, les deux portes des sacristies communiquent avec le chœur gothique entrepris en 1240 (34) et, ici comme à Grand-Looz, nous observons le thème décoratif annonçant la fleur de lys décorative gothique.

Celle-ci se précise à Hastière (fig. 18) vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et, nous le rappelons, à une date apparemment antérieure stylistiquement (fig. 19) au chœur purement gothique de 1260-1264.

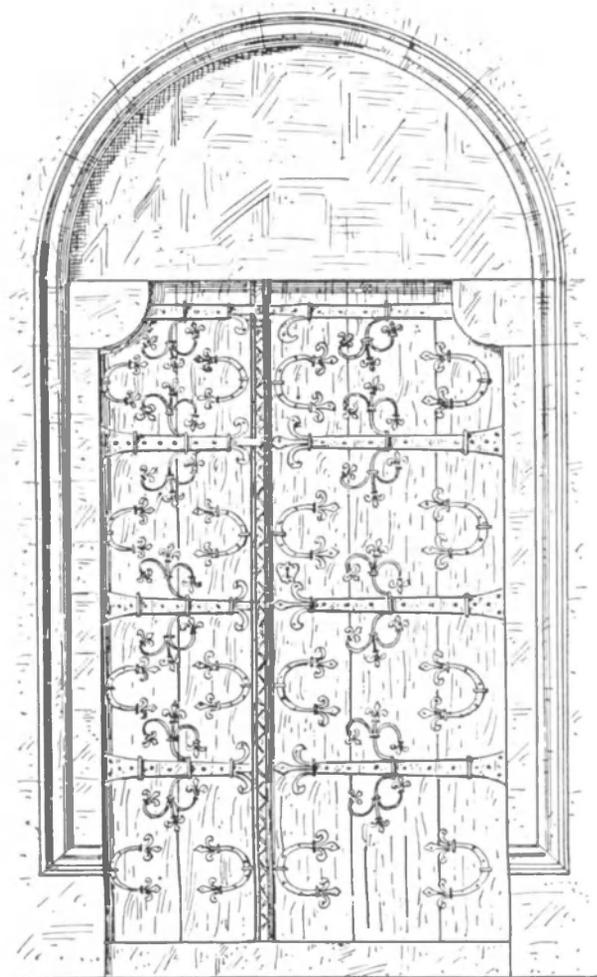


Fig. 19. Hastière-par-delà, priorale Notre-Dame. Ancienne porte latérale nord supprimée et ses pentures transférées à l'ouest. Dessin reproduit en 1885 dans le Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc.

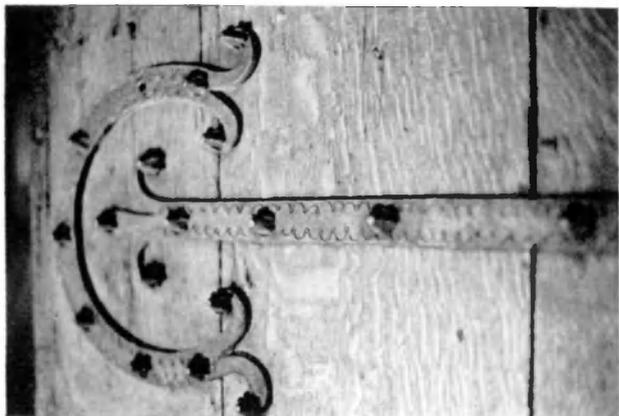


Fig. 20. Tongres, basilique Notre-Dame. Détail des pentures de la porte de la sacristie nord. Photo D. Coupé.

En *CONCLUSION*, l'usage de pentures est attesté chez nous dès l'époque préromane. Les fausses pentures romanes décoratives en forme de fer à cheval sont représentées par nos artistes depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans nos régions, elles constituèrent probablement l'ornement le plus caractéristique de compositions parfois polychromes mais moins savantes qu'ailleurs en Europe. Si les rares témoins conservés en Belgique dans des sanctuaires romans et gothiques, d'importance fort diverse, paraissent



Fig. 21. Grand-Looz (Groot-Loon), église Saint-Servais. Détail des pentures de la porte méridionale. Photo J.-Cl. Gbislain.

dater de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, il en existe beaucoup d'autres assurément, dès le XI<sup>e</sup> siècle au moins et dans des édifices d'autres natures. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, l'ornementation gothique, plus complexe et qui développa aussi d'autres techniques, l'emporta définitivement.



Fig. 22. Liège, cathédrale Saint-Paul. Porte à pentures de la trésorerie. Vers 1240. © A.C.L.

## NOTES

(1) Parmi des ouvrages déjà anciens consacrés à la ferronnerie on consultera encore utilement H. LÜER et M. CREUTZ, *Geschichte der Metalkunst*, Tome I, Stuttgart, 1904 (chap. I); R. Subes, *La ferronnerie d'art*, Paris, 1928; H. CLOUZOT, *Les arts du métal*, Paris, 1934; pour la Belgique on retiendra particulièrement Ch. FFOULKES, *Belgian Ironwork*, in *The Connaisseur*, 41, mars 1915, pp. 143-153; S. COLLON-GEVAERT, *Histoire des arts du métal en Belgique*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, classe des Beaux-Arts, coll. in 8°, Tome VII, Bruxelles, 1951, pp. 381-386 principalement.

Nous remercions M. J. Squilbeck pour ses renseignements bibliographiques, M. le Professeur H.E. Kubach pour son aide concernant les peintures d'Aix-la-Chapelle et de Wichterich, Mlle D. Coupé et M. L. Engen pour leur précieuse collaboration à l'illustration.

Sauf en ce qui concerne les peintures du groupe étudié, nous nous limiterons à citer la dernière référence bibliographique connue qui fournira aux lecteurs les renseignements complémentaires.

(2) Il s'agit des peintures les plus célèbres de notre pays; 2,20 m h. x 1,08 m lg. A.C.L. B 29831, 3533, 19162, A 27681, 27682. Elles furent comparées à celles, plus monumentales, du portail occidental de Sainte-Anne à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Outre les auteurs précités qui en parlent, à l'exception de Subes et, parmi d'autres, nous citerons en dernier lieu R. FORGEUR, *D'où provient la porte de la trésorerie de la cathédrale Saint-Paul ?*, in *Bull. Soc. Roy. Le Vieux-Liège*, Tome VI, n° 147, oct.-déc., 1964, p. 436; IDEM, *La construction de la collégiale Saint-Paul à Liège aux temps romans et gothiques*, in *Bull. Comm. Roy. Mon. et Sites*, Tome 18, 1969, p. 170. Au sujet de la polychromie, voir Jos. DESTREE, *La ferronnerie*, in cat. expo. Liège, 1905, *L'art ancien au Pays de Liège*, p. 1.

(3) Chêne, 1,93 m x 1,06 m lg. Jusqu'en 1902 cette porte romane détériorée fermait l'antichambre nord de la "loge royale" du Westbau et fut alors transférée dans la chapelle baptismale. Les lambeaux de peau de cerf brune furent abimés pendant la dernière guerre; K. FAYMONVILLE, *Der Dom zu Aachen*, Munich, 1909, p. 146, fig. 62; IDEM, *Das Munster zu Aachen*, in P. Clemen, *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, 10, Bd. 1, Dusseldorf, 1916, p. 142, fig. 97; A. HAUPT, *Die Pfalzkapelle Karls der Grosse*, in *Mon. germ. Architectonica*, II, Leipzig, 1913, p. 27, fig. 52; Jos. BUCHKREMER, *Beiträge zur Baugeschichte*, I, 1940, p. 21 et suivantes, fig. 5; IDEM, *Die karolingische Porticus der Aachener Pfalz*, in *Bonner Jahrbücher*, Heft 149, 1949, pp. 224-225, plan fig. 3 p. 223; H. KUPPER, *Aachener Schmiedeeisen vom Mittelalter bis zum Jahre 1812*, in *Aachener Kunstblätter*, Heft 27, 1963, pp. 23 et 165-166, fig. 282 (seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle).

(4) II. PIRENNE, *Sedulius de Liège*, in *Mémoires couronnés par l'Ac. roy. de Belgique*, Tome 33, Bruxelles, 1882, p. 48. En 918, un chroniqueur mentionne à propos de Gaudry, évêque d'Auxerre, des ferrures de portes d'un remarquable travail pour

la cathédrale reconstruite; M.-N. DELAINE, *Ferronnerie médiévale du centre de la France*, s.l., 1975, p. 97, note 4.

(5) Nous en reprenons le détail reproduit par W. BRAUNFELS, *Die Welt der Karolinger und ihre Kunst*, Munich, 1968, p. 175, fig. 112. Utrecht, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Script. ecl. 484, f° 82 r°.

(6) Voir J. HUBERT, *Les manuscrits à peinture*, in (en collab. avec J. PORCHER et W.F. VOLBACH), *L'Empire carolingien*, Paris, 1968, p. 172, fig. 158, Saint-Gall, Stiftsbibliothek, cod. 22, f° 2.

(7) Voir W. BRAUNFELS, *o.c.*, p. 347, fig. 293. Paris, Bibl. Nat., lat. I, f° 3 v°.

(8) IDEM, *Ibidem*, p. 334, fig. 275.

(9) E.G. GRIMME, *Der Aachener Domschatz*, in *Aachener Kunstblätter*, Bd 42, 2e éd. revue et augmentée, Dusseldorf, 1973, n° 26, pp. 36-38, pl. coul. VI, p. 37.

(10) Cat. expo. Cologne-Bruxelles, 1972, *Rhin-Meuse, Art et Civilisation 800-1400*, p. 225, F 16, fig. Bruxelles, Bibl. roy., Ms. 10066-77.

(11) Ce dessin illustre l'article de F. KREUSCH, *Kirche, Atrium und Portikus der Aachener Pfalz*, in *Karl der Grosse, Lebenswerk und Nachleben*, Bd 3, Dusseldorf, 1965, p. 523, fig. 19. Vat. Bibl. Reg. lat. 263, f° 235 r°.

(12) Cette observation concernant les peintures représentées dans les Bibles de Lobbes et de Stavelot a déjà été faite par Mme S. Collon-Gevaert, *o.c.*, p. 382. On notera des initiales historiées : G (sacrifice du taureau), V (Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem) et deux initiales H (le Pharaon condamnant à mort les enfants des Juifs et Moïse sauvé des eaux; sur le second H, que nous reproduisons fig. 5. Moïse et Aaron devant le tabernacle). Cat. expo. Lobbes, 1976, *Trésors d'art et d'histoire de la Thudinie*, n° 314, pp. 132-133. Tournai, Bibl. du Séminaire, Ms. I.

(13) Voir M. LAURENT, *Art rhénan, art mosan et art byzantin*, in *Byzantion*, Tome VI, 1931, p. 94, pl. 9, pp. 96/97, l'apôtre saint Jacques formant l'initiale J. Londres, Brit. Mus. Add. 28106-28107, f° 197.

(14) Cat. expo. Cologne-Bruxelles, 1972, *o.c.*, p. 233, F 29. Bruxelles, Bibl. roy., Ms. 10752, f° 6.

(15) Cat. expo. Gand, 1975, *Gent - Duizend jaar Kunst en Cultuur*, p. 443, n° 513, fig. 116. Peintures sculptées également à la porte Mantile de la cathédrale Notre-Dame de Tournai, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : voir frontispice de B. RENARD, *Monographie de Notre-Dame de Tournai*, Tournai, 1852.

- (16) Cat. expo. Stuttgart, 1977, *Die Zeit der Staufer*, I, pp. 414-417, n° 550; II, fig. 349.
- (17) Voir ill. en coul. dans M.-M. GAUTHIER, *Emaux du Moyen Age occidental*, Fribourg, 1972, fig. 97, p. 141 (voir le volet droit).
- (18) Cat. expo. Cologne, 1975, *Monumenta Annonis - Köln und Sieburg Weltbild und Kunst im hohen Mittelalter*, p. 99, A 37, pl. coul. 4, pp. 12/13. Gand, Centrale Bibliotheek van de Rijksuniversiteit, Cod. 92, f° 65 r°.
- (19) Cat. exp. Orval, 1970, *Orval, neuf siècles d'histoire*, p. 186, n° 250, pp. 136/137, pl. coul. V. Bibliothèque nationale de Luxembourg, Ms. 100, f° 30 r°, col. 1.
- (20) 1,95 m ht x 1,10 m lg. A.C.L. M40650. J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *Intérieurs et meubles gothiques de chez nous*, in *Bull. Mus. roy. Art et Hist.* 1956, p. 302; IDEM, *La collégiale Saint-Vincent à Soignies*, in *Hainaut-Tourisme*, juillet 1962, p. 117; J.-Cl. GHISLAIN, *La collégiale romane de Soignies et ses trésors*, Gembloux, 1975, p. 49, fig. 16.
- (21) Porte sud, 2,13 m ht. x 0,94 m lg. A.C.L. B 7931 et A 75353; porte nord, 2,09 m ht. x 0,98 m lg. A.C.L. B 6219 et A 75352. A. SCHAEPKENS, *L'art ancien*, Bruxelles, 1868, pl. 17, pp. 7-8; L. de FISENNE, *L'art mosan du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, 3e livr., Tilleur, 1887, pl. 33-34 et 35-36; *Bull. Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, vol. XI, bull. 32, 1898, p. 67 fig.; J. PAQUAY, *Aperçu historique de la ville de Tongres*, in *Bull. Soc. Sc. et Litt. du Limbourg*, Tome 29, 1911, p. 123 (M. B. Geukens nous a aimablement communiqué cette référence); J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, Tome IV, Liège, [1938], p. 6, p. 5, fig. 1; IDEM, *o.c.*, 1956, p. 30; J. PHILIPPE, *Le mobilier liégeois (Moyen Age - XIX<sup>e</sup> siècle)*, 2e éd., Liège, 1968, p. 26, p. 150, pl. 21; H. KUPPER, *o.c.*, 7, 23 et 166; fig. 283; J. PHILIPPE, *Meubles, Styles et Décors entre Meuse et Rhin*, Liège, 1977, pp. 53-54, fig. 33.
- (22) 2,195 m ht. x 1,21 m lg. A.C.L. M 230947. J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *o.c.*, 1956, p. 21; J. PHILIPPE, *o.c.*, 1968. Lors de la restauration de l'église en 1970-1971, les peintures furent remplacées sur la porte renouvelée.
- (23) 1,59 m ht. x 0,84 m lg. J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant - Arrondissement de Louvain*, in *Ann. Soc. roy. archéol. Bruxelles*, Tome 50, p. 315, note 2.
- (24) 2,75 m ht. x 1,74 m lg. A.C.L. E 450. Jos. de BETHUNE, *Eglise abbatiale Notre-Dame (d'Hastière)*, in *Bull. Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, Tome 6, 1885, p. 13, pl. I; Jos. DESTREE, *o.c.*, p. 1.
- (25) T. REJALOT, *Hastière-Notre-Dame. Description de l'ancienne église monastique précédée d'un aperçu historique sur le prieuré bénédictin*, Gembloux, 1937, pp. 28 et 30. La porte moderne de la deuxième travée du collatéral nord date de la restauration du monument.
- (26) Voir plus haut, note 3.
- (27) H.E. KUBACH et A. VERBEEK, *Romanische Baukunst an Rhein und Maas*, Berlin, 1976, vol. II, p. 1243 et vol. III, pl. 585 fig. 3. Nous remercions M. Kubach de nous avoir procuré la photographie montrant les peintures irrégulières sur une menuiserie renouvelée.
- (28) W.H.J. WEALE, *Belgium, Aix-la-Chapelle and Cologne*, Londres, 1859, p. 355.
- (29) Des décors comparables en X apparaissent sur un coffre de vers 1300 au Schweizer Landesmuseum à Zurich; voir H. KREISEL, *Die Kunst des Deutscher Möbels*, vol. I, Munich, 1968, p. 14, fig. 15.
- (30) H.E. KUBACH et A. VERBEEK, *o.c.*, II, p. 1243.
- (31) *Dictionnaire des Eglises de France*, vol. V, *Nord et Est, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Paris, 1971, V-c, p. 56 (L.-F. Génicot).
- (32) *Le Patrimoine Monumental de la Belgique*, vol. I, *Province de Brabant - Arrondissement de Louvain*, Liège, 1971, p. 171.
- (33) J.-Cl. GHISLAIN, *o.c.*, pp. 17-18.
- (34) J. PAQUAY, *Monographie illustrée de la collégiale Notre-Dame de Tongres*, s.l., 1911, p. 67.

A PROPOS  
DE L'INFLUENCE  
DE L'ARCHITECTURE  
BOURGUIGNONNE  
EN BRABANT - L'ÉGLISE  
ABBATIALE DE VILLERS

M. de WAHA

## A. VILLERS ET L'INFLUENCE BOURGUIGNONNE

*Introduction*

Parmi les monuments gothiques de notre pays, l'église abbatiale de Villers (1) est certainement un des plus connus et des plus visités. Archéologues et historiens d'art lui ont consacré et lui consacrent encore une place de choix dans leurs ouvrages. Cependant, si Villers continue d'apparaître dans des notices et publications de synthèse récentes (2), les matériaux sur lesquels ces écrits se fondent ne varient pas. Il s'agit essentiellement du travail de Licot (3), de celui de Mgr Maere (4) qui demeure assurément le plus ouvert aux comparaisons architecturales, et de l'étude de Zschaler dont le système chronologique, même s'il est contestable, a le mérite d'attirer l'attention sur certaines particularités du bâtiment (5). Il faut y ajouter la monographie de l'architecte provincial Coulon entreprise pour le compte des Commissions royales d'Art et d'Archéologie à partir de 1861 mais publiée seulement en 1878, un an après le livre de Licot (6). Tous ces travaux sont anciens : 1878 pour Coulon, 1909 pour Maere, 1916 pour Zschaler. Quant à la date de 1929 (7) donnée pour la troisième édition de Licot, elle ne doit pas faire illusion. Le texte reproduit, en effet, celui de l'édition de 1877 sans y changer une virgule. Ces travaux sont donc antérieurs ou exactement contemporains des grandes synthèses sur l'art français d'Enlart (8), de Lefèvre-Pontalis (9) et de R. de Lasteyrie (10). En ce qui concerne les études sur l'architecture cistercienne, les premières datent de 1881 et de 1909 (11). Le livre classique de M. Aubert et de la marquise de Maillé concluait à l'existence d'une telle architecture et d'un plan typique (12). Depuis, cette affirmation a été mise en question. M. Aubert maintenait son point de vue dans un article paru en 1958 (13). Cependant, les recherches de K.H. Esser prouvaient péremptoirement qu'il n'existe pas de plan cistercien mais bien un plan bernardin dont la faveur, très grande du vivant du premier abbé de Clairvaux, devait décroître par la suite (14). Parallèlement, de nombreuses recherches historiques amenaient à reconsidérer les origines de l'ordre cistercien (15), l'austérité de sa règle et la durée de son observance stricte (16). Ces études faisaient ressortir le caractère nettement aristocratique du monachisme cistercien, les difficultés d'adaptation des moines aux travaux manuels (17). Ils mettaient en valeur le rôle des convers,



Fig. 1. Abbaye de Villers: chœur (A.C.L. 48774 A).

considérés comme des moines de seconde zone ou mieux comme des laïcs, ainsi que la part très grande prise par la main-d'œuvre salariée laïque dans l'économie cistercienne (18). Il est peut-être opportun de souligner, ici, un passage du récit de la fondation de Villers. Une brillante étude du professeur G. Despy a montré comment les Cisterciens ont falsifié certaines parties de l'histoire de leur fondation, allant même jusqu'à détruire la charte originale de dotation et sa copie de cartulaire (19). Dans le récit, ainsi arrangé, nous trouvons cependant encore des éléments caractéristiques. Ainsi, l'installation se fait d'abord chez un paysan à Gémioncourt et s'accompagne de l'auto-tradition du paysan et de sa famille suivant un procédé qui rappelle étrangement celui de l'assainteurement bien connu dans les églises séculières et les abbayes bénédictines (20). Cette pratique, contraire aux dispositions cisterciennes, ne semble cependant pas inconnue à cet ordre, comme les travaux de dom Dubois l'ont montré.

Simplement, la *familia* ne loge plus dans le monastère. Une plus grande perméabilité de Cîteaux *au monde laïc* étant ainsi démontrée par les recherches des vingt dernières années, il convient de se demander si l'architecture cistercienne, et celle de Villers en particulier, a eu sur l'architecture brabançonne l'influence profonde que d'aucuns s'accordent à lui prêter.

### *Historiographie de Villers*

L'attribution de l'abbatiale de Villers à l'architecture bourguignonne constitue un problème d'historiographie qu'il n'est pas inintéressant d'aborder pour essayer d'en dégager quelques remarques méthodologiques.

Ni Coulon, ni Licot ne tentent de rattacher Villers à une quelconque école gothique. Ils demeurent au niveau de la monographie descriptive. Licot, cependant, introduit dans ses raisonnements des comparaisons avec des abbayes cisterciennes. Ces rapprochements doivent éclairer certains détails du plan de Villers, étant entendu que les plans cisterciens sont stéréotypés (21). Le médiocre ouvrage de Boulmont, très répandu d'ailleurs, constitue par contre une apologie des moines et une attaque contre l'œuvre de la Révolution française. Mgr Maere, dans sa belle étude de 1909, est le premier à entreprendre de rattacher Villers à une tradition architecturale. Il le fait avec beaucoup d'érudition, mais aussi avec beaucoup de finesse et de sensibilité (22). Jamais cependant, Mgr Maere n'accorde à la Bourgogne une influence prépondérante sur Villers. Cherchant des parallèles aux oculi de Villers, il ne cite que des monuments de l'Ile-de-France (23). Concluant son étude, Mgr Maere écrivait ces lignes remarquables : "Ce monument dépend moins que d'autres églises cisterciennes de l'architecture bourguignonne. La Champagne et peut-être aussi la Normandie peuvent revendiquer une certaine part dans les éléments de style que l'architecte de Villers s'est approprié. Cependant la part prépondérante revient à l'Ile-de-France et à l'école du Nord, à la contrée qui possédait au XIII<sup>e</sup> siècle l'école gothique la plus puissante et qui inspira la plupart de nos architectes de cette époque" (24).

A ce jugement clair, fin et nuancé, partagé par M. Laurent (25), vont se substituer des clichés et des stéréotypes. Dans sa contribution à l'Art en Belgique, P. Rolland considère que non seulement l'abbatiale, mais

aussi les "autres grands bâtiments claustraux" relèvent "des mêmes principes architecturaux cisterciens et bourguignons". Poursuivant sur sa lancée, il attribuait à Villers une influence sur la construction de Floreffe, donc sur celle de Tongerlo et finalement sur Notre-Dame de Diest "qui constitue le plus bel exemple de gothique cistercien bourguignon dans le Nord de la Belgique" (26). C'est un texte à peu près parallèle, tant sur Villers que sur Diest, que l'on trouve sous la plume de S. Leurs dans son aperçu de la réception du gothique en Brabant (27). Dans la thèse qu'il consacra aux églises de l'ancien quartier de Louvain, R.M. Lemaire écrivait en 1949 : "La première source d'importation du style gothique fut la Bourgogne" (28). Orval témoigne de cette influence ainsi que Villers. L'abbatiale brabançonne s'apparente toutefois aussi à Longpont, en Ile-de-France. Et Lemaire poursuit : "Plus bourguignonne encore que l'abbatiale

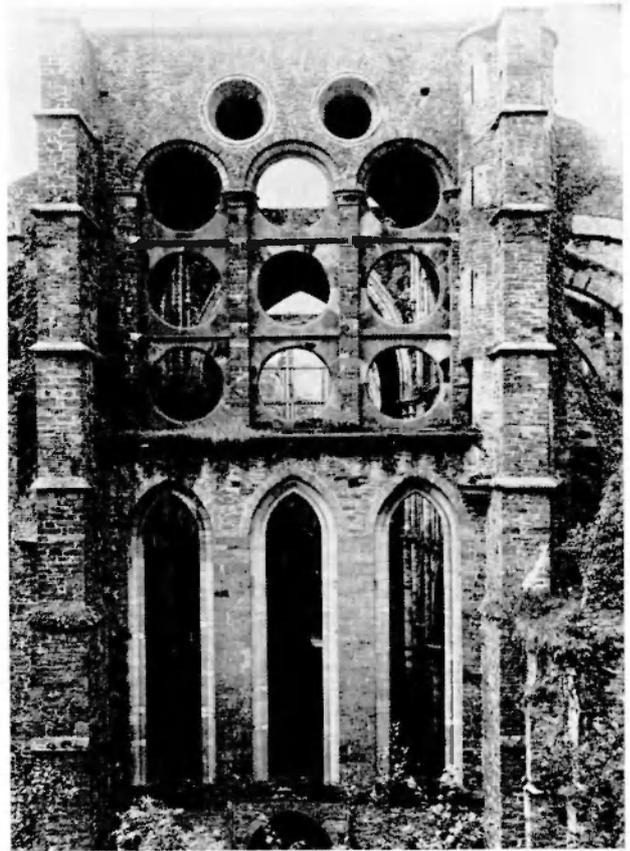
Fig. 2. Abbaye de Villers; croisillon nord du transept (A.C.L. 48700 A).



de Villers est la nef de l'église Notre-Dame à Diest commencée en 1213. Elle est un rappel de Pontigny, toutefois ici encore les colonnes remplacent les piles" (29). Dans la description du monument, aucune preuve formelle d'influence bourguignonne n'est apportée (30). L'écho de ces théories se retrouve chez A.L.J. Van de Walle (31). Consacrant en 1967 un article de synthèse à Villers qu'il reprit en 1971, S. Brigode se montre prudent : "L'abbatiale de Villers est bourguignonne, a-t-on dit. Sans doute, mais, moins par l'emploi de tel détail particulier que par une tonalité, par un esprit indéfinissable fait d'une sorte de vigueur rustique dans une qualité de rapports heureux. L'inspiration de son maître d'œuvre est puisée également aux sources des églises des régions de Laon et de Soissons. Il y a là un éclectisme qui mêle des éléments bien divers : les arcs de décharge au-dessus des fenêtres, les voûtes sexpartites et les culots de Bourgogne et de Champagne, les fenêtres superposées du Soissonnais et de Bourgogne, le chevet de Notre-Dame à Dijon, les travées soissonnaises de Longpont, de Saint-Yved à Braine ou de Saint-Léger à Soissons, les travées de l'abbaye noyonnaise d'Ourscamp. Vraiment, il serait vain de faire de l'abbatiale de Villers le chaînon d'une filiation nettement définie" (32). Ce n'est pas sans étonnement, qu'après avoir pris connaissance de cette position des plus nuancées, on lit la notice récente de L.F. Génicot, consacrée à Villers en 1972 et où il cite S. Brigode : "L'architecture cistercienne a été l'un des facteurs les plus puissants de l'adoption du style gothique lors de sa dure et longue phase d'acclimatation". "le style gothique aura conquis droit de cité et se répandra à partir d'œuvres comme celles-ci" (33). On est bien loin de Mgr Maere, "Toutefois son (= Villers) influence ne paraît pas avoir été considérable sur les monuments brabançons" (34).

#### *Recherches de P. Héliot.*

Depuis vingt ans, M. Pierre Héliot a consacré dans ses travaux une place importante à l'abbatiale de Villers. En 1957, le savant français, tout en faisant une concession de forme à l'influence bourguignonne, démontrait clairement les liens qui existent entre Villers et la vallée de l'Aisne. La nef de l'abbatiale brabançonne est très proche de celles de Longpont et de Saint-Yved de Braine. Quant à l'abside, M. Héliot en notait déjà les parentés



*Fig. 3. Abbaye de Villers; mur de façade du croisillon nord du transept vu de l'extérieur (A.C.L. 78323 A).*

avec Braine et Saint-Léger de Soissons. Sa conclusion : "Quoi qu'il en soit ses (= de Villers) sources sont manifestement laonnoises ou soissonnaises" (35). S'attachant à retrouver les "origines et les débuts de l'abside vitrée", M. Héliot soulignait l'importance de l'architecture gothique de Haute-Picardie. A Saint-Yved de Braine, les murs s'amincissent à l'amorce de l'étage supérieur, laissant ainsi plus de place à la coursière ébauchée au chœur de Saint-Rémi de Reims. A Laon aussi, cette coursière est pleinement réalisée. Tout en reconnaissant que l'influence de Braine ne doit pas être exagérée, M. Héliot montrait l'influence profonde de ce monument, notamment sur Notre-Dame de Dijon (36), confirmant les recherches de C. Oursel (37). M. Héliot attirait l'attention sur le remplacement du triforium par une rangée d'oculi à Moret-sur-Loing, puis passait à l'analyse du chœur de Villers.

Il établissait les parentés des contreforts de Villers avec ceux du Soissonnais, le parallélisme entre les coursières et celles établies autour du déambulatoire de Notre-Dame de Chartres. Après avoir souligné la personnalité de l'architecte de Villers, Héliot écrivait : "On doit chercher ses sources principales en Haute-Picardie et dans la région de Reims, Châlons, où l'oculus était alors assez en faveur, soit dans le chœur, soit aux façades du transept". Il situait le prototype dans la région de Laon, Reims, Soisson (38). Revenant sur la question en 1971, M. Héliot mettait remarquablement en valeur les qualités de la structure gothique du chœur de Villers. Cherchant une nouvelle fois à déterminer l'origine de Villers, M. Héliot en arrivait à une affirmation nette : "Mais qu'a-t-il (= le monument) de bourguignon, si ce n'est quelques éléments de sa structure et de son décor auparavant admis par Cîteaux ?". Et M. Héliot de souligner à nouveau et avec pertinence que "si marquées qu'elles fussent par l'empreinte d'une forte personnalité, la conception générale et l'élévation ressortissaient à l'art de la France septentrionale et principalement à celui de la Haute-Picardie, interprétés par un artiste original qui pratiquait le gothique avec une parfaite aisance" (39).

M. Héliot s'inscrit dans la tradition de la recherche sur Villers inaugurée par Mgr Maere. Admettant encore, en 1957, au début de son exposé, une influence bourguignonne, M. Héliot était amené dès la fin de celui-ci à la remettre en doute. Ses travaux ultérieurs montrent l'inexistence de cette influence par rapport à celles de la région de Laon-Soissons. La seule église gothique de Bourgogne à laquelle on a jamais comparé Villers est Notre-Dame de Dijon. On trouve ce rapprochement de manière prudente chez Mgr Maere (40). Mais depuis, on a voulu établir entre les deux bâtiments une influence, voire une filiation. L'élévation du chevet de Notre-Dame de Dijon sert d'argument à cette thèse (41). Or, il se fait, d'une part, que les oculi du chœur de l'église dijonnaise n'ont été percés qu'en 1611 (42), que par conséquent leur influence sur Villers est nulle, et d'autre part que Notre-Dame de Dijon semble avoir subi, suivant MM. Oursel et Branner, une forte influence de Saint-Yved de Braine, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Sainte-Chapelle de Dijon (43), que par conséquent le caractère typiquement bourguignon de ce monument est sujet à caution, enfin, que les consécration d'autels dans le transept de Villers prouvent l'achèvement de cette

partie de l'édifice en 1217 (44), alors que l'église bourguignonne ne fut commencée que vers 1220, ou même 1230, ce qui rend plus qu'aléatoire l'influence qu'elle aurait pu exercer sur Villers (45).

### Conclusion

Dès maintenant, on peut tirer deux conclusions qui convergent. D'une part, l'attribution de l'abbatiale de Villers à une influence architecturale bourguignonne ne résulte pas de l'analyse du monument. C'est une idée lancée sans argument par deux auteurs de synthèses. Une troisième synthèse, la première en date à vrai dire, celle de M. Laurent, attribuait Villers à l'influence champenoise et à celle de l'Ile-de-France. Seul M. Laurent respectait les conclusions de l'analyse de Mgr Maere qui avait étudié le bâtiment en détail. Ainsi donc, c'est à une mauvaise

Fig. 4. Abbaye de Villers, détail de la fig. 3 (A.C.L. 78324 A).



compréhension du texte de Mgr Maere que l'on doit l'idée d'une influence bourguignonne sur Villers et le Brabant. D'autre part, les deux seules analyses comparatives du bâtiment, celle de Mgr Maere et celle de M. Héliot, concordent remarquablement. Elles rangent Villers dans la dépendance des monuments de Picardie, de l'Île-de-France, de Champagne. Les caractéristiques qui permettent d'identifier les écoles gothiques bourguignonne et champenoise ne sont guère nombreuses et les meilleurs auteurs ont hésité à ce sujet (46). Cependant, le livre de R. Branner a clarifié la situation en définissant mieux le gothique bourguignon. Suivant le savant américain, la cathédrale d'Auxerre, Clamecy et Notre-Dame de Dijon constituent les monuments à partir desquels le gothique bourguignon se constitue (47). Ces monuments furent commencés en 1215, 1220 et 1220 ou 1230. L'influence d'un style gothique bourguignon, en pleine élaboration, sur Villers, où deux autels du transept sont dédiés en 1217, semble donc difficilement acceptable. Les conclusions de R. Branner rejoignent l'analyse de J. Bony (48) : à l'époque de la construction du chœur de Villers, le gothique bourguignon n'est qu'une manifestation d'un mouvement qui va de Canterbury à Lausanne (49).

Aux remarques faites par M. Héliot, nous voudrions ajouter deux observations.

## B. LA FAÇADE DU CROISILLON NORD DE VILLERS (fig. 2, 3, 4)

Si l'ordonnance à trois niveaux du chœur et de la nef se maintient aux bras du transept, il n'en est pas de même au mur de la façade du croisillon nord (50).

Il faut tout d'abord rappeler que cette conception différente de l'élévation n'est pas la marque d'un changement de campagne de construction. Les galeries de communication, notamment, montrent que le pignon nord du transept est bien à inclure dans la même campagne qui vit l'érection du chœur, du transept et des premières travées de la nef. Le transept appartient donc à une même unité de conception (51).

Certes, le pignon nord conserve une élévation que l'on pourrait éventuellement dire à trois niveaux : un soubasse-

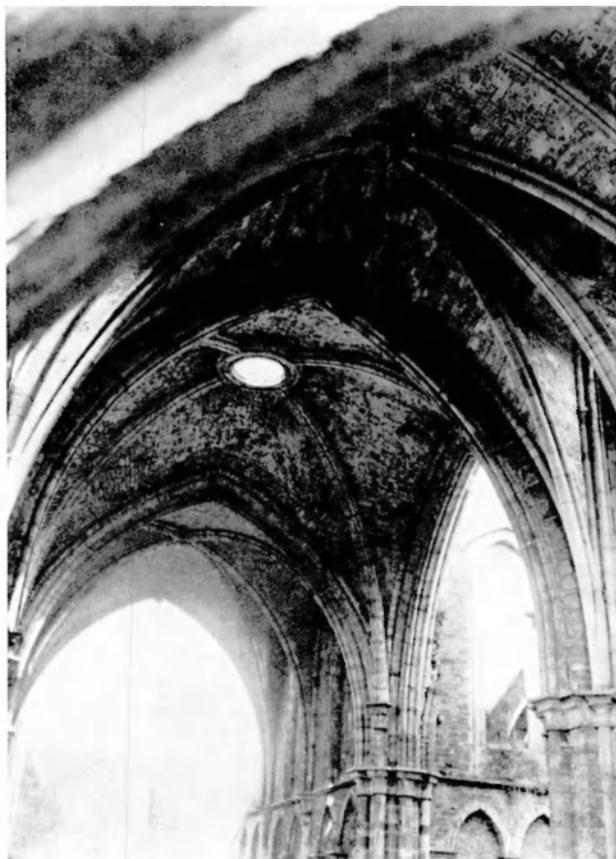


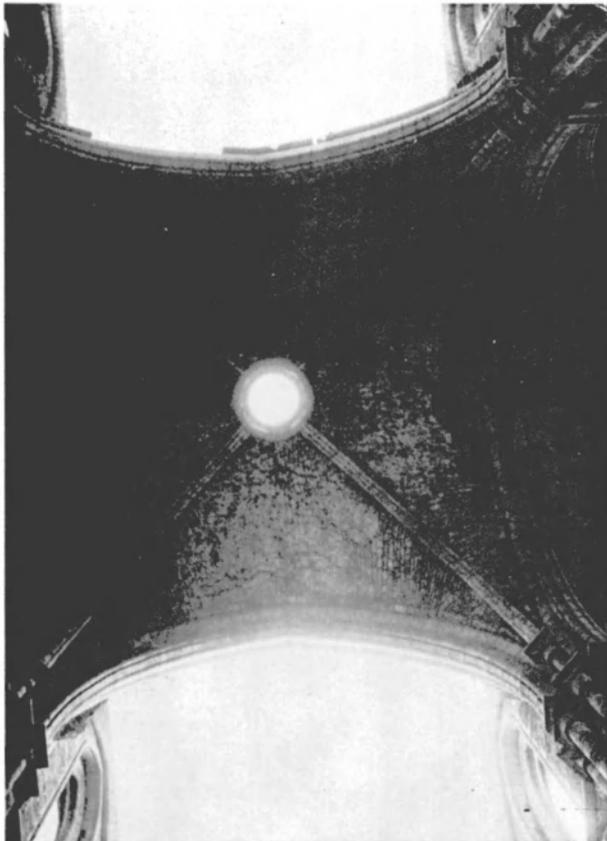
Fig. 5. Abbaye de Villers, croisée du transept (A.C.L. 53401.A)

ment mural de faible hauteur et deux niveaux de lumières. Cependant, il ne faut pas oublier qu'au chœur, un soubassement pareil existe sous les fenêtres basses. Le bandeau, qui le couronne, se retrouve d'ailleurs au transept. On peut ainsi se rendre compte aisément que les fenêtres du pignon du transept nord commencent un peu plus haut que celles du chœur. Ce soubassement n'est pas compté comme niveau au chœur. C'est pourquoi, si l'on a certes raison en affirmant que le chœur, la nef et le pignon du transept ont trois niveaux, on ne doit cependant pas perdre de vue que la division de ces niveaux donne au chœur et dans la nef quatre éléments pour trois seulement au pignon du transept. La grande caractéristique du transept est d'être établi suivant une conception vraiment monumentale, développant deux niveaux de lumière au lieu de trois au chœur. Ceci amène une extension des surfaces occupées par les lumières (52). Plus qu'ailleurs peut-être, le pignon nord de Villers n'est qu'une paroi propre à être percée de jours. On peut

juger sévèrement (53) ou non la composition des neuf *oculi* en trois "lancettes", la superposition d'un arc brisé et d'un arc en plein cintre, il n'en demeure pas moins que l'on assiste au pignon nord du transept à une tentative intéressante. L'architecte tend à présenter l'ensemble de la paroi comme un prétexte à ouvrir des fenêtres. Il y a là une volonté d'unification intéressante. Celle-ci se marque par une accentuation des lignes verticales, en particulier par la forme très allongée des lancettes en arc brisé. L'architecte a, alors, au-dessus, choisi un parti curieux. L'accumulation des *oculi* séparés à l'intérieur par des cordons, tend à contrarier sérieusement l'effet verticalisant. On peut se demander si ces *oculi* ne constituent pas le souvenir ou l'imitation plus ou moins adroite d'une rose, dont on sait que certaines étaient en fait une composition d'*oculi*, comme à Saint-Jacques de Louvain (54), ou à Notre-Dame de Hérent (55), pour citer des exemples

belges un peu plus tardifs, ou comme à la façade occidentale de Chartres et au transept nord de Laon. Si un certain mouvement tournant est donné par la présence des deux *oculi* supérieurs, l'idée de rose est cependant perturbée, à l'intérieur surtout, par les éléments verticaux, à savoir les piliers à colonnettes qui partagent le pignon en trois baies en plein cintre et par les cordons horizontaux. La force des piles cantonnées de colonnettes, leur élan vertical méritent d'être soulignés. Il constitue d'ailleurs la continuation d'une verticale donnée par les colonnettes qui reçoivent les archivoltas des fenêtres du premier niveau. Il y a évidemment une maladresse à faire succéder à une colonnette un groupe composé d'un noyau et de trois colonnettes, comme c'est le cas ici. Il n'empêche que l'on ne peut rester insensible à l'essai tenté par l'architecte, car par rapport aux percements en roses, on peut dire que si Villers n'apporte pas plus de surface consacrée aux fenêtres, la répartition de cette surface est tout autre, amenant un étalement plus large sur toute l'aire du mur. Signalons encore la séparation nette des différents niveaux par des bandeaux très saillants.

Fig. 6. Abbaye d Villers, voûte de la croisée du transept (A.C.L. 67177 A).



On pourrait rapprocher le pignon nord de Villers du chevet de Laon, construit à peu près à la même époque, vers 1180-1220 (56). Il va cependant de soi que nous ne songeons pas ici à établir un lien de filiation, les termini chronologiques ne permettant pas de décider avec certitude de l'antériorité d'un bâtiment sur l'autre. Le chevet de Laon avait repris une tentative de dilatation des percements que l'on trouvait déjà au croisillon nord de la cathédrale, où la rose occupe les niveaux du triforium et des fenêtres hautes. Le résultat fut une composition en tous points remarquable. L'architecte limita au minimum le soubassement mural, qu'il surmonta de trois immenses lancettes en arc brisé, richement moulurées, dont les archivoltas retombent sur des faisceaux de trois colonnettes. Au-dessus, un bandeau saillant trace une horizontale nette. A ce niveau, passe une coursière intérieure devant la grande rose qui se trouve un peu en retrait et qui est doublée à l'extérieur d'une autre coursière. A Villers, n'existe qu'une coursière à l'extérieur. La rose de Laon ajoure presque toute la partie supérieure de la paroi, mais on remarque cependant l'importance des écoinçons qui demeurent vers le bas. Il nous semble qu'à Laon et à Villers une même tentative a eu lieu : en un endroit dégagé de la présence des combles des bas-côtés, l'architecte a tendu à unifier l'espace et à l'ajourer sur

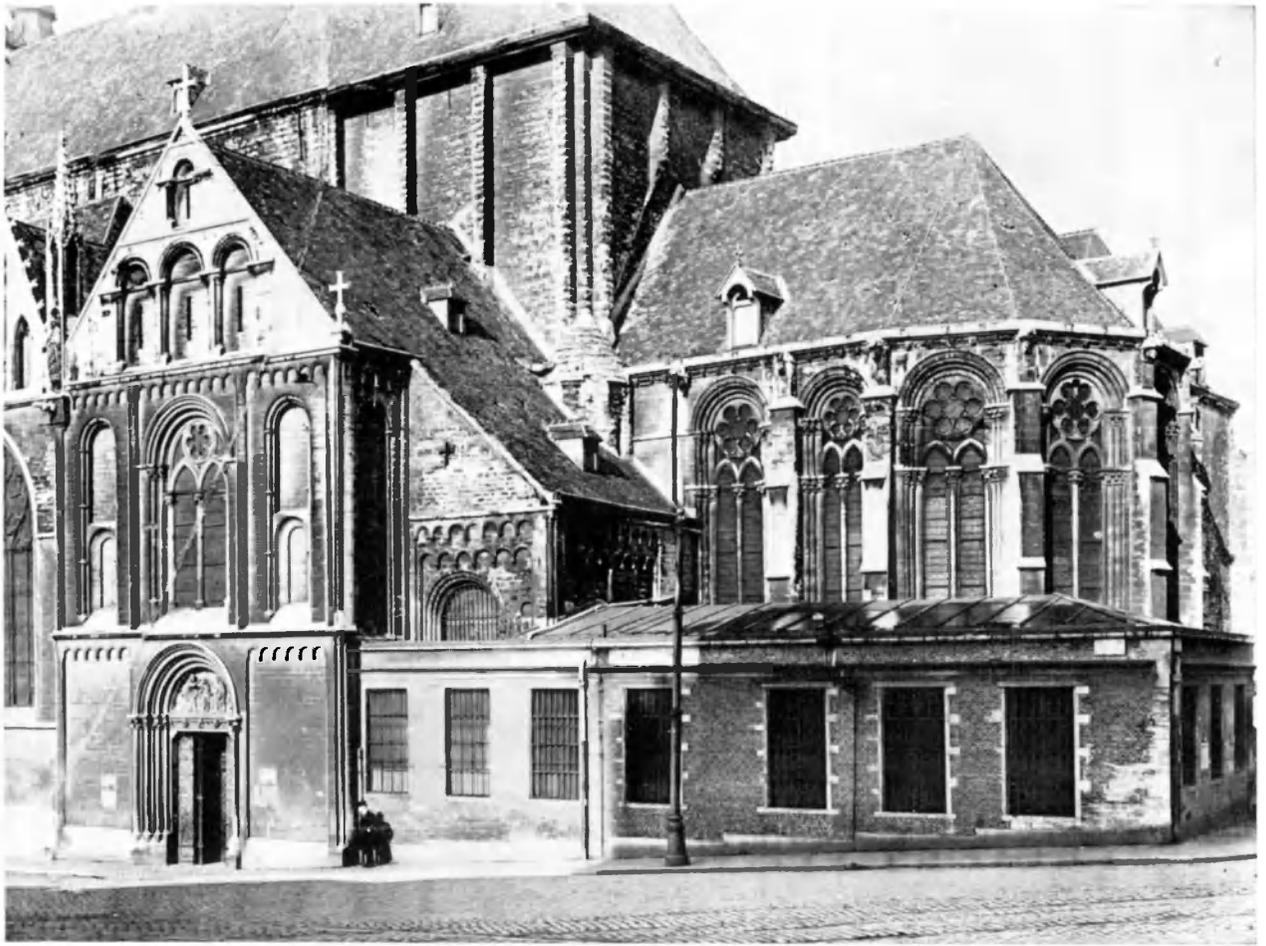


Fig. 7. Notre-Dame-de-la-Chapelle, croisillon sud et chœur (A.C.L. 17456 B).

sa plus grande partie. Dans cet art de la lumière, le maître de Laon n'a pas craint de juxtaposer de très grandes lancettes verticales et une rose. Le résultat est un chef d'œuvre. Le maître de Villers, desservi en partie par la nature du matériau mis en œuvre, de caractère peut-être moins fin que son collègue de Laon comme en témoigne l'importance de l'astragale des chapiteaux, le rapport de l'épaisseur de ceux-ci au fût de la colonne recevant les archivoltes des lancettes, a bâti une œuvre certes moins réussie et plus timide, mais qui mérite qu'on s'y arrête. Le caractère le plus original de cet essai est peut-être la

tentative de combinaison de la rose-oculus et de la baie en inscrivant l'une dans l'autre. Les nécessités d'appareillage des *oculi* contredisent l'effet de verticalisme, mais celui-ci nous semble cependant plus présent qu'à Laon. La conjonction des deux bâtiments permet, nous semble-t-il, de mieux comprendre l'évolution de l'architecture gothique vers les énormes baies, telles celles du croisillon sud du transept de Notre-Dame de Paris et tant d'autres.

En analysant l'élévation de la façade nord du transept de Villers, nous avons été amené, une fois de plus, à nous

plonger dans le climat de la région de Laon et, plus spécialement de la cathédrale de Laon. Rappelons ici que M. Héliot avait déjà pu comparer l'élévation des absidioles du transept à celles de Braine et de Villers (57). Les conclusions de M. Héliot se trouvent ainsi confirmées. Mais au-delà, nous sommes amené à constater que l'inspiration de l'architecte qui éleva Villers est étonnamment proche de celle des architectes des grands édifices religieux, voire même des cathédrales. Il nous semble que les différents éléments que nous avons mis en évidence au transept de Villers sont totalement étrangers aux caractéristiques de l'architecture cistercienne. Si Villers peut se comparer à des bâtiments cisterciens, ces derniers eux-mêmes, comme Longpont ou Ourscamp, sont davantage à lier à l'architecture gothique non cistercienne qu'aux créations initiales de l'ordre de Cîteaux (58).

### C. LA CROISEE DU TRANSEPT (fig. 2, 5, 6)

#### 1. La croisée

Zschaler a, en 1915, élaboré une chronologie de Villers en opposition avec celle de ses prédécesseurs (59). Elle n'a pas, à bon droit, été admise par les historiens d'art et archéologues sans que cependant on ait pris la peine de la réfuter (60). Pour Zschaler, après l'édification du chœur et des chapelles du transept, la construction s'arrête ou reçoit une forme qui n'est plus conservée aujourd'hui. Les travaux reprendront par l'ouest, à savoir par l'érection des parties hautes gothiques du porche qui doivent être terminées en 1243, puis, il s'étendront vers l'est. Initialement, l'église des moines ne devait pas être voûtée et elle se serait présentée comme celle de Byland (61). Joignant l'église des convers à celle des moines, l'architecte aurait décidé de voûter également cette dernière; ceci l'aurait amené à modifier considérablement les parties hautes de l'édifice. Celui-ci ne devait pas être voûté, car, à la croisée du transept, la retombée des ogives se fait non pas sur le chapiteau des piliers de croisée, mais bien plus haut, sur une courte colonne qui prend appui sur le chapiteau en question. Cette disposition serait un rattrapage, car la croisée possède une surface moindre que celle des travées de la nef (62).

Nous n'entreprendrons pas ici une réfutation systématique de la chronologie de Zschaler. Nous ne pouvons cepen-

nant omettre de signaler qu'elle se fonde sur une interprétation abusive de deux textes. Deux autels sont dits, respectivement en 1243 et 1252, *prope ostium turris* (63). Pour Zschaler, cela signifie qu'ils se trouvent dans le porche, celui-ci étant surmonté de "turmartige Aufbauten" (64). Or, la localisation de ces autels à l'extrémité N.-O. du transept, puis dans la chapelle construite en hors-œuvre à cet endroit, est bien attestée (65). Pour souscrire à la thèse de Zschaler, il faudrait admettre un déplacement du porche, c'est-à-dire de la partie non monacale de l'église, à la partie réservée aux moines, ce qui suppose un changement de culte que rien ne laisse supposer. Quant à la "turris" en question, c'est tout simplement la tourelle de service qui permet d'atteindre les différentes coursières (66) et qui est fréquente dans les abbayes cisterciennes d'ailleurs (67). La Vita de Daniel d'Yssche mentionne : *Huius industria et sollicitudine, media sive extrema pars ecclesiae nostrae facta est* (68). Zschaler indique que si le texte ne se rapportait qu'à la partie occidentale de l'église, on n'aurait dû employer que *extrema pars* (69). Cette manière de raisonner trahit cependant le sens du terme *extremus*, le plus à l'extérieur, "extrême". De plus, l'interprétation de Zschaler dissocie complètement *media* et *extrema*, exactement comme si les deux mots étaient unis par la conjonction *et* au lieu de *sive* qui unit deux termes équivalents. Même en admettant une atténuation de l'emploi rigoureux de la conjonction, la traduction de Zschaler reste abusive. Les deux termes *media* et *extrema* sont réunis en un seul concept et non en deux comme ce serait le cas avec *et*. Il n'y a donc aucune raison d'interpréter *media sive extrema pars* autrement que Mgr Maere ne l'avait fait (70). Quant aux arguments archéologiques avancés par Zschaler, ils n'emportent pas la conviction lorsqu'on les confronte aux résultats des recherches de Coulon, de Licot et de Maere.

En particulier, on ne peut admettre un voûtement a posteriori des premières travées de la nef et du transept tout entier. Car, comme les profils donnés par Zschaler, et les matériaux le prouvent, le voûtement des premières travées de la nef du transept et du chœur est homogène (71). Il faudrait alors admettre un remaniement de la couverture du chœur. Or, le plan du chœur et spécialement de l'abside, comme l'ont bien vu Maere et Héliot, entraîne la présence d'une voûte d'ogives et qui plus est, de la voûte que nous connaissons actuellement. L'unité de structure du chœur a été assez démontrée par ces auteurs pour

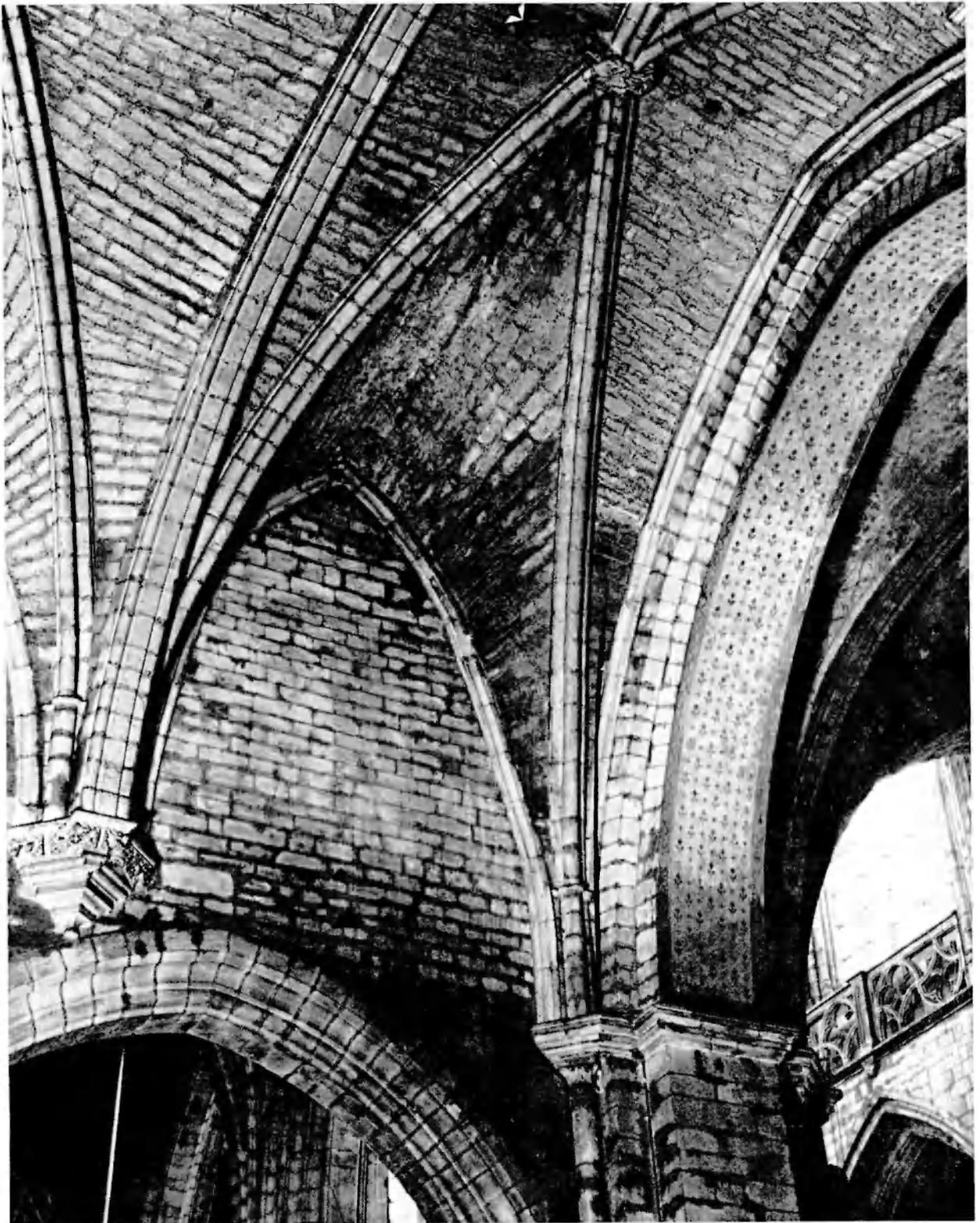


Fig. 8. Notre-Dame-de-la-Chapelle, voûte de la première travée du croisillon sud (A.C.L. 26933 B).

nous dispenser d'y revenir (72). Il faut donc admettre que les voûtes que nous voyons sont bien les reconstitutions des voûtes originales (73).

Qu'en est-il dès lors de la voûte de la croisée du transept (74) ? La colonne, établie sur le tailloir des piliers de croisée, est-elle un rattrapage, une compensation de la portée moindre des arcs ogifs de la croisée ?

Suivant les relevés de nos prédécesseurs, la croisée mesure 10,61 m de large et 10,58 m de long. La première travée de la nef fait 12,37 m de long sur 10,61 m de large, les autres ont 11,94 m de longueur (75). La différence est donc de 1,77 m et de 1,34 m et elle se répercute sur le tracé des arcs. Les doubleaux du chœur, de la croisée et de la nef sont en arc brisé, de même d'ailleurs que les arcs "formerets" de la croisée, pour appeler ainsi les arcs ouvrant sur les croisillons. Dans le chœur et dans la nef,

Fig. 9. Notre-Dame-de-la-Chapelle, détail du départ de la voûte de la première travée du croisillon sud (A.C.L. 7216 E).



les arcs ogifs étaient tracés en plein cintre. C'est dans ce type de tracé que les différences de longueur constatées dans les dimensions des travées se répercutent. On s'en rendra compte par le tableau suivant.

	Longueur	Largeur	Arc ogif Flèche
Croisée a	10,58 m	10,61 m	7,485 m
b	10,61 m	10,61 m	7,500 m
Nef 1	12,37 m	10,61 m	8,145 m
2	11,34 m	10,61 m	7,760 m

La différence de flèche atteint donc pour C-T1 : 0,66 m (0,645 m) et pour C-T2 : 0,275 m (0,26 m). Or, on constate, ainsi que Licot l'a d'ailleurs calculé et dessiné, que la clef de la voûte d'ogives de la croisée est à + 0,50 m par rapport aux clefs des voûtes de la nef. Ce qui veut dire que le tracé de l'arc ogif de la croisée doit lui permettre non seulement de rattraper la différence de flèche par rapport aux voûtes de la nef, mais encore de la rétablir à son profit. Ceci n'est possible qu'en utilisant un arc surhaussé ou un substitut de cet arc. Ce substitut, c'est précisément la colonne qui monte depuis le tailloir des piliers de croisée (figs. 5, 6).

Or, ces quatre colonnes mesurent entre 1,50 m et 1,60 m de hauteur. Dès lors, nous obtiendrons :

7,485 m	7,485 m	
+ 1,500 m	+ 1,600 m	
<hr/>	<hr/>	
8,985 m	9,085 m	de flèche pour l'arc ogif.

Dans ce cas, la différence avec les arcs ogifs des travées de nef deviendrait :

8,985 m	8,985 m	9,085 m	9,085 m
— 8,145 m	— 7,760 m	— 8,145 m	— 7,760 m
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
+ 0,840 m	+ 1,225 m	+ 0,940 m	+ 1,325 m

Et ce en faveur des arcs de la croisée. Or, nous savons que la clef de croisée n'est qu'à 0,50 m au-dessus des clefs des voûtes de la nef. On pourrait expliquer cette réduction à 0,50 m de plusieurs manières. Soit, en faisant remarquer que les ogives retombent sur les colonnes soit en avant du centre de la pile et que, par conséquent, la flèche n'est pas de 7,485 m mais de 0,20 m à 0,30 m de moins. On pourrait aussi affirmer que si le tracé de l'arc

est bien un plein cintre, la totalité de celui-ci n'a pas été exécutée. Quoi qu'il en soit, un fait demeure indiscutable, c'est le rôle de la colonne et ce rôle n'est pas limité à un simple effet de rattrapage. C'est la colonne qui permet de privilégier la voûte de la croisée malgré ses dimensions plus petites que celles des voûtes de la nef. Il faut donc reconnaître à la colonne un rôle de surélévation qui en fait beaucoup plus qu'un simple artifice comme le voulait Zschaler.

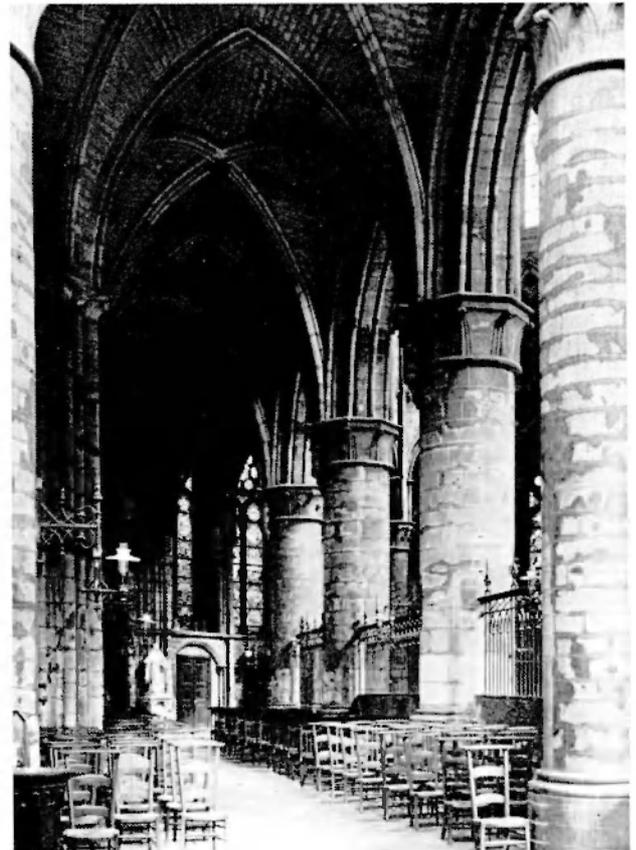
En déplaçant la retombée des ogives, l'architecte a également cherché à assurer pour toutes les nervures des retombées entières, maintenant le profil des nervures jusqu'au sommier des voûtes.

Les arcs, qui encadrent la croisée, ont un profil très large. La moulure centrale se compose de deux tores encadrant un méplat et se dégageant sur un épannelage rectangulaire (76). C'est cette partie du doubleau qui vient reposer sur les colonnes engagées des piliers E., ou sur celles qui composent les piles O. Cependant, la mouluration des arcs est plus complexe dans la mesure où le même profil se répète, formant un ensemble proche du profil des grandes arcades de Chartres (77). Il faut donc recevoir pratiquement au même point les retombées de tous ces arcs. Ce problème est parfois mal résolu et les différentes nervures se pénètrent mal. Les architectes gothiques y ont apporté de nombreuses solutions, notamment en élargissant et en modifiant les tailloirs des chapiteaux (78). Chez les Cisterciens par contre, il semble, d'après Aubert, que l'on ait assez souvent diminué considérablement la place accordée à l'ogive pour arriver au système de l'ogive dite en fuseau (79). Or, ce n'est pas du tout ce que nous voyons à Villers. Le profil de l'ogive est et reste clairement lisible sur tout son parcours. Pour éviter à l'ogive des problèmes de retombée, on l'a isolée sur une colonne mince s'élevant au-dessus du tailloir du pilier. Le chapiteau évasé de la colonne permet la retombée aisée de l'arc ogif. Mais de la même façon, les retombées du doubleau ne sont plus gênées par le fût de la colonne et viennent reposer sans subir de perturbation sur le tailloir du pilier. Grâce à ce système, seul un tore de l'arc d'encadrement subit de part et d'autre de l'axe central une légère atténuation de son profil.

L'architecte de Villers a adopté une solution profondément gothique d'esprit mais tout à fait en dehors de ce

que l'on considère être la tradition architecturale cistercienne. Le parti utilisé à Villers nous semble rare. Il est cependant logique. Ainsi, au porche de Saint-Denis, les ogives naissent plus bas que les autres nervures, puisque tracées en plein cintre, elles avaient une plus grande flèche que ces dernières. Villers présente une application du même raisonnement : le départ des ogives de la croisée est placé plus haut puisque la flèche des ogives de la croisée est inférieure à celle des autres travées. Ce procédé logique et rationnel, qui permet en même temps une composition claire des retombées des différents arcs, est cependant rare. Il est quelques églises, et nous ne songeons pas à en donner une liste exhaustive, où le départ des arcs ogifs se situe plus haut que celui des arcs d'encadrement; parmi elles, on peut citer la croisée de la cathédrale de Laon, celle de Saint-Yved de Braine, celle de l'église de

Fig. 10. Bruxelles, Sainte-Gudule, colonnes du chœur et déambulatoire nord (A.C.L. 8954 A).



Nouvion-le-Vineux. On se trouve devant des églises possédant une tour-lanterne sur la croisée<sup>(80)</sup>. Ces édifices, dont on trouve quelques exemples dans le Soissonnais, gravitent autour de la cathédrale de Laon sur laquelle la Normandie exerça une certaine influence<sup>(81)</sup>. On peut y trouver soit la colonnette de l'arc ogif montant directement de fond comme à Laon, soit le système employé à Villers, comme à Nouvion-le-Vineux, où aux piles ouest de la croisée, les colonnettes montent de fond, tandis qu'aux piles est, elles partent du tailloir des piles. Le parti adopté à Villers se trouve déjà à la lanterne de la cathédrale de Tournai.

Ainsi donc, si l'on cherche des parallèles au parti adopté à Villers, c'est à nouveau vers la région de Laon que l'on doit se diriger. Les liens éventuels avec la région de Tournai ne doivent pas nous étonner. Un des premiers abbés de Villers devint évêque de Tournai<sup>(82)</sup>. Suivant l'abbé Thibaut de Maisières, les amorces de l'église de Villers, telles qu'elles apparaissent au mur sud du transept, sont en pierre de Tournai. Ce matériau fut assez largement employé à Villers vers 1200. Il montre qu'à ce moment les moines comptaient sur un approvisionnement tournaisien pour construire leur église. Quand on sait comment travaillaient les carrières tournaisiennes, on est en droit de supposer que ce recours à Tournai aurait entraîné non seulement une influence sur les matériaux mis en œuvre, mais aussi sur le style adopté<sup>(83)</sup>. Ainsi, d'emblée, la part proprement cistercienne à la construction de l'édifice devait être très réduite. La disposition que nous venons d'étudier ne manque pas d'intérêt. Outre son origine géographique, l'esprit de sa conception nous écarte profondément des traditions cisterciennes. Les voûtes de Villers sont des voûtes gothiques et non des voûtes cisterciennes.

## 2. Villers et Notre-Dame de Trèves

Il n'est pas besoin de rappeler le rôle important que tient la "Liebfrauenkirche" dans l'introduction de l'architecture gothique en Allemagne. Les sources du bâtiment semblent bien connues et sont à rechercher en Champagne et dans la région de Soissons<sup>(84)</sup>. Notre-Dame de Trèves est plus récente que Villers. Elle fut commencée vers 1235<sup>(85)</sup>. On y trouve cependant certains détails intéressants à titre de comparaison. L'église possède une tour de croisée. Par

conséquent, le départ des ogives se fait beaucoup plus haut que celui des arcs d'encadrement de la croisée. Le parti adopté consiste ici à donner au support des arcs ogifs la forme d'une colonnette engagée ne montant pas de fond mais naissant au-dessus du chapiteau marquant la retombée des arcs d'encadrement. A cette parenté, il faut en ajouter une autre bien plus frappante. La colonnette engagée se compose de deux tronçons dont le premier, très court, fait penser à la colonnette de Villers. Les retombées des voûtes de l'église doivent venir se loger sur les chapiteaux des colonnes qui servent de support aux grandes arcades. Celles-ci ont plusieurs rouleaux abondamment moulurés. L'espace qui, au niveau des chapiteaux, reste libre, entre les moulures des grandes arcades, est très restreint. Le maître d'œuvre a choisi, pour ne pas avoir de problème de pénétration, d'arrêter les retombées des voûtes sur un culot sculpté qui se situe exactement à l'endroit où les premières pénétrations devraient se produire. Ce culot est lui-même supporté par une colonnette engagée avec chapiteau, mais sans base, et reposant sur le chapiteau de la grosse colonne. Comme on peut le constater, l'intention de l'architecte de Trèves est étonnamment proche de celle que l'on trouve à Villers, mais aussi, de par le procédé de la colonne sans base, d'un détail que l'on observe à Villers et à Sainte-Gudule. Il est inutile de préciser que Notre-Dame de Trèves est étrangère à l'architecture cistercienne.

## 3. Villers et Notre-Dame de la Chapelle (figs. 7, 8, 9)

Si à Villers, on rencontre le procédé de la colonnette partant depuis le chapiteau des piles de croisée, procédé qui n'est tout compte fait pas différent de celui adopté aux contreforts du chœur, Bruxelles offre une disposition dont l'esprit n'est pas différent.

Au croisillon sud de Notre-Dame de la Chapelle<sup>(86)</sup>, on trouve deux voûtes barlongues sur croisée d'ogives. Le profil des arcs doubleaux est très large; d'une part, en effet, le doubleau n'est rien d'autre que le grand arc à double rouleau encadrant la croisée et, d'autre part, le profil du doubleau donne un large méplat encadré de deux tores. Les nervures retombent sur le très large tailloir de la pile de croisée ainsi que sur les tailloirs épais et saillants de groupes de trois colonnettes engagées (sépa-

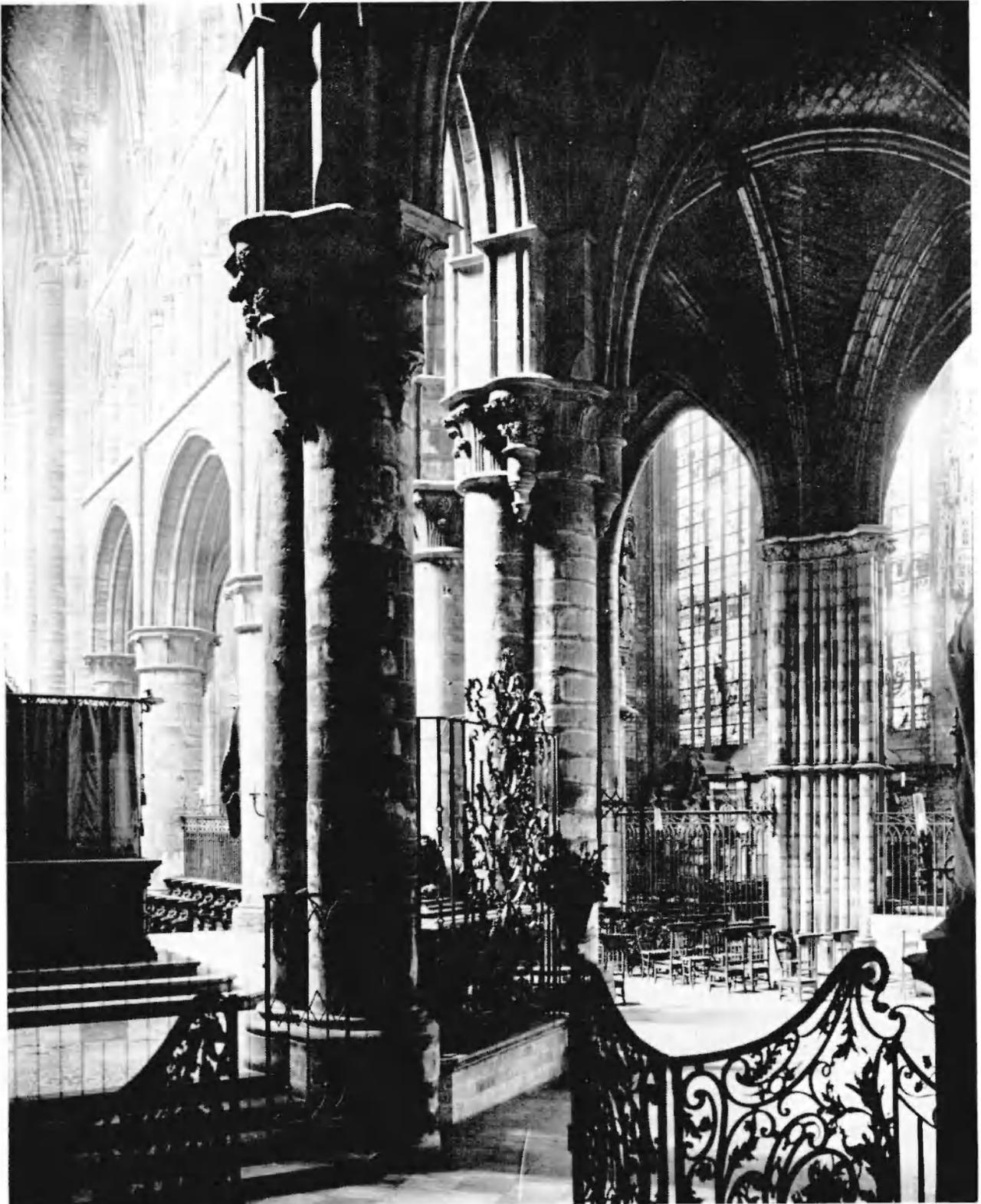


Fig. 11. Bruxelles, Sainte-Gudule, colonnes du chœur (A.C.L. 17417 B).

ration des deux travées) et sur celui d'une seule colonnette engagée (travée S. du croisillon). On assiste d'ailleurs dans les croisillons et à la croisée à une nette évolution dans la technique de retombée des nervures. Au sud, malgré l'implantation en diagonale de la colonnette devant porter l'arc ogif, on constate que celui-ci, qui repose sur l'abaque unique du pilier, part suivant un axe qui n'est pas celui de son support. De plus, le départ de l'arc ogif se situe près du mur gouttereau du transept ou près du noyau du pilier de croisée. Ainsi, une partie importante des tailloirs reste-elle inoccupée. Quant aux colonnettes destinées à recevoir les ogives, elles se trouvent également fort en retrait par rapport à celle qui reçoit le doubleau. Aussi, se crée-t-il un problème d'interpénétration des retombées. Ce problème a été résolu au croisillon N. et à la croisée dont les voûtes datent du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (87). D'une part, le profil du doubleau au croisillon N. est plus évolué et plus étroit, d'autre part, au croisillon et à la croisée, le départ de l'ogive a été avancé sur le tailloir des chapiteaux, ce qui facilite la composition des retombées. Au croisillon S., où l'étroitesse de la travée contiguë à la croisée accroissait encore la difficulté, l'architecte eut recours au procédé suivant. On observe qu'au départ des ogives les premières assises se composent, en fait, du prolongement de la colonnette engagée, ainsi qu'en témoignent leurs dimensions et leur profil. Au fur et à mesure que l'on s'écarte du mur et du doubleau, apparaissent deux petits "tores" supplémentaires. Le tout est couronné d'une sorte de "bague" ou "d'astragale". C'est à ce niveau que débute vraiment l'arc ogif avec le profil complet de sa moulure, trois tores dégagés par des cavets.

On remarquera que tout en n'ayant pas la rigoureuse verticalité de la colonne de Villers, ces départs sont relativement peu courbes, ce qui est une caractéristique des grands édifices du XII<sup>e</sup> siècle, comme Laon, Noyon ou même Chartres. Nous croyons qu'à Notre-Dame de la Chapelle et à la croisée de Villers, il y a adoption d'un parti fondamentalement identique dans son principe, mais différant assez sensiblement dans les détails (88). L'abbé Thibaut de Maisières avait considéré que les départs des ogives étaient le reste d'une première voûte, complétée vers le milieu du siècle (89). Cette opinion nous semble difficile à soutenir. En effet, il est bien acquis, comme le note d'ailleurs Thibaut de Maisières, que les murs du croisillon S. sont homogènes, ainsi que les doubleaux (90).

De plus, la voûte semble bien être homogène par rapport aux murs. Il nous semble, dès lors, très difficile d'admettre que l'on aurait laissé ainsi cette partie du bâtiment à demi-achevée, sans couverture durant un quart de siècle, pendant que l'on se mettait à construire le croisillon N. Enfin, nous voyons difficilement pourquoi sur des amorces d'ogives, qui toutes s'arrêtent au même niveau, on aurait disposé un couronnement en anneau. Cette terminaison suppose une certaine taille de la pierre qui nécessite un matériau plus large de section que le matériau habituel. Il est donc exclu que l'anneau date de la reprise de la voûte. Il faudrait alors croire que l'on a volontairement préparé cet arrêt lors de la première construction. Nous tenons donc les voûtes du croisillon S. de Notre-Dame de la Chapelle pour contemporaines de leurs supports. Encore faut-il proposer pour ce croisillon une date de construction. Malheureusement, la construction de Notre-Dame de la Chapelle est entourée de mystère. On sait qu'en 1210, Notre-Dame, qui avait été érigée en chapelle de Sainte-Gudule en 1135 mais formait une prévôté de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, fut élevée au rang de paroisse (91). En 1250, un accord entre les maîtres de la fabrique et le prévôt atteste que les travaux ne sont pas terminés (92). Ce sont les seules dates quelque peu sûres dont nous disposons. Pour le reste, la datation de l'abbé Thibaut de Maisières repose sur des parallèles avec Sainte-Gudule (93).

Les comparaisons avec Villers ne se limitent pas aux départs des ogives. Les piles orientales de la croisée de Villers présentent avec celles de Notre-Dame de la Chapelle des similitudes intéressantes. Il s'agit de piles à noyau carré sur lequel se greffent par l'intermédiaire d'un dossier les colonnes engagées recevant les arcs d'encadrement. Dans l'angle rentrant formé par les dossiers, se place la colonne recevant les arcs ogifs, mais elle ne monte pas de fond (94). A Notre-Dame, malgré les altérations, on se trouve devant un noyau cruciforme avec dossier et colonnes engagées, sises à l'angle rentrant des premiers dossiers. Ici, les colonnes des arcs ogifs montent de fond. Les colonnes de Villers sont remplacées à Notre-Dame par des pilastres (95).

On le voit, il s'agit de modulations sur un même thème mais dont la chronologie relative est intéressante. L'abbé Thibaut de Maisières a déjà retracé avec beaucoup d'a-

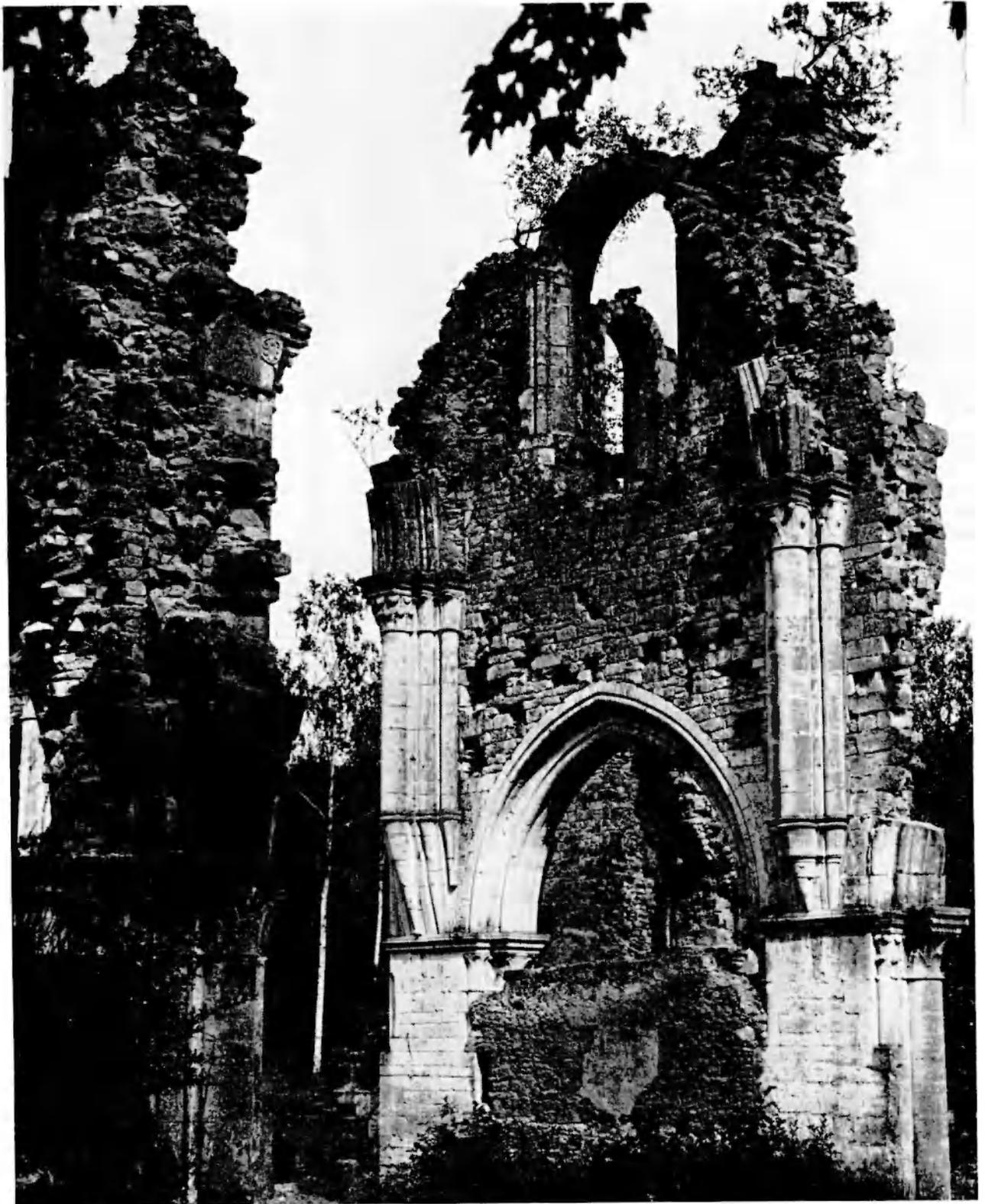


Fig. 12. Abbaye d'Orval, élévation de la nef (A.C.L. 20870 B).

propos l'évolution de la réception du gothique à Bruxelles (96). Les comparaisons avec Villers renforcent ses remarques. Vers 1200, l'avant-corps de Sainte-Gudule se présente encore sous une forme romane (97), mais avec déjà, aux piliers E., présence de colonnettes engagées (98). Après 1210, les piliers de Notre-Dame de la Chapelle procèdent de cette forme (99). Les colonnes engagées des ogives et les chapiteaux indiquent cependant nettement le gothique. L'arc est légèrement brisé. En 1197, les travaux de Villers sont entamés par la construction de deux dertoirs qui sont encore en style roman. Peu après l'achèvement du bâtiment des convers, s'érige le porche de Villers, à prédominance romane, mais où l'arc brisé fait son apparition (100). Une donation a lieu pour la construction de l'église en 1208 (101), tandis que la consécration d'autels, en 1217, montre que le chœur et le transept étaient alors terminés. C'est à la même époque que s'élèvent les piles E. de Villers et les piles de croisée de Notre-Dame de la Chapelle, dont l'inspiration est analogue. Les deux bâtiments présentent un parallélisme des départs des arcs ogifs décrits ci-dessus. Les dates de Villers, attestées par des documents, permettent ainsi de mieux éclairer la chronologie vague de Notre-Dame de la Chapelle. La similitude que l'on peut déceler entre les deux constructions, la liaison avec l'avant-corps de Sainte-Gudule montrent de façon convaincante le mouvement de pénétration de l'architecture gothique en Brabant au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Les années 1200 semblent bien déterminantes. Le nouveau style pénètre suivant une voie unique, dont les influences sont nettes dès les origines, et se marque par des détails parallèles. L'église-mère bruxelloise ne semble y accéder qu'après 1220 (102). Mais ici, des considérations de discipline intérieure (103) sont à invoquer ainsi que des raisons artistiques et probablement financières. L'avant-corps de Sainte-Gudule était terminé peu avant 1200. Peut-on, dès lors, concevoir qu'immédiatement après le chapitre passe à d'autres constructions ? Ce qui explique que Sainte-Gudule ne voit l'apparition du gothique qu'après 1220. Il n'en demeure pas moins que le rythme de pénétration du gothique en Brabant, et plus spécialement à Bruxelles, est remarquable. Vers 1220, trois bâtiments importants sont en chantier : Villers, Notre-Dame de la Chapelle, Sainte-Gudule. A la Chapelle, on n'a pas craint de reconstruire après 1210 une église qui avait été fondée en 1135 ! A Sainte-Gudule, l'avant-corps est terminé peu avant 1200. En 1225, on travaille au chœur gothique.

#### D. INFLUENCE DE VILLERS ET DE L'ARCHITECTURE CISTERCIENNE

Les ressemblances architecturales constatées entre Villers et les autres bâtiments mentionnés jusqu'à présent ne peuvent être interprétées comme des marques de filiation directe, mais plutôt comme des manifestations d'un même esprit, d'une même inspiration puisant ses modèles dans la même région.

##### 1. *Villers et Sainte-Gudule* (figs. 10, 11, 13)

On a établi des rapprochements plus précis entre Villers et certains monuments. C'est ainsi que M. Héliot, rejetant les comparaisons établies par P. Gilbert entre Sainte-Gudule et l'architecture normande (104) et malgré l'intéressante similitude qu'il dresse lui-même avec Canterbury (105), attribue les consoles du déambulatoire de Sainte-Gudule à une influence cistercienne et plus spécialement à la réduction des colonnes engagées d'Orval (106) (fig. 12). Il suffit de comparer les deux dispositions pour se rendre compte que l'on se trouve devant deux phénomènes tout à fait différents.

R. de Lasteyrie a cependant montré qu'on "donna à la partie du tailloir qui reçoit les piédroits de la voûte une saillie correspondant à celle que font ces piédroits, et pour soulager cette saillie du tailloir, on prit l'habitude de la soutenir, soit sur un cul-de-lampe dont la décoration se marie à celle du chapiteau, soit plutôt sur une colonnette partant du sol et qui est engagée dans le pilier" (107). Le premier système a été employé sous la forme simplifiée d'un chapiteau seul à Canterbury, sous la forme d'un cul-de-lampe au chœur de la cathédrale de Beauvais, entre 1235 et 1272 (108). Ces exemples montrent que l'on ne saurait, sur base de la présence de culs-de-lampe, attribuer une origine cistercienne à un bâtiment. C'est oublier la remarque d'Enlart : "Beaucoup de voûtes françaises retombent sur des supports en encorbellement " et qui ajoutait que cette disposition était fréquente aussi bien en Bourgogne qu'en Champagne, que chez les Cisterciens et en Normandie (109). L'origine cistercienne des consoles bruxelloises doit donc être rejetée.

Il existe entre Villers et Sainte-Gudule une autre ressemblance déjà signalée par Mgr Maere (110). Dans les deux

bâtiments, les demi-colonnes engagées qui portent les retombées des voûtes reposent directement sur le tailloir des colonnes, sans l'intermédiaire d'une base ou d'un socle. Cette disposition ne peut être qualifiée de cistercienne. Des abbayes cisterciennes comme Aulne (111), Pontigny (112), Longpont, Ourscamp (113), pour nous limiter à des bâtiments mis en parallèle avec Villers, ont une base moulurée aux colonnettes retombant sur le tailloir des supports. En fait, un recensement des églises présentant ce type n'est pas disponible. Il faut d'ailleurs poser le problème autrement. La base moulurée n'est que la traduction d'un double problème constructif, à savoir, d'une part, ménager la place sur le tailloir pour assurer la retombée des colonnes engagées, et d'autre part, assurer la cohésion de cette colonne avec le mur. Or, on constate que les chapiteaux brabançons sont beaucoup moins larges que leurs équivalents français et, qu'en France aussi, très souvent, depuis Laon ou Noyon jusqu'à Reims par exemple, sous la base, on a une assise formant socle et non décorée. Cette assise nous semble appareillée avec le sommier des grandes arcades, mais nous le répétons, une étude précise manque à ce sujet. Il faut d'ailleurs noter, et nous ne prétendons pas être exhaustif, que d'autres églises sans rapport avec Cîteaux ni Villers, telles Notre-Dame de Trèves, le chœur de Saint-Étienne de Caen qui n'est pas sans rapport avec Sainte-Gudule, Cerisy-la-Forêt, Saint-Bénigne de Dijon, Notre-Dame de Dinant, certaines colonnes de Notre-Dame et Saint-Sauveur à Bruges, Dammé, présentent cette même disposition (114). Celle-ci ne peut être qualifiée ni de cistercienne ni de caractéristique propre à Villers et marquant son influence. D'ailleurs, l'élévation de Sainte-Gudule, son vrai triforium dont le profil n'a rien à voir avec le faux triforium de Villers, son plan avec déambulatoire et chapelles rayonnantes montrent assez que Sainte-Gudule ne dépend pas de Villers (115).

## 2. Villers et Saint-Médard de Jodoigne

Depuis Mgr Macre, on attribue à Villers une influence sur Saint-Médard de Jodoigne et sur la chapelle d'Herbais qui en dérive (116). Un travail récent a cependant pu mettre en doute la part prise par Villers dans la conception de Saint-Médard et rattacher l'édifice à une tradition rhéno-mosane avec galerie naine projetée mais non exécutée. C'est à la suite de ce changement de programme que l'église a acquis sa silhouette si caractéristique (117).

## 3. Villers et Diest (figs. 14, 15)

Les premiers à faire de Notre-Dame de Diest une réplique de Villers sont Rolland et Leurs. Rolland notait : "L'abbatiale de Villers semble avoir influencé la nef de l'abbatiale norbertine de Floreffe (1225-1250) et, par l'intermédiaire de l'abbaye de Tongerlo, filiale de Floreffe, l'église que celle-ci éleva à Diest en 1253-1288 sous le vocable de Notre-Dame et qui constitue le plus bel exemple de gothique cistercien bourguignon dans le Nord de la Belgique" (118). Malheureusement, il ne reste rien de l'église médiévale de Tongerlo, ce qui enlève un maillon indispensable de la chaîne de comparaisons. Or, il suffit de comparer Postel (119) à sa mère Floreffe pour se rendre compte qu'une filiation ecclésiastique n'entraîne pas nécessairement une filiation architecturale. De plus, l'influence de Villers sur Floreffe n'est acceptée qu'avec des restrictions (120). Même, si nous l'admettons avec ré-

Fig. 13. Bruxelles, Sainte-Gudule, colonnette engagée dans les colonnes du chœur (A.C.L. 7214 E).



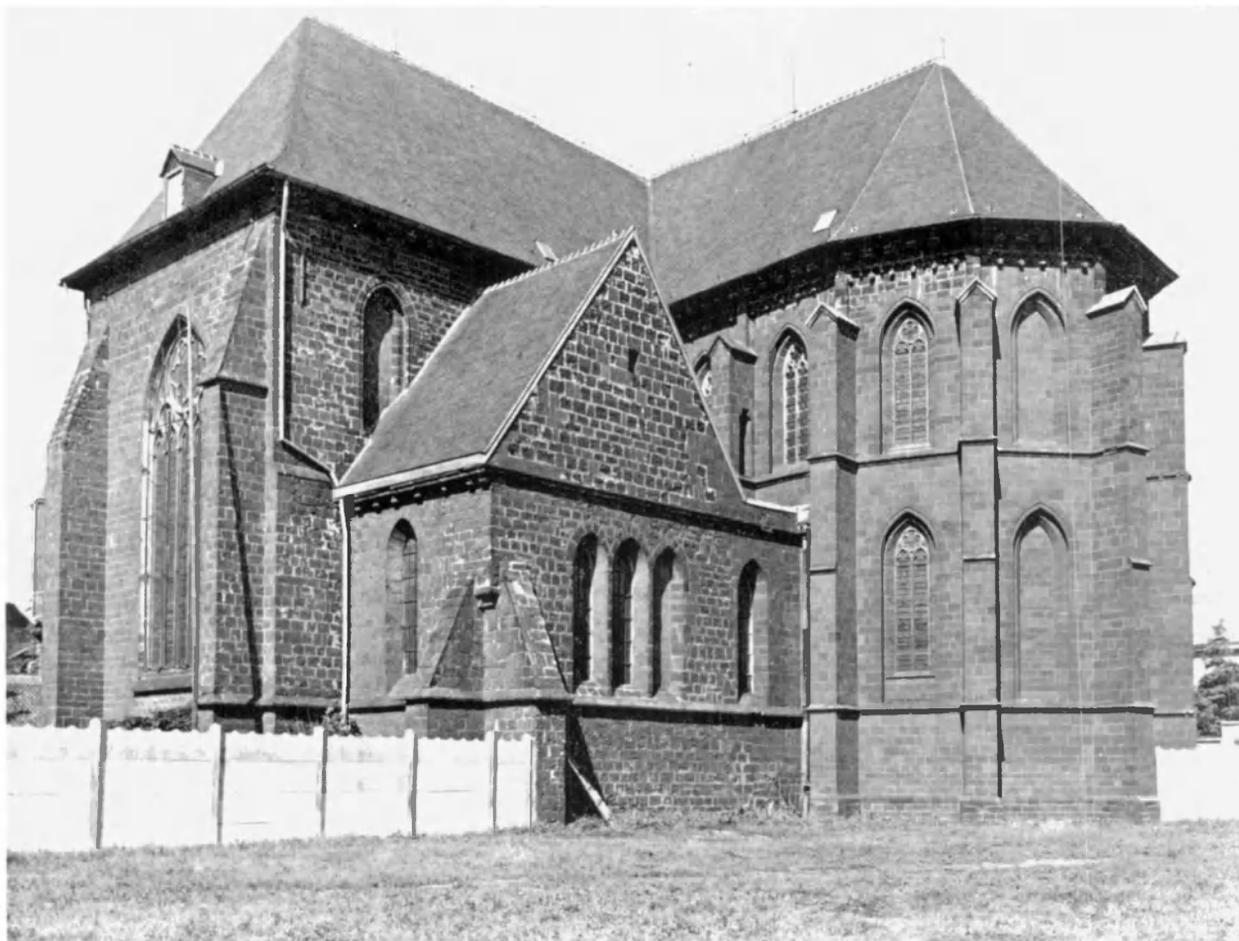


Fig. 14. Diest, Notre-Dame, chœur et croisillon sud du transept (A.C.L. 31142 A).

serve, il nous faut bien constater qu'elle ne se marque que par la reprise d'un élément fonctionnel de Villers, l'arc de décharge extérieur (121) transformé en parti décoratif d'une église non voûtée (122). La chaîne de filiation forgée par Rolland est inexistante et ne repose donc sur aucun argument sérieux.

Leurs considère que l'emploi d'une voûte sexpartite, la double rangée de fenêtres du chœur, les culots "bourguignons", les colonnes engagées dont le chapiteau se trouve à hauteur d'un cordon courant sur toute la nef, les colonnes de la nef, leurs chapiteaux sans ornement, l'absence de triforium, le tracé des formerets et le profil des ogives témoignent de l'influence cistercienne(123). L'essentiel de ces vues a été repris en 1949 par R.M. Lemaire (124) puis, en 1971, par le Patrimoine monumental (125).

Ni le plan de Notre-Dame de Diest, couramment utilisé dans la plupart des écoles, tant romanes — notamment dans l'école mosane — que gothiques, ni la présence d'une tour de façade, ni la forme de l'abside ne sont caractéristiques de l'architecture bourguignonne, cistercienne ou de Villers. De même, l'élévation à deux niveaux, sans triforium est très fréquente dans les églises de second ordre. La sobriété des bases de colonnes et des chapiteaux ne nous reporte pas à Villers dont les bases sont beaucoup plus évoluées, ni à l'architecture cistercienne puisque nous pouvons trouver des exemples similaires à Saint-Jacques de Louvain, ou notamment à Léau (126). Les chapiteaux, au niveau du cordon traversant la nef, se trouvent depuis la période romane jusqu'aux grandes cathédrales. Quant à la voûte sexpartite, comment en faire un parti cistercien lorsqu'on constate qu'à la même époque, les moines du

Saint-Sépulcre de Cambrai dotent leur chœur à Notre-Dame de la Chapelle d'une pareille voûte (127) ? L'élévation du chœur fait davantage songer à Saint-Michel-en-Thiérache, ou même à Saint-Yved de Braine qu'à Villers. Les arcs qui à Villers étré sillonnaient les murs et auxquels M. Héliot attache tant d'importance (128), les élégissements successifs du mur ne se rencontrent pas à Diest. L'élévation intérieure, à deux niveaux de percements avec ou sans colonnettes montant du fond, existe déjà dans l'école normande, dans certains bâtiments colonais — et l'on sait, d'une part, que Cologne exerça une influence sur certaines églises en Belgique (129) et que, d'autre part, la seigneurie de Diest, dont Notre-Dame fut la chapelle castrale, relevait en fief de Cologne (130) — ainsi que dans l'école champenoise et picarde.

Il n'existe donc guère de raison, croyons-nous, pour établir un quelconque lien de filiation entre Villers et Notre-Dame de Diest. Les ressemblances entre les deux bâtiments sont à attribuer à une même influence architecturale, celle de la Picardie et de la Champagne, qui se marque ainsi aussi bien à Villers qu'à Bruxelles, Chimay, Walcourt, Lissewege.

## E. CONCLUSIONS

1. Il nous semble que si Villers est une abbaye cistercienne, l'architecture de son église abbatiale n'a plus, surtout dans ses meilleures parties : le chœur, la croisée du transept, le croisillon N. et les premières travées de la nef que très peu de rapports avec ce que l'on a voulu appeler l'architecture cistercienne. L'église de Villers, construite notamment par des artisans laïcs comme en témoignent des marques de tâcherons au pilier de croisée N.O. et à la colonne voisine du croisillon N. du transept (131), est l'œuvre d'un architecte au fait des expériences menées à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans la région de Laon, Soissons et de la Haute-Picardie. Les influences de cette région sont également déterminantes sur les églises bruxelloises : Sainte-Gudule et Notre-Dame de la Chapelle.

2. L'influence de la Bourgogne sur l'architecture brabançonne que l'on évoque souvent n'est pas étayée par des exemples précis, mais résulte d'un a priori épistémolo-

gique favorable aux Cisterciens et d'une interprétation erronée des sages observations de Mgr Maere (132).

3. L'abbaye de Villers présente dans son architecture peu d'éléments qui la rattachent à la tradition cistercienne. Son influence sur l'architecture brabançonne a été nettement surestimée. L'architecture gothique du Brabant n'est pas une architecture de moines.

4. Au moment où Villers se construit, on commence, à Bruxelles, l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Les parties les plus anciennes sont les arcs et piles de croisée ainsi que le transept. De la nef, incendiée au XV<sup>e</sup> siècle, nous ne savons rien. Il semble cependant que Notre-Dame de la Chapelle, où existaient une paroisse et une prévôté, ait vu son chœur initialement réservé aux moines (133). Le chœur actuel ne fut élevé probablement qu'entre 1250 et 1275 (134). Un acte de 1250, le plus ancien à mentionner des proviseurs de fabrique à Bruxelles, montre que les travaux en cours sont financés notamment par des fonds gérés pour deux tiers par la fabrique et pour un tiers par le prévôt. La part à accorder aux paroissiens laïcs dans la construction de l'église de la Chapelle n'est pas à sous-estimer. L'introduction en Brabant d'une architecture d'origine champenoise, laonnaise ou picarde ne doit pas étonner. La Chapelle, située dans le quartier des drapiers en relation avec les foires de Champagne, témoigne d'une influence de cette région. Les liens de Sainte-Gudule avec sa métropole de Cambrai peuvent être soulignés (135). Les liens dynastiques de la maison de Brabant sont d'ailleurs révélateurs à ce sujet. Car, si Henri III épouse en 1251 Aleide de Bourgogne, Henri I<sup>er</sup> avait d'abord épousé en 1179 Mathilde de Boulogne, puis en 1213, Marie, fille de Philippe-Auguste, tandis que la sœur d'Henri II épousait successivement Robert, comte d'Artois, puis Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol (136). L'abbatiale de Villers s'intègre dans un vaste mouvement de pénétration de l'architecture gothique, mouvement venu de Picardie. Si Villers est un grand monument, on ne saurait prétendre qu'il soit un monument pilote ni une révélation dans l'architecture du Brabant.

Bruxelles, décembre 1976.

M. de WAHA,  
Aspirant F.N.R.S.



Fig. 15. Diest, Notre-Dame, intérieur (A.C.L. 57337 B).

- (1) Villers : Brabant, arrondiss. Nivelles, canton Genappe, dépendance de Tilly. Sur Villers, en général, E. BROUETTE, *Abbaye de Villers, à Tilly*, in *Monasticon belge*, Tome IV, Brabant, vol. 2, Liège, 1968, pp. 341-424; E. BROUETTE, E. MANNING, *Bibliographie de la Belgique cistercienne*, Documentation cistercienne, 13, 1974, pp. 176-200.
- (2) Voir travaux cités ci-dessous : G. ZELIS, *Villers*, in A. D'HAENENS, *Abbayes de Belgique*, Bruxelles, 1973, pp. 336-361; L.F. GENICOT, *Villers-la-Ville, ancienne abbaye*, in *Dictionnaire des églises de France, Vc, Belgique-Luxembourg*, Paris, 1970, pp. 129-130; R.M. LEMAIRE, *Patrimoine monumental de la Belgique*, Tome 2, Brabant, Nivelles, Liège, 1974, pp. 552-567; S. BRIGODE a publié le texte d'une conférence pour la Fédération belge des Professeurs d'Histoire, en mai 1966 (*Histoire et Enseignement*, XVI, 2, 1966, p. 41) dans un article de vulgarisation : S. BRIGODE, *L'Abbaye de Villers et l'architecture cistercienne*, in *Histoire et Enseignement*, XVII, 1967, pp. 9-24. Ce texte a été repris dans *Revue des Archéologues et Historiens d'Art de Louvain*, IV, 1971, pp. 117-140 (citations d'après ce texte); puis, il l'intitule : *L'Architecture cistercienne en Belgique*, in *Aureavallis* (Mélanges historiques réunis à l'occasion du neuvième centenaire de l'abbaye d'Orval), Liège, 1975, pp. 237-245. Enfin, il reparait comme *L'apport des cisterciens dans l'architecture en Wallonie*, in R. LEJEUNE, J. STIENNON, *La Wallonie, le Pays et les Hommes. Lettres, arts, culture*, Tome I, Bruxelles, pp. 447-454.
- (3) Ch. LICOT, E. LEFEVRE, *L'abbaye de Villers*, Bruxelles, 1877.
- (4) R. MAERE, *Etude archéologique sur l'église abbatiale et le monastère de Villers*, in E. de MOREAU, *L'Abbaye de Villers en Brabant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Etude d'histoire religieuse et économique*, Bruxelles, 1909, pp. 289-335.
- (5) W. ZSCHALER, *Die Abtei Villers*, in P. CLEMEN, C. GURLITT, *Die Klosterbauten der Cistercienser in Belgien*, Berlin, 1916, pp. 65-135.
- (6) F. COULON, *L'église de l'ancienne abbaye de Villers*, in *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, Tome XVII, 1878, pp. 259-321 et tiré à part. Coulon revendique la paternité des découvertes à Villers. Licot lui adresse une lettre injurieuse, Ch. LIGOT, *Lettre à Messieurs les Membres du Comité de rédaction du Bulletin*, in *Bull. Com. roy. Art et Archéologie*, XVII, 1878, pp. 420-424.
- (7) Pour rappel, Licot, né en 1843, décédé en 1903 : V.G. MARTINY, *La Société Centrale d'Architecture de Belgique depuis sa fondation (1872-1974)*, Bruxelles, 1974, pp. 58, 121, 131, 239, 265.
- (8) C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, 1<sup>ère</sup> éd., Paris, 1902, considérablement revue, 3<sup>e</sup> éd., 1927-1932.
- (9) E. LEFEVRE-PONTALIS, *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, 1894-1896.
- (10) R. de LASTEYRIE, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 1<sup>ère</sup> éd., 1912, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1929; R. de LASTEYRIE (†), édité par M. AUBERT, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*, 2 vol., Paris, 1926-1927.
- (11) J. BILSON, *The Architecture of the Cistercians, with special references to some of their earlier Churches in England*, in *The Archaeological Journal*, LXVI, 1909, pp. 185-280; S. CURMAN, *Cistercienserordens Byggnadskonst, I, Kyrhkopplanen*, Stockholm, 1912. Le livre de G. DEHIO, G. VON BEZOLD, *Die Kirchliche Baukunst der Abendlandes*, 2 vol., Stuttgart, 1884-1901, Tome I, pp. 517-537 et 5 vol. planches, contient un chapitre consacré aux Cisterciens.
- (12) M. AUBERT, *L'architecture cistercienne en France*, 2 vol., 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1947.
- (13) M. AUBERT, *Existe-t-il une architecture cistercienne ?*, in *Cahiers de Civilisation médiévale*, I, 2, 1958, pp. 153-158.
- (14) K.H. ESSER, *Über den Kirchenbau des Hl. Bernhard von Clairvaux. Eine Kunstwissenschaftliche Untersuchung aufgrund der Ausgrabung der romanischen Abteikirche Himmerod*, in *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, V, 1953, pp. 195-222.
- (15) Dans une série d'articles, M.J.A. LEFEVRE a étudié à nouveau les origines des Cîteaux en mettant en avant non plus l'*Exordium Parvum* mais l'*Exordium Cistercii* et la *Summa Cartae Caritatis*. Si certains points de détail peuvent être corrigés, les idées de M. LEFEVRE sont beaucoup mieux fondées que les traditionnelles que réexpose le père J.B. VAN DAMME dans une longue série d'articles obscurs. Un status questionis, très dur pour VAN DAMME, a été publié par le père P. ZAKAR, *Die Anfänge des Zisterzienserordens. Kurze Bemerkungen zu den Studien der letzten Zehn Jahre*, in *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis*, XX, 1964, pp. 103-138. Après une réplique de VAN DAMME, in *A.S.O.C.*, XXI, 1965, pp. 128-137, ZAKAR répond in *A.S.O.C.*, XXI, 1965, pp. 138-166 et dans P. ZAKAR, *Le origini dell'Ordine Cisterciense. Brevi osservazioni sugli ultimi quindici anni (1954-1969)*, in *Notizie Cisterciensi*, III, 1970, pp. 1-17, 89-111, 189-199. Les textes fondamentaux ont été publiés suivant la chronologie traditionnelle par J. de la CROIX-BOUTON, J.B. VAN DAMME, *Les plus anciens textes de Cîteaux, in Cîteaux, Commentarii Cistercienses Studia et Documenta*, II, Achel, 1974. Nous avons démontré que le Privilège Romain de 1100 a été interpolé par l'auteur de l'*Exordium Parvum*, qui a systématiquement déformé les données de l'*Exordium Cistercii* : M. de WAHA, *Aux origines de Cîteaux : Rapports entre l'Exordium Cistercii et l'Exordium Parvum*, à paraître in G. CAMBIER, Ed. Medivalia, collection Latomus, Bruxelles, 1977-78.
- (16) Pour les abbayes cisterciennes belges, en dernier lieu : G. DESPY, *Les richesses de la terre : Cîteaux et Prémontré devant l'économie de profit aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, in *Problèmes d'Histoire du Christianisme*, Tome V, 1974-1975, pp. 58-80 et bibliographie; J. LECLERCQ, *Passage supprimé dans une épître d'Alexandre III*, in *Revue Bénédictine*, LXII, 1952, pp. 149-151; IDEM, *Épîtres d'Alexandre III sur les Cisterciens*, *ibid.*, LXIV, 1954, pp. 68-82.
- (17) G. DUBY, *Saint Bernard. L'art cistercien*, Paris, 1976, pp. 77, 86-87, 130, 176, 186.
- (18) J. LECLERCQ, *Comment vivaient les frères convers ?*, in *I Laici nella «Societas Christiana» dei secoli XI et XII*, = *Atti della 3<sup>a</sup> Settimana ... Mendola*, 1965, Milan, 1968, pp. 152-

- 176 et J. DUBOIS, *L'institution des convers au XII<sup>e</sup> siècle. Forme de vie monastique propre aux laïcs, ibid.*, pp. 183-261; M. de WAHA, *Aux origines ...*
- (19) G. DESPY, *La fondation de l'abbaye de Villers (1146)*, in *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XXVIII, 1, 1957, pp. 3-17.
- (20) M.G.H. SS. XXV, p. 195; L. VERRIEST, *Le servage dans le comté de Hainaut. Les sainteurs. Le meilleur catel*, in *Mémoires Acad. Roy. Belgique, Cl. Lettres*, 2e s., in-8°, VI, Bruxelles, 1910; Ch. WIRTZ, *Le problème de la condition juridique des tributaires d'église en Belgique, une question mal posée*, in *A.S.A.B.*, L, 1961, pp. 273-296; U. BERLIERE, *La familia dans les monastères bénédictins du Moyen Age*, in *Acad. Roy. Belgique, Cl. Lettres, Mémoires*, in-8°, XXIX, 2, Bruxelles, 1931.
- (21) Ch. LICOT, *op. cit.*, pp. 38-39.
- (22) R. MAERE, *op. cit.*, pp. 299, 301, 306, 312, 319, 332-333, 335.
- (23) R. MAERE, *op. cit.*, p. 312.
- (24) R. MAERE, *op. cit.*, p. 335.
- (25) M. LAURENT, *L'architecture et la sculpture en Belgique*, Paris-Bruxelles, 1928, p. 9. Plan procédant de Morimond, oculi venus d'Ile-de-France, colonnettes de Champagne, éclectisme, influence réduite.
- (26) P. FIERENS, dir., *L'art en Belgique*, 1ère éd., Bruxelles, 1939, pp. 54-55, texte inchangé, 2e éd., Bruxelles, 1947, p. 55. Dans la 3e éd., Bruxelles, 1956, l'architecture est traitée par R.M. LEMAIRE qui reprend la thèse de l'influence bourguignonne, pp. 68-69.
- (27) S. LEURS, *De receptie der Gotiek en de Vroeg-Gotiek*, in S. LEURS, dir., *Geschiedenis van de Vlaamsche Kunst*, Tome I, Anvers, s.d. (1937), pp. 151-152.
- (28) R.M. LEMAIRE, *La formation du style gothique brabançon*, I, *Les églises de l'ancien quartier de Louvain*, Anvers, 1949, p. 11.
- (29) R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 12.
- (30) R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, pp. 99-107.
- (31) A.L.J. VAN DE WALLE, *Belgique gothique*, Bruxelles, 1971, p. 58.
- (32) S. BRIGODE, *loc. cit.*, p. 129.
- (33) L.F. GENICOT, *Villers-la-Ville, ruines de l'ancienne abbatale*, in *Rhin-Meuse, Art et Civilisation, 800-1400*, Cologne-Bruxelles, 1972, pp. 124-125. Sur Villers, cfr. compte rendu de J. de BORGHGRAVE d'ALTENA, in *R.B.A.H.A.*, XLI, 1972 (1974), p. 183.
- (34) R. MAERE, *op. cit.*, p. 332; M. LAURENT, *op. cit.*, p. 9.
- (35) P. HELIOT, *Le chœur gothique de l'abbatiale d'Ourscamp et le groupe de Longpont dans l'architecture cistercienne*, in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1957, pp. 159-160; IDEM, *L'abbatiale de Saint-Michel en Thiérache, modèle de Saint-Yved de Braine et l'architecture gothique des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, in *B.C.R.M.S.*, 2, 1972, pp. 13-43.
- (36) P. HELIOT, *Les origines et les débuts de l'abside vitrée (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, in *Wallraf-Richartz Jahrbuch*, XXX, 1968, pp. 99-106.
- (37) C. OURSEL, *L'église Notre-Dame de Dijon*, Paris, 1941, (*Petites monographies des grands édifices de la France*), pp. 15-19; R. BRÄNNER, *Burgundian Gothic Architecture*, Londres, 1960, pp. 54-62, 132-133.
- (38) P. HELIOT, *loc. cit.*, in *Wallraf-Richartz Jahrbuch* XXX, 1968, pp. 103-104.
- (39) P. HELIOT, *Coursières et passages muraux dans les églises gothiques de la Belgique impériale*, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, pp. 19-22, citation : p. 20.
- (40) R. MAERE, *op. cit.*, p. 312.
- (41) S. BRIGODE, *loc. cit.*, p. 129.
- (42) C. OURSEL, *op. cit.*, p. 26; R. BRÄNNER, *op. cit.*, p. 57, fig. 16 donne le chœur sans oculi.
- (43) Voir n. 37 et R. BRÄNNER, *op. cit.*, pp. 135-136; J. VALLÉRY-RADOT, *Une réplique peu connue de Saint-Yved de Braine. La Sainte-Chapelle de Dijon*, in *B.M.*, LXXXV, 1926, pp. 299-306.
- (44) J. LAENEN, *Les consécration des autels de l'église de l'abbaye de Villers*, in *A.H.E.B.*, 2e s., XI=XXVII, 1898, pp. 85-113, actes n° 1, 2 (1217), 3, 4 (1226), 5, 6 (1230). Sur la localisation des autels : E. de PRELLE de la NIEPPE, *Eglise de l'abbaye de Villers*, in *Bull. Com. Roy. Art et Archéologie*, XXXVIII, 1899, pp. 37-86; H. SCHUERMANS, *Eglise de l'abbaye de Villers, ibid.*, XLII, 1903, pp. 381-436, sont à revoir à la lumière de H. NIMAL, *L'église de Villers*, Bruxelles, 1904; IDEM, *L'église de Villers, nouvelle étude*, in *A.S.A.B.*, XIX, 1905, pp. 381-430.
- (45) C. OURSEL, *op. cit.*, p. 19, se prononce pour 1230; R. BRÄNNER, *op. cit.*, p. 132.
- (46) E. LEFEVRE-PONTALIS, *L'architecture gothique dans la Champagne méridionale au XII<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*, in *C.A.F.*, LXIX, Troyes-Provins, 1902, pp. 273-306; IDEM, *Les caractères distinctifs des écoles gothiques de la Champagne et de la Bourgogne*, in *C.A.F.*, LXXIV, Avallon, 1907, pp. 546-558; R. de LASTEYRIE, *Architecture gothique*, II, pp. 98-117; C. ENLART, *Manuel*, 1ère partie, II, pp. 504-506.
- (47) R. BRÄNNER, *op. cit.*, pp. 38-62.
- (48) J. BONY, *The resistance to Chartres in early thirteenth century architecture*, in *The Journal of the British Archaeological Association*, 3e s., XX-XXI, 1957-1958, pp. 35-52.
- (49) R. BRÄNNER, *op. cit.*, p. 62.
- (50) E. COULON, *op. cit.*, p. 30; R. MAERE, *op. cit.*, pp. 300-308.
- (51) E. COULON, *op. cit.*, p. 15; Ch. LICOT, *op. cit.*, pp. 62, 73-75, pl. VII; R. MAERE, *op. cit.*, pp. 290-291; cfr. plan *Patrimoine, Brabant*, II, Nivelles, pp. 558-559.
- (52) R. MAERE, *op. cit.*, p. 309, avait déjà noté l'importance de la lumière au chœur et au transept.
- (53) R. MAERE, *op. cit.*, p. 312 : "En cette matière, l'architecte cistercien paraît donc avoir innové, sans que son inspiration ait d'ailleurs été heureuse."
- (54) R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, pp. 22-23 et fig. 5, 13.
- (55) R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 69 et figs. 50, 60.
- (56) L. BROCHIE, *La cathédrale de Laon*, 3e éd., Paris, 1961, pp. 21-25; P. HELIOT, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, p. 20; U. ADENAUER, *Die Kathedrale von Laon*, Cologne, 1934.

- (57) P. HELIOT, in *Bull. Soc. Nat. Antiq. France*, 1957, p. 160.
- (58) P. HELIOT, in *Bull. Soc. Nat. Antiq. France*, 1957, passim.
- (59) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, fig. 102, pp. 119-128.
- (60) Ci-dessus, n. 2, n. 32.
- (61) J. BILSON, *loc. cit.*, pp. 214-228, pl. V, 5; G. DEHIO, G. VON BEZOLD, *op. cit.*, atlas, 2, pl. 197, 6.
- (62) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, pp. 80, 121.
- (63) J. LAENEN, *loc. cit.*, p. 94. L'acte de consécration ne donne pas de précision de lieu dans l'église, ce sont des sources postérieures qui ajoutent les précisions, pp. 88-89.
- (64) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, p. 95.
- (65) H. NIMAL, *op. cit.*, pp. 35, 46; IDEM, *loc. cit.*, in *A.S.A.B.*, XIX, 1905, pp. 403-404.
- (66) F. COULON, *loc. cit.*, pp. 300-302; R. MAERE, *op. cit.*, p. 318; W. ZSCHALER, *loc. cit.*, pp. 86-87.
- (67) M. AUBERT, *op. cit.*, I, pp. 302-304.
- (68) M.G.H. SS. XXV, p. 233; R. MAERE, *op. cit.*, p. 291.
- (69) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, pp. 125-127.
- (70) R. MAERE, *op. cit.*, p. 291.
- (71) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, figs. 118-123, p. 82.
- (72) R. MAERE, *op. cit.*, pp. 300, 312; P. HELIOT, voir nn. 38, 39.
- (73) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, fig. 106 donne un dessin de Licot avec coûte et fig. 105 un dessin après écroulement des voûtes du chœur; *loc. cit.*, p. 78, mention de la reconstruction des voûtes. Cependant, on notera que F. COULON, *loc. cit.*, pl. XIII, ne donne plus de voûte au chœur; cfr. aussi p. 274.
- (74) Comme on peut le voir sur les relevés des auteurs cités n. 73, les voûtes de la croisée de la première travée de la nef sont anciennes.
- (75) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, fig. 77, fig. 104; F. COULON, *loc. cit.*, pl. I.
- (76) R. MAERE, *op. cit.*, p. 301; W. ZSCHALER, *loc. cit.*, p. 80.
- (77) Ainsi R. de LASTEYRIE, *Architecture gothique*, I, p. 296, fig. 302.
- (78) R. de LASTEYRIE, *Architecture gothique*, I, pp. 284-286.
- (79) M. AUBERT, *op. cit.*, I, pp. 256-262.
- (80) Laon, L. BROCHE, *op. cit.*, pp. 25-26; Braine, E. LEFEVRE-PONTALIS, *Braine*, in *C.A.F.*, LXXVIII, Reims, 1911, I, pp. 428-440; Nouvion-le-Vineux, E. LEFEVRE-PONTALIS, *Nouvion-le-Vineux*, in *ibid.*, I, pp. 388-393, spécialement pp. 392-393. LEFEVRE-PONTALIS considère cependant que la superposition des colonnes révélerait une reprise de construction.
- (81) L. BROCHE, *op. cit.*, pp. 66-67; M. ANFRAY, *L'architecture normande. Son influence dans le nord de la France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1939, pp. 111-124.
- (82) E. BROUETTE, in *Monasticon*, IV, 2, p. 366.
- (83) M. THIBAUT de MAISIERES, *L'architecture et les matériaux tournaisiens en Brabant et dans le Hainaut à l'époque gothique*, in *A.F.A.H.B.*, XXXIII<sup>e</sup> Congrès, 1949, éd. Tournai, 1951, Tome III, pp. 528-531.
- (84) E. GALL, *Dome und Klosterkirchen am Rhein*, Munich, 1956, pp. 102-104, 146; H. BUNJES, N. IRSCH, G. KENTENICH, F. KUTZBACH, H. LÜCKGER, *Die kirchlichen Denkmäler der Stadt Trier mit Ausnahme des Domes = Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, Tome XIII, 3e Partie, *Die Kunstdenkmäler der Stadt Trier*, Düsseldorf, 1937; O. VON SIMSON, *Das Mittelalter II*. Propylaen Kunstgeschichte, VI, Berlin, 1972, p. 202 (pl. 176b).
- (85) P. HELIOT, *loc. cit.*, in *Wallraf-Richartz Jahrbuch*, XXX, 1968, pp. 106-107.
- (86) sur la prévôté de La Chapelle, A. et G. DESPY, *Prévôté de Notre-Dame de La Chapelle*, in *Monasticon Belge*, IV, *Brabant*, f. 1, Liège, 1964, pp. 147-177; E. BOECKX, *Notre-Dame de La Chapelle*, Bruxelles, 1928, n'est pas fiable pour l'archéologie. La meilleure étude sur le bâtiment reste le court mais brillant exposé de M. THIBAUT de MAISIERES, *Eglises gothiques de Bruxelles*, Bruxelles, 1942, pp. 13-20. Nous comptons publier prochainement divers actes intéressants l'église.
- (87) M. THIBAUT de MAISIERES, *op. cit.*, pp. 16-17.
- (88) L'église abbatiale de Sainte-Foy de Sélestat, qui appartient à l'école alsacienne assez lourde, utilise une colonne qu'elle courbe pour recevoir l'ogive. La colonne est surmontée d'un chapiteau qui permet de la distinguer d'avec l'ogive dont le profil, un gros tore, est presque celui de la colonne. La disposition que l'on retrouve à Saint-Adelphe de Neuwiller est parallèle à celle de Notre-Dame de La Chapelle, mais exécutée beaucoup plus grossièrement. Cfr. G. DURAND, *Sélestat, église Sainte-Foy*, in *C.A.F.*, LXXXIII, Metz-Strasbourg, Colmar, 1920, pp. 471-481, ne donne pas de date précise. R. de LASTEYRIE, *Architecture gothique*, I, pp. 82, 240, première moitié XIII<sup>e</sup> siècle; W. HOTZ, *Handbuch der Kunstdenkmäler im Elsass und in Lothringen*, Munich, 1965, pp. 203-205, semble dater du XII<sup>e</sup>; J. BANCHEREAU, *Neuwiller, église Sainte-Adelphe*, in *C.A.F.*, LXXXIII, pp. 272-275, XII<sup>e</sup> siècle; W. HOTZ, *op. cit.*, pp. 149-150, vers 1200. On notera une disposition de Notre-Dame-au-delà-de-la-Dyle, où c'est le doubleau qui part plus haut que les ogives et est supporté par une colonnette avec chapiteau et ce à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : V.G. MARTINY, *Etude historique et archéologique de l'église Notre-Dame-au-delà-de-la-Dyle à Malines*, in *B.C.R.M.S.*, XIII, 1962, p. 77 et fig. 34, p. 79.
- (89) M. THIBAUT de MAISIERES, *op. cit.*, p. 16.
- (90) IDEM, *ibid.*, pp. 14-16.
- (91) IDEM, *ibid.*, p. 13; Pl. LEFEVRE, *L'organisation ecclésiastique de la Ville de Bruxelles au Moyen Age*, Louvain, 1942, pp. 81-84.
- (92) E. BOECKX, *op. cit.*, p. 237; A. et G. DESPY, *loc. cit.*, p. 153; J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, Tome VI, Bruxelles, 1906, p. 770, n<sup>o</sup> 4557; Ms. 16.583, f<sup>o</sup> 183-184v<sup>o</sup>, confirmation ducale, f<sup>o</sup> 185-187. Nous éditerons prochainement ce texte.
- (93) M. THIBAUT de MAISIERES, *op. cit.*, pp. 13-20.
- (94) E. COULON, *op. cit.*, pp. 41-43; R. MAERE, *op. cit.*, p. 302; W. ZSCHALER, *loc. cit.*, p. 80 et figs. 105, 106, 113.
- (95) M. THIBAUT de MAISIERES, *op. cit.*, pp. 13-14; IDEM, *ibid.*, p. 14, n. 4. Thibaut de Maisières ne croit pas

que la nef initiale ait été voûtée. Le plan actuel des piliers ne permettrait pas de loger une colonnette destinée à recevoir les ogives de la nef. Toutefois, Thibaut de Maisières reconnaît que les piliers ont été remaniés. Sur son plan, pl. III, il donne l'avancée du pilier vers la nef en noir (vers 1210). Cependant, un mince filet blanc sépare cette avancée du pilier. Il semble donc que Thibaut de Maisières ait eu l'intuition qu'il y avait là deux maçonneries. C'est bien le cas : les hauteurs d'appareil sont différentes entre le pilier et l'avancée, l'imposte du pilier ne se poursuit pas sur l'avancée, celle-ci monte plus haut que le pilier, jusqu'au niveau de la coursère de la nef. L'avancée nous semble donc plus tardive que le pilier dont elle nous masque une partie. On ne peut dès lors exclure que ce remaniement ou les aménagements lors de la construction de la nef du XV<sup>e</sup> siècle aient fait disparaître la colonnette engagée vers la nef. On ne peut donc se prononcer avec certitude sur l'état initial de la nef.

(96) M. THIBAUT de MAISIÈRES, *op. cit.*, pp. 5-7, 13-17; R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 13.

(97) S. BRIGODE, *Les fouilles de la Collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles. Découverte de l'avant-corps occidental de l'époque romane*, in *A.S.A.B.*, XLII, 1938, pp. 185-215.

(98) S. BRIGODE, *loc. cit.*, 1938, p. 195, fig. 3, p. 193, 5, p. 195, planches V, VI, VII.

(99) M. THIBAUT de MAISIÈRES, *op. cit.*, pp. 13-14.

(100) E. COULON, *op. cit.*, pp. 17-23; R. MAERE, *op. cit.*, pp. 290-291, 313-314, 329; W. ZSCHALER, *loc. cit.*, pp. 93-95.

(101) E. de MOREAU, *op. cit.*, pp. 43-44; R. MAERE, *op. cit.*, p. 290.

(102) Pl. LEFEVRE, *La collégiale des Saints-Michel et Gudule à Bruxelles*, in *A.S.A.B.*, XLIX, 1956-1957, pp. 16-17, 21-22.

(103) Pl. LEFEVRE, *op. cit.*, pp. 41-44.

(104) P. GILBERT, *A propos de l'architecture de Sainte-Gudule. Influences étrangères et unité d'ensemble*, in *Acad. Roy. Belgique, Bull. Cl. Beaux-Arts*, XLVI, 1964, 12, pp. 225-245, ici p. 229.

(105) P. HELIOT, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, pp. 25-27, spécialement p. 27.

(106) IDEM, *ibid.*, p. 27 et n. 44, p. 41.

(107) R. de LASTEYRIE, *op. cit.*, I, p. 285.

(108) Sur Beauvais, en général, L. LEFEVRE-PONTALIS, *Cathédrale*, in *C.A.F.*, Beauvais, LXXII, 1905, pp. 4-15; V. LEBLOND, *La cathédrale de Beauvais*, Paris, 1926; R. BRANNER, *Le maître de la cathédrale de Beauvais*, in *Art de France*, II, 1962 pp. 77-92, avec bibliographie et réserves de F. SALET, in *B.M.*, 120, 1962, I, pp. 78-79.

(109) C. ENLART, *op. cit.*, 1ère partie, II, pp. 612-614.

(110) R. MAERE, *op. cit.*, p. 333; IDEM, *L'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Etude archéologique*, in *La Revue d'Art*, XXV, 5-6 mai-juin 1925, p. 194.

(111) E. KRONE, in P. CLEMEN, C. GÜRLITT, *op. cit.*, p. 139, figs. 231-232, 248, 249.

(112) G. FONTAINE, *Pontigny, abbaye cistercienne*, Paris, 1928, pp. 65, 73-74, fig. 42.

(113) P. HELIOT, *loc. cit.*, in *Bull. Soc. Nat. Antiquaires de France*, 1957, pp. 146-161.

(114) Trèves, H. BUNJES, N. IRSCH, e.a., *op. cit.*; Saint-Etienne de Caen, L. SERBAT, *Eglise Saint-Etienne (de Caen)*, in *C.A.F.*, LXXXV, Caen, 1908, I, pp. 3-8, 43; E. LAMBERT, *Caen roman et gothique*, Caen, 1935; M. ANFRAY, *op. cit.*; Cerisy-la-Forêt, A. RHEIN, *L'église de Cerisy-la-Forêt*, in *C.A.F.*, LXXXV, Caen, 1908, II, pp. 545-587, pl. p. 570; M. ANFRAY, *op. cit.*; Saint-Bénigne de Dijon, R. BRANNER, *op. cit.*, p. 134 et pl. 34; Notre-Dame de Dinant, E. HAYOT, *La collégiale Notre-Dame de Dinant*, in *B.C.R.M.S.*, II, 1950, campagnes 1227-1247 et 1247-1273, pp. 24, 30, figs. 10, 31, figs. 11, 53, «Influence de l'architecture bourguignonne et champenoise». Les seuls rapports précis sont cependant ceux établis avec la région de Reims et avec Notre-Dame de Trèves, *ibid.*, p. 53; cfr. aussi L.F. GENICOT, in *Rhin-Meuse*, p. 123. On notera aussi le caractère particulièrement rudimentaire des «bases» des colonnes engagées de Notre-Dame de Walcourt, F. JOSIS-ROLAND, *La basilique Notre-Dame de Walcourt*, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, pp. 63-106, voir pp. 77-79, figs. 15-17, 104, fig. 34. Bruges, Notre-Dame, 2e moitié XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, L. DEVLIEGHER, *De opkomst der kerkelijke gotische bouwkunst in West-Vlaanderen gedurende de XIII<sup>e</sup> eeuw*, in *B.C.R.M.S.*, V, 1954, p. 195 et fig. 15, p. 200; Bruges, IRPA A.C.L. 7374A, Saint-Sauveur, rond-point, XIII<sup>e</sup> siècle, modifié; L. DEVLIEGHER, *loc. cit.*, p. 209; IRPA 17176B; Damme, 2e moitié XIII<sup>e</sup> siècle; L. DEVLIEGHER, *loc. cit.*, p. 218, fig. 31, p. 225, fig. 36; IDEM, *Damme, Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen*, 5, Tielst, 1971, p. 61, fig. 41, p. 67, pl. 106.

(115) R. MAERE, in *Revue de l'Art*, XXV-XXVI, 1925-1926, *passim*; Pl. LEFEVRE, *loc. cit.*, *passim*; IDEM, *La collégiale des Saints-Michel et Gudule à Bruxelles*, Bruxelles, 1942; H. VELGE, *La collégiale des Saints-Michel et Gudule à Bruxelles*, Bruxelles, 1925; P. GILBERT, *loc. cit.*, *passim*.

(116) R. MAERE, *op. cit.*, p. 334; R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, pp. 215-221, spécialement p. 221 (Jodoigne) et p. 221-223. L'auteur fait cependant dépendre Herbas de Jodoigne et non de Villers; S. BRIGODE, *loc. cit.*, 1971 (=1967), p. 131, limite l'influence de Villers sur Saint-Médard à quelques détails. Le chœur serait inspiré de Nivelles. Cette thèse développée par S. BRIGODE, *L'abside occidentale de la collégiale de Nivelles*, in *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art offerts au professeur Jacques Lavalleye*, Louvain, 1970, p. 18, a été reprise par L.F. GENICOT, in *Rhin-Meuse*, p. 124.

(117) A. DEKNOP, *La place du chœur de l'église Saint-Médard de Jodoigne dans l'architecture brabançonne. Examen de quelques hypothèses et suggestion d'une hypothèse nouvelle*. Mémoire de licence sous la direction du Professeur V.G. MARTINY, Bruxelles, U.L.B., 1975.

(118) P. ROLLAND, in P. FIERENS, *op. cit.*, 1ère éd., 1939, pp. 54-55, 2e éd., 1947, p. 55. Il faut noter que Tongerlo n'est pas une fille de Florefe mais de Saint-Michel d'Anvers, N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, II, Straubing, 1952, p. 330. Nous remercions M. R. Forgeur de cette indication. Cfr. H. LAMY, *L'abbaye de Tongerlo depuis sa fondation jusqu'en 1263*, Louvain, 1914.

(119) R. LEMAIRE, *De romaanse bouwkunst in de Nederlanden*, Verhandeling. Kon. Acad. België, Kl. Schone Kunsten, 6, Bruxelles, 1952, pp. 132-134 : «oorspronkelijk was algemene overwieling voorzien»; J.J.M. TIMMERS, *De kunst van het Maasland*, Assen, 1971, pp. 195-196; H.E. KUBACH, A. VERBEEK, *Romanische Kirchen an Rhein und Maas*, Neuss, 1971, p. 354 et fig. 315; E. HARDICK, *Praemonstratenserbauten des 12. und 13. Jahrhunderts im Rheinland. Ihr Verhältnis zu den französischen und belgischen Vorstufen*, in *Analecta Praemonstratensia*, 1935, p. 61.

(120) J. JEANMART, L. CHANTRAINE, *L'église abbatiale avant l'intervention de Dewez*, in *Les constructions médiévales*

de l'ancienne abbaye de Floreffe, Louvain, 1973, p. 68 et fig. 25.

(121) P. HELIOT, *loc. cit.*, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, p. 22.

(122) J.J.M. TIMMERS, *op. cit.*, p. 195; J. JEANMART, L. CHANTRAINE, *op. cit.*, pp. 66-67; *Patrimoine monumental*, Tome V, 1, Liège, 1975, pp. 203-208; R. MAERE, *L'Eglise du petit séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine*, in *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, 1910, pp. 199-234, spécialement pp. 217-218, s'il y eut intention de voûter la nef, il n'y eut pas de réalisation; E. HARDICK, *op. cit.*, pp. 53-62; R. LEMAIRE, *Romaanse bouwkunst*, pp. 130-131.

(123) S. LEURS, in *Gesch. Vl. Kunst*, I, pp. 151-152.

(124) R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, pp. 99-107.

(125) *Patrimoine monumental*, I, 1971, p. 63.

(126) R.M. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 26, Louvain, Saint-Jacques : les colonnes "n'eurent jamais de chapiteaux sculptés"; p. 209, fig. 24, bases de Léau, cfr. aussi les bases de Walcourt, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, p. 77 fig. 15.

(127) M. THIBAUT de MAISIERES, *op. cit.*, pp. 18-19 = 1250-1275.

(128) P. HELIOT, *loc. cit.*, in *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, p. 22 : "Visibles du dehors, ces entretoises assurent la cohésion de la bâtisse".

(129) R. LEMAIRE, in P. FIERENS, 3e éd., p. 69.

(130) J. de STURLER, *Un fief de l'archevêché de Cologne en Brabant : la seigneurie de Diest*, in *B.C.R.H.*, CI, 1936, pp. 137-186.

(131) W. ZSCHALER, *loc. cit.*, p. 85.

(132) R. MAERE, *op. cit.*, p. 335.

(133) Cfr. notre étude annoncée n. 86.

(134) M. THIBAUT de MAISIERES, *op. cit.*, pp. 18-19.

(135) M. MAERE, *loc. cit.*, in *La Revue de l'Art*, XXV, 5-6, mai-juin, 1925, pp. 213-214; R. LEMAIRE, in P. FIERENS, 3e éd., pp. 70-71.

(136) C. KNETSCH, *Das Haus Brabant*, Darmstadt, 1917 (1918), pp. 21, 27, 33, 34.

MARIEMBOURG  
ET PHILIPPEVILLE,  
VILLES NEUVES  
ET FORTES  
DE LA RENAISSANCE

O. BERCKMANS

MARIEMBOURG ET PHILIPPEVILLE,  
VILLES NEUVES ET FORTES  
DE LA RENAISSANCE (1)

Il est dans l'Entre-Sambre-et-Meuse deux petites cités qui ne manquent jamais d'intriguer leurs visiteurs. Elles affectent le plan d'un vaste carrefour et leurs rues sont bordées d'un bon nombre de vieilles maisons en pierre grise, toutes de même gabarit, trapues et sans décor. Elles ne sont pas nées du hasard, ces villettes dont le nom conserve le souvenir de Marie de Hongrie et de Philippe II d'Espagne. Mariembourg et Philippeville ont, en effet, été créées tout d'une pièce, en 1546 et en 1555, pour tenter d'enrayer une invasion française dans les Pays-Bas de Charles Quint. Rien qu'à ce titre elles mériteraient qu'aujourd'hui on se penchât sur leur cas. Mais il y a plus : leurs bâtisseurs se sont montrés au courant des dernières recherches urbanistiques et militaires de la Renaissance italienne. Ils ont donné à leurs villes fortes un plan logique, mathématique, "idéal", un plan remâché par les théoriciens mais qui, jusque-là, avait été très peu matérialisé : le plan radio-concentrique. Ils les ont enveloppées d'une ceinture de fortifications étroitement liée au parti urbanistique et basée sur un système de défense dont de nombreux pays réclament la paternité mais que seuls les Italiens ont vraiment élaboré dans son premier temps : la fortification bastionnée.

Il ne sera pas question de faire ici état, comme dans l'ouvrage que cet article résume, des recherches historiques entreprises dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture militaire de la fin du Moyen Age et de la Renaissance, mais bien d'envisager dans leur contexte précis, et séparément, la création de nos deux villes, d'en étudier le plan originel, fortifications comprises, d'en rechercher les auteurs, et enfin de donner un aperçu, rapide, de leur évolution du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.

---

(1) Le présent article résume une partie, revue, d'un mémoire de licence présenté en juin 1974 à l'Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art de l'U.C.L. sous le titre *Mariembourg et Philippeville. Manifestation précoce et survie du plan idéal des villes fortifiées de la Renaissance*. Dans ce tome, il ne sera traité que de Mariembourg, créée la première, en 1546.

## MARIEMBOURG

*Pour bien deffendre les pays de vostre Maïesté, n'ay trouvé lieu plus propice que auprès du pont à Fresne (...). (2)*

En 1541, les troupes de Charles Quint sont défaites devant Alger. François I<sup>er</sup>, toujours prêt à provoquer son impérial voisin pour des questions d'ordre territorial, profite de l'occasion pour tenter de soumettre à la France les pays d'entre Rhin et Meuse. Il masse de forts contingents armés en Picardie, dans le Boulonnais, en Champagne. Il a pour alliés du moment le nouveau duc de Gueldre, usurpateur aux yeux de Charles Quint, et les Danois qui envoient des troupes vers la frontière nord des Pays-Bas. Face à ce danger, Marie de Hongrie (1505-1555) prend des mesures pour garantir la sécurité de ses provinces. Elle constate que les places-fortes y sont malheureusement dans un état pitoyable et qu'il faut les restaurer au plus vite; ainsi Bois-le-Duc, Grave, Bapaume, Béthune, Le Quesnoy et Luxembourg reçoivent-ils de nouveaux ouvrages de fortifications. Mais ces dispositifs sont retardés par le manque d'argent et, en juillet 1542, le duc d'Orléans pénètre sans difficulté dans le Luxembourg, prend la ville, puis descend sur Yvois (Carignan). Une seconde armée commandée par Martin van Rossem, maréchal de Gueldre alors tout dévoué à la France, entre dans les Pays-Bas par le nord, touche Anvers, rançonne Louvain, pille et brûle, atteint l'Entre-Sambre-et-Meuse et rejoint le duc d'Orléans. Bientôt cependant, sans que la raison en soit encore bien définie, les troupes alliées se retirent et laissent les Impériaux reprendre presque toutes les villes conquises (3).

Mais la leçon portera ses fruits : l'invasion-éclair a démontré la parfaite insuffisance du dispositif de défense des frontières "des pays de par deçà" et notamment de la zone bien délimitée de Couvin-Chimay, dans le prolongement de la "trouée de l'Oise". Cette région de l'Entre-Sambre-et-Meuse présente de larges zones déboisées qui constituent d'excellentes voies de communications vers le Brabant et la Meuse. D'autant plus qu'elle n'est défendue que par quelques châteaux vétustes et qui n'ont guère été conçus pour résister à l'artillerie : Couvin, Chimay, Florennes, Walcourt, Fagnolle, Roly, Sautour, Dourbes, Boussu-en-Fagne, etc. C'est elle que les bandes de Martin van Rossem avaient, en 1542, saccagée avec tant de facilité, la parcourant en sens inverse, depuis le nord.

Or, voici qu'en 1545 François I<sup>er</sup> fait élever une couronne de fortifications capable de résister à l'artillerie autour de Maubert-Fontaine, près de Rocroi, à l'entrée même de cette contrée ! Cette fois, l'Empereur donne à sa sœur l'ordre précis de *visiter les frontières des pays de Brabant, de Hainaut, de Namur et aussi en partie de Liège* (3), pour y planter une forteresse capable de repousser toute invasion.

Dans une lettre datée du 16 avril 1546 (2), Marie de Hongrie fait part à Charles Quint du résultat de ses investigations. *Deux vallées se viennent droitement joindre à une petite rivière venant de Chimay, qui traverse près d'ung villaige, qui s'appelle Fresne (Frasnes-lez-Couvin), par dessus laquelle rivière Mons'. de Liège (le prince-évêque) a ung pont et passage. (...) Lequel lieu necessairement fault passer, pour venir tomber à Florinne (Florennes). (...) et en tous ces pays, que vostre Maïesté scet estre entièrement ouverte, et est le mesme chemin que Marten van Rossem print. (...) Mais pour bien deffendre les pays de vostre Maïesté, n'ay trouvé lieu plus propice que auprès du pont à Fresne, ou en une prairie tenant la rivière, qui est environ ung gect d'arc ou deux deçà du pont, estant (...) le plus beau et le plus commode lieu d'y faire ung fort, qui se scauroit veoir et qui mieulx deffend les pays de vostre Maïesté (...).*

Les meilleures conditions semblent d'ailleurs réunies comme l'explique en partie la suite de la lettre. Le lieu est plat et dominé seulement au nord par une petite colline. L'Eau Blanche le borde au sud, la Brouffe au nord. De ces cours d'eau qui se rejoignent à l'est, le second pourra alimenter les fossés. On trouve pierre et terre à volonté; les forêts n'étant pas loin, on pourra y faire provision de bois.

Restait un gros handicap : le terrain était en pays de Liège. Marie convoque à Binche le prince-évêque, et c'est le départ d'une procédure qui traînera en longueur : l'emplacement du futur Mariembourg sera échangé contre la seigneurie de Herstal... dont Liège ne profitera que tardivement (4) !

Outre le prince il fallait encore dédommager le propriétaire effectif du terrain. Celui-ci appartenait au prieuré de Vérofle (ou de la Brouffe), établi à quelque distance du fameux pont et qui dépendait de l'abbaye norbertine de

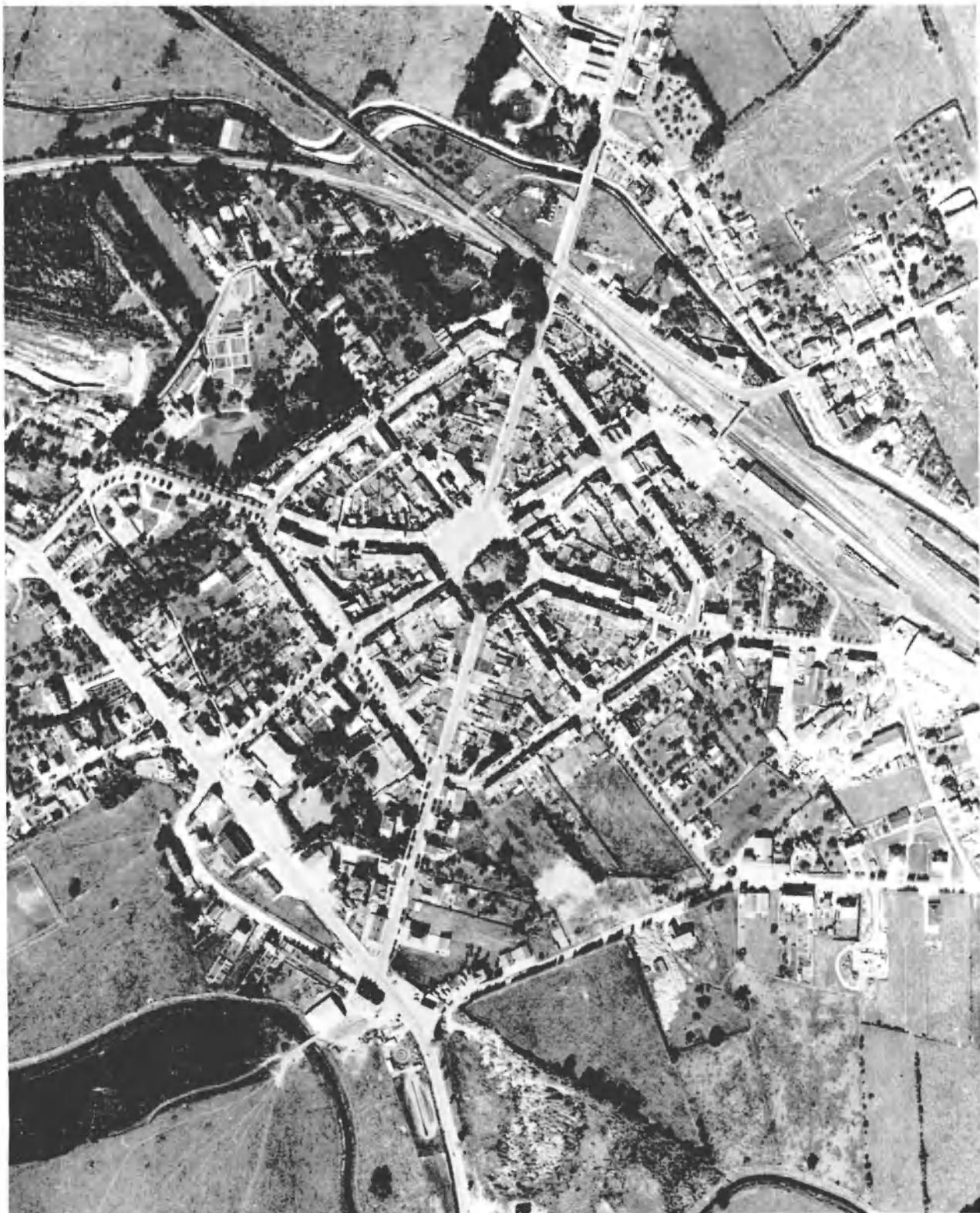


Fig. 1. Photo aérienne en 1971. Le nord est en haut, où coule la Brouffe. Au sud, l'Eau Blanche

Floreffe. Il fut désaffecté et ses bâtiments détruits parce que trop proches de la future forteresse, exception faite de la chapelle qui subsiste toujours. L'abbaye reçut une large compensation.

Les travaux commencèrent dès la fin du mois de mai 1546. Charles Quint y fait allusion dans une lettre à sa sœur, datée du 28 mai (5) : (...) *est très bien ce que vous avez arrêté avec nostre cousin, l'évesque de Liège, touchant la construction du nouveau fort auprès du pont à Fresne, que vous y ayez dèsjà envoyé maistre Donas (ingénieur) et argent pour encommencher l'ouvrage (...).*

Le 17 septembre, Marie annonce que *la nouvelle ville est en deffense*, que la garnison peut y entrer (6). Ainsi la place-forte destinée à combler la trouée de Couvin-Chimay fut-elle, sinon achevée, du moins en état de servir en un

temps record : commencée en mai 1546, elle reçut garnison en septembre de la même année. Dès août 1546, un acte la désigne sous le nom de *Marieburg* en hommage à sa créatrice (7).

Ajoutons qu'un bruit courut longtemps selon lequel l'édification de la forteresse au "pont à Fresne" était due en grande partie à la passion de la reine pour la chasse en ces lieux. Voici ce que rapporte à ce sujet François de Rabutin, un chroniqueur de Henri II : *Autrefois, où elle (Mariembourg) est maintenant construite estoit un petit village (...) où estoient adressées les assemblées de la grosse chasse, en quoy la royne Marie prenoit singulier plaisir; mais, pour ce qu'elle trouva l'assiette de ce lieu fort délectable et accomodée, print affection d'y édifier cette nouvelle ville et n'épargna chose aucune pour la beauté et fortification d'icelle (8).*



Fig. 2. Plan de Deventer, XVI<sup>e</sup> s. Au sud-ouest, l'ancien prieuré de Vérosfle.

## I. PHYSIONOMIE D'UNE VILLE FORTE

*Ceste ville est forte tant pour son sit et assiette, que pour la force de ses murailles, remparts et deffences, ayant quatre gros boulevards, qui la rendent quarrée et presque inexpugnable, si elle est bien gardée (9).*

Ce commentaire de la "Description de tous les Pays-Bas" (première édition en 1567) de L. Guichardin est à peu près la seule source littéraire qui nous donne un aperçu – mais combien sommaire – de la configuration de Mariembourg quelque vingt ans après sa création. Une autre source, d'archives cette fois, donne quelques précisions. C'est le *huictième compte* rendu par A. Molckeman, *receveur commis à l'érection, eddification et fortification de la nouvelle ville de Mariebourg*, des travaux qui y furent exécutés du 1er janvier 1553 au 31 décembre suivant (10). Au chapitre des *receptes* il est indiqué que le commis a reçu certaines sommes à *convertir et employer aux ouvrages de terre nécessaire, au fait et conduit des élargissements des fossés, et aux ouvrages de terre et massonnerie de ladite ville*. Au chapitre des dépenses, que furent embauchés des *manouvriers, carpentiers, tailleurs de pierre, maschons, hottiers et hottières, et sacqueurs (pour plusieurs ouvrages de terre baillées par sacs)*.

Intéressante pièce d'archives qui montre aussi que huit ans après la fondation de la ville, le chantier n'est toujours pas terminé ! François de Rabutin, l'année suivante encore, témoigne de ce fait : (Le roi Henri) *a proposé non seulement parachever ce qui n'est pas encore parfait, ainsi de la mieux munir et remparer ès lieu et endroits où la Royné n'avoit eu le temps de le pouvoir faire (8)*.

Il existe heureusement un document iconographique qui nous renseigne assez exactement sur la physionomie de la petite ville : c'est le plan au sol établi au XVI<sup>e</sup> siècle par le Hollandais Jacques de Deventer (fig. 2) (11).

Un document de 1559 signale que dès le 1er avril de l'année précédente, ce géographe fut chargé d'exécuter les plans topographiques de toutes les villes des Pays-Bas avec

les villages de leur banlieue, le cours des rivières, les *passaiges ou destroitcz des frontières* et une carte de chaque province. A sa mort à Cologne en 1575, il laissait trois volumes de plans de villes mis au net. Ramenés à Bruxelles, ces volumes furent bientôt expédiés à Madrid. Un grand nombre de brouillons ou "minutes" restés en la demeure officielle du géographe à Malines, furent peu à peu dispersés et oubliés. Depuis 1867, la Bibliothèque Royale de Belgique possède une septantaine de minutes retrouvées. Celle de Mariembourg est du nombre, par chance car le volume de Madrid qui contenait sa mise au net a disparu.

D'après certains auteurs (11), avant la commande officielle de 1558, de nombreux plans avaient déjà été réalisés et avant 1565 l'œuvre du géographe devait être en grande partie achevée. D'autre part on sait que Deventer est au sud des Pays-Bas en 1564 puisque cette année-là il lève le plan de Damvillers, et qu'entre 1554 et 1559 il lui a été impossible de s'approcher de Mariembourg alors aux mains des Français. Compte tenu du fait que le Hollandais représente une ville déjà bien lotie, on peut alors retenir sans trop de risques, pour la datation du plan, la fourchette chronologique de 1559-1565.

A défaut du plan mis au net, nous possédons, pour jouir d'une vue clarifiée de la ville, sa copie scénographique apparemment fidèle, éditée en 1581 dans le "Civitates Orbis Terrarum" de G. Braun et Fr. Hogenberg (fig. 3), et qui se retrouve, avec plus de perspective encore, chez Guichardin en 1582.

Le brouillon de Deventer et la copie des éditeurs coloniaux seront utilisés conjointement pour décrire ce que devait être Mariembourg peu de temps après sa fondation.

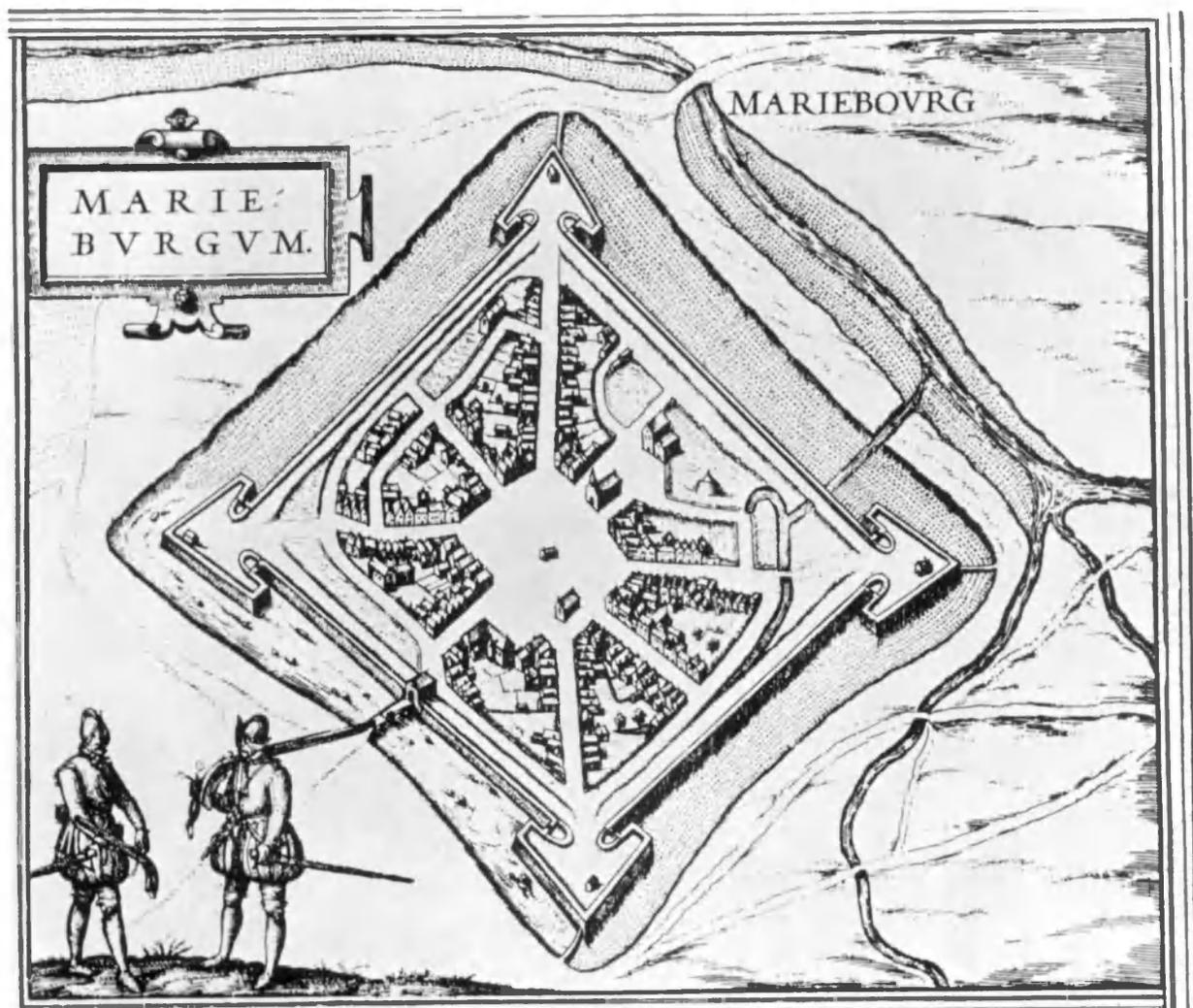


Fig. 3. Plan de Braun et Hogenberg, 1581.

### 1. Les fortifications

*Quatre gros boulevards, qui la rendent carrée (...)*

Mariembourg est – presque – carrée. Elle est ceinte de quatre courtines, flanquée d'un bastion à chaque angle et défendue par un fossé. Une seule porte l'ouvre, vers le "pont à Fresne" et la France. Huit rues droites partant d'une place rectangulaire centrale lient courtines et bas-

tions opposés. Les courtines sont rectilignes et mesurent 300 mètres environ au sud-ouest et au nord-est et 270 mètres aux autres fronts. Elles sont faites d'une levée de terre ("ouvrages de terre nécessaires", "hottiers, sacqueurs") (10) parcourue d'un chemin de ronde, et renforcées d'une escarpe en léger glacis avec parapet, en pierre ("ouvrages de terre et massonneries", présence de tailleurs de pierre et de "maschons") (10). Il semble qu'une grande partie des pierres utilisées provienne du démantèlement du château de Couvin, alors en ruines, mais

que des carrières de schiste aient dû être exploitées, sans doute autour de Frasnes. Selon Deventer l'accès aux courtines devait se faire par la plate-forme des bastions et sûrement, mais c'est moins clair, par des rampes en leur propre centre. Il est impensable, en effet, que les quatre rues qui aboutissent aux courtines n'aient pas permis aux soldats une montée rapide à la défense. Les copistes du Hollandais n'ont cependant rien dessiné de semblable.

La porte est, chez Braun et Hogenberg, un simple édicule sous bâtière interrompant, en son centre, la courtine sud-ouest. Un pont la relie à la contrescarpe et semble composé d'une partie mobile et d'une partie fixe, à la jonction desquelles se dresse une guérite. C'est assez proche de ce que propose, en plan, le brouillon de Deventer. Le pont-levis est mentionné en 1606 par le géographe Pierre Lepoivre qui, visitant la ville, suggéra *de faire une poterne pour les gens de pieds pour ne pas être obligés d'ouvrir le pont-levis (...)* (12).

Les quatre bastions, tous identiques, sont composés d'une masse triangulaire de terre pleine, maçonnée comme les courtines. Deux faces d'environ 75 mètres reliées en angle aigu, se terminent par des épaules droites en retour d'équerre vers l'intérieur et se rattachent aux courtines par des flancs droits perpendiculaires. Dans chaque flanc est aménagé un réduit à canon à fond concave et à parapet troué d'un créneau. La montée au bastion est pratiquée par une rampe de terre en pente douce prolongeant les rues diagonales.

Le fossé, large d'environ 40 mètres sur une profondeur inconnue a une contrescarpe non maçonnée qui s'infléchit vers le centre des courtines et s'arrondit à la pointe des bastions. Chez Deventer, il semble plus rempli d'eau au nord-est, nord-ouest et sud-est; chez les copistes, il est absolument sec au dernier front. Celui-ci en effet, à cause de l'inclinaison vers le sud-est du terrain, connaîtra toujours une mise sous eau difficile. Un projet de restauration des remparts lors de l'occupation hollandaise (1815-1830) porte cette légende touchant le sol face au bastion ouest : *Terrein te hoog om te kunnen werden geïmondeert* (13). L'entrée des eaux se fait apparemment à la contrescarpe du front nord-est, près du bastion est, par une déviation canalisée de la Brouffe, qui pénètre même dans la ville. Il est étrange que la prise d'eau ne se soit pas faite, comme plus tard, plus en amont, face au bastion nord.

De même aucun mode d'évacuation des eaux n'apparaît en clair. Sur le brouillon de Deventer, deux petites lignes parallèles reliant la contrescarpe droite du bastion est, au bras de la Brouffe représenteraient-elles un canal d'évacuation? Elles ne sont pas peintes couleur d'eau et les copistes ne les mentionnent même pas. C'est de ce côté-là pourtant que sortiront, aux siècles suivants, les eaux du fossé.

Une digue de terre (?) relie la pointe des bastions sud, est et nord de la contrescarpe : s'agit-il de *dodasnes* ou retenues d'eau servant à régulariser le niveau des plans d'eau respectifs ?

Un sentier, en pointillé, borde le fossé, évoquant les chemins-couverts si souvent aménagés au temps de Vauban. Un autre chemin dessinant un angle obtus face au front nord-ouest préfigure curieusement le tracé d'une des quatre demi-lunes triangulaires dont Mariembourg sera entourée au XVII<sup>e</sup> siècle.

## 2. Le plan intérieur

La place centrale ou place d'armes, est un rectangle plus allongé que celui de l'enceinte. Au milieu de chacun de ses côtés part une rue menant à une courtine et à chacun de ses angles, une rue conduisant à un bastion. Si le périmètre de place avait été une réduction proportionnelle de celui de l'enceinte, les rues diagonales auraient pu être tracées suivant deux axes uniques, mais ce n'est pas le cas. La disposition doit être originale, car elle se retrouve aussi sur le plan-projet de Philippeville (1555) que conservent les Archives Générales du Royaume (14).

Ce plan a été tracé avec une grande rigueur géométrique. Sans doute l'auteur du projet – perdu – de Mariembourg a-t-il dû souhaiter que la place et les rues rayonnantes fussent ici aussi tirées au cordeau. Or la réalité que nous montre Deventer est quelque peu décevante : la place a une excroissance rectangulaire au sud-ouest, les rues n'ont pas toutes une largeur constante, la rue qui mène au bastion ouest est franchement courbe et celle qui touche à la courtine nord-est ne peut pas, à cause de l'église bâtie à sa naissance, suivre l'axe de son opposée. Toutes ces irrégularités ne sont pas dues à une éventuelle déficience du dessin de Deventer puisqu'elles apparaissent aujourd'hui encore, sauf l'excroissance de la place, bâtie au siècle

passé. Plusieurs voies non radiantes se sont formées sans doute au hasard des nécessités : la rue qui, entre deux coudes, traverse les deux pâtés nord-ouest, parallèlement à la courtine, et deux autres, l'une courbe, l'autre coudée, divisant les pâtés nord-est. La première rue existe encore partiellement sous la dénomination Henri II, les autres sont suggérées par le parcellaire.

Sur les plans du XVI<sup>e</sup> siècle, comme aussi sur ceux des siècles suivants, le chemin qui longe l'escarpe intérieure dévie parfois et rogne les îlots créant ainsi quelques terrains vagues.

On voit que le système radiant n'a jamais été appliqué à Mariembourg, comme à Philippeville d'ailleurs, avec la rigueur qu'eussent souhaité ses créateurs. Les raisons peuvent en être multiples. On imagine que les responsables de l'établissement du dispositif n'auraient fait, à l'origine, qu'esquisser le plan, de façon quasi virtuelle, au moyen de quelques pieux, laissant aux premiers habitants, civils et militaires, le soin de border les nouvelles rues de leurs maisonnettes; ce qui n'implique pas à coup sûr une étroite observance des contraintes initiales ! Pour peu que le peuplement n'ait pas été intensif dès le départ, certaines rues ont pu perdre les jalons de leur alignement.

### 3. Habitants et bâtiments

Mariembourg a été créée à des fins stratégiques : elle devait empêcher l'infiltration ennemie aux Pays-Bas. Ville-garnison, elle était de ce fait placée sous la direction d'un chef militaire, le gouverneur.

Avant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'était pas encore dans la coutume de loger les troupes dans des casernes. Les soldats étaient généralement logés aux frais des habitants des localités qu'ils occupaient ou dans des camps lorsque l'armée était en campagne – et alors encore extorquaient-ils des paysans tout ce qu'ils pouvaient.

Puisqu'une garnison ne pouvait vivre par elle-même, il s'imposait que Mariembourg fût rapidement peuplée d'un certain nombre de civils. En général, le peuplement des villes fortes ne se faisait pas sans difficulté car il n'est pas de tout repos de vivre aux côtés d'une garnison. Il semble que les premiers habitants furent les paysans d'alentour



Fig. 4. Eglise de Mariembourg. XVI<sup>e</sup> s. - XVII<sup>e</sup> s., Grand-Place (1974).

attirés par la sécurité qu'offraient les murs de la ville dans cette région perpétuellement sur pied de guerre, et que rapidement des artisans et commerçants (maçons, cloutiers, bouchers, aubergistes, cabaretiers, etc.) suivirent.

En ce qui concerne les points vitaux et les habitations de la forteresse, les textes d'archives susceptibles de fournir des éclaircissements sont quasi inexistantes. Par ailleurs, les détails fournis par Braun et Hogenberg sont-ils fantaisistes ou bien Deventer a-t-il été aussi précis dans son plan définitif ? Mais même dans ce cas-là, quelle valeur accorder à la mise au net d'un brouillon aussi "brouillon" ?

Tout naturellement les points vitaux sont au centre. Ainsi l'église (fig. 4), modifiée au XVIII<sup>e</sup> siècle, est-elle située, au milieu du côté nord de la place. Les cartographes colonaux représentaient une vaste demeure en bordure de l'extension de la place : nul doute qu'il s'agisse de la résidence du gouverneur, située à ce même endroit sur les plans français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un édifice dessiné au centre de la place abritait le puits principal qu'on connaît encore en ce lieu. Un autre bâtiment plus au sud contenait-il un arsenal ou une prison ? La maisonnette à la pointe de chaque bastion devait servir aux soldats de faction. Mais où se situaient à l'époque les magasins à poudre, à vivres, à fournitures, les granges, etc., que les plans ultérieurs précisent si nettement ?

Les soldats et les civils logeaient ensemble dans les petites maisons riveraines ainsi que l'indiquent certains passages de la Coutume de Philippeville (15).

## II. UN CERTAIN MAITRE DONAT

Le 15 mai 1546, la reine de Hongrie écrit à son frère qu'elle envoie *maître Donaes*, avec le bailli d'Avesnes pour désigner le lieu ... du futur Mariembourg (16).

Le 28 mai 1546, Charles Quint fait savoir à sa sœur qu'il trouve très bien qu'elle ait déjà envoyé *maître Donas* et argent pour commencer l'ouvrage (...) (14). Les archives l'attestent donc : un certain *maître Donas* prit part à la construction du Mariembourg. Qui est-il ? Quel fut le rôle effectif de cet ingénieur ?

Son vrai nom est Donato di Boni Pellezuoli (9). Ses dates de naissance et de décès sont ignorées. Il est au service de Charles Quint depuis 1540 au moins. Cette année-là, Charles Quint quitte l'Espagne, traverse la France sur la proposition de François I<sup>er</sup> et vient mater la révolte des Gantois.

Pour éviter toute recrudescence de l'insurrection, il se propose d'élever à côté de leur ville, une citadelle qui puisse la contrôler. Le comte de Rœulx est chargé de l'ouvrage. Une lettre de l'Empereur au comte, qu'il faut dater de septembre 1540, semble indiquer que l'auteur du plan de la citadelle (fig. 5) est *maître Donaes*, même si les conseils d'un second ingénieur, inconnu, se sont avérés indispensables.



Fig. 5. La citadelle de Gand vue par Deventer, XVI<sup>e</sup> s.

*Mon cousin, (...) j'avoys despeschié l'ingénieur venu de Bourgoingne, pour visiter les fautes que se retrouvent aux mesures et ouvrages du chasteau de Gand lequel m'a fait rapport de son besongnyé, et aussi ay entendu les excuses de Me Donas. Et, le tout bien entendu, combien que, à la vérité, il y ait aucunes (des) fautes, comme mesmes le confesse ledit Me Donas, toutesfoiz, considerant le bon devoir, paine, et travail que au surplus il a fait en la charge de l'ouvrage, et aussi que lesdites fautes ne sont*

*de telle importance, que l'on ne doibge plus regarder au bon service qu'il a fait, je le renvoye pour continuer en sa charge, en laquelle vous l'entretenez et continuerez* (17).

Comment expliquer la présence de cet Italien aux Pays-Bas ? Avant de quitter l'Espagne, Charles Quint aurait offert à l'ingénieur et architecte des murs de Vérone, Michele Sammicheli (1484-1559) d'entrer à son service pour les nouvelles fortifications dont il voulait doter Anvers (18). Sammicheli aurait refusé et sans doute alors proposé quelques-uns de ses élèves pour le remplacer, car l'Empereur est accompagné de plusieurs ingénieurs italiens à son entrée dans Valenciennes : Donato Buoni Pellezuoli de Bergame, son neveu Thomaso et Marco de Vérone. Que San Michele en personne ait été mandé par Charles Quint est une hypothèse difficile à contrôler.

En 1540, Michele est célèbre dans toute l'Europe pour la construction entreprise dès 1528 des formidables remparts de Vérone. Il est concevable que Charles Quint fasse appel à lui pour fortifier la ville d'Anvers, tâche d'envergure à la mesure de son talent. Or c'est le nom de Donato qui apparaît dans les archives concernant les projets élaborés en 1540 pour Anvers. Et ces projets restent fidèles au type de fortification de Vérone. Ce cette ressemblance, on a conclu à une relation, d'ailleurs probable et peut-être indirecte, de maître à élève entre Michele et Donato (19).

La plus ancienne mention, contrôlable, du nom entier de Donato et de son origine bergamasque, a été faite par

L. Guichardin dans sa description des Pays-Bas à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : *L'inventeur, auteur et ingénieur et maistre de la facture de cette moderne ceinture des murs d'Anvers, a esté M. Donat Boni de Pellizuoli, Bergamois* (9). Comment douter sérieusement qu'avec un titre pareil, il ait été aussi *l'auteur* du fort gantois ? L'importance de son travail à Anvers a été quelquefois mise en question (10). Les plans de Donato auraient été livrés au maître maçon d'Anvers, Peter Frans, afin qu'il les réalisât. Celui-ci se serait chargé d'y apporter des améliorations et de faire les projets de plusieurs portes monumentales de la ville, telles la Porte de Saint-Georges, la Porte Rouge (fig. 6) et la "Kipdorp", achevées en 1543, 1552 et 1550, en s'inspirant des plans de la Porte Stuppa de Vérone fournis par Donato. Le problème de la personnalité de ce Peter Frans reste ainsi posé. En tout cas, le style des portes d'Anvers contribue lui aussi à rapprocher, de façon directe ou non, Donato di Boni de Michele Sammicheli.

Quoi qu'il en soit, en 1546, Donato est à Mariembourg. L'année suivante, il élève en Zélande le fort de Rammekens, à Rittem, dont la porte d'entrée est conservée (20). Cette porte est composée d'une arcade en plein cintre appareillée en rustique et sommée d'une clé ornée d'une tête barbue; elle est couronnée d'une corniche puissamment moulurée; ses formes et ses proportions sont parfaites. On le voit encore ici, Donato est un bon représentant aux Pays-Bas de ce qui se fait en Italie à la même époque.

Peu après, semble-t-il, l'ingénieur italien s'occupe des fortifications de Breda (21). En 1552, au siège de Metz,



Fig. 6. La Porte Rouge d'Anvers (1552), photographiée vers 1866.

Charles Quint fait encore appel à Donato qu'il semble préférer à tout autre. Dans une lettre à sa sœur, l'Empereur écrit le 23 septembre : *Et pour austain que en tous ouvraiges que aurons à faire (sera) bon besoin de bons ingéniaires, tant pour communiquer avec eulx ce que se devra faire, que pour faire les trasses et encheminer l'exécution, il sera requis qu'incontinent vous me faictes venir l'ingéniaire mestre Donat* (22).

En septembre 1554, on envoie Donato au nouvel Hesdin que Charles Quint construisait non loin de l'ancien, rasé la même année par ses troupes : (...) *Quant à l'envoy de l'ingéniaire maistre Donas, je luy ay escript ce trouver vers moy, et dès qu'il sera arrivé, je l'enverrai incontinent vers ledit camp pour y servir* (23). (...) *Il a semblé aux Seigneurs estans icy que votre Majesté ferait bien y envoyer incontinent maistre Donas, ingeniaire, pour advoir son avis et l'employer comme les autres* (24).

Ainsi Donato n'était pas le seul ingénieur consulté. Un autre expert en fortification était près de lui : Sébastien Van Noyen d'Utrecht, présent également lors de la création, l'année suivante, du fort de Charlemont, dont Donato avait été chargé de fixer l'emplacement, et qu'on retrouvera à Philippeville.

En 1555, Donato travaillerait encore de concert avec Van Noyen (25), à la restauration des fortifications de Luxembourg. Après cette date, on perd sa trace.

Quel a pu être son rôle effectif à Mariembourg ?

Marie de Hongrie avait *envoyé maistre Donas* pour désigner le lieu choisi pour l'érection du fort, aux *mesureurs sermentés* du prince-évêque. Si c'est lui qu'on délègue, il est à supposer qu'il a eu, en tant qu'ingénieur, son mot à dire dans le choix de l'emplacement le plus propice à l'édification du futur Mariembourg. C'est à lui, en outre, qu'on confie la direction des travaux : il a été envoyé sur place *pour encommencher l'ouvrage*.

Donato di Boni était en mesure de concevoir pour Mariembourg l'enveloppe défensive qu'on connaît, s'il est vrai qu'il est l'auteur de l'enceinte en carré et à quatre bastions de la citadelle de Gand (1540). Un texte d'archives indique en tous cas que l'ingénieur italien a pris part à l'élaboration du système défensif de la ville. C'est une

lettre du gouverneur de Mariembourg, Philibert de Martigny, à l'adresse de Marie, le 25 juillet 1553 : *Aussi, Madame, j'ai montré au dit capitaine les entrées des eauu es que maistre Donatz avait fait faire* (26).

Peut-on penser d'autre part que le plan étoilé de la ville soit de sa main ? La citadelle de Gand n'avait pas fait l'objet d'une recherche délibérée, mais il faut noter qu'il y avait là des bâtiments préexistants, notamment le couvent de Saint-Rombaut, qui interdisaient l'introduction d'un plan rigoureusement géométrique. Mais entre Gand et Mariembourg, il y avait eu aussi la création de la française Villefranche-sur-Meuse (1544), où un plan étoilé, quasi semblable à celui de la ville neuve d'Entre-Sambre-et-Meuse, fut élaboré par un autre ingénieur italien, G. Marini.

Il y avait donc un précédent, dont l'auteur du plan de Mariembourg a pu s'inspirer. Toutefois, Donato devait être au courant des idées nouvelles d'urbanisme en vogue dans son pays natal à cette époque, et la péripétie que représente Villefranche ne fut peut-être pas décisive dans sa propre détermination du plan de Mariembourg, s'il en est l'auteur, sauf peut-être pour le convaincre de la possibilité matérielle de réalisation d'un tel plan pour la création d'une ville. D'autre part, peut-on dissocier l'élaboration de l'enceinte de celle du plan intérieur ? A priori non. Si Donato n'a fait que répéter son expérience gantoise et s'il est donc le seul créateur de ce dispositif en carré, peut-on imaginer une seconde main venant tracer le plan intérieur ? On serait tenté de dire non, mais il n'est pas impossible que l'auteur de l'ensemble ait été conseillé ou appuyé par un second personnage, dont l'intérêt pour les nouvelles conceptions d'urbanisme serait établi.

Et de songer ici à des ressortissants des Pays-Bas qui auraient fait le voyage à Rome, comme un Sébastien Van Noyen ou un Jacques du Broeucq. Le premier dont on ne situe pas exactement le voyage en Italie, a, du moins presque certainement, élaboré quelques années après la création de Mariembourg, un plan plus complexe à Philippeville. Mais son nom n'a jamais été lié à la fondation même de Mariembourg. Ce qui n'est pas le cas pour du Broeucq, dont le séjour dans la Péninsule date d'avant 1538-39 (27). En 1593 en effet, le *géographe* de Philippe II, Pierre Le Poivre adresse au Seigneur de Mansfeld une requête en vue d'obtenir les titres et pensions dont du

Broeucq avait joui jusqu'à sa mort : *A son Excellence, remonstre en toute humilité maistre Pierre le Poivre, architecte et géographe de sa Majesté, comme ayant continuées l'espace de treize ans à l'exerce de Sa dicte Majesté et Vostre Excellence (...) ores comme le suppliant at entendu que ung nommé maistre Jacques de Breucque ayant serti du mesme estat d'architecte feu Marie, royne d'Hongrie, duquel ledict maistre Jacque fut pourveu d'une pension (...) en récompense de ses bons services, qu'il avoyt fait assistant les ingénieurs de sadicte Majesté en faisant les modelles de Philippeville, Mariembourg et Charlemont, lequel pension luy fut assignée sur le recep-teur et demaines de Mons, lequel il at tiré jusques l'an III<sup>xv</sup> qu'il trépassoit, prie partant ledict suppliant qu'il plaise à Vostre Excellence luy colloquer en récompense de ses bonnes et longues services en la place dudict maistre Jacques de Breucque, depuis le temps de son trépas* (28). Ainsi la requête de Le Poivre dit-elle bien : ... *qui a assisté les ingéniaires en faisant les modelles de Philippeville, Mariembourg et Charlemont*. Qu'est-ce que faire un *modelle* ? Concevoir des plans ? Les dessiner ? Faire une maquette ? Ou simplement, faire le relevé en plan d'une œuvre déjà exécutée ? Les ingénieurs étaient-ils ceux qui étaient présents lors de l'édification des places-fortes ? Ou s'agit-il d'autres ingénieurs chargés de la réfection ou de l'amélioration des places dans un second temps ?

Le Poivre apprend qu'il a lui-même assisté des ingénieurs de l'Empereur *en faisant les modelles de Philippeville, Mariembourg et Charlemont*, et aussi qu'il a fait certains *deux livres, travaillé de sa main avecq la plume, des fortifications et des batailles dudict pays et des guerres arrivée, lesquelz livres sont ès mains de ceulx des finances*. Un de ces livres est vraisemblablement le recueil in-folio de dessins à l'aquarelle, qui se trouve dans la section des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles (29) et dont le titre porte : *Les plans de villes des païs de Hennault, d'Artois, de Brevant, très noblement descripts à la plume par l'architecte Pierre Le Poivre et talleur d'image, lesdits plans pour s'en servir à Messigneurs desdicts finances et avec les gouverneurs desdits païs lorsqu'il se présentera quelqu'occasion de quel ouvrage pour les réparations des villes desdicts païs*.

Les *modelles*, ou dessins, de places exécutés par Le Poivre étaient donc destinés à aider les ingénieurs engagés par

le ministère des Finances pour restaurer les villes où cela pouvait devenir nécessaire. De toute façon, né en 1545, Le Poivre n'aurait pu être l'auteur des places dont il est question. Pour Jacques du Broeucq, né vers 1500-1510, ce n'est pas exclu. Mais pourquoi son travail n'aurait-il pas été le même que celui de Le Poivre, dont on ne connaît aucun plan original de ville et qui fait comme du Broeucq *des modelles* et réclame la même pension.

En outre, le document associe le nom du Montois à celui de Philippeville. Là, comme il sera traité plus tard, il ne peut être mis en balance avec l'ingénieur Sébastien van Noyen, auteur quasi certain de la forteresse. Ainsi, malgré le manque de documents précis, on peut, à l'heure actuelle, voir en Donato di Boni le responsable de la conception d'ensemble de Mariembourg. Son rôle d'ingénieur militaire est parfaitement établi et son nom est maintes fois et directement lié à la création du fort. Quant au plan intérieur, il ne fallait pas être grand architecte pour l'imaginer : l'idée en était dans l'air depuis un certain temps en Italie – et déjà transmise chez nous par des artistes italiens – et Villefranche-sur-Meuse avait été établie deux ans plus tôt sur un pareil plan, par un ingénieur italien dont on ne connaît par ailleurs aucun ouvrage théorique ou à tendance artistique.

### III. MARIEMBOURG AU FIL DES SIECLES

#### 1. *Les fortifications*

Prise par les troupes françaises en 1554, la ville est rendue aux Espagnols en 1559 par le traité de Cateau-Cambrésis. Ne jouant plus de rôle décisif sur l'échiquier des luttes franco-impériales, elle voit ses fortifications tomber peu à peu en décrépitude. Lors d'une visite en 1585, le comte d'Arenberg trouvera plus que nécessaire *d'y pourvoir (...)* *par réparation des bouleviers, murailles, remparts, fossés, retenues d'eau, palissades (...)* (31).

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le cadre d'une vaste reconstitution du système défensif des provinces méridionales, les fortifications de la petite place-forte furent soigneusement réparées et augmentées d'une demi-lune devant chaque front. Ces ouvrages triangulaires, sortes de bastions détachés et élevés au milieu des fossés, sont re-

présentés sur une vue anonyme d'avant 1674, date d'une démolition générale des remparts (32). Une vue antérieure à la création de ces demi-lunes montre, en outre, que des cavaliers de courtine avaient été installés à la droite des bastions ouest, nord et est (33). Il s'agissait de podiums en terre pleine permettant au canon de mieux dominer les alentours (fig. 7).

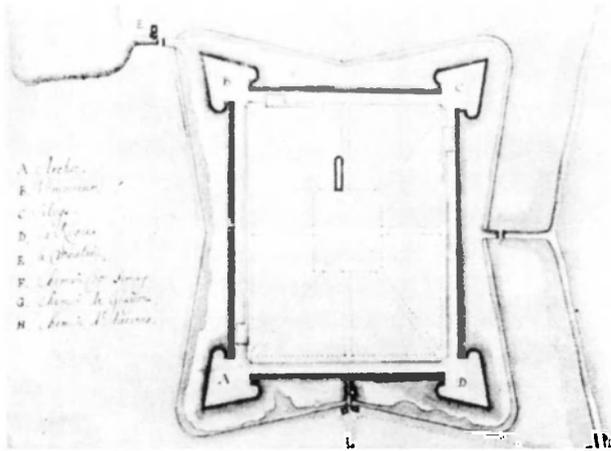


Fig. 7. Mariembourg au début du XVII<sup>e</sup> s., vue assez libre par G. Flamen. Bibliothèque du Génie à Paris.

Par le traité des Pyrénées en 1659, Louis XIV renonçait à toute succession austro-espagnole et recevait en échange, notamment, quelques places-fortes sur la frontière des Pays-Bas. Mariembourg était du nombre. En 1672, le Roi-Soleil qui avait mené ses troupes contre la Hollande par le Rhin et la Basse-Meuse, eut un moment de panique : les ennemis se dirigeaient vers Charleroi et faisaient mine de l'assiéger. Il comprit brusquement que ses places du Nord-Est étaient trop nombreuses pour être convenablement desservies en hommes et en armement, et qu'elles deviendraient des proies faciles. La solution était d'en raser un certain nombre pour renforcer les autres. En 1673, une quinzaine de places furent ainsi démantelées, dont Mariembourg. Vauban déclarait d'ailleurs que celle-ci était *un trou très imparfait, qui a je ne say combien de défauts (...) et que l'ennemy le prendra toujours facilement (...)* (34).

Mais la précipitation est rarement payante et les Français s'en rendirent bientôt compte. Dépourvue de remparts,

Mariembourg ne pouvait plus offrir un gîte d'étape sûr aux convois de ravitaillement envoyés de Rocroi à Philippeville ou Charlemont (35). Aussi dès 1676, décide-t-on d'élever une nouvelle enceinte sur les ruines de la précédente (fig. 8). Il ne s'agira plus que d'un simple mur de maçonnerie de trois mètres de haut, reprenant en gros l'ancien tracé. Au centre de chaque front toutefois, il dessinera un redent triangulaire assurant un meilleur flanquement. Une enfilade de meurtrières, à intervalles réguliers, devait permettre le tir au mousquet tandis que quelques cavaliers, réaménagés notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, autorisaient l'emploi du canon. Les fossés resteront durant toute l'occupation française dans un état déplorable dû à l'éboulement de l'ancienne enceinte. Les demi-lunes ne seront jamais restaurées et leur masse informe disparaîtra progressivement des plans de l'époque.

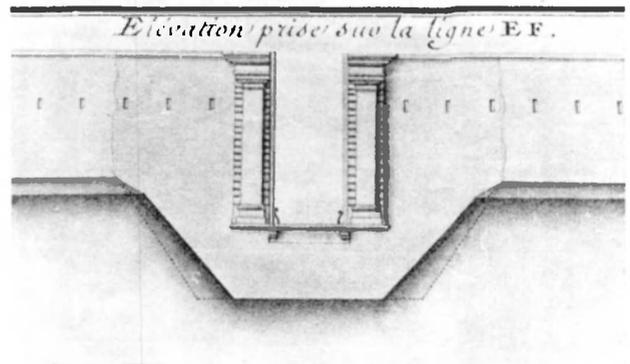


Fig. 9. Projet pour une seconde porte en 1775. Unique vue en élévation de la deuxième enceinte. Archives du Génie à Vincennes.

Au congrès de Vienne en 1814-1815, il fut décidé qu'une triple ceinture de forteresses serait élevée dans les provinces méridionales du nouveau royaume des Deux-Belgiques pour protéger le Nord de l'Europe d'une éventuelle invasion française. Mariembourg, comme Philippeville, remise aux Pays-Bas, devenait un poste avancé de la première ligne. Ses fortifications allaient être restaurées une dernière fois avant leur démantèlement final. Menés par le capitaine du Génie Kools (36), les travaux ne modifieront pas le plan général de la ville. Les quatre bastions furent considérablement amplifiés et par le fait même,

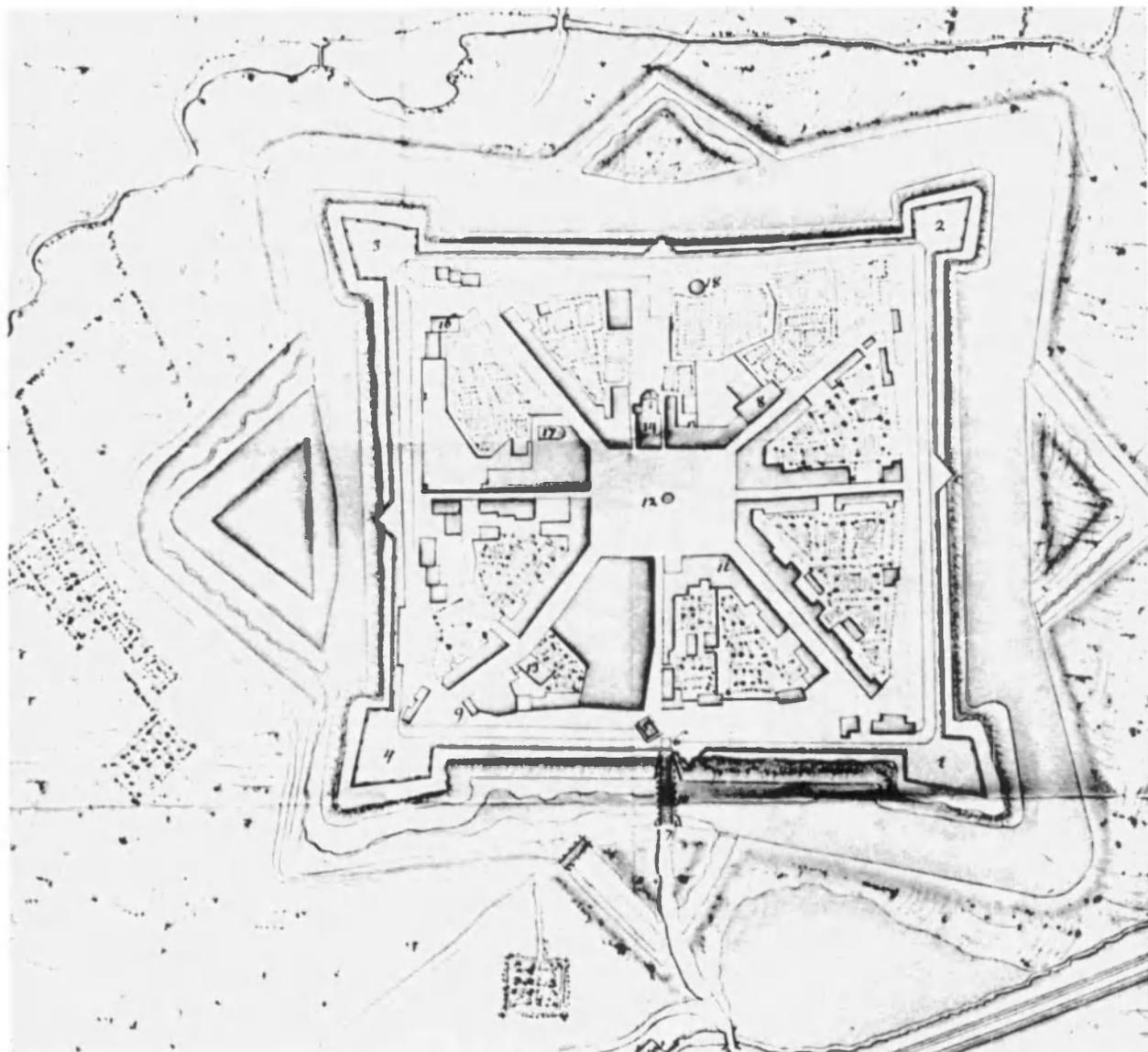


Fig. 8. Plan de la ville et de sa seconde enceinte en 1720. Archives du Génie à Vincennes.

les courtines raccourcies. L'enceinte ne consista guère qu'en une simple levée de terre non revêtue et dont l'articulation se compose comme suit : un chemin de ronde surmonté d'une banquette à fantassins et défendu par un parapet dont l'escarpe descend en talus jusqu'à l'étroite

plate-forme d'une berme baignée par les eaux des fossés. Les bastions avaient des flancs droits tombant en angle obtus sur les courtines. Les fossés étaient bordés de glacis aux flancs sud-est et nord-est. Le pont-levis était gardé à la contrescarpe par une place d'armes semi-circulaire pro-

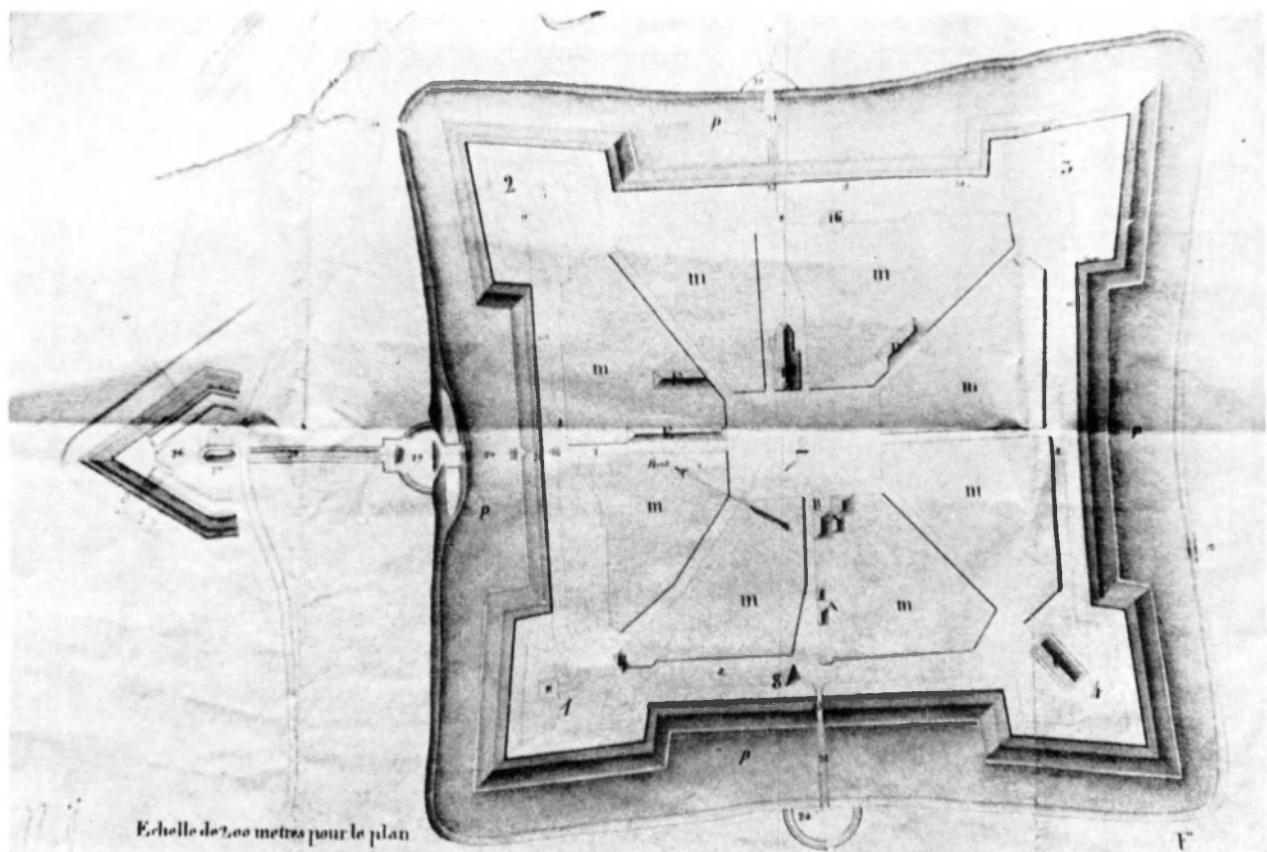


Fig. 10. Plan de la forteresse avec sa troisième enceinte, levé par un espion français en 1830. Archives du Génie à Vincennes.

tégée par un glacis. Après la visite en 1817 du roi Guillaume, une seconde porte fut percée au front opposé, qui consista en un simple passage sous la courtine, donnant sur un pont-levis.

Enfin et surtout, devant le fossé du front nord-ouest, on aménagea une lunette pentagonale configurée comme l'enceinte de la ville, et à gorge ouverte. L'accès s'y faisait depuis la contrescarpe du fossé par un couloir enterré débouchant d'une place d'armes du type de la précédente. Un fossé sec régnait au pied des faces et flancs tandis qu'un blockhaus en pierre capable de contenir quarante hommes occupait le centre de l'ouvrage (fig. 10).

Le 17 avril 1831, une conférence interalliée accordait la neutralité à la jeune Belgique. Ce statut allait entraîner, à longue échéance, la démolition de nombreuses fortifications frontalières. Celle de Mariembourg débuta en 1853 et dura un an.

Aujourd'hui, à l'emplacement des remparts, un boulevard ceint la ville. Les huit rues radiales sont prolongées au-delà des fossés comblés. Sur l'ancien front nord-ouest cependant, quelques dépressions de terrain, marécageuses, sont les ultimes vestiges des fossés. A l'inverse de Philippeville, aucun monticule ne témoigne encore de l'enveloppe fortifiée.

## 2. La ville

Comme il a été dit, le plan intérieur de la ville n'a guère varié de Deventer à nos jours. Les boulevards actuels conservent même dans le tracé sinueux de certaines rives intérieures, le souvenir de la voie qui longeait les remparts.

Les plans de l'époque française dessinent avec précision le plan-masse des principaux bâtiments de la ville-forte (fig. 11). Certains d'entre eux sont encore debout bien que parfois modifiés au XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi voit-on, bordant la rive droite de la rue des Religieuses (nord-ouest), un bout d'aile de l'ancien couvent des Sépulchrines (fig. 13), bâti à partir de 1629 à la pointe de l'îlot et qui a fait

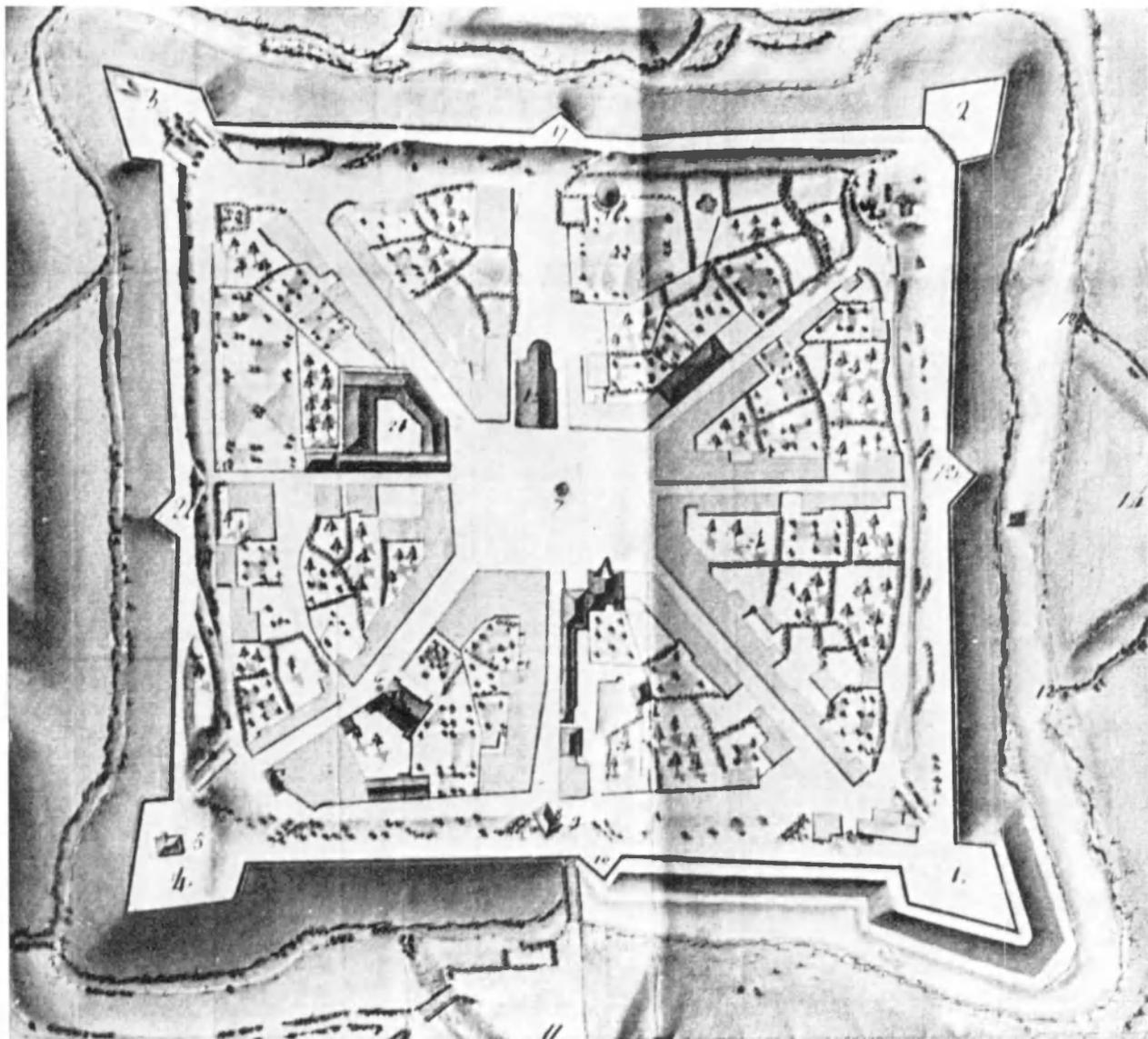


Fig. 11. Plan français de 1753, avec indication précise des bâtiments importants. Archives du Génie à Vincennes.



12



15



13



16



14

*Fig. 12. Vestiges du couvent des Sépulchrines, XVII<sup>e</sup> s. Rue des Religieuses.*

*Fig. 13. Une des façades de l'ancienne maison du Gouverneur. Rue de France.*

*Fig. 14. L'ancienne maison du Major, déjà renseignée en 1720. Rue d'Aerschot.*

*Fig. 15. Petite habitation typique, XVIII<sup>e</sup> s. (?). Rue Saint-Louis.*

*Fig. 16. Porte du XVI<sup>e</sup> s. Rue des Religieuses. Photos prises en 1974.*

place en 1819 à un grand arsenal encore existant. En bordure de la rue de France (sud-ouest) apparaît une aile de l'ancienne maison du gouverneur à droite d'une bâtisse qui occupe, depuis le milieu du siècle passé, l'excroissance de la place (fig. 14). La maison du major, rue d'Aerschot (ouest), déjà présente sur un plan de 1720, est presque intacte, flanquée de ses deux tourelles carrées (fig. 15). L'actuelle margelle du vieux puits de la place d'armes date de la fin du siècle passé.

Les rues sont bordées de nombreuses maisons à deux niveaux de moellons sous haute bâtière d'ardoises, générale-

ment des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles mais dont certaines paraissent remonter au XVI<sup>e</sup> siècle comme au numéro 17 de la rue des Religieuses (fig. 16).

Devenue ville ouverte, l'ancienne forteresse de Marie de Hongrie suscitera longtemps encore l'étonnement et l'interrogation du promeneur d'aujourd'hui sensible au charme un peu triste de ces derniers témoins architecturaux d'un passé militaire et civil.

O. BERCKMANS.

## NOTES

- (2) Lettre de Marie de Hongrie à Charles Quint datée du 16 avril 1546, publiée par E. DE MARNEFFE, *La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle*, Tome III, Bruxelles, 1893, p. 171 et s.
- (3) A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *Recherches sur l'histoire de la ville de Mariembourg et l'origine de Charlemont*, dans les *Annales de la Société Archéologique de Namur*, Tome VIII, 1864.
- (4) L'échange ne se fit que très tardivement, le Chapitre de Liège ayant proposé de nouvelles conditions auxquelles Marie n'a voulu consentir. Cfr. R. WELLENS, *La forteresse de Mariembourg. Fondation et cession du territoire aux Pays-Bas (1546-1655)*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, Tome XXXVII, Bruxelles, 1959, pp. 43-73.
- (5) E. DE MARNEFFE, *op. cit.*, p. 187.
- (6) IDEM, *ibid.*, p. 197.
- (7) IDEM, *ibid.*, p. 195.
- (8) F. DE RABUTIN, *Commentaires des dernières guerres en la Gaule belge*, Paris, 1574, p. 608.
- (9) L. GUICHARDIN, *Description de tous les Pays-Bas*, édition française par A. Maire, Amsterdam, 1625.
- (10) Archives Générales du Royaume, *Chambre des Comptes*, n° 27254.
- (11) *Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer*, texte publié sous la direction de Charles Ruelens, Bruxelles, 1884-1921.
- (12) A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 354, *Liasse Philippeville*, anno 1606.
- (13) A.G.R., *Cartes et Plans, Plans militaires*, n° 5409.
- (14) A.G.R., *Cartes et Plans manuscrits*, n° 2705.
- (15) J. GRANGAGNAGE, *Coutumes de Namur et coutume de Philippeville*, Bruxelles, 1870, Tome II.
- (16) E. DE MARNEFFE, *op. cit.*, Tome III, p. 182.
- (17) IDEM, *ibid.*, p. 187.
- (18) Lettre éditée par M. GACHARD, *Relation des troubles de Gand sous Charles Quint par un anonyme*, Bruxelles, 1846, p. 425.
- (19) H. WAUWERMANS, *Les ingénieurs militaires flamands au XVI<sup>e</sup> siècle*, Anvers, 1878, p. 23.
- (20) IDEM, *ibid.*
- (21) M. VAN HEMELRIJCK, *De vlaamse krijgswetkunde*, Tiel, 1950, p. 140.
- (22) H. WAUWERMANS, *op. cit.*
- (23) K. BRANDI, *Metz 1552*, dans *Elsass-Lotharingische Jahrbuch*, Tome XVI, Strasbourg, 1937, p. 29.
- (24) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, Tome III, Gand, 1907, p. 171.
- (25) IDEM, *ibid.*
- (26) H. WAUWERMANS, *op. cit.*
- (27) R. WELLENS, *Lettres de Philibert de Martigny, gouverneur de Mariembourg, 1551-1554*, Gembloux, 1963, p. 40.
- (28) C. LORIAUX, *Jacques du Broeucq*, Gembloux, 1971, p. 12 (Collection Wallonie, Art et Histoire).
- (29) R. HEDICKE, *Jacques du Broeucq de Mons*, trad. de l'allemand par E. Dony, Bruxelles, 1911, p. 302.
- (30) Bibliothèque Royale de Bruxelles, P. LEPOIVRE, *Plans de villes des pays de Hennault, d'Artois et de Brébant*, (1616-1619), manuscrit n° 19611a.
- (31) A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *op. cit.*, p. 76.
- (32) Document du Cabinet des Estampes de Paris, publié dans A. SAVINE, *La vie aux galères. Souvenirs d'un prisonnier*, Paris, 1909, p. 25.
- (33) Bibliothèque du Génie à Paris, G. FLAMEN, *Flandre*, s.l., s.d.
- (34) G. ZELLER, *L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1928, p. 62 et s.
- (35) *Mémoires de places*, manuscrit anonyme de 1764, Bibliothèque du Génie, Paris.
- (36) Bruxelles, Archives du Musée Royal de l'Armée, *Dossier Mariembourg*, anno 1816.

# UNE REHABILITATION INTERESSANTE: L'AMENAGEMENT D'UNE GRANGE CLASSEE EN ETABLE A STABULATION LIBRE, A OPPREBAIS

L.F. GENICOT



*Fig. 1. Opprebais. Vue aérienne du château-ferme depuis l'ouest. A l'avant-plan, le châtelet. A droite, le corps de logis enserrant l'ancien donjon et, derrière lui, la grange avec ses deux pignons encore debout. Photo Inbel, 1971.*

Dans nos campagnes où elles occupent une place singulièrement remarquable, et caractéristique, les grosses fermes d'autrefois souffrent trop souvent d'un abandon, total ou partiel, qui annonce la ruine inéluctable de leurs bâtiments. Beaucoup risquent en tout cas d'en pâtir. Tout un patrimoine s'en trouve menacé.

C'est que, dit-on la plupart du temps, ces fermes ne sont plus adaptées aux méthodes d'une exploitation moderne. Certaines de leurs composantes, en particulier la grange où l'on n'entasse plus la récolte comme jadis, sont ainsi désertées et dès lors vouées à la destruction "coupable ou non coupable". Les étables elles-mêmes ne répondent plus convenablement au système le plus en vigueur aujourd'hui : la stabulation libre. Elles sont donc remplacées ou doublées par des constructions utilitaires et plutôt quelconques, qui s'ajoutent souvent mal aux bâtiments plus

anciens, et dont le seul mérite, semble-t-il, est le prix abordable.

Il est normal évidemment que le travail puisse toujours s'accomplir dans de bonnes conditions, avec le moins d'entraves possible. Et la demande des agriculteurs est à ce titre saine et vitale. Leur imposer un cadre "non rentable" sous prétexte d'esthétisme est illusoire et incorrect. Par contre, leur proposer des solutions de rechange, qui puissent, à la fois, rencontrer leurs besoins et sauvegarder un patrimoine architectural de qualité, est indispensable. Le projet d'Opprebais a ce double mérite, qui est encore trop rare. Que son coût reste concurrentiel est capital ! En voici donc, dans une présentation volontairement neutre et avec les plans de l'architecte en 1976, l'essentiel du contenu.

L.F.G.

## 1. DONNEES GENERALES

### Situation :

- Brabant wallon, commune fusionnée d'Incourt, village d'Opprebais.
- Au centre de l'agglomération, près du chevet de l'église paroissiale Saint-Aubin, château fort du Moyen Age transformé en ferme au cours des Temps Modernes.
- Propriétaire : M. Pauwels, exploitant.
- Monument classé par A.R. du 28 mai 1973 : courtines, tours d'angle, donjon et grange (en raison des substructions médiévales qu'elle recelait). Celles-ci ont été fouillées par la C.H.A.B. en 1975 (1). La grange est en ruines et sans toit depuis l'hiver 1970-1971.
- Site classé par A.R. de la même date : ruines du château, église, cimetière et terrains environnants.

### Plan et chronologie :

- Forteresse sur plan carré, garnie de tours cornières rondes et d'un châtelet d'entrée à l'ouest : XIII<sup>e</sup> siècle, en ce compris les vestiges d'une construction restée inachevée, qui s'étendent sous les 2/3 de la grange.
- Bloquée dans l'angle sud-est du rempart, grange en long de quelque 21 sur 14 m dans œuvre, en moellons principalement de grès ferrugineux : 1725. Elle est divisée en trois nefs par deux fois trois colonnes rudimentaires en matériaux de remploi, partiellement effondrées.
- Contre le pignon occidental de la grange, corps de logis actuel, qui réoccupe le donjon primitif : XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> (?) et XVIII<sup>e</sup> siècles.
- Adossée aux autres courtines, suite d'étables et de dépendances agricoles : XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Cour pavée et fumier central.

### Volumétrie :

Les tours largement privées de leur superstructure, les hautes murailles entre elles et les étables qui s'y appuient à l'intérieur, forment une ceinture de bâtiments à dominante horizontale, en accord avec un site très peu accidenté. Au sud, la masse de l'ancien donjon s'en dégage un peu. La robuste silhouette de la grange émergeait pour constituer l'accent principal du complexe.

## 2. PROJET

Auteur de projet : Xavier Viérin, architecte.

Collaboration scientifique : P. Abeels, professeur en Génie rural à Louvain-la-Neuve.

Programme : réutiliser l'ancienne grange pour une étable à stabulation libre.

### Contraintes :

- Monument et site classés.

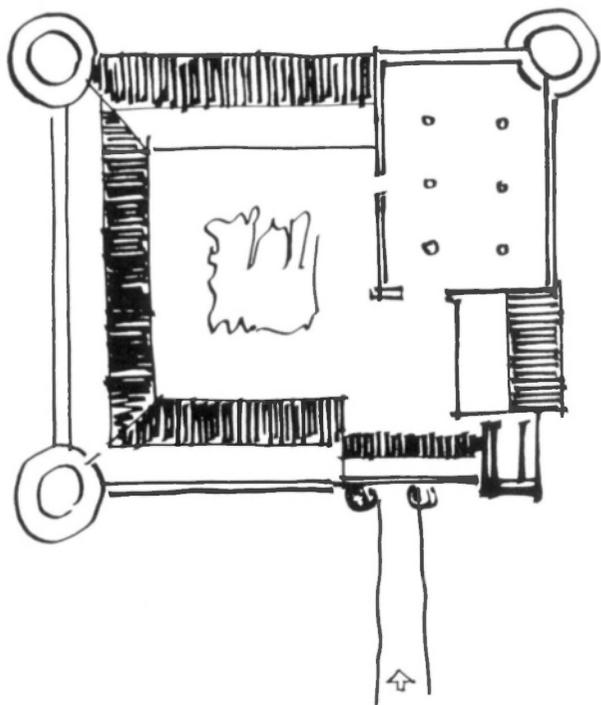


Fig. 2. Opprebais. Plan-masse, échelle 1:750 environ. La grange apparaît dans l'angle supérieur droit.

(1) L. CHANTRAINE, *Sondage archéologique au château d'Opprebais. Un cas intéressant de technique de construction, dans Wavriensia*, tome XXV (1976), pp. 145-164.

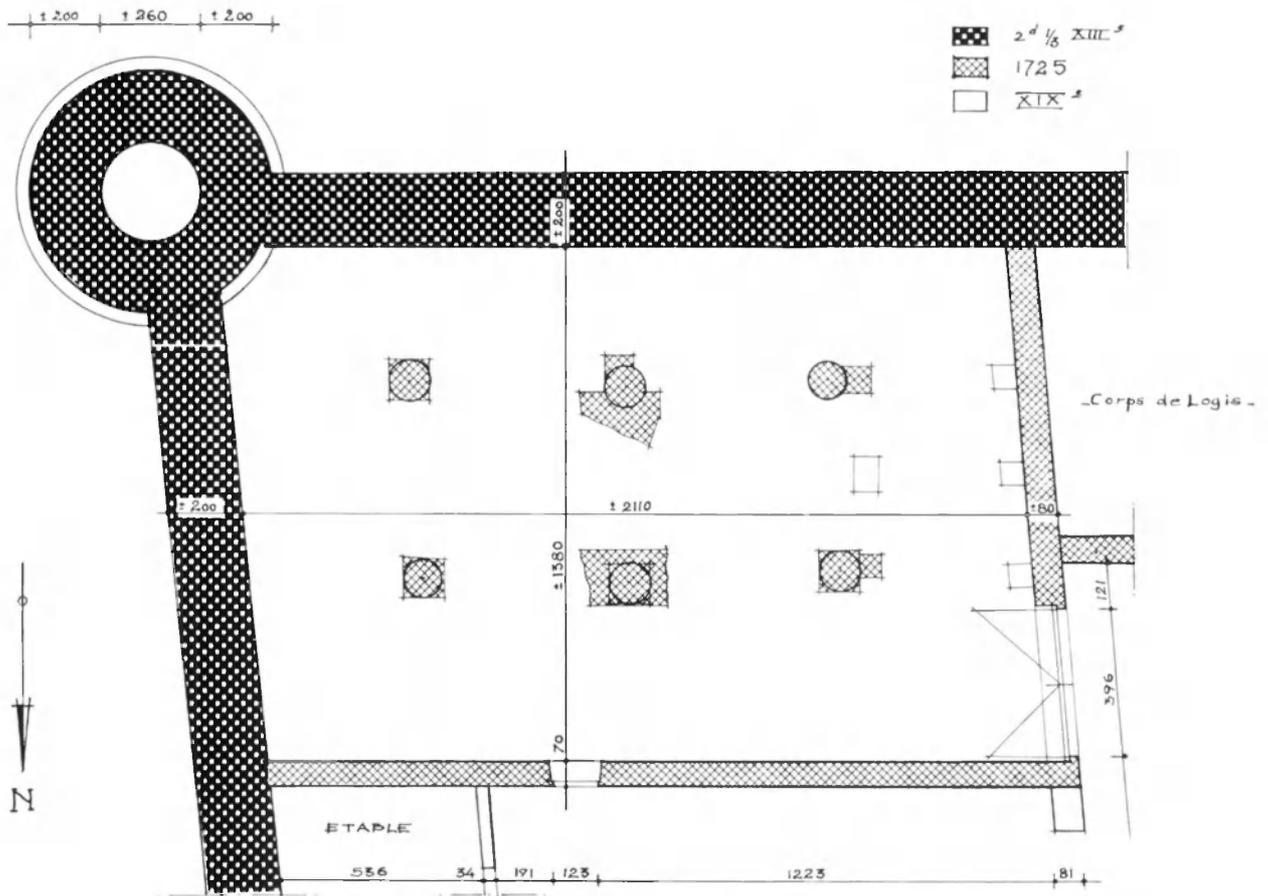


Fig. 3. Opprebaix. Plan terrier de la grange, Echelle 1:200.

- Dénivellation du terrain à l'est, interdisant la traversée d'un tracteur sur l'axe longitudinal.
- Absence d'accès satisfaisant pour des engins mécaniques, par exemple un élévateur.
- Présence de six colonnes encombrantes et en mauvais état.

#### Réponses :

- Au lieu de rester à l'état de ruine, la grange qui est sans profit pour l'exploitant et dont la vétusté demanderait quand même, tôt ou tard, une intervention con-

servatoire, reçoit une affectation nouvelle qui justifie son maintien, et au lieu d'encombrer les abords d'une construction banalisée, respect du site tel qu'il est aujourd'hui classé.

Pose d'une charpente autoportante, évitant les embarras causés par la distorsion du plan biais et l'inégalité d'épaisseur des murs gouttereaux.

Emploi de 6 fermes en lamellé collé (souplesse, primes d'assurance moins lourdes) dont le profil permet de retrouver celui de l'ancien toit, à couvrir d'ardoises

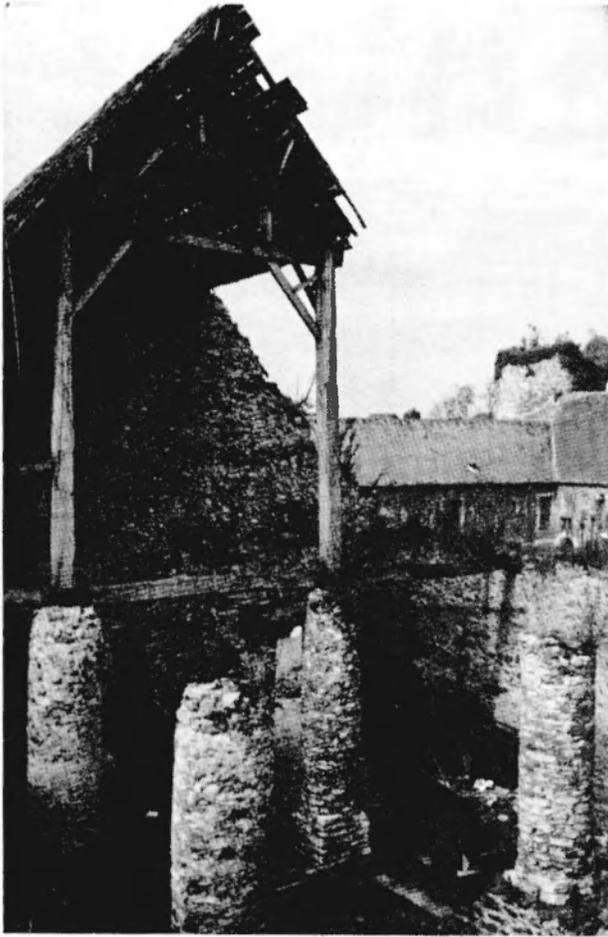


Fig. 4. Opprebais. Vue de l'intérieur de la grange depuis l'angle sud-est. Restes de la toiture et supports assez altérés.

naturelles au format traditionnel (subsides). Réutilisation des oculi des deux pignons pour l'aération et l'évacuation partielle des gaz ammoniacs.

- Couloir de circulation transversal, avec percement, au milieu de la face nord, d'une porte vitrée autorisant le passage des engins modernes, l'engrangement, un éclairage diurne suffisant. Maintien de la porte piétonne pour de menus travaux.
- Guichet de lumière et d'aération dans l'ancienne porte charretière réfectionnée.
- Après l'élimination des colonnes, creusement du sol pour permettre au bétail de "monter" avec son fumier

jusqu'au niveau de la cour en place : vidanges espacées et absorption par le sous-sol des déchets liquides. Auges coulissantes.

Avantages particuliers :

- Utilisation des hauts combles pour entreposer le fourrage qui sera déversé directement par des trappes, en réduisant donc l'ampleur des manutentions.
- Collectage des eaux pluviales dans le cylindre de la tour cornière hydrofugée et couverte, qui servira de citerne (environ 30 m<sup>3</sup>), sans groupe hydrophore supplémentaire, pour alimenter les abreuvoirs et peut-être nettoyer l'étable.
- Subsides du fait du classement.
- Prêts à faible taux ou primes en raison du caractère expérimental de l'opération.
- Aménagement, dans la ferme même, d'un petit local où exposer les trouvailles archéologiques et les résultats des sondages de 1975, avec l'accord enthousiaste du propriétaire.

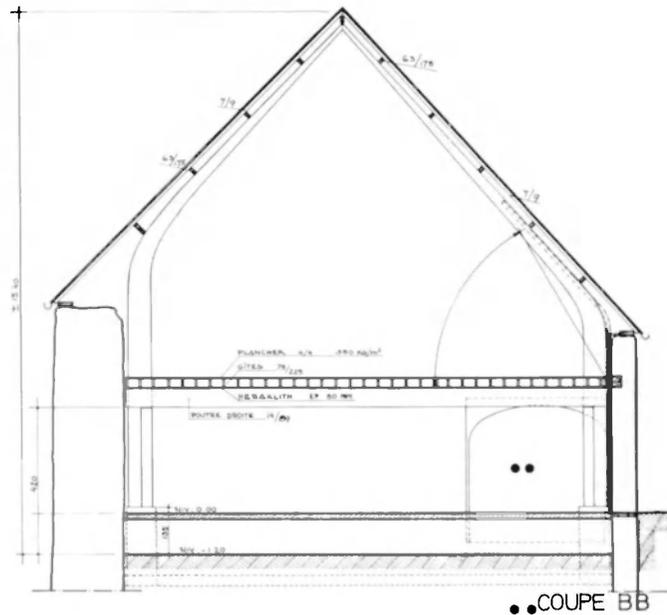
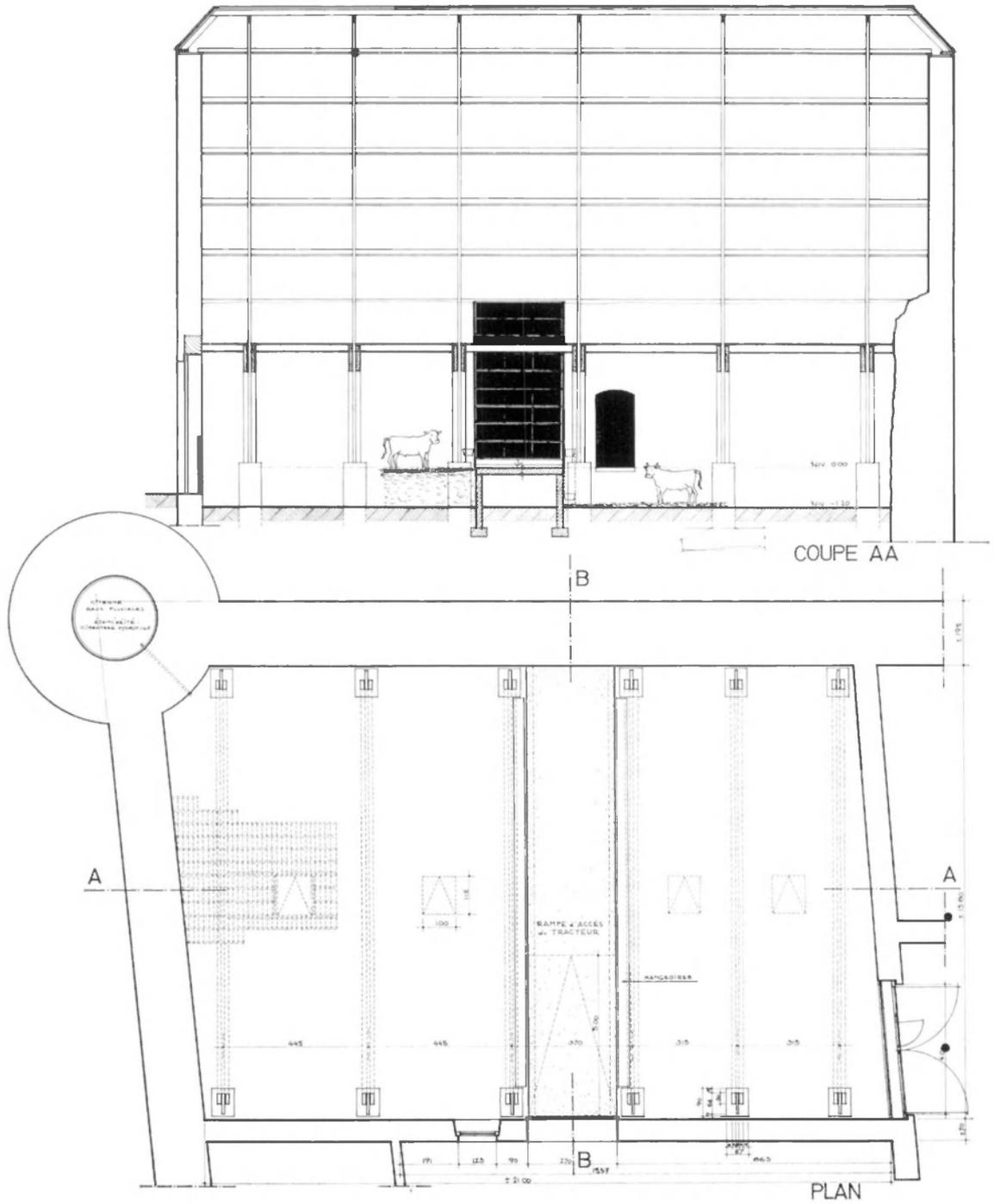


Fig. 5. Opprebais. Plan et coupes de l'aménagement. Echelle 1:200. Sur la coupe AA, deux vaches situent les niveaux progressifs de montée du fumier. La porte sectionnable dessinée sur cette même coupe n'est qu'une variante possible.



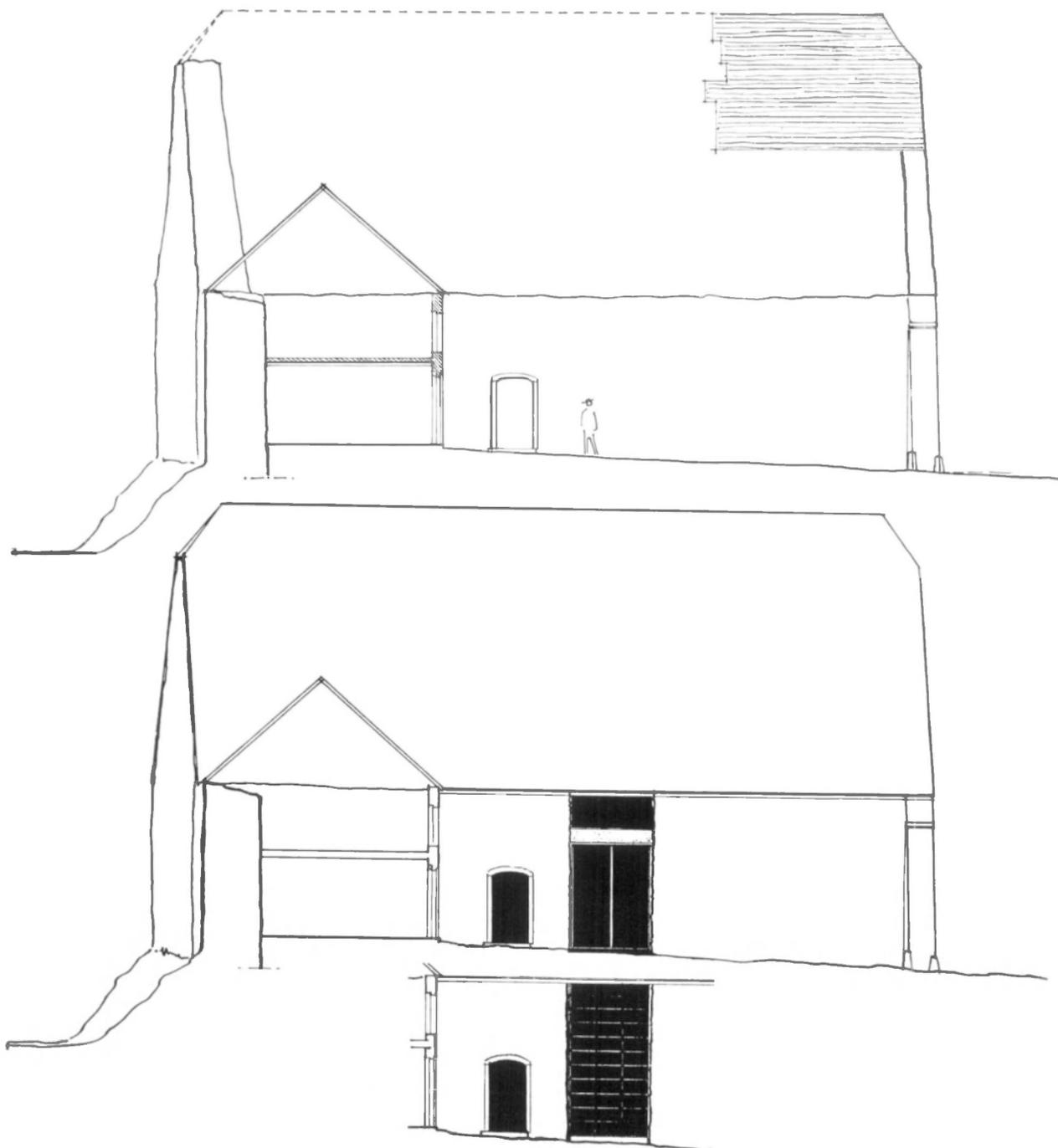


Fig. 6. Opprebais. Esquisses pour la face nord. Echelle 1:200. En haut, état avant transformation. Au centre, état transformé avec porte à deux ouvrants vitrés, dont la traverse en béton correspond au passage du nouveau plafond et souligne un parti architectural d'horizontalité. En bas, variante de porte sectionnable escamotable par enroulement sous les combles.

## 3. COUT DE L'ENTREPRISE

- Prix moyen par tête de bétail pour une étable à stabulation libre, vendue dans le commerce aujourd'hui (du type "Stabo" par exemple) : 30 à 40.000 F.
- Même prix à Opprebais : environ 35.500 F, compte tenu de ce que la surface utile est de 238 m<sup>2</sup>, l'encombrement moyen d'une bête de 2,25 m<sup>2</sup>, la disponibilité par conséquent de 105 bêtes à engraisser, et le devis

estimatif des travaux en 1976 à 3.800.000 F, TVA incluse.

Sans être parfaite sans doute en tous points – et l'expérience d'ailleurs se chargera d'en nuancer éventuellement tout le bien-fondé – l'opération de réhabilitation de la vieille grange du château d'Opprebais mérite d'être suivie avec attention. Son aspect de rentabilité peut en faire une réalisation décisive.



Fig. 7. Croquis de la même face nord avec la variante de porte retenue de préférence.

DOCUMENTS  
CONCERNANT  
LA RESTAURATION  
DE L'ÉGLISE DE BOUSVAL  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

J.L. VAN BELLE

L'actuelle église de Bousval (1), dédiée à saint Barthélemy, fut érigée en 1857 sur les plans de l'architecte Coulon. "Largement néo-classique, cet édifice comprend une tour et des annexes plus anciennes (2)."

Nos recherches relatives aux maîtres de carrière de Feluy-Arquennes, Ecaussines et Soignies, nous ont mené à la découverte d'un fonds privé d'archives, jamais exploité jusqu'à ce jour (3). Il contient une série de documents traitant de l'ancienne église de ce lieu. C'est sur ces sources inédites que se fondera cette brève étude.

#### AVANT 1734

En février 1734, l'église de Bousval était dans un piteux état, selon les déclarations des autorités locales et des décimateurs. "Très ancienne et irrégulière" (4), elle était construite d'une "masse de pierre brute" (5). Elle possédait une tour qui penchait "tellement d'un côté qu'elle est en très grands dangers de tomber et comme elle est *scituée au milieu de l'église* (6), cet acci-

dent pouroit arriver pendant l'office divin, ce qui pouroit causer un funeste malheur, non seulement par la morte de plusieurs personnes mais aussi au regard du sait sacrifice qui se célébreroit" (7). Les murs étaient "presque entièrement consommés, jusques et y compris les fondements" (8). La charpente, elle aussi, se trouvait "dans un très mauvais état" (9).

L'ameublement de l'édifice était conforme, pourrait-on dire, à son état de vétusté. Il était privé "d'autels, confessionnaux, mesme d'une chaire prédicatoire, si avant que les prédicateurs n'osent y monter pour y prescher la parole de Dieu, de crainte de quelque malheur" (10). A cette situation lamentable, les diverses autorités locales trouvent les causes suivantes : l'ancienneté, la présence d'eau qui croupit au pied des murs (11), la pauvreté des habitants du lieu, accentuée par les guerres, qui n'a permis que de "légère et indispensable réparations" (12).

Dès lors, elles ne voient que deux solutions, une restauration profonde et importante des bâtiments ou une reconstruction, l'une et l'autre trop dispendieuses pour les finances locales. La grosse dîme, qui ne rapportait que 400 flo-

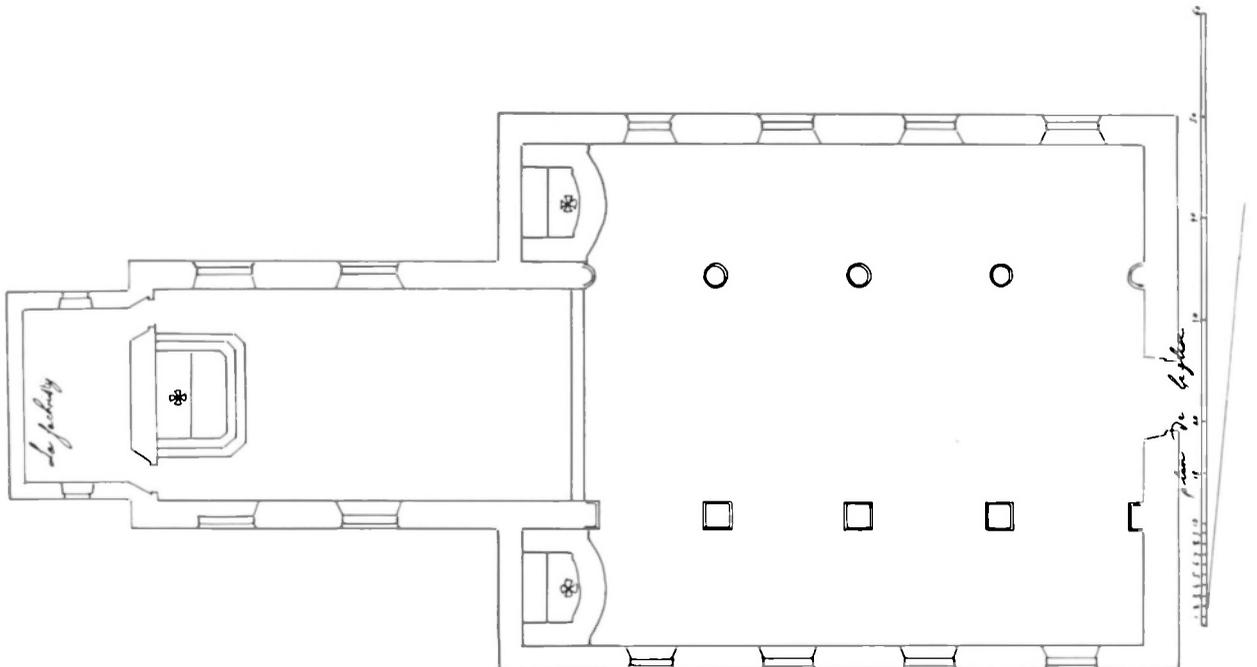


Fig. 1. Plan de l'église.

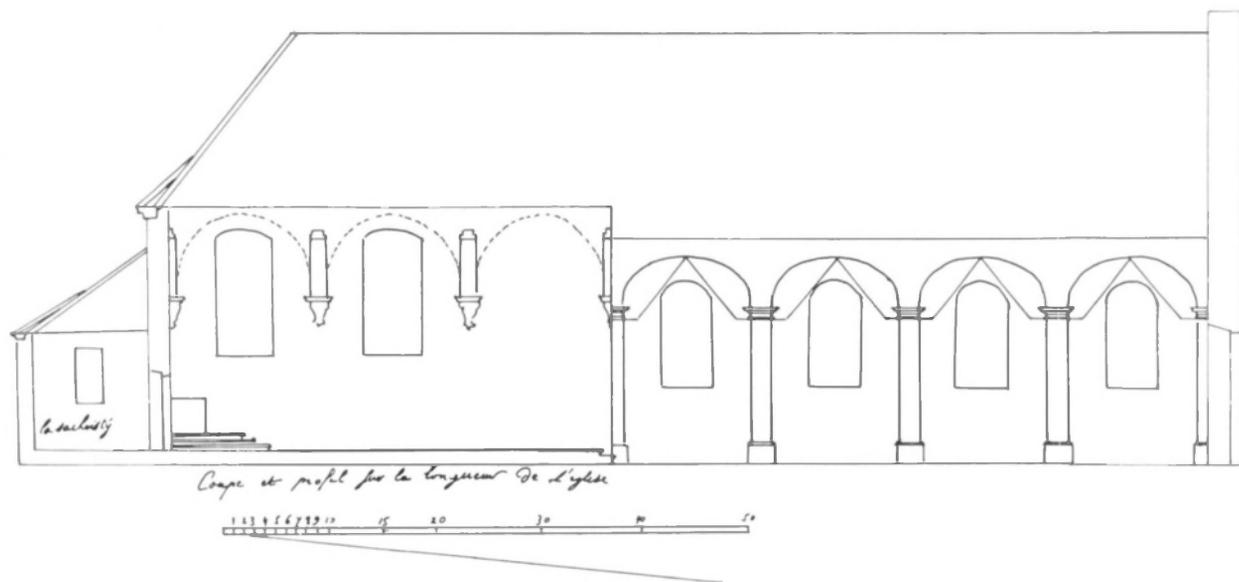


Fig. 2. "Coupe et profil sur la longueur de l'église".

rins environ, à cette époque, était en outre répartie en trois parts (13). Ils obtinrent toutefois le 31 juillet 1734, l'autorisation de Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, de "pouvoir faire quête d'aumones, durant le temps d'une année, et demander l'assistance des bonnes gens auxdits païs et Provinces pour tâcher de réédifier leur église paroissiale" (14).

La contribution des décimateurs, l'aide des villageois pour le transport des matériaux, l'apport des quêtes permirent d'entreprendre les travaux, dont malheureusement, nous ne savons rien. Cependant, ils devaient être terminés le 6 août 1739, car on procède, à cette date, à l'adjudication des 22 bancs "à mettre dans l'église paroissiale dudit Bousval".

#### APRES 1734

De l'église "nouvelle version" détruite en 1857, trois documents sur papier furent conservés. Le premier (fig. 1) intitulé "plan de l'église" (57,5 cm x 38,1 cm), le deuxième "coupe et profil sur la longueur de l'église" (fig. 2) (49,5 cm x 38,4 cm), le troisième "coupe et profil

sur la largeur de l'église" (fig. 3) (24,9 cm x 34,5 cm). Ils sont tous les trois coloriés partiellement à l'aquarelle de teinte rouge, jaune et grise. Le filigrane se présente ainsi : des lettres M E meublent un cartouche ovale entouré de volutes feuillagées et surmonté d'une couronne à 16 perles séparées au centre par un globe crucifère. Si cette figure (10,5 cm x 6 cm) a une signification héraldique elle rappelle la couronne des princes allemands du Saint Empire (15). A 19,5 cm à gauche dans l'alignement du cartouche on peut lire en outre sur les figures 1 et 2 les lettres P I B. La petitesse du troisième document (fig. 3) explique sans doute l'absence de ces lettres.

Mais trois questions surgissent aussitôt en les examinant :

1. Sont-ils bien ceux de l'église de Bousval, car ils ne portent aucune mention de la localité ?
2. Ont-ils été effectivement réalisés ou bien sont-ils restés à l'état de projet sans aucune suite ?
3. Quelle fut l'unité de mesure utilisée ?

En ce qui concerne la première question, il n'est pas douteux qu'il s'agisse de cette église. Ces trois documents

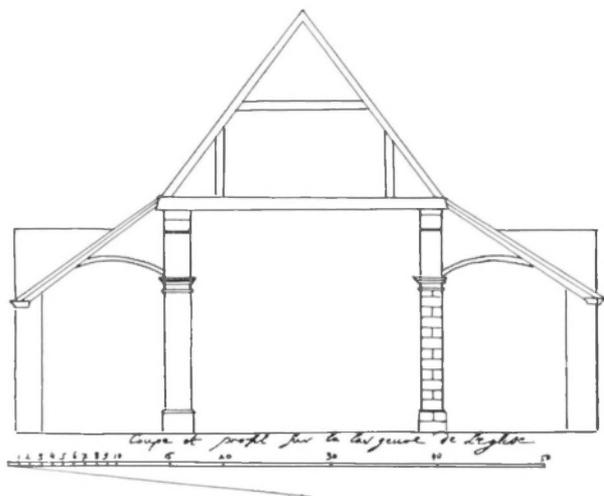


Fig. 3. "Coupe et profil sur la largeur de l'église".

figurent, en effet, dans un dossier intitulé : "Farde touchant la restauration de l'église de Bousval". De plus, on trouve mention de ce dossier dans un inventaire dressé entre les années 1752-1775 par l'intendant du seigneur local.

Ces plans furent-ils exécutés ? Il semble que oui. Car, si nous nous référons aux divers plans figuratifs tracés par le géomètre arpenteur nivellois Nicolas Joseph Lemaire en 1848, – soit quelque huit ans avant la construction de l'église actuelle – nous pouvons constater (fig. 4) que le plan de l'église à cette date est presque identique à celui présenté ci-dessus (fig. 1) (16).

Quant à l'unité de mesure utilisée, il s'agirait du pied de Louvain, le seul à être employé à Bousval, semble-t-il, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (17).

Cette église se compose de trois nefs de quatre travées. Les deux nefs latérales qui paraissent voûtées, sont éclairées par quatre fenêtres (2,71 m x 1,36 m) et ornées d'un autel (18). Le chœur à chevet plat se prolonge par une sacristie barlongue (19). Quatre fenêtres (3,20 m x 1,50 m) assurent l'éclairage du chœur, deux de la sacristie (1,14 m x 0,72 m). Au nord, trois piliers carrés (0,80 m à la base) séparent les travées, tandis qu'au sud, ce sont des colonnes plus minces et plus élancées (0,62 m à la

base). Le mur sud est plus épais que le mur nord (20). Pourquoi ces différences ?

Peut-être s'expliquent-elles par le fait que, comme on le faisait très souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, le projet présentait deux variantes, le client choisissant la partie droite ou gauche du dessin. Toutefois, ce type de piliers massifs ne semble pas être en vogue à cette époque.

Nous pensons que ces piliers et ce mur sud peuvent provenir de l'ancienne église dont on aurait conservé les éléments encore valides. Le mur sud devait être mieux conservé, car c'était le mur nord qui faisait obstacle aux eaux de ruissellement qui, dès lors, croupissaient à sa base. L'épaisseur des piliers laisse supposer une origine romane.

L'assemblage de la charpente de la nef fait aussi penser à cette époque. On pourrait peut-être faire un rapprochement avec celle de Florefe (abbatiale croisillon nord) et celle de l'église Saint-Nicolas à Gand (21).

Dès lors, les travaux de 1734 à 1739 consistèrent plus en une restauration de l'ancien bâtiment qu'en une construction nouvelle.

Cela se comprend d'autant mieux lorsque l'on connaît le manque d'argent des décimateurs à l'époque des dits travaux. Ce fait est par ailleurs confirmé dans la suite. Le 11 floréal de l'an 7 (30 avril 1799) en effet, le

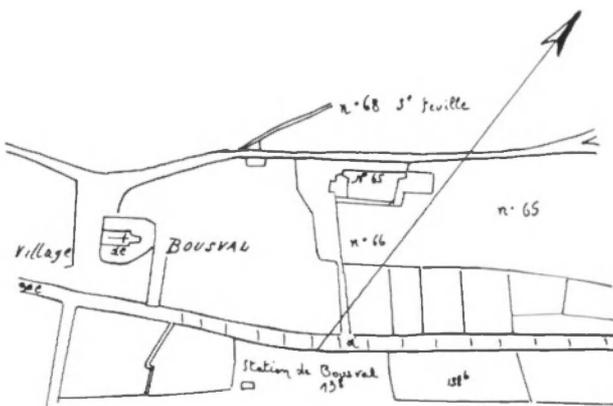


Fig. 4. Plan de 1848.

comte Van der Stegen, châtelain du lieu, voulant éviter que l'église ne soit considérée par les autorités françaises comme bien national et, dès lors, éventuellement vendue, fit une requête à l'administration centrale du département de la Dyle, signalant que son aïeul avait fait construire l'église "sur le terrain lui appartenant et à ses frais" (22) et que, dès lors, il s'agissait d'un bien privé. Le Directeur des Domaines nationaux refusa cette version des faits et, le 17 floréal de l'an 7 (6 mai 1799), mit en apostille qu'il est "présumable que cette construction faite en 1734 n'étoit que le rétablissement d'anciens bati-mens" (23).

Nous ne savons pas si cette église fut plus richement dotée que la précédente. Toutefois, le 25 août 1802, les "effets" du culte se composaient comme suit : "un siboire d'argent avec couvercle surmonté d'un crucifix", "l'erlique de St. Bartholome dans une rémontrance d'argent à caisse dorée", "un fer (?) d'argent", "une couronne d'argent pour la Ste Vierge", "une couronne d'argent pour le petit Jésus", "un sceptre d'argent pour la Ste Vierge surmonté d'une étoile", "une boule du monde d'argent surmonté d'une croix", "un paquet de manches et rideaux", "trois aubes garnis de dentelles", "un drap de soie brodé pour donner la bénédiction", "un manteau de vierge de damas bleu garnis d'argent", "un habillement de Vierge et de petit Jésus de damas fleuragé et or et galonné", "un manteau de St. Bartholome rouge et or" (24).

Il ne nous reste, en guise de conclusion, qu'à parler de la délicate question, évoquée en tête de cet article, relative aux éléments anciens subsistant dans l'église actuelle. Ces restes de constructions romanes auraient normalement dû être intégrés dans l'église restaurée de 1734. Pour C. Leurs, en effet, il s'agit de l'"avant-corps occidental qui est moins large que l'église actuelle et qui renferme les restes d'une construction romane" (25). Or, en raison de leurs dimensions, soit trop grandes ou trop petites, *actuellement visibles*, nous n'avons pu les placer nulle part dans ces plans de 1734, ni comme tour "scituée au milieu de l'église" dont on parle dans les textes, ni comme tour en façade, inexistante sur le plan.

Toutefois, la largeur (3,40 m) intérieure actuelle du rez-de-chaussée de cet ancien avant-corps occidental, correspond à celle des nefs latérales anciennes.

Dès lors, faut-il d'une part penser que les documents de 1734 ont omis de signaler la présence de cet avant-corps, ce qui est peu vraisemblable puisqu'ils mentionnent d'autres éléments anciens (piliers, mur, charpente), d'autre part, considérer ces documents comme un avant-projet resté lettre morte ?

En l'absence de documents décisifs, qu'il nous soit permis de conclure sur ces points d'interrogation.

J.-L. VAN BELLE.

## NOTES

- (1) Actuelle commune de Genappe, arr. de Nivelles.
- (2) *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 2, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, Liège, 1974, p. 60. Voir aussi à ce propos, J. TARTIER et A. WAUTERS, *Géographie et Histoire des communes belges*, prov. de Brabant, canton de Genappe, Bruxelles, 1859, p. 101.  
L'ouvrage de G. DELTOUR, *Si Bousval m'était conté*, Court-Saint-Étienne, 1956, n'apporte aucun élément neuf à ce sujet. Pour la partie ancienne : voir C. LEURS, *Les origines du style gothique en Brabant, 1ère partie, L'architecture romane*, Bruxelles, 1922, pp. 122-123.  
L.F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI<sup>e</sup> siècle*, Livre I, Louvain, 1972, pp. 223 et 236.  
H.E. KUBACH et A. VERBEEK, *Romanische Baukunst an Rhein und Maas*, I, Berlin, 1976, p. 139. Nous devons ces renseignements à M. J.-Cl. GHISLAIN. Qu'il soit vivement remercié pour son aide.
- (3) Il sera désigné par le sigle A.P.
- (4) A.P., Minute de la déclaration du curé de Bousval à la gouvernante Marie-Elisabeth et datée du 31 mai 1734.
- (5) A.P., Minute de la déclaration du comte Van der Stegen, seigneur de Bousval, à la gouvernante Marie-Elisabeth du 31 mai 1734.
- (6) C'est nous qui soulignons.
- (7) A.P., copie authentique signée du greffier et datée de 1734, de la déclaration du mayeur et des échevins de Bousval, concernant leur église. Elle est datée du 8 février 1734. Elle fut confirmée par le maître maçon J.B. Robert, deux jours plus tard. Accompagné du maître charpentier Baptiste Robert, il qualifie la tour de "clocher".
- (8) Cfr. note 9.
- (9) A.P. Déclaration des maîtres maçon et charpentier du 10 février 1734.
- (10) Cfr. note 7.
- (11) Idem. Le seigneur local qui déclare avoir trouvé cette église dans cet état à son arrivée en 1727, dit avoir déjà employé des deniers considérables pour "fair (sic) retirer les eaux qui des longues années ont croupis (sic) alentour des murailles". L'église se trouvait à mi-pente et faisait dès lors obstacle aux eaux de ruissellement.
- (12) Cfr. note 5.
- (13) Cfr. note 4. Une part au seigneur de Bousval, une autre au curé, la troisième au seigneur de La Baillerie (seigneurie sous Bousval).
- (14) A.P., Missive signée par Marie-Elisabeth, du 31 juillet 1734. Le 9 août suivant, le notaire Jean-Joseph Goffin fut chargé par les autorités communales de mener à bien cette opération.
- (15) G. DE CRAYENCOUR, *Dictionnaire héraldique*, Bruxelles, 1974, p. 101.
- (16) L'échelle de ces plans est de 1/2.500.
- (17) Le pied de Louvain vaut 285,5 mm (cfr. H. DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciennes et modernes*, Bruxelles, 1840, p. 412).
- (18) L'autel latéral nord était dédié à la Vierge, l'autel latéral sud, à saint Nicolas (A.P., 6 août 1739, *op. cit.*).
- (19) Le plan (fig. 4) de 1849 présente ici une variante, en coupant les angles. Il pourrait peut-être s'agir d'une liberté prise par le géomètre pour tracer un tout petit détail, liberté qui facilitait son dessin.
- (20) Si nous nous basons sur cette unité de mesure (pied de Louvain), on obtient les dimensions générales suivantes :  
- longueur totale (c'est-à-dire en comprenant l'épaisseur des murs) : 31,74 m (30 m. en 1849);  
- longueur totale des nefs : 16,33 m;  
- longueur totale du chœur et de la sacristie : 15,41 m;  
- largeur totale : 16,55 m (12,5 m en 1849);  
- largeur totale intérieure : 14,82 m;  
- largeur totale du chœur : 8 m (5 m en 1849);  
- largeur totale intérieure : 6,28 m;  
- largeur nef centrale : 6,35 m;  
- largeur totale nefs latérales : 3,42 m;  
- hauteur : du sol au faite : 11,92 m;  
- hauteur : du sol au plafond de la nef centrale : 6,28 m;  
- hauteur : du sol à la voûte des nefs latérales : 4,85 m;  
- épaisseur des murs : en façade : 1 m; côté sud : 0,86 m; côté nord : 0,72 m.  
Toutes ces mesures sont certes approximatives, vu la conversion opérée entre les unités de mesures. Nous constatons parfois des différences substantielles entre le plan de 1734 et celui de 1849. Elles peuvent s'expliquer pensons-nous, entre autres, par le fait que, sur le plan de 1849, 1 mm représente 2,5 m. Dès lors, si un trait est plus ou moins épais, il peut occasionner une approximation de 2,5 m.
- (21) Cfr. L.F. GENICOT, *Charpentes du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle en Wallonie*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, nouvelle série, t. 4, 1974, p. 33 et H. JANSE et L. DEVLIEGHER, *Middeleeuwse bekappingen in het vroegere graafschap Vlaanderen*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, t. XIII, 1962, p. 319. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. J.-Cl. GHISLAIN, pour son aide.
- (22) A.P., Requête signée comte Van der Stegen.
- (23) Idem.
- (24) A.P., Ces effets avaient sans doute été cachés chez le comte Van der Stegen à Bruxelles. Le Concordat signé entre le Pape et Bonaparte permet aux habitants de Bousval de récupérer les objets sacrés, ce que fit en leur nom Antoine Musette, habitant du lieu, le 25 août 1802. Le curé, l'abbé Tison, reçut en outre, le 26 mai 1804, comme don d'une certaine demoiselle Jeanne Van Roosbroeck, les ornements suivants : "une chappe, une chasube (sic) et deux dalmatiques, deux étoles et 3 manupules (sic), deux pièces de col pour les diacres, un voile (sic) de calice, la bourse du calice, deux corporaux, un purificateur, deux aubes, dont une garnie de dentelles et une unie, trois amites (sic), un devant d'autel, un gradin".
- (25) C. LEURS, *op. cit.*, p. 122.
- (26) Toutefois, les trois autels de style Louis XV de l'église actuelle, sont assurément ceux de l'église de 1734 et dédiés aujourd'hui encore aux mêmes saints. Les dimensions permettent, selon les documents de 1734, de les intégrer parfaitement.

# INVENTAIRES DU CHATEAU DE MARCHIN (BELLE-MAISON) EN 1770 ET 1772

A. LEMEUNIER

## TABLE DES MATIERES

Introduction . . . . .	108
Inventaire de 1770 et 1772 : décors, mobilier, accessoires, bibliothèque . . . . .	110
Annexe I : Inventaire dressé le 7 mai 1770 . . . . .	121
Annexe II : Notes explicatives de l'inventaire . . . . .	133
Annexe III : Tableau : Textiles et tons domi- nants dans le décor intérieur du château vers 1770-1772 . . . . .	135



Fig. 1 a et b. Château de Belle-Maison, façade sud et, à gauche, le "vieux quartier".  
(Photos E. Driesmans et CIM).

## INTRODUCTION

Le 6 mai 1770 (1), dans ses appartements du château de Belle-Maison à Marchin, demeure qu'il avait fait construire quarante années auparavant (2) s'éteignait, à l'âge de 75 ans, Guillaume van Buel, seigneur de Marchin, veuf de Marie-Isabelle de Grady. Issu d'une famille de la bourgeoisie maestrichtoise (3) implantée à Liège dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Guillaume tenait cette *belle maison* de son père Gérard-François [Fig. 2] qui, en 1696, y avait attaché aussi les droits seigneuriaux sur Marchin relevés de Mathias de Fléron, Ecuyer, licencié en



Fig. 2. Portrait de Gérard-François van Buel, château de Waleffe. (Photo Bouvy Coupery de Saint-Georges)

droit, chevalier des ordres royaux et militaires du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, conseiller perpétuel aux Etats du Pays de Liège, il avait été également bourgmestre de la cité en 1749, aux côtés de son beau-frère de Grady (4).

Décédant sans enfant, Guillaume van Buel avait ordonné par testament signé le 6 octobre 1764 devant le notaire liégeois P.F. Quiriny (5) que les mobilier, château, domaine, ainsi que la seigneurie de Marchin fussent vendus à proclamation par ses héritiers devant les échevins de Liège. Cette procédure, toujours suivant les clauses du testament, devait être engagée immédiatement après son décès par les trois enfants de sa sœur Marie-Suzanne, épouse de Laurent de Piret du Châtelet, que le défunt instituait pour héritiers : Maximilien de Piret du Châtelet, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant de bataillon, Hyacinthe de Piret, seigneur du Châtelet et Marie-Jeanne-Françoise, épouse de Henry-Joseph de Flaveau de la Rauidière, seigneur de Waleffe-Saint-Pierre.

Le produit de la vente devait être employé à payer les déboursés incombant à l'hérédité, ainsi qu'à l'exécution de diverses clauses parmi lesquelles des donations pieuses ou charitables, et l'édification ou l'achèvement d'une chapelle *selon le plan qu'il en a fait faire et qui se trouverait à son château de Marchin* (6).

Pour que rien ne puisse à la suite leur être imputé, les Piret se disposèrent à la vente de tous les biens, *meubles, argenterie, bijoux et autres effets*. Ils en firent préalablement procéder, dès le 9 mai 1770, trois jours après le décès de leur oncle, à l'inventaire (7). Cet acte fut dressé par le notaire liégeois D. Lhoneux, en présence de Fr. Bailly et de F. Delle Creyt en qualité de témoins.

Moins d'un mois plus tard, les 6 et 7 juin 1770, les héritiers firent passer *au plus haut et dernier offrant, ensuite des advertances mises sur la Gazette de Liège et des affiches faites ad valtas les meubles meublans, argenteries, batterie de cuisine, livres, linge et généralement tous meubles et effets reposant audit château de Marchin et ce argent comptant* (8). Ces enchères furent faites par le même notaire D. Lhoneux, en présence de Charles-François Delevigne et de François Bailly, témoins (9). L'ensemble devait atteindre un montant global de 7.904 flo-

rins bb. Nombre de pièces semblent avoir été rachetées par les héritiers eux-mêmes, par des membres de leur famille, ou par des hommes de paille. Parmi les acquéreurs on remarquera l'abbé Defasque, chapelain et régisseur du château de Modave, agissant sans doute pour le duc de Montmorency. Comme on le verra dans l'inventaire de 1772, ce mobilier fut suffisant à regarnir la plupart des pièces du château; on y installa cependant l'un ou l'autre meuble nouveau ainsi qu'une impressionnante série de bustes et de *figures*, dont certaines à l'antique, conformément au goût du temps.

Les Piret conservèrent deux ans leur bien de Marchin. Le lundi 3 février 1772, ils firent insérer dans le numéro XV de la "Gazette de Liège" l'annonce de la vente le 1er avril suivant, devant les échevins de Liège, des château, terres, rentes et seigneurie <sup>10</sup>, dont ils n'avaient été en somme, que temporairement les dépositaires. Ils exécutaient par là la principale clause testamentaire de leur oncle. L'acte de vente du château par ren-dage proclamatoire fut dressé le 8 avril au profit de François Pontian, baron d'Harscamp, comte du Saint-Empire et seigneur de Fernelmont, époux d'Isabelle Brunelle, *pour le prix d'une rente de 6.025 florins de brabant rédimible*

*au denier quarantième* (11). Quant au mobilier, il fit l'objet d'un nouvel inventaire détaillé avec estimations, celui-ci fut dressé par un notaire assisté de l'estimeur-juré J.N. Depas en date du 13 mai de la même année à la requête de M. de Perron, commissaire de la Cité de Liège (12). Nous ignorons pour une bonne part quelle fut la destination du mobilier. Il semble qu'un certain nombre de pièces aient été conservées dans le château même, rachetées vraisemblablement avec la demeure ainsi qu'il était de coutume à l'époque. D'autres pièces prirent sans doute, comme après la vente de 1770, le chemin du château de Waleffe. Ce fut le cas principalement de l'imposante série de portraits de famille qui garnissait en 1770 le *colidor* du château de Belle-Maison et qui orne aujourd'hui la cage d'escalier du château de Waleffe; on y voit les d'Ans et leurs alliances, les van Buel, ainsi qu'un arbre généalogique de cette famille. Plusieurs meubles ayant figuré aux inventaires de 1770 et 1772 se retrouvent dans le *Répertoire des meubles et effets du Château de Marchin, extrait du répertoire du mobilier des Emigrés, chez la comtesse d'Harscamp, émigrée et absente du Pays* les 22 ventôse et 4 germinal An III, et ornent encore, pour quelques-uns, les pièces de Belle-Maison.

## INVENTAIRES DE 1770 ET 1772 : DÉCORS, MOBILIER, ACCESSOIRES, BIBLIOTHEQUE

De tels inventaires, pour n'être pas rares dans les archives des grandes maisons ou des palais, n'ont cependant guère fait l'objet d'études analytiques pour les habitations seigneuriales, en particulier celles du Pays de Liège. Les documents étudiés ici, décrivant l'une de ces habitations de campagne pourront être utilisés avec profit, pour reconstituer le cadre de vie précis et nombre d'usages d'une famille aristocratique d'un rang moyen dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle en province. L'iconographie des intérieurs liégeois de cette classe étant fort réduite, ces inventaires donnent en particulier une idée plus précise des tonalités dont le mobilier liégeois était environné, des textiles qui les garnissaient et enfin permettront de comparer ces usages avec ceux de la France dont ils s'inspiraient, et avec ceux de quelques autres demeures liégeoises dont des actes similaires ont trouvé place dans les publications (13).

Guillaume van Buel, veuf depuis 1758 (14) vendit dès l'année suivante l'hôtel paternel qu'il occupait à Liège, rue Saint-Pierre, ancien hôtel de style Renaissance dont Liévin Torrentius avait confié les plans, au XVI<sup>e</sup> siècle, à Lambert Lombard (15). Il le vendit pour 25.000 fl. bb. à l'échevin de Liège Nicolas de Coune et semble avoir désormais vécu seul dans son château de Belle-Maison qui n'avait été pour lui jusque là qu'une demeure de campagne. Comme le confirment les inventaires il n'était pas dépourvu de fortune au moment de son décès. Ne considérant que les valeurs mobilières, mentionnons qu'une argenterie évaluée à 5.000 florins ornait ses buffets, que quelques beaux bijoux personnels (encore que la liste en soit certainement incomplète) reposaient dans ses tiroirs, qu'il laissait, dans les rayons de sa bibliothèque plus de 500 volumes – dont nombre de recueils d'estampes – et enfin qu'il avait paré les murs de son château de quelque 200 tableaux...

En espèces, on trouva chez lui près de 3.250 fl. bb. (monnaie de Liège, en différentes pièces d'or et d'argent). Quant au produit de la vente du mobilier du château il

allait rapporter à ses héritiers et aux œuvres diverses auxquelles il en destinait une grande partie, la somme de 7.904 fl. bb., dans laquelle n'étaient incluses ni la valeur du mobilier de la chapelle, ni celle du bétail.

De son vivant, un personnel nombreux s'affairait à son service : un chapelain, un valet de chambre, un cocher, une lingère, une cuisinière, plusieurs servantes, un ou plusieurs jardiniers, un garde-chasse.

Construit à partir de 1726, achevé en 1734, le château avait reçu nombre de ses aménagements et décors intérieurs longtemps après cette date (16), à l'exception toutefois de la chapelle (1734) et de la Chambre des Princes (1745). Certains de ces aménagements, et non les moindres (salon) semblent même dater de la période qui suivit l'installation définitive de Guillaume à Marchin, soit entre 1760 et 1765 (17). C'est probablement à cette période aussi que remontent, pour les pièces de la demeure, les différentes affectations rencontrées dans les inventaires de 1770 et 1772.

Au rez-de-chaussée du corps principal on rencontrait une suite formée de deux chambres avec leur cabinet respectif, disposées de part et d'autre d'une enfilade composée d'une *salle* (salon), d'un *vestibule* et d'une *chambre à manger*; les cabinets, en communication directe avec les chambres, remplissaient vraisemblablement le rôle de petits salons d'antichambre avec un mobilier approprié à cette fonction. Perpendiculaires à ce corps principal, et symétriquement, deux ailes latérales abritaient chacune une cage d'escalier (un *grand escalier* à l'Ouest, et un *escalier dérobé* à l'Est). La première établissait la jonction avec l'ancien château, la seconde s'achevait par la chapelle.

A l'étage, chambres et cabinets étaient desservis par un long *colidore* courant d'une extrémité à l'autre du bâtiment. On y trouvait une *chambre à l'alcôve*, occupant la situation centrale de l'étage, voisinant avec la *chambre au*

Prince de Liège d'une part, et la *chambre au lit rouche* d'autre part. Une seconde chambre à alcôve, tendue de cuir doré, était située dans le vieux château (le *vieux quartier*); une autre encore, dans cette ancienne aile, dénommée *chambre de feu M. de Marchin* nous signale que Guillaume van Buel avait préféré établir ses appartements de nuit dans le vieux château paternel plutôt que dans le château qu'il avait fait construire. Cette pièce était précédée d'une *chambre à la garderobe* dotée sans doute de placards et où n'avaient pris place que peu de meubles; y étaient rangés non seulement les effets précieux du défunt mais aussi quelques accessoires non moins précieux comme une *canne à pomme d'or*, une *épée avec sa garde d'argent* et une *montre avec sa casse d'or*; on y trouvait aussi deux luxueux équipages de chevaux.

On comptait une vingtaine de chambres pour l'ensemble de la demeure, dont au moins deux au rez-de-chaussée,

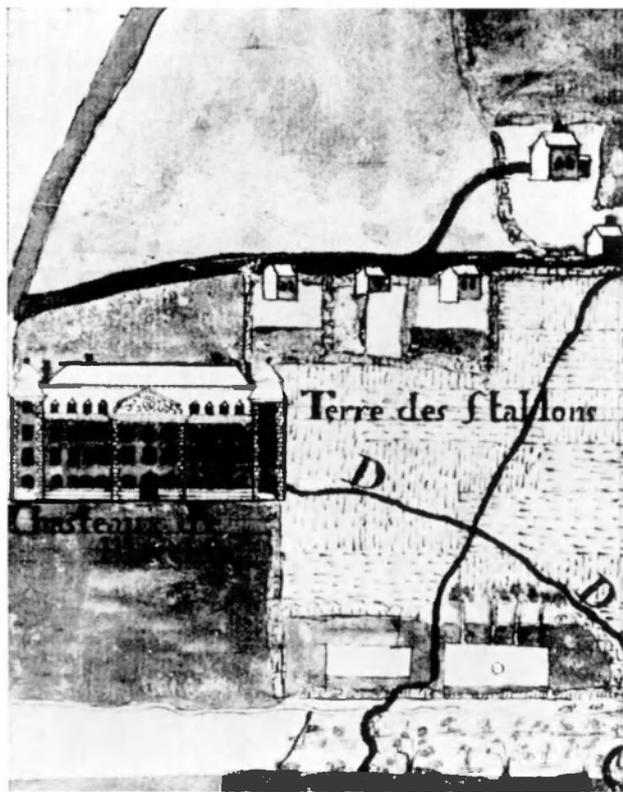


Fig. 3. Château de Belle-Maison, façade nord (d'après un document conservé aux A.E.H., carte figurative ayant servi dans un procès entre la communauté de Marchin et l'abbaye de Solières en 1760). (Photo Archives de l'Etat à Huy)

habitude conservée sans doute de l'époque antérieure. En plus, nombre de pièces dénommées cabinets étaient utilisées également comme chambres à coucher (18).

Descendant dans les *souterrains*, on y trouvait les cuisines, la *cave au lay*, celles *à la bière* (19), *au vin*, et la *cave des ouvriers*. Le logement des gens de maison était aménagé soit dans le *château neuf* (lingère), soit dans le *vieux quartier* (cuisinière, servantes, garde-chasse, jardinier et chapelain). Les communs disposés autour de la seconde cour et utilisant principalement les bâtiments annexes de l'ancienne *belle maison* groupaient les *remises de carrosses*, les écuries, l'*infirmerie*, le *distillatoire*, le *fournil*, la *grange à la disme* et une serre dontle contenu – 42 *lauriers*, 12 *orangers*, 4 *citronniers*, 19 *grenadiers*, 23 *olindres* et 7 *postures à pieds d'estalles de pierre* retiendra particulièrement l'attention.

Dans les anciens bâtiments se trouvait sous l'ancien régime le siège de la cour de justice de la seigneurie de Marchin (20); la *belle maison* comprenait ainsi une *chambre du mayeur* où sont inventoriés en 1772 parmi d'autres effets un *pupitre*, une *chaisne*, un *équerre et baton servant à l'arpentage*; il y avait également une *chambre de justice* et une *chambre du greffe*; dans le mobilier de cette dernière, sont cités *l'ancien autel de la chapelle avec un christ* (21) et *trois coffres où sont renfermés le greffe de Marchin* (22).

Suivons à présent les deux notaires P.J. Quiriny et D. Lhoneux dans leur visite du château pour examiner cette fois décors et mobilier de chaque pièce. L'itinéraire parcouru par l'un et l'autre notaire varie sensiblement. Le premier part de la *garderobe* du défunt, gagne le grand escalier, de là les chambres de l'étage, redescend par l'escalier dérobé, visite chapelle et sacristie, parcourt les pièces du rez-de-chaussée, en commençant par l'aile est, et visite enfin les appartements du vieux quartier, rez-de-chaussée d'abord pour achever son périple dans les communs. Le second, le notaire D. Lhoneux, part de la salle à manger, peut-être après avoir partagé la table de ses hôtes, traverse *vestibule*, *salle* et les pièces suivantes, sort du château par l'aile est, y repénètre par l'autre aile, en ayant traversé la cour d'honneur, gagne l'étage par le grand escalier, y visite chambres et cabinets dans le même sens que son prédécesseur, redescend par l'*escalier dérobé*

avant de gagner les pièces d'habitation du vieux quartier, les greniers, les caves et les dépendances.

Si trois pièces étaient tendues de cuir repoussé, doré ou doré sur fond gris (23) (la chambre à l'alcôve du vieux-quartier, la chambre de Guillaume van Buel et un cabinet dans le château neuf), la plupart cependant l'étaient de serge, de damas, ou de tapisserie au point dit *de Mastreck* (de Maestricht), que la comparaison des deux inventaires de 1770 et 1772 nous permet d'identifier comme étant le point de Hongrie (24). Trois chambres, ainsi que la *salle* étaient ornées d'une haute lisse, dont nous ne pouvons savoir malheureusement si elle était à verdure ou à histoire.

La tapisserie ordinaire figure dans l'inventaire du mobilier; elle était donc considérée chez nous, de même qu'en France, comme un élément du *meuble* (25). Tendue sur un châssis, encadrée ou non d'une baguette moulurée, elle était ainsi susceptible d'être déposée ou remplacée par une autre, en fonction de la saison, de la mode, ou du reste du décor. Il en était de même pour les *rideaux de vitre* de coton, de serge ou de *cassante*, ou, conformément à l'usage mis à la mode par Paris, pour les *portières* de tissu (coton) qui doubleraient les vantaux de porte de la salle à manger, protégeant ainsi le local des courants d'air (26). Certaines pièces, dépourvues de tapisserie, paraient leurs murs d'autres décors meubles ou immeubles : une tapisserie de toile peinte dans un cabinet de l'étage, des lambris et toiles peintes dans la *chambre à manger*, des stucs et des peintures murales dans le *vestibule*.

Examinons quelques harmonies de couleurs régies par la tapisserie pour l'ensemble du *meuble* (27). Dans la *chambre à l'alcôve*, nous voyons la tapisserie de serge rouge s'assortir aux rideaux de fenêtres et au tapis de la table, et s'harmoniser avec la courtépointe du lit de coton rouge à fleurs blanches et avec les six chaises garnies de panne ciselée rouge; venant à la chambre aux *Princes de Liège*, on y voit la tapisserie de damas jaune s'assortir avec tout l'équipement du lit à impériale : la housse de mêmes matière et coloris, la courtépointe semblable en soie, les rideaux de toile blanche garnis de rubans jaunes, et gageons que les rideaux de vitre l'étaient également; à côté de cela, six chaises et un fauteuil ajoutaient la note colorée d'un recouvrement de panne ciselée rouge. D'autres associations étaient aussi chatoyantes : celles du *cabi-*

*net bleu* : tapisserie et tapis de table de serge bleue à rubans blancs, brise-feu de soie brodée jaune, six chaises garnies de tapisserie; celles encore de la *chambre au bout du colidore* : garniture du lit et rideaux de coton rouge à fleurs blanches, ciel à rubans de filoseille jaune, six chaises et un fauteuil garnis de damas gris, rideaux de vitre en toile blanche et, aux murs, tapisserie à point de Hongrie. Enfin, observons que dans la chambre à coucher de Guillaume van Buel, le cuir doré à fond gris voit sa note austère s'illuminer aux coloris d'un lit à tombeau dont les rideaux de *cassante* verte assortis à ceux des fenêtres côtoient une garniture de lit de coton rouge à fleurs blanches. Les coloris apparaissent donc dans l'ensemble principalement dominés par le rouge et le cramoisi que l'on trouve surtout dans les chambres d'apparat, et qui s'harmonisent parfois avec le jaune, le gris ou le blanc, et par le vert que l'on associe volontiers au gris; sont représentés aussi le violet, le jaune ou, plus exceptionnellement le bleu. Ces dominantes colorées accentuent le caractère classique de cet ensemble, peu soumis encore aux accords plus variés, plus nuancés et moins pompeux que l'on trouvera par exemple dans l'aménagement du château de Colinster en 1779, où dominent les bleus, les jaunes, certains tons pastels (couleur *de chair*, par exemple).

Parmi les tissus utilisés dans l'ameublement et le décor, on citera outre les ordinaires cotonnades, laines, serges, draps, le *caffart*, la *cassante*, la moire de satin, le damas, la *panne ciselée*, la soie et enfin la tapisserie, parfois au point de Hongrie.

Le mobilier offre, répartis nous l'avons vu, dans les chambres aussi bien que dans les cabinets, une vingtaine de lits, sans compter ceux des gens de maison; voilà qui porte à croire que Guillaume van Buel, dans la solitude de son veuvage aimait recevoir.

La majorité de ces lits (sept) sont dits *a l'imperiale*, c'est-à-dire surmontés d'un baldaquin à *pentés*, avec ou sans colonnes, nous ne pouvons préciser; certains parmi eux étaient en outre pourvus d'un *dossier*. S'y rencontrent également deux lits *a tombeau* ou lits à colonnes, avec piliers d'inégales hauteurs et ciel en pente, un lit *a pyramille* (en forme de pyramide), un lit de camp (pliant, servant sans doute au valet de chambre et disposé dans un cabinet) et un *lit de repos* (sorte de canapé-lit aux

dossiers contigus). A noter particulièrement la présence dans la *chambre en haut coté de la chapelle* d'un lit double, les deux lits étant attachés ensemble.

Le lit comporte, le plus fréquemment, l'équipement suivant : une *forme* de lit ou bois de lit, parfois garni lui-même de tissu, comme dans la chambre de Guillaume van Buel (coton rouge à fleurs blanches); ensuite le lit proprement dit (sommier) sur lequel reposent un ou deux matelas auxquels s'ajoutent un ou deux traversins, un ou plusieurs coussins, deux ou trois couvertures de laine et une paire de draps de lit, parfois en laine. L'ensemble est recouvert d'une courteline assortie au reste de la garniture et elle-même souvent protégée, à l'instar des sièges, par une housse. L'impériale se compose du dais, de rideaux – parfois différents en ton et en tissu de ce dernier – et dont la garniture (volant ou galon) peut s'assortir à la courteline, de *bonnes-grâces* (rideaux étroits descendant le long des piliers du lit), de *pentés* ou bandes d'étoffe servant de volant. Dans un cabinet de l'étage, par exemple, en complétant les données de l'inventaire de 1770 par celles de 1772, l'on peut voir *une forme de lit à l'impérial (...) de damas gris, les bonnes grâces de moille [moire] violet, les rideaux de coton*; de même, dans la *chambre au lit rouge*, la garniture du lit, la courteline et le ciel sont de satin blanc, les rideaux de serge rouge.

Il est à remarquer que, dans la *chambre au Prince de Liège* la garniture du lit tout entière est assortie à la tapisserie pour créer une dominante jaune, alors que les sièges sont recouverts de panne rouge; c'est donc que le lit revêt encore une fonction proche du "meuble d'architecture" qu'il avait au siècle précédent, et qu'il n'est pas assimilé aux "meubles courants" tels que les sièges (28).

Venons-en à ces derniers.

On comptait, dans le mobilier du château de Belle-Maison, trois canapés : deux étaient disposés dans le *vestibule*, recouverts de panne cramoisie; le troisième était installé dans le cabinet voisin de la chambre à coucher du maître de maison; recouvert de drap cramoisi et vert, garni de galons, il était protégé par une housse de serge verte assortie à la tapisserie de la pièce de même nature, et y constituait le seul siège. Dans le vestibule, les deux canapés étaient accompagnés de quatre tabourets de même



Fig. 4. Portrait de G.L. de Berghes. "Chambre du Prince de Liège". (Photo ACL 87229A)

garniture; deux autres se trouvaient dans la chambre à coucher de Guillaume van Buel. Canapés, tabourets constituaient, semble-t-il, un mobilier peu répandu dans l'ensemble. Il en était de même des fauteuils. L'on pouvait en dénombrer dix-huit, répartis soit dans les pièces de jour (salle, vestibule, cabinets d'antichambre), soit dans les pièces de nuit (chambres à coucher). Ils étaient garnis de caffart bleu, de panne cramoisie, de damas gris, de tapisserie ou, plus modestement sont recouverts de paille; dans

le *vestibule* un tel fauteuil voisinait avec les deux canapés couverts de panne cramoisie. Parfois, les fauteuils possédaient également une housse de toile.

Les chaises, on s'en doute, étaient infiniment plus répandues : il y en avait 108 dont 33 en paille, 8 en cuir *de Russie*, une en bois, les autres recouvertes de panne ciselée rouge ou cramoisie, de damas gris, de tapisserie, parfois aussi avec une housse. La chaise était aussi bien un meuble de chambre à coucher que de salon. Dans la salle à manger, on trouvait huit chaises de paille : gageons que ces dernières, moins salissantes que celles couvertes de tissu, étaient disposées à la table, les autres servant de garniture à la pièce. Groupées en général par deux, par quatre ou par six, elles assortissaient le plus souvent à leur garniture celle du ou des fauteuils qu'elles accompagnaient. On a par ailleurs curieusement rencontré trois fois sur l'inventaire de 1770 le groupement de six chaises avec un seul fauteuil.

Particulièrement nombreuses aussi étaient les tables, et à usages fort variés. Les tables à jouer se trouvaient dans le vestibule et au salon; deux étaient munies de tiroirs, l'autre, à tric-trac, était accompagnée de ses *dames*. Les tables de toilette se rencontraient dans certaines chambres ou cabinets; parfois, couvertes d'un *tapis de toilette* (de satin bleu brodé ou de serge rouge comme ils apparaissent à l'inventaire de 1772) elles servaient à déposer le *miroir de toilette* ou les accessoires de toilette en bois de Spa. Les tables pouvaient aussi recevoir une *pendule de table* ou un *pulpitte*, comme dans la chambre du mayeur. D'autres, plus petites sans doute, étaient spécialement affectées aussi à l'usage de l'écriture : c'est le cas des *tables à papier* appelées aussi tables à écrire et qui étaient la réduction des grands bureaux plats dont un exemplaire, muni de six tiroirs, figure à l'inventaire. La *scribanne vielle a tiroire avec ses quatre pieds* était quant à elle une autre sorte de bureau, d'un type plus ancien, avec un abattant en forme de pupitre que devait équiper, comme le bureau plat, un *escritoire*.

Certaines tables étaient garnies d'une toile cirée – verte ou à fleurs; d'autres étaient recouvertes d'un tapis, parfois assorti à la tapisserie de la pièce; on en rencontre de toile, brodée de satin bleu, de serge bleue garnie de rubans blancs, de satin rouge à galon blanc, ou en tapisserie au point de Hongrie (cfr. inventaire de 1772). On signalera

encore la présence, au pied du grand escalier, d'une table *a pied tourne* qui doit être de style Louis XIII.

C'est la salle à manger qui, en tables, était la mieux dotée : on y trouvait la table à manger, une autre table couverte de toile cirée et deux *tables de marbre avec leurs pieds dorés*. Celles-ci, de même que trois autres appartenant au mobilier du salon et d'un cabinet, constituaient l'élément le plus précieux du meuble appelé aujourd'hui "console" (29); le *pied-de-table* (en bois stuqué et doré) se distinguait nettement de la *table* proprement dite, en marbre. Les deux consoles de la salle à manger sont toujours en place ainsi que, très vraisemblablement celle du salon, dont le décor montre un grifon ailé qui se retrouve dans l'ornementation en stuc du plafond. Toutes trois ont une *table* en marbre de Saint-Remy, ont un pied en bois stuqué et doré et occupent l'espace d'un trumeau entre deux fenêtres (30).

Les commodes – il y en avait six à Belle-Maison – étaient des meubles de chambre à coucher. Il s'en rencontrait à quatre ou à trois tiroirs, les premières en particulier dans des pièces du vieux-quartier. Les garde-robes n'étaient pas plus nombreuses : en 1770, on pouvait en voir deux (une petite dans la chambre de l'abbé et une vieille dans la chambre du garde-chasse); en 1772, deux également (peut-être les mêmes), l'une, à quatre portes dans le vestibule du vieux-quartier, l'autre dans une petite chambre. La rareté des armoires (quatre) et de meubles tels que les garde-robes (deux en 1772) donne à penser que l'on se servait essentiellement des placards muraux pour le rangement des vêtements, la garde-robe étant un meuble coûteux. On comptait enfin huit coffres dans l'ensemble de la demeure, dont trois contenaient les archives du greffe de la cour de justice de Marchin qui avait son siège, rappelons-le, au château (31).

Une dizaine de miroirs sont relevés dans l'inventaire de 1770, sans compter ceux faisant partie d'une "toilette" en bois de Spa (voir ci-dessous). Objets de valeur à l'époque, souvent d'ailleurs importés de Paris, ils étaient disposés pour la plupart dans les chambres et cabinets. Dans la *salle*, le grand miroir semble avoir été, à côté d'une tapisserie de haute-lice le seul élément décoratif mural.

En bois de Spa, *bois dispaz* disent souvent les inventaires, on trouvait à Belle-Maison trois toilettes complètes, com-

posées traditionnellement de deux chandeliers, un miroir et son cadre, une brosse ou une vergette, deux épingliers qu'accompagnaient six ou sept boîtes. On trouvait également un coffret contenant trois boîtes à thé.

Le luminaire du château comportait principalement les nombreux chandeliers d'argent – les flambeaux – dont sept paires sont citées à l'inventaire des pièces d'argenterie, raison pour laquelle ils ne sont pas repris dans l'inventaire pièce par pièce. On comptait en outre *quatre lusse a quatre dorés* dans le salon, sans doute des luminaires à bras se complétant d'un miroir (souvent disposés aux trumeaux) (32), et deux *paires de lusse* en argent haché. Une lanterne de cuivre se trouvait dans la *chambre aux sales linges* et, dans la chambre du jardinier où se trouvaient rassemblée une série d'objets en étain, deux *chandeliers d'étain avec leurs larbes de cristalle*.

Le temps s'écoulait au château aux tic-tac de quatre pendules dont une pendule de table et de deux horloges en gaine, l'une disposée dans le grand escalier, l'autre dite *a repetition*, dans la chambre de Guillaume van Buel.

L'équipement du foyer, présent dans la plupart des pièces munies d'une cheminée comprenait, comme de coutume, une *coupe de chenets de fer cru*, ornés parfois d'une pomme de cuivre et accompagnés d'une pincette, soufflet, râteau, brosse et pelle de cuivre ou de fer. Pour se protéger du feu, on disposait, devant l'âtre, un brise-feu de cuivre (dans le salon) ou un écran (de soie brodée en jaune, avec son bois, dans un cabinet).

Objets décoratifs par excellence, les tableaux, grands et petits, occupaient une place importante dans l'agrément des pièces du château. Il y en avait, on l'a vu, près de deux cents, parfois groupés en séries impressionnantes : vingt-huit dans le cabinet de la chambre de Guillaume van Buel, vingt-cinq dans un autre, vingt-trois dans le corridor de l'étage, seize dans le grand escalier. Aucun ne figurait dans le salon, le vestibule ou la salle à manger, les seuls décors muraux du premier étant un miroir et une haute lisse, le second étant stucqué et peint, le troisième couvert, du plancher au plafond, de lambris et de toiles sans doute peintes. Rares cependant sont les tableaux au sujet desquels les notaires nous ont donné quelque renseignement : à peine savons-nous qu'il se trouvait seize paysages dans le grand escalier, que les vingt-trois

tableaux du corridor étaient des *tableaux de famille*, qu'il y avait six *portrait de Roy et Empereur* dans la chambre à l'alcôve (voisine de celle aux princes-évêques) et qu'au moins six *tableaux a bouquet* grands et petits étaient répartis dans différentes chambres et cabinets, ce dernier genre ayant été fort prisé au Pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle. A remarquer, en 1772, la présence de nombreuses *cartes* murales, cinq sur le grand escalier et seize dans le corridor de l'étage.



Fig. 5. L'Europe, terre cuite; "grand escalier". (Photo E. Driesmans)

Quant aux encadrements, parfois ovales, ils sont le plus souvent dorés, mais à l'occasion et exceptionnellement *a glace*.

Dans le domaine de la ronde-bosse, l'inventaire de 1770 ne mentionne aucune pièce; par contre, celui de 1772 abonde en bustes, figures, vases, etc., la plupart en *platte*, ce terme recouvrant sans doute à la fois la terre cuite et le stuc; ces objets ne sont d'ailleurs pas évalués fort cher : 5 florins pour 19 figures dans le corridor, 10 pat. pour une *petite figure de platte sur la cheminée* de la chambre des Princes, 4 florins pour deux bustes et trois vases dans l'allée de la salle à manger. Quant aux 4 *buches* qui sont signalés sur le grand escalier, il semble qu'il s'agissait plutôt de statuettes, toujours en place d'ailleurs, exécutées en terre cuite et représentant les quatre parties du monde. Elles furent sans aucun doute placées à cet endroit en même temps que les quatre bustes de marbre du vestibule, pourvus des mêmes socles en gaine.

Ceux-ci sont signalés comme 4 *buche de marbre blanc* qui, associés à huit autres pièces de *platte* sont évalués à 100 florins. Ils représentent respectivement Caligula, Octavie, Dionysos et Homère (33).

Sept *postures avec leurs pieds d'estalles de pierre* étaient renfermées, en 1772 toujours, dans la serre : elles devaient servir, l'été, à l'ornementation des jardins, avec une statue d'Hercule qui est mentionnée également en 1772 et qui occupait, suivant une tradition orale confirmée par la toponymie, le centre d'un parterre en étoile agrémenté d'une fontaine.

Quelques mots enfin, pour signaler ce que à un titre ou un autre, on pourrait s'attendre à voir figurer dans ces inventaires, et qu'il est curieux de ne pas y trouver. Il y a fort peu de bijoux; pas ou très peu de linge et de vêtements personnels du défunt; ni de papiers lui ayant appartenu. L'équipement des chambres manque des habituelles chaises percées. Il ne figure non plus aucune porcelaine, peu de bibelots, pas de vaisselle. On n'y voit aucun instrument de musique.

Ce qui précède porte à croire soit que Guillaume van Buel avait, de son vivant, réparti certains biens entre ses héritiers (cas probable des bijoux, par exemple, et plus



Fig. 6. Croix de chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. (Photo de l'auteur)

certainement des bijoux féminins depuis le décès de son épouse), soit que les héritiers eux-mêmes avaient évacué certains effets entre le décès de Guillaume et la visite du notaire (35).

L'inventaire de 1770 comprenait aussi celui de la bibliothèque de Guillaume van Buel, composée de 520 volumes et disposée dans les armoires murales de la salle à manger d'une part (sept rayons, ouvrages pour la plupart de théologie, ou consacrés à la religion), dans une *bibliothèque vieille contre l'escalier* (sept rayons également) et dans une *garderobe* où étaient conservés la plupart des grands formats (in quarto et in folio), de même que plusieurs paquets d'estampes. Les 520 volumes constituent 245 ouvrages parmi lesquels on relève, sur le plan des formats 41 in-f°, 36 in-4°, 10 in-16°, 400 in-8° et 33 indéterminés. Les ouvrages traitant de la religion, de la théologie, de l'Église catholique sont les plus nombreux (une cinquantaine), suivis de près par les traités d'histoire ( $\pm$  48); viennent ensuite les traités de morale ou de philosophie ( $\pm$  18), d'éducation et loisirs ( $\pm$  9) ou de vie domestique ( $\pm$  8), les ouvrages de géographie ( $\pm$  6), de sciences ( $\pm$  4), de droit ( $\pm$  4), ceux consacrés enfin aux beaux-arts ( $\pm$  3) et à la médecine ( $\pm$  2). Les autres volumes sont des romans, œuvres littéraires ou grammairales que complètent encore deux œuvres musicales, sept recueils d'estampes (vues de villes, scènes mythologiques) et cinq dictionnaires (Historique de Morery, Economique de Noël Chomel, Dictionnaire de la langue française de

Richelet, Dictionnaire Universel de Furetière, celui de l'Académie Française et un Dictionnaire de médecine) (36).

L'absence de données fondamentales (lieux et dates d'édition, noms des auteurs parfois) ne permet pas malheureusement de faire une étude approfondie de cette bibliothèque. Nous nous sommes donc borné à relever, au travers des indications existantes, les traits principaux qui aident à mieux cerner la personnalité de son propriétaire.

Sur quelque 37 auteurs dont nous avons pu restituer l'œuvre, 23 appartiennent au XVII<sup>e</sup> siècle; c'est là le premier fait frappant qui indique dès l'abord que cet ensemble est constitué pour une bonne part d'œuvres soit rééditées, soit acquises par Guillaume van Buel de la bibliothèque paternelle. On y trouve une œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle, les premières poésies de Philippe Desportes (1546-1606); pour le XVII<sup>e</sup> siècles, nous citerons dans l'ordre dans lequel ils apparaissent à l'inventaire 15 tomes des "Exortations et Sermons" du Père Bourdaloue (de 1670 à 1693), des "Lettres" d'Edme Boursault (1636-1701), adversaire de Molière, les "Pensées" d'Axel d'Oxenstiern, homme d'Etat suédois (1583-1654), le traité de l'"Education des Filles" (1687) par Fénelon (1651-1715), une "Histoire generale des Insectes" par Jean Swammerdam, naturaliste hollandais (1637-1680), l'"Histoire de l'Eglise" d'Antoine Godeau (1605-1672), qui fréquenta l'Hôtel de Rambouillet, les "œuvres" de Boileau (1636-1711), sans précision complémentaire, de même que les "œuvres" de Paul Scarron, les "Remarques sur la Langue française" (1647) de Claude Vaugelas (1585-1650), le roman picaresque "La vie de Guzman d'Alfarache" de Matteo Aleman (1547-1613), les "Caractères ou les mœurs de ce siècle par Mr. de la Bruyère" (1645-1696), les "Lettres de Flécière évêque de Nîmes" (1632-1710), les "Fables" de Jean de la Fontaine (1621-1695), de Fénelon encore, les "Aventures de Thelemacque" (1690), "La Princesse de Clèves" de Madame de La Fayette (1678), une "Histoire de France" par Eudes de Mézeray (1610-1683), les "œuvres" de Florent Dancourt, auteur dramatique (1661-1725), "Le Droit de la Guerre" par Grotius, jurisconsulte hollandais (1583-1645), les "œuvres" de Molière (1622-1673), en quatre volumes, "Conferentiae de Virtutibus" par Christian Huygens (1629-1695), mathématicien hollandais, le "Dictionnaire historique" de Louis Morery (1643-1680) en trois

volumes in-f<sup>o</sup>, le "Dictionnaire" de Pierre-César Richelet (1631-1698), le "Dictionnaire Universel" d'Antoine Furetière (1619-1688), le "Dictionnaire de l'Académie Française" en quatre volumes in-f<sup>o</sup> (première édition en 1694), "Persée tragédie en musique par Mr de Lully avec un (?) de motets et élévation" (1632-1687), "Astrée" par Honoré d'Urfé (1601), et enfin "L'honete homme" par Nicolas Foret, moraliste (1596-1646), les "Apostrophes des ames devotes" par Michel le Comte (1621 et 1622), le "Speculum ecclesiasticorum et religiosorum" de Jacques Lobet (1640) et un "Traité de la taille des arbres" de René Dahuron (1699).

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, citons les œuvres du marquis de Caraccioli, fort répandues (1715-1789) et, du même auteur, des "lettres récréatives"; d'un autre auteur fort répandu, Madame Leprince de Beaumont (1711-1789), plusieurs séries d'ouvrages, "Le Magazin des jeunes Dames", "Le Magazin des Adolescents", "Le Magazin des Pauvres", "Les Lettres d'Emerance", un volume de "Mémoires", "La Nouvelle Clarice"; les "Mémoires" du marquis de Beauvau (1720-1793); "Le Théâtre de la Foi" de Lesage (1668-1747), les "Mémoires d'un homme de qualité", en six volumes, de l'abbé Prévost, publiés à partir de 1726 et dont il manque ici le tome VII contenant "Manon Lescaut"; "Oedipe, tragédie de Mr. de Volter"; "Les égaremens du cœur et de l'esprit" de Crébillon (1674-1762); les "Erreurs de Voltere" de l'abbé Nonnotte (1766); les "Actions chrétiennes" (1744-45) par le Père Simon de la Vierge, en 17 tomes; et enfin "les quattres tomes du Recueille de Monsr. de Louvrex", édition liégeoise de 1750-1752 et les "Délices du Pays de Liège" de P.L. de Saumery, en cinq volumes (1738-1744) (37).

L'image de Guillaume van Buel qui transparait à travers les thèmes de ses lectures le montre comme un gentilhomme pieux essentiellement, tourné surtout vers la religion, la théologie, l'histoire de l'Eglise, la pratique religieuse; comme un éudit également, intéressé par l'histoire en ordre principal, mais aussi par la géographie, le droit, la médecine, les sciences; comme un "bon père de famille" sans doute aussi puisqu'il s'est entouré d'ouvrages variés relatifs à la vie domestique, aux principes de l'éducation et à la morale; comme un amateur d'art enfin puisque, outre de nombreuses œuvres littéraires, il apprécie les estampes dont certaines servirent peut-être de modè-

les aux décors de son château. Empreint d'une culture héritée de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (il est né en 1695), Guillaume van Buel semble avoir été au fait de certaines idées avancées de Voltaire dont il possède une œuvre, et qu'il voit au travers du commentaire de l'abbé Nonnotte... Il appartiendrait à un sociologue, à un historien et à un bibliophile d'examiner plus attentivement ces données dont nous ne pouvons esquisser ici qu'un aperçu sommaire.

Un ouvrage retiendra particulièrement l'attention de l'historien de l'art; il s'agit du volume in quarto intitulé "Recueil des Privilèges de N.D. du Mont-Carmel" et de son complément probable "L'office à l'usage des chevaliers". Guillaume van Buel était chevalier, rappelons-le, de cet ordre hospitalier réuni le 11 octobre 1608 à l'ordre militaire de Saint-Lazare de Jérusalem et dont il arborait le collier au fronton du château de Belle-Maison ainsi que sur la pierre funéraire qu'il avait fait placer dans la chapelle castrale (38).

Une clause testamentaire de Guillaume van Buel avait établi qu'il laissait *sa croix de St Lazaer garnie de diamant pour être remise d'abord après sa morte au Saint Sacrement de l'église de Marchin*. Cette croix figurait d'ailleurs parmi les nombreuses argenteries reprises à l'inventaire du 9 mai 1770 (*une croix de St Lazare à diamant*) suivie d'*une autre unie* qu'il destinait *à la vierge qui sera faite dans ladite chapelle*.

La clause du testament fut respectée : la belle croix à diamants fut effectivement appendue sur la face antérieure de l'ostensoir-soleil de l'église de Grand-Marchin, orfèvrerie liégeoise datée de 1758. Elle est fixée aujourd'hui encore au sommet de sa tige par un vérin fileté et consiste en une croix d'or à huit pointes serties de diamants et anglées de fleurs de lis d'or. Sa face antérieure est émaillée de pourpre et bordée d'un liseré blanc; en son centre se voit un médaillon circulaire où figure l'image en buste de la Vierge à l'Enfant. L'autre face, d'un ton vert au liseré blanc est également ornée en son centre d'un médaillon où est représentée la résurrection de Lazare (39). A travers ce geste on retrouvera un trait dominant de la personnalité de Guillaume van Buel, sa piété, déjà reconnue précédemment, que confirment



Fig. 7. Homère, marbre blanc; "vestibule". (Photo de l'auteur)

encore le contenu de son testament, et l'importance qu'il donna à la chapelle de son château, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption comme l'église paroissiale de Marchin; on retrouve un autre témoignage de sa dévotion particulière à la Vierge dans les libéralités qu'il accorda à plusieurs reprises à la chapelle Notre-Dame de la Sarte (40). Une chasuble de damas blanc, brodée de fils d'or et de soie et aujourd'hui conservée au trésor de la collégiale de Huy pourrait avoir fait partie de ces dons : elle porte en effet au centre de la partie dorsale une croix brodée à huit pointes anglées de fleurs de lis sur laquelle se détache un médaillon peint d'une vierge à l'enfant en buste, ornement qu'il faut mettre en relation avec la croix de Notre-Dame du Mont-Carmel évoquée ci-dessus.

## NOTES

(1) L'auteur adresse ses plus sincères remerciements aux personnes qui l'ont aidé dans la réalisation de cette étude : les comtes de ROBIANO, au château de Belle-Maison à Marchin; MM. P. COLMAN, professeur à l'Université de Liège, J. PHILIPPE, conservateur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs de la Ville de Liège, R. FORGEUR, membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites, E. TELLIER et P. BAUWENS, archivistes aux Archives de l'Etat à Huy.

(2) A. LEMEUNIER, *Le Château de Belle-Maison à Marchin*, La Maison d'Hier et d'Aujourd'hui, n° 13, avril 1972, pp. 38 à 61. Le château est une construction classique de briques et de pierres de taille implantée sur le flanc d'un large vallon boisé exposé au Nord.

(3) Sur la généalogie de cette famille, voir P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, Société des Bibliophiles Liégeois, Liège, 1963, p. 265.

(4) A. LEMEUNIER, *La Chapelle du Château de Belle-Maison à Marchin*, Cercle d'Histoire et de Folklore, Marchin, 1970-1971, pp. 18 à 24.

(5) Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.), Protocole du notaire P.F. Quirin, minute 1793.

(6) La dite chapelle fut édifée avant octobre 1772, date à laquelle le notaire J.N. Detiège fut appelé à dresser l'inventaire de son mobilier pour le comte d'Harscamp, nouvel acquéreur de Belle-Maison (A.E.L., Notaire J.N. Detiège, 12 oct. 1772). Cette chapelle était située dans l'axe du fronton du château, sur la commune (...) proche du jardin. Il n'en subsiste aucun vestige.

(7) Archives de l'Etat à Huy (A.E.H.), Fonds du château de Modave, en cours de classement, inventaire non classé du 9 mai 1770.

(8) Nous reproduisons ci-dessous le libellé exact de l'annonce parue dans la *Gazette de Liège*, éditée à Liège chez F. Desoer, n° LXVI et LXVIII, 1er et 6 juin 1770 : *On avertit le public que Mercredi 6 juin 1770, on vendra argent comptant au château de Marchin, les meubles meublants, argenteries, batteries de cuisine et des livres, on vendra aussi argent comptant vendredi 8 juin 1770, le bétail et attirail de labour.*

(9) A.E.H., Modave, 6 et 8 juin 1770, acte de la vente. Le premier portait le sobriquet peu flatteur de *Courtecuisse*, dont le greffier l'affubla à la suite de son prénom et qu'il ratura par la suite. Ce personnage occupa la fonction d'officier-mayeur de Marchin jusqu'en 1771. Voir à ce sujet : M. WATHIEU, *A propos de deux faits divers*, Cercle d'Histoire et de Folklore de Marchin, 1970-71, p. 63.

(10) Cette annonce fut renouvelée les 7-10-14-19 et 28 février, les 6-13-20 et 27 mars, ainsi que le 1er avril de la même année : *On avertit le public qu'aujourd'hui premier avril 1772, vers les onze heures du matin, l'on rendra au plus haut offrand, en accense héritable et en rente rédimible, à proclamation, devant les Sgr Echevins de Liège, à leur Sale d'Audience, la libre Terre, Seigneurie et Comté de Marchin. pays de Liège, avec haute, moyenne et basse Justice, les Cens Seigneuriaux, la Pêche et la Chasse, l'une des plus étendue du Pays : item le magnifique et neuf Château y extant, à une lieue de la Ville de Huy, avec basses cours, Censes baties à neuf, leurs Appendices et Appartenances : item, deux cent soixante et douze bonniers de Jardins, Prairies, Bois, Etangs, Terres labourables etc avec tout en masse, aux clauses et conditions lors à proposer. Ceux qui voudront en être informés, devront s'adresser à Liège, chez M. l'Avocat Longres derrière St. Barthelemi, qui leur fournira des instructions plus particulières du détail; à Huy, chez M. le Greffier Lboneux; à Mastricht chez M. le Secrétaire Nypels.*

(11) E. SCHOOLMEESTERS, *La Seigneurie de Marchin*, B.I.A.L., Tome XI, 1872, pp. 313-314.

P. EREVE, *Marchin mon beau village*, Marchin, 1955, p. 62. A. LEMEUNIER, *Le Château et la Seigneurie de Marchin de Guillaume van Buel à François-Pontian d'Harscamp*, Cercle d'Histoire et de Folklore de Marchin, 3, 1972-73, p. 11.

(12) A.E.H., Modave, Inventaire du 13 mai 1772.

(13) D.V. [Dieudonné van de Castele], *Inventaire des meubles set effets délaissés par François-Charles de Velbrück, prince-évêque de Liège, décédé en 1784*, Liège, 1900.

Berthe LHOIST-COLMAN, *Au château de Colonster en 1779*, in *Bulletin de la Société Royale "Le Vieux-Liège"*, n° 152, Tome VIII, janvier-mars 1966, pp. 1-19.

R. JANS, *Les Hôtels d'Ansembourg et de Posson à Liège*, in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, Tome LXXXIII, 1971, pp. 277-330.

(14) Son épouse Marie-Isabelle de Grady décéda en 1758 et non en 1773 comme l'indiquait P. Hanquet (*op. cit.*, p. 270); voir à ce sujet OPHOVEN, *Continuation du Recueil Héraldique des Seigneurs Bourgmestres de la Noble Cité de Liège*, Liège, 1783, p. 177.

(15) P. HANQUET, *op. cit.*, pp. 269-270.

Catalogue de l'Exposition *Lambert Lombard et son temps*, Liège, 1966, n° 11, pp. 7-8.

(16) A. LEMEUNIER, *La chapelle ...*, *op. cit.*, pp. 18-24. Œuvre du stucateur tessinois Vasalli.

(17) Cfr. deux documents manuscrits (Archives de l'Etat à Huy, Fonds Robiano, en cours de classement, documents isolés)

montrant l'existence de rapports suivis entre un Moretti et Guillaume van Buel vers 1764-1765; cfr. aussi le style de plusieurs décors stuqués tendant déjà vers un certain assagissement.

(18) Ces cabinets-chambres à coucher se rencontrent également à Colonster (Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 13) et à l'Hôtel Willems (R. JANS, *op. cit.*, p. 298).

(19) Ces appellations se rencontrent à Hex aussi (D.V., *op. cit.*, fasc. 10, p. 46), de même que la *chambre du chasseur* (p. 83).

(20) Ce rôle de siège de la cour de justice était déjà joué par l'ancienne demeure, à l'époque où elle était occupée par les d'Ans de Freloux et où la seigneurie relevait des chapitres de N.D. de Huy et de Saint-Martin de Liège.

(21) Cet ancien *autel* n'est-il pas l'antependium de bois sculpté (fin XVII<sup>e</sup> siècle) actuellement en place à l'autel de la chapelle?

(22) Le contenu de ces coffres — documents de l'ancienne cour locale fut mis en dépôt aux Archives de l'Etat à Huy par les comtes de Robiano en novembre 1966.

(23) Sur la fabrication à Liège de ces cuirs, imitant ceux de Malines, eux-mêmes copiant ceux de Cordoue, voir D. van de CASTEELE, *La Fabrication des cuirs dorés à Liège*, in Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, Tome XVIII, 1886, pp. 3-7.

(24) Suite de chevrons exécutés sur un canevas (cfr. H. HAVARD, *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration*, Paris, s.d., Tome 4, pp. 431-432).

(25) *Les Styles Français*, La Décoration, Paris, 1965, p. 52. P. VERLET, *La Maison Française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1966, pp. 63-64.

(26) *Les Styles Français*, *op. cit.*, pp. 250, 251, 276, 277, 279.

(27) P. VERLET, *op. cit.*, cite de tels ensembles pour de riches demeures comme les châteaux de Saint-Ouen, de Menars et de Compiègne, aménagés pour Madame de Pompadour (pp. 127-128).

(28) P. VERLET, *op. cit.*, p. 143.

(29) P. VERLET, *op. cit.*, p. 118.

(30) Le 26 mars 1794, un témoin rapportera qu'un officier des troupes hollandaises, de passage à Marchin peu auparavant avait dérobé au château délaissé par ses propriétaires émigrés une *feuille de table de marbre* (A.E.H., Notaire N.J. Michotte, à la date).

(31) Cfr. note 20.

(32) P. VERLET, *op. cit.*, p. 216.

(33) Nous avons retrouvés les mêmes au château de Jehay.

(34) Cet endroit était appelé à *Hercule* ou à *l'Etoile*. La dernière dénomination apparaît dans le relevé de Ferraris. La fontaine est mentionnée le 18 janvier 1791 (A.E.H. Notaire N.J. Michotte, à la date).

(35) Sur le plan de l'équipement de maison (linge, ustensiles, accessoires, etc.), l'inventaire de 1772 est plus complet que celui de 1770.

(36) Le dictionnaire de Moreri, en 7 volumes, se trouvait dans la chambre à coucher de Nicolas Willems en 1788. Ce classement s'inspire du tableau de répartition proposé par Nicole PEREMANS, *Une bibliothèque, reflet d'une culture et d'une personnalité*, in Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, Tome LXXXIV, 1972, p. 98.

(37) L'ensemble de ces données nous a été fourni par M. M. GILSOUL, licencié en philologie romane U.Lg., que nous remercions d'avoir entrepris cette recherche.

(38) A. LEMEUNIER, *La Chapelle...*, pp. 20 et 23.

(39) P. COLMAN, *L'Orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966, n° 584.

A. LEMEUNIER, notice dans *Catalogue de l'exposition "Trésors d'Art dans l'ancien doyenné de Havelange"*, Flostov, 1970, p. 107.

IDEM, *Le Château et la Seigneurie...*, pp. 13-14.

(40) A.E.H., Chapelle Notre-Dame de la Sarte, Reg. 9, Dépenses 1766-67 et 1768-69 : *ayant reçu de Monsieur de van Buel Sgr de Marchin un devant d'autel avec l'ornement brodés en neu pour la chapelle de Notre-Dame du Sart et a raison de la bele chappe donnée a la chapelle du Sart par M. de van Buel...* Cette hypothèse peut être justifiée par le fait que la chapelle appartenait à la collégiale de Huy et qu'une partie de son trésor y fut transféré après la Révolution.

## ANNEXE 1

L'an 1770 du mois de maye le 9e jour pardevant moy nottaire soussigné presens les tesmoins embas només constitués personnellement monsieur Maximilien de Piret du Chatelet chevalier de l'ordre militaire de St Louis comandant de Battaillon au service de sa majesté très chrestienne partie faisans tant pour luy que pour Monsieur Hiacinte de Piret Sgr. du Chatelet son frère et madame Marie Jeanne Françoise de Piret de Chatelet epouse a noble Seigr. Henry Joseph Baron de la Raudière Seigr. de Waleffe St. Pierre héritiers du Seigneur Guillaume van Beul vivant Seigr. de la Comté et Seigneurie de Marchin leur oncle lesquels pour que rien ne puisse a la suite leur être imputé ensuite du testament de leurs du feu oncle arrivé le ... juin 1764 pardevant ... Quiriny en qualité de nottaire procéda à l'inventaire des meubles et effets delaisés par le dit feu seigneur de Marchin dans son chateau au dit lieu comme s'ensuit.

Premier venant à l'argent avons trouvé dans un tiroire d'une comode dans la chambre de feu le dit Seigr. de van Beul ditte au vieu quartier

350 escus aux palmes	f. 1706-5
48 1/2 tant carlin que Louis	f. 945-15
5 souverain dor neu à 25-10	f. 127-10
6 souverain vieux a 25-10	f. 153-6
3 Louis au soleil	f. 55-17-2
2 pistolles vieilles a f 15	f. 30- 0-0
un louis dit noialle	f. 28- 0-0
19 ducats sur quels un as porte	f. 176- 0-0

une croix de st Lazarre a diamant (1)  
 une autre unie  
 une bacque a diamant  
 une bacque dor avec une oeuille de crapeau (2)

*argenterie*

6 ceuilliere a ragou  
 saize ceuilliere a bouche  
 24 ceuilliere a bouche  
 41 fourchette  
 32 couteau a manche d'argent  
 18 ceuilliere a caffet

un a la moutard  
 et un a passer le thé  
 un sucrier et une jatte  
 2 pots a l'eau avec leurs bassins  
 2 rafraichissoire  
 7 saladier  
 un sucrier et une jatte  
 4 petites sycoupes  
 2 sauciés  
 3 rechaux  
 2 escoilles  
 une boette a poudre  
 une chocolatière  
 un cocque mart d'argent  
 une teiere  
 une boette a thé  
 2 poivrier  
 un moutardier en hibou  
 3 mouchettes et un port mouchette  
 1 peteit sucrier  
 2 chandelier de cuivre garnit en argent  
 un port caraffe  
 6 coupes de chandeliers  
 un manche d'une petite asperges (3)  
 un concerve vue avec son etuit de chagrin d'argent  
 hachez (4)  
 une montre d'or de prince becque  
 un crucifix d'escaille garnit d'argent  
 une boette de bois vernissée despaz

*argent hachés (5)*

six ceuillieres a bouche  
 six fourchettes  
 un crucifix  
 2 ceuilliere a ragoux  
 un port mouchette  
 2 paire de lusse (6)  
 un sucrier  
 une sonette  
 2 rechaux  
 une boette a poudre  
 un cornet de chandelle

*dans la chambre a la garderobe de feu mons. de Marchin (7)*

une équipage de cheval en velour rouche garni en galon d'or  
 une autre en ecarlatte en galond en argent  
 une vest de soie blanche garnie en argent  
 une vesse de drap brun garnie en argent  
 une épée avec sa garde d'argent  
 2 couteau de chasse garnit en cuivre  
 une montre de prince becque dorée (8)  
 une monte avec sa casse d'or  
 une baque a...  
 une canne a pomme d'or  
 une paire de pistolet garnit en fer et en cuivre  
 une boette contenant trois boette a thé despaz (9)  
 une petite comode a trois tiroire  
 une chaisse de paille

*dans la chambre jointante*

sa tapisserie de cuire dorez en fond gris  
 une comode avec ses quattres tiroires  
 une pendule avec sa caisse (10)  
 une forme de lit avec ses rideaux de cassante verte (11)  
 2 mathelas un lit deux traversins quatre couvert de leisne,  
 et une courtpointe de cotton  
 une forme de lit a tombeau (12) garnie de cotton rouche  
 a fleur blanche, un lit  
 un mathelas deux traversins une courtpointe a fleure  
 blanche  
 un miroire avec son cattré  
 une petite table a quatre pieds  
 six chaises bourée 2 tabourets, un fauteuille bouré garnie  
 de caffart bleu (13)  
 un vieu tapis de table  
 3 petits rideau de vitre de cassante verte  
 2 petits tableau a bouquet garnit en verre  
 5 petis tableau  
 une peincette une soufflette un rateau et deux chenet  
 de fer

*dans le cabinet attendant*

un canapé en drap cramoissy et vert garni de riband (14)  
 avec sa housse (15) de serge verte (16)  
 une comode avec ses quatre tiroires  
 4 boettes dispaz



Fig. 8. "Montant le grand escalier".

un coffre fort en fer  
 28 petits tableaux  
 99 mercure (17)

*montant le grand escalier (18)*

16 tableau en paysage  
 un orloge avec sa caisse

*dans la chambre de la lingère*

deux table  
 2 chaisse de tapisserie  
 2 chaisse de paille  
 un miroire de toilette  
 3 petits tableaux

une forme de lit garnit en coton avec son lit  
le (illisible)

*dans la chambre jointante*

une forme de lit a l'imperialle (19) ses rideau de toile  
grises avec sa garniture en serge rougeade  
deux mathelas 2 oreillier un traversin une paillasse deux  
couverts une courtepointe pareil a la garniture garnie  
de riband vert  
un bureau avec ses six tiroires  
7 chaises de pailles avec six coussins  
2 fauteuilles  
un miroire à cadre doré  
trois tableaux  
une tapisserie de haute lisse  
une petite table a papier (20)

*dans le cabinet attenant*

une forme de lit a l'imperial (21) avec ses rideaux de  
coton l'imperial de damas gris  
un lit un mathelas un traversin un oreillier deux couvertes,  
une courtepointe de coton rouche a fleurs blanche avec  
sa garniture de damas gris  
6 chaise de panne cramoisis bourée  
une chaise de paille  
un miroire de toilette  
une table avec son tapis de toilette (22)  
9 tableaux a cadre dorés (23) (24)

*dans la chambre au lit rouge (25)*

une forme de lit a l'imperialle (26) avec ses rideaux de  
serge rouche  
un lit un mathelat un traversin et un coussin  
une couvert et une courtepointe en coton fond blanc  
une table avec sept boette deux chandeliers deux epin-  
gliers une brosse un miroire en bois d'espaz (27)  
4 chaises de panne cramoisy et deux fauteuilles pareilles  
une chaise de paille  
trois tableaux a cadre dorés  
deux petits tableaux a cadre dorés  
une coupe de chenet avec leurs pommes de cuivre  
une tapisserie a point de mastrech (28) (29)

*dans la chambre a l'alcoffe (30)*

une tapisserie de serge rouche et rideaux de fenestre  
pareilles

une forme de lit, un lit deux mathelas un traversin deux  
oreillers une couvert et une courtepointe de coton rou-  
che a fleur blanche avec sa housse (31)

2 chaises de paille

six chaises bourées de panne cislle rouche avec leur  
garde de coton

un petit cabinet a coté, une forme de lit un lit de plume  
un traversin et deux oreiller, une couvert

une table oval

une table de toilette (32)

6 boettes deux chandeliers 2 espingliers une vergede un  
miroire de toilette avec son cadre despaz

un miroire a cadre dorez

6 portrait de Roy et empereur a cadre dorez (33)

une peincette et une pelle de cuivre

une coupe de chenet a boule de cuivre



Fig. 9. Portrait de Clément-Auguste de Bavière; "Chambre au Prince de Liège". (Photo ACL 87228A)

*dans la chambre au prince de Liege (34)*

un lit à l'imperiale ses rideaux de toile blanche garniture jaune, un lit un mathelas un traversin un coussin deux couvertes une courtépointe de soie jaune avec sa housse de damas jaune

une tapisserie de damas jaune à pente brodée

2 rideaux de fenestre de toile (35)

une comode avec ses trois tiroires

un miroir de toilette avec son cadre de glace

six chaises et un fauteuille en panne cissellées rouche

deux chenets avec leurs pommes de cuivre (36)

*dans le cabinet à cote*

un bois de lit de camp une paillasse et deux vieux tableaux (37)

*dans la chambre au bout du colidore*

une forme de lit à l'imperiale avec ses rideaux de cotton fond rouche à fleurs blanche avec le ciel en philosenne garnit de riband jaune

un lit deux mathelats deux traversin, un oreillier deux couvertes et une courtépointe de cotton avec sa housse six chaise et un fauteuille bourées avec leurs garnitures en damaz gris

une chaise de paille

une comode avec ses trois tiroires

sept boettes deux chandeliers une vergette et 2 espingliers avec son miroir de toilette en bois despaz

un grand miroir avec son cadre doré

une petite table couverte de toile cirée verte

une coupe de chenet garni de cuivre

une peincette

4 tableaux à cadre dorez

2 rideaux de fenestre de toile blanche

la tapisserie de la chambre à point de mastreck (38)

*au cabinet attenant*

un lit de repos 3 matelats une courtépointe de satin

quatre chaise de panne vert avec leurs garde de cotton

25 tableau avec leurs cadre dorez

*au cabinet au bout du colidor*

une petite forme de lit ses rideaux violets

un lit deux traversin un oreillier, deux couvertes et une courtépointe de cotton

*au cabinet en entrant dans le colidor*

une petite forme de lit un lit un traversin un oreiller  
2 couvertes une chaise de paille

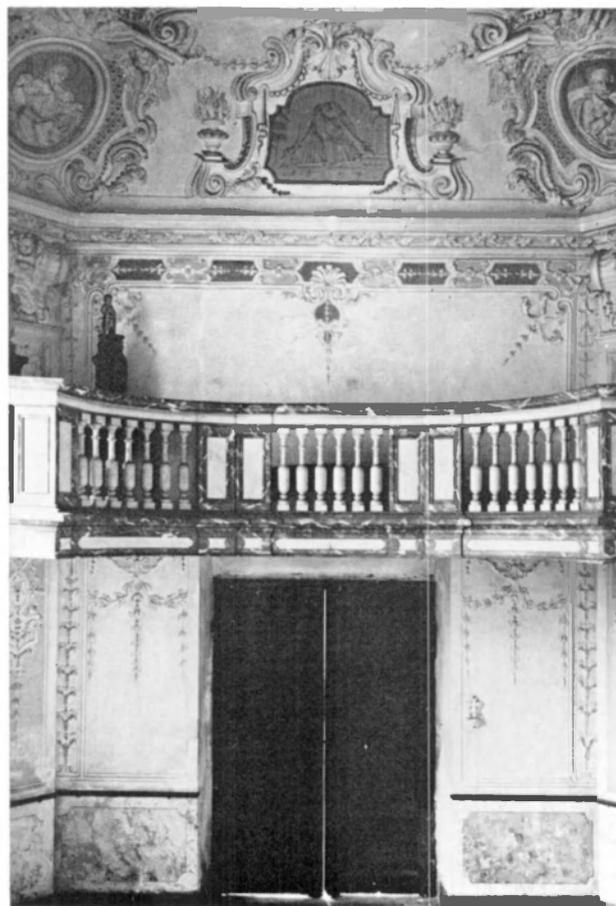
*dans la chambre en haut cote de la chapelle*

une forme de lit un lit un traversin une couverte  
ses rideaux en serge verte

une autre forme de lit attachez à la première  
un matelat un traversin une couverte avec ses rideaux  
verdes

au colidor 23 tableaux de famille (39)

sur l'escalier du côté de la chapelle cinq tableaux  
embas de l'escalier 7 tableaux



Figs. 10 et 11. "Dans la chapelle". (Photos ACL 87086A et 87118A)



*dans la chapelle (40)*

quatre chandelier de potasse  
 un crucifix de cuivre avec son pied de bois  
 cinq bouquet  
 une nappe d'autel  
 une couvert d'authel de coton  
 un misselle  
 un livre de Requiem  
 un cornet  
 deux burette et son plat d'estein  
 une sonnette de cuivre  
 un fauteuille bouré de panne violet  
 six bands  
 un coussin  
 un benitier d'estein  
 sur le jubé un chaisse

*dans la sacristie (41)*

un fauteuille

un prie Dieu avec son grille servant de confessionable  
 deux tableaux  
 une chassupe rouché et blanche de damaz  
 une chassupe de droguet blanc avec la croix de damaz bleu  
 deux chassupe noire  
 une chassupe de satain blanc avec ses fleures bleuves et  
 rouches  
 une de satain blanc avec fleures ver et rouché  
 une autre de parterre afond blanc bouquet rouché et  
 verd (42)  
 une de velours ciselée jaune et violet  
 une chassupe de (?) fond verd avec sa croix (?) jaune  
 une paire de chandelier d'argent hachez  
 6 devant d'autel  
 deux reliquaires de cuivre dorez  
 un misselle garni en argent  
 un coussin d'autel rouché  
 un calice d'argent avec sa patenne (43)  
 deux autres calice avec leurs pieds de cuivre  
 six breviaires  
 une passette a quatre marche  
 deux robes d'eglise  
 deux aubes  
 deux boettes a hosties  
 une platte

*dans la chambre du mayeur (44)*

une forme de lit un lit un matelat trois couvertes une  
 courtepointe de cotton avec ses rideaux  
 une pendule  
 une fontaine d'estein avec son bassin  
 une table et  
 un pulpitte  
 un petit aurmoire  
 deux chaises dont une bourée et l'autre de paille  
 item une chaisse de paille  
 une chesne un eskeir et batton servant a l'arpenage

*dans le cabinet embas de la tour quarrée*

une forme de lit en piramille un lit un matelat deux cou-  
 vertes (45)  
 une courtepointe grise avec ses bords bleuve de soie  
 ses rideaux a bande de serge et tapisserie  
 deux tables de marbre avec leurs pieds dorez  
 onze tableau a cadre dorée  
 7 tableau a cadre noire (46)

*dans la chambre jointante*

une forme de lit à l'imperiale avec ses rideaux et bonne  
 grace et courtpointe de soie jaune garnie de riband  
 blanc, avec des gardes de rideaux de serge rouches  
 six chaises bourées de damas satin ruche avec leurs  
 gardes  
 une table de toilette  
 un autre grand miroir  
 une autre table  
 deux chesnet garnit en cuivre  
 deux portrait de famille à quatre dorés  
 tapisserie de haute lisse  
 un portrait à quatre noire et un autre à glace  
 une pièce de tapisserie en papier  
 un paquet d'estampe  
 un ornement avec ses dalmatiques en noire  
 une chassupe de damas verte et ruche  
 une chappe de damas verte avec ses fleurs en argent

une chassube avec ses dalmatiques de (?) blanc et fleur  
 ruche  
 un tapis de toilette  
 une brosse

*dans la salle*

tapisserie de haute lisse (47)  
 un miroir avec son cadre doré  
 une table de marbre avec son pied dorés  
 quatre lusse à quatre dorés (48)  
 six fauteuille de tapisserie avec leurs gardes de toile  
 six chaises bourée avec leurs gardes de coton  
 une palette une peincette et un brise feu de cuivre  
 deux chenets garnit en cuivre  
 une table à trictracque avec ses dames



Fig. 12. "Dans la salle". (Photo de Robiano)



*Fig. 13. "Six fauteuile de tapisserie" (Photo E. Driesmans)*

*dans la chambre a manger*

deux tables de marbre avec leurs pieds dorés  
 une table couverte de toile cirée a fleure  
 une table a manger  
 huit chaises de pailles (50)  
 quatre chaises bourées  
 une pendule  
 une fontaine de cuivre avec son bassin  
 deux chenets garnis de cuivre, une peincette et une payelle  
 de fer soufflette  
 un cabaret (51)  
 une machine de fer a chauffer les assiettes  
 quatre rideaux des portes de coton  
 un écran et un contrevent  
 deux baromettes  
 un trebuchet (52)  
 deux coupes de pistolets une garnie en fer et l'autre en  
 cuivre

*dans le vestibule (49)*

deux canappé bourés de panne cramoisy avec leurs cou-  
 verts de coton  
 quatre tabouret pareilles memes couverts  
 un fauteuille bourée de tapisserie avec sa couvert de coton  
 un fauteuille de paille  
 deux tables a jouer avec leurs tiroire  
 deux autres grandes tables de bois



Fig. 14. "Dans le vestibule". (Photo ACL 87187A)



Fig. 15. "Dans la chambre a manger". (Photo ACL 87207A)



Fig. 16. "Deux tables de marbre avec leurs pieds dorés". (Photo de l'auteur)

*dans la chambre joindante a la chambre a manger*

une forme de lit a l'imperialle ses bonnes graces de moirle  
 (53) verde avec deux bandes de moirle et les rideaux  
 de toille grisses ainsy que sa garde damas  
 un mattelas  
 trois tables et deux tapy  
 quatre chaises bourées avec leurs garde de cotton  
 une scribanne vielle a tiroire avec ses quatre pieds  
 un bouhoire de cuivre  
 un tapy (54)  
 deux coffres  
 une pendule de table  
 deux chenets de fer crut  
 une peincette  
 un tableau a quatre dorez

*dans le cabinet joindant*

tapisserie de serge bleu  
 six chaises bourées de tapisserie  
 8 tableaux a quatre dorez  
 3 autres a quatre simple  
 un brise feu de soie brodé en jaune avec son bois  
 une table de bois (55)  
 une table de plate sans pied  
 un coffre  
 un trebuchet (56)

*dans le cabinet a l'autre coté (57)*

tapisserie de cuire dorez (58)  
 deux tableaux a quatre dorez  
 4 autres a quatre simple  
 un poelle  
 4 chaises de cuire de Roussy (59)  
 au pied du grand escalier deux tables dont une avec son  
 tiroire et l'autre a pied tourne (60)

*dans la chambre de la cuisiniere*

un grande garderobe a linge  
 un grand coffre  
 une forme de lit avec ses rideaux de laines  
 un lit un matelat un traversin trois oreillers deux couvert  
 une chaise de bois, une de paille  
 un aurmoire  
 un miroire de toilette

*dans la chambre des servantes*

une vielle couches un mathelat trois couverts un traversin  
 et deux oreillers  
 2 vielles chaises

*dans la place a manger du vieu quartier*

une grande table  
 une table a papier  
 2 chaises de paille  
 une de cuire de Roussy  
 une paylle une peincette une brosse

*dans la chambre de l'abé*

une forme de lit deux couvert un lit un mattelat  
 un traversin et un oreiller, une courtepointe de cotton  
 une petite garderobe  
 deux rideaux de serge vertes  
 une table  
 trois chaises de paille  
 un aurmoire

*sur l'escalier un tableau**dans la chambre du greffe (61)*

sept tableau  
 une forme de lit a tombeau avec ses rideaux de serges bleu,  
 deux mattelas un traversin un oreiller deux couvertes  
 une autre forme de lit avec ses rideaux de toille grisses  
 un lit et un mattelat un traversin et un coussin deux cou-  
 vertes  
 l'ancien autel de la chapelle, avec un christ  
 un fauteuille bouré drap vert  
 quatre vielles chaises  
 deux chenets de fer  
 sept petits tableaux a quatre dorez  
 trois coffres où sont renfermé le greffe de marchin (62)

*dans la chambre plus avant*

une forme de lit avec ses rideaux de serge verde et bonne  
 grace de cotton ainsy que le ciel deux mathelats un tra-  
 versin et un coussin, trois couverts de laines  
 une table  
 un aurmoire



Fig. 17. "L'ancien autel de la chapelle". (Photo ACL 87099A)

deux tableaux  
deux chaises de cuire de Roussy  
une peincette

*dans le cabinet attenant*

une comode a 3 tiroires  
un coffre  
une table  
un petit miroire  
une pendule  
un tableau  
une chaise de cuire de Roussy

*dans la chambre aux salles linges*

4 coffre  
un fauteuille d'etoffe bourée  
une chaise de panne

sique toutes sortes de pieces de rideaux de lit  
3 tableaux  
une caisse de sapin  
une lanterne de cuire  
deux glasses de voiture  
deux couverts  
trois tapis  
six pieces de tapisserie en papier  
14 vieux rideaux de cotton

*dans l'escurie des chevaux de carosses*

une vielle couvert et un vieu matelat

*dans la chambre du cocher*

une forme de lit un matelat un traversin et un oreillier  
deux couvertes  
un coffre

*dans la chambre du chasseur*

une forme de lit un lit un matelat trois couverts et un  
traversin  
deux chaises de cuire  
deux cepes aux fuinnes (63)  
une vielle garderope

deux chandeliers d'estain avec leurs larbes (?) de cristalles  
un rafraichissoir  
deux escrivoires  
item un autre  
3 aiguieres avec leurs plats  
17 ceuilleres d'estain  
2 teieres et un sucrier

pesant tout l'estain  
493

*dans la chambre du jardinier*

une forme de lit un matelat un traversin deux oreilliers  
trois couvertes  
deux vielles chaises  
un vieu coffre et une vielle table  
3 tamy a passer les semences  
une hache 6 ciseaux de hayes  
deux mesurettes

*Cuivrerries*

7 paillettes  
13 casseroles  
3 ceuilliere a pot et deux escumoirs  
une gamelle de cuire rouche  
neuf couvert de cuire  
deux poelle a roty  
trois tourtieres

## ANNEXE II

## Notes explicatives de l'inventaire

(1) La présence de cette croix et de la suivante a fait l'objet d'un paragraphe dans le chapitre introductif.

(2) Cette pierre est sans doute celle appelée de nos jours "œil de chouette".

(3) Manche de goupillon très probablement.

(4) Le *concerve-vue* peut sans doute être identifié au "garde-vue" cité par H. HAVARD (*Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, Paris, s.d., Tome 2, pp. 957-958), petite lame placée contre un appareil d'éclairage pour empêcher la lumière de frapper directement les yeux; le *chagrin* est une fine peau tendue sur ce cadre.

(5) *Argent hachés* : ciselé (renseignement communiqué par M. le Professeur P. Colman).

(6) *Chambre a la garderobe* : la garde-robe est sans doute considérée comme "un endroit a mettre une chaise percée, pots de chambre, etc." (Lettre du duc de Montmorency à son régisseur de Modave, l'abbé de Fasque, 2 décembre 1768, Archives de l'Etat à Huy, Fonds de Modave, en cours de classement, pièce isolée).

(7) Cette chambre contient visiblement les effets personnels les plus précieux du défunt. L'épée citée est peut-être celle de chevalier de l'Ordre du Mont-Carmel.

(8) *Pince becque* ou pinchebec : terme de métallurgie, alliage de zinc et de cuivre (*Littré*, Paris, 1881, Tome 3, p. 1030).

(9) *Despaz* : de Spa, en bois de Spa.

(10) Cette *pendule* est dite, dans l'inventaire de 1772, *orloge a repetition*.

(11) *Cassante* : Nous n'avons pu éclaircir le sens de ce terme. M. le Professeur L. Remacle, nous a confirmé l'avoir déjà rencontré de son côté, sans plus de succès.

(12) *Lit a tombeau* : courant surtout au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris, à partir de 1720 en province; lit à piliers d'inégale hauteur avec ciel en pente, parfois en double pente (H. HAVARD, *op. cit.*, Tome III, pp. 451 à 453).

(13) *Caffart* : étoffe faite pour la moitié de soie et pour l'autre de fil (H. HAVARD, *op. cit.*, Tome I, pp. 518-519).

(14) Le *riband*, ornement très répandu au XVIII<sup>e</sup> siècle, tant dans les décors que dans l'habillement; se confond souvent à cette époque avec le galon.

(15) La *housse* est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, aussi bien une enveloppe de protection qu'une parure interchangeable dont sont revêtus, d'ordinaire, tous les sièges couverts en tissu.

(16) La *serge* est une étoffe de laine croisée, à fils serrés; celle de Londres est la plus répandue chez nous au XVIII<sup>e</sup> siècle. (V.R.A. WEIGERT, *Textiles en Europe sous Louis XV*, Fribourg [1964]); la couleur cramoisie est un rouge foncé. L'inventaire de 1772 décrit, en outre, la tapisserie de cette pièce : *de serge verte garnie de philosenne* (filoselle, fil de soie grossier).

(17) *Mercur* : le sens de ce mot ici nous échappe. S'agirait-il du *Mercur de France* ? D'autre part, l'abondance de tableaux dans ce cabinet se retrouve dans un cabinet du château de Colchester (Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 14).

(18) S'y trouvent en outre, en 1772 : 5 *cartes*, 4 *buches de platte*, 1 *baromette*.

(19) *Lit a l'imperialle*, c'est-à-dire surmonté d'un baldaquin ou dais, avec ou sans colonnes. D'après l'inventaire de 1772, il se complétait d'une *courtepoint brodée et ses rideaux de toile de canvas* (canevas : grosse toile claire pour la tapisserie à l'aiguille, *Littré*, Paris, 1881, Tome I, p. 470).

(20) *Table a papier* : sans doute une table à écrire, sorte de petit bureau très maniable (P. VERLET, *La Maison Française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1966, p. 193).

(21) En 1772, l'imperiale se complétait d'un *dossier*; les *bonnes graces* (rideaux étroits descendant le long des piliers du lit ou se relevant de chaque côté, H. HAVARD, *op. cit.*, Tome I, p. 318) étant de moire violette.

(22) La table de toilette, en 1772, est garnie de satin bleu brodé.

(23) Parmi ces 9 tableaux, 4 sont à cadre ovale (d'après l'inventaire de 1772).

(24) On y trouve également, en 1772, une *tapisserie de toile peinte*, toile de jute comme dans nombre de demeures liégeoises (maison Pirenne, place Coronmeuse, par exemple) ou peut-être indienne.

(25) Chambre appelée *chambre au colidor* en 1772.

(26) Cette forme de lit, en 1772, est décrite *avec sa garniture et courtepointe et ciel de satin blanc*.

(27) Cet ensemble forme une *toilette* complète.

(28) La comparaison avec l'inventaire de 1772 nous permet d'identifier le *point de mastrech* en l'assimilant au *point de hongrie*, ou suite de chevrons imbriqués exécutés sur un canevas (H. HAVARD, *op. cit.*, Tome IV, pp. 431-432). Une table, en 1772, avait également son *tapis a point de hongrie*.

- (29) On y trouve encore, en 1772, 2 *vasses de platte*, et un *bouquet en papier*.
- (30) Cette alcôve, simplement soulignée d'une moulure chantournée subsiste encore aujourd'hui dans cette chambre.
- (31) Les tapisseries de l'alcôve sont citées en 1772. Le bois de lit y est dit *garnit* (matelassé) de *soie rouche*.
- (32) La table de toilette est garnie d'un *tapis de serge rouche* en 1772. On y trouve en outre deux tableaux à cadre doré.
- (33) Ces portraits de *Roy et empereur* figuraient sans doute dans la chambre et non dans le cabinet. Un portrait datable des années 1720 conservé aujourd'hui encore au château et montrant à mi-corps un jeune chevalier de l'ordre du Saint-Esprit faisait sans doute partie de cette série dont des exemples analogues se retrouvent dans plusieurs grands châteaux liégeois (pour Colonster, voir Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 14). Le personnage jeune, portant une armure vue jusqu'à la braconnière et un manteau rouge galonné d'or est ceint du cordon de l'ordre du Saint-Esprit. Il peut être identifié au comte d'Eu, fils du duc du Maine dont une réplique du portrait de Marchin se trouve à la mairie de Trévoux (France), ancienne capitale du Pays des Dombes, dont le comte d'Eu était prince. Ce portrait fut gravé et est reproduit dans G. POISSON, *Album Saint-Simon*, Bibliothèque de la Pléiade, [Paris], 1969, p. 280.
- (34) Sur les cinq portraits d'évêques figurant dans ce décor, quatre représentent des princes-évêques liégeois (Jean-Louis d'Elderen, Joseph-Clément de Bavière, Georges-Louis de Berghes, Jean-Théodore de Bavière); le cinquième montre Clément-Auguste de Bavière, frère de Jean-Théodore; on retrouve son portrait, le modèle de celui de Belle-Maison peut-être, au château d'Ahin (V. R. FORGEUR, *L'exposition "Kurfurst Clemens-August von Bayern" à Brühl et la Belgique*, in *Bulletin de la Société Royale "Le Vieux-Liège"*, Tome IV, 1961-1965, pp. 136 à 144).
- (35) Les rideaux sont accompagnés de leurs *fers*.
- (36) Un Christ, ainsi qu'une *petite figure de platte sur la cheminée* apparaissent en 1772.
- (37) Remplacés, en 1772, par un *metier a travailler des mate-lats*.
- (38) Un Christ est présent dans cette chambre en 1772.
- (39) Voir introduction. 19 *figures de plate* - 16 *carte* - 7 *tableau* remplacent les 23 tableaux de famille en 1772; de même sur l'escalier y trouve-t-on 5 *figures de platte* - 2 *vases*. Une telle abondance de tableaux en ces endroits ne surprend pas (Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 14).
- (40) L'inventaire du mobilier de la chapelle ne figure plus dans le relevé de 1772.
- (41) Plusieurs objets et vêtements liturgiques répertoriés ici se retrouvent dans l'inventaire des *ornements et argenteries* de la chapelle édiflée près du château suivant le vœu de Guillaume van Buel; cet inventaire fut dressé le 12 octobre 1772 par le notaire J.N. Detiège.
- (42) Une chasuble a *bouquet rouche et verd* figure encore au château aujourd'hui, rehaussée de fils d'or et d'argent.
- (43) Nous avons pu examiner au château un calice (H. 23 cm) y conservé de temps immémorial; aux poinçons d'Augsbourg (lettres AD - R surmontées d'une pomme de pin), il peut être daté de 1765-1766 et possède encore son étui de cuir gaufré frappé à l'image du Christ en croix.
- (44) Chambre du mayeur de la cour de justice locale; le château était déjà le siège de la cour de justice de Marchin avant de devenir le siège de la seigneurie en 1696. Le mayeur avait donc son logement dans l'ancienne aile qu'occupèrent les d'Ans; il y disposait, comme on le voit, d'un *pulpitte* ainsi que d'une *chesne, un eskeir et batton servant a l'arpentage*.
- (45) *Lit en piramide* : en pyramide; le baldaquin y est nettement plus petit que le lit, l'ensemble affectant ainsi la forme d'une pyramide.
- (46) 20 *figures de plate* apparaissent ici dans l'inventaire de 1772.
- (47) En 1772, la *pendule* est mentionnée avec son *catran d'émaille*; y sont maintenus en 1772 la tapisserie, la table de marbre à pied doré, sans doute celle encore en place. La haute lisse est présente dans la *salle* à l'hôtel Willems également (V. R. JANS, *op. cit.*, p. 299).
- (48) Chandeliers d'applique.
- (49) Deux canapés se rencontrent également dans le *vestibule* de l'hôtel Willems (V. R. JANS, *op. cit.*, p. 300) et celui de Colonster (Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 14). On y ajoute, dans l'inventaire de 1772 4 *buche de marbre blanc et huit autres pieces de platte*. Les bustes de marbre, toujours en place, ont les traits de Néron, Faustine, Homère et Dionysos.
- (50) Ces consoles sont toujours en place. Les tables couvertes de toile cirée sont fréquentes (V. R. JANS, *op. cit.*, p. 296).
- (51) *Un cabaret* : service à liqueur.
- (52) *Un trebuchet* : petite balance.
- (53) *Moirle*, pour moire.
- (54) Tapisserie de haute lisse (cfr. inventaire de 1772). On y trouve encore en 1772 une table et un christ.
- (55) Cette table était garnie d'un *tapis de serge bleu garnis en ruban blan*; ce tapis était donc assorti à la tapisserie des murs (cfr. inventaire de 1772).
- (56) Il y avait dans cette pièce en 1772 *deux grands bouquets avec leurs catres dorés - 4 autres bouquets petit avec leurs catres dorés et un tableau - un autre portrait*.
- (57) Ici encore nous trouvons : 2 *grand tableau a bouquet avec leurs catres dorez*, ainsi qu'un *mettier a broder et un christ en platte*.
- (58) Sur les cuirs dorés au Pays de Liège, voir D. van de CASTEELE, *La fabrication des cuirs dorés à Liège*, in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, Tome XVIII, 1886, pp. 3 à 7.
- (59) Cuir de Russie; cfr. au château de Colonster, Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 13.
- (60) Table de style Louis XIII sans doute.
- (61) Greffe de la cour de justice locale. Cette chambre possédait, si l'on en croit une tradition orale, une *fenêtre de justice* donnant sur l'ancienne cour.
- (62) Archives notamment de la cour locale, confiées depuis 1966 aux Archives de l'Etat à Huy par les comtes de Robiano.
- (63) Du wallon *cèp* : piège (J. HAUST, *Dictionnaire Liégeois*, Liège, 1933, p. 143).

## ANNEXE III

TABLEAU : Tissus et couleurs dominantes dans le décor intérieur du château de Belle-Maison vers 1770-1772.

<i>Dénomination de la pièce</i>	<i>Meuble</i>	<i>Élément du meuble ou de l'équipement</i>	<i>Matière – Tissu</i>	<i>Coloris</i>
Chambre à la garderobe de feu mons. de Marchin et chambre jointante		tapisserie	cuir	dorez en fond gris
	forme de lit	{ rideaux couvert courtepointe	{ cassante laisne coton	verte — —
	forme de lit à tombeau	{ [garniture] courtepointe	coton	rouche à fleurs blanche fleurs blanche
	fauteuil	rideaux de vitre	caffart cassante	bleu verte
Cabinet attenant	canapé	{ riband housse [tapisserie : 1772]	{ drap serge serge philosenne	{ cramoisy et vert verte verte
Chambre jointante	forme de lit à l'imperialle	{ rideaux } { [garniture] } { courtepointe } { [garniture] } tapisserie	{ toille } { [canvas : 1772] } serge } serge } riband } haute lisse	{ grises } { rougeade } { rougeade } vert }
Cabinet attenant	forme de lit à l'imperialle	rideaux imperial courtepointe } { [garniture] } bonne graces	coton damas coton  damas [brodé : 1772] maille	— gris rouche à fleurs } blanche } gris } violet }
	6 chaise table de toilette	{ [garniture] tapisserie	panne [satin brodé : 1772] [toile peinte : 1772]	cramoisy bleu
Chambre d'alcoffe	forme de lit	tapisserie rideaux de fenestre { courtepointe } { [rideaux : 1772]	serge serge cotton [soie : 1772] [soie : 1772]	rouche à fleur blanche [rouche]
	{ table de toilette : 1772 } 4 chaises	{ [tapis : 1772]	{ [serge] panne ciselée	{ [rouche] rouche

<i>Dénomination de la pièce</i>	<i>Meuble</i>	<i>Elément du meuble ou de l'équipement</i>	<i>Matière – Tissu</i>	<i>Coloris</i>	
Chambre au lit rouge	forme de lit à l'imperiale	[bois de lit: 1772]	[satin]	[blanc]	
		garniture courtepointe ciel rideaux	coton serge	blanc rouche	
	4 chaises 2 fauteuilles	panne panne tapisserie	panne panne point de Hongrie [1772]	cramoisy cramoisy	
	table	tapis de table	point de Mastreck point de Hongrie [1772]		
Chambre des Princes ou Chambre au Prince de Liège	lit à l'imperiale	rideaux } garniture }	toile	blanche a dessin } jaune }	
		courtepointe } housse }	soie damas	jaune jaune	
	6 chaises 1 fauteuil	tapisserie } pentes } rideaux de fenestre	damas brodées toile	jaune jaune [blanche]	
Chambre au bout du colidore	forme de lit à l'imperiale	rideaux	coton	fond rouche a fleurs blanche	
	6 chaise 1 fauteuil	ciel	philosenne avec riband damas damas	jaune gris gris	
	table	[tapisserie : 1772] tapisserie	[point de Hongrie] point de Mastreck		
		tapis 2 rideaux de fenestre	toile cirée toile	verte blanche	
Cabinet attenant	lit de repos	courtepointe	satin		
	4 chaise	{ garde	panne cotton	vert	
Cabinet au bout du colidor	petite forme de lit	rideaux courtepointe	coton	violet	
Chambre en haut cotté de la chapelle	forme de lit	rideaux	serge	verte	
	autre forme de lit	rideaux		vertes	
Cabinet embas de la tourquarrée	forme de lit en piramille	courtepointe } bords } rideaux bande	soie tapisserie serge	gris } bleuve }	

<i>Dénomination de la pièce</i>	<i>Meuble</i>	<i>Elément du meuble ou de l'équipement</i>	<i>Matière – Tissu</i>	<i>Coloris</i>
Chambre jointante	forme de lit a l'imperialle	{ rideaux } { bonne grace } { courtepointe } { gardes de rideaux }	soie [satin : 1772]	jaune
			riband	blan
	six chaises	tapisserie	serge damas satin haute-lice	rouches rouche
Salle	six fauteuille	tapisserie	haute-lice tapisserie	
	six chaises	gardes gardes	toile coton	
Vestibule	deux canapé	couverte	{ panne } { cotton }	cramoisy
	quatre tabouret			{ panne } { cotton }
	un fauteuille	couvert	{ tapisserie } { cotton }	
Chambre jointante à la chambre à manger	forme de lit a l'imperialle	bonnes graces [bois de lit : 1772]	moirle [satin : 1772] [riband]	verde [vert] [blanc]
		bandes rideaux garde garde tapisserie	moirle toile damas cotton haute-lice	grise gris
Cabinet jointant	six chaisse brise-feu table	tapisserie	serge [ruban : 1772]	bleu [blan]
		[tapis : 1772]	tapisserie soie brodé [serge] [ruban]	jaune [bleu] [blan]
Cabinet à l'autre coté		tapisserie	cuir	doré

# CHARPENTES DU XI<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIECLE EN WALLONIE (2)

L.F. GENICOT

Cette deuxième série de relevés de charpentes anciennes poursuit l'initiative annoncée dans ce même "Bulletin", nouvelle série, tome IV (1974), p. 29.

Ses caractéristiques restent pareilles, comme sa présentation. Les remarques formulées en tête de la série précédente et le vocabulaire illustré qui la clôture, demeurent valables.

Ont participé à cette deuxième série : Olivier Berckmans, Nicole Bouvy, Luc Chantraine, Thérèse Cortembos, Dominique Finet, Jean-Louis Javaux, Marcelle Michel, Pierre Scherer, Astrid Tanghe et Gisèle Vanbeveren.

Avril 1977.

L.F. GENICOT,  
responsable du C.H.A.B.

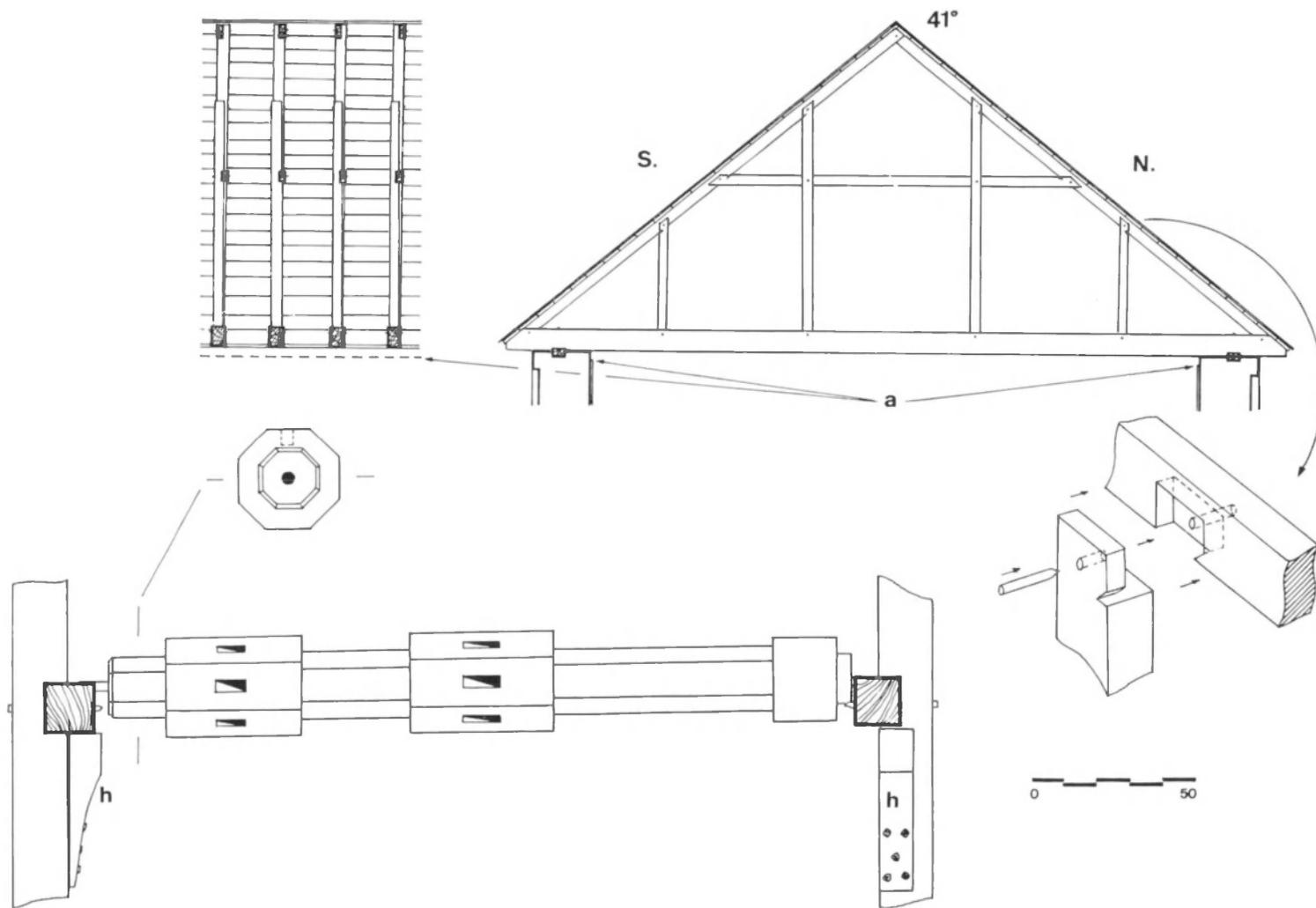
Série: B

N°: 1

CHARPENTE de: Liège, Eglise St-Barthélemy

ca 1140

XII e S.



Echelle principale: 1.100

Date du relevé: le 26 - 1 - 1968

Voir texte et notes au verso

C.H.A.B. (Lv)



### 1. Historique

Si les auteurs discutent de l'appartenance du chevet de l'ancienne collégiale Saint-Barthélemy à la dédicace de 1015, ils s'accordent en revanche pour dire que l'édifice fut rebâti d'est en ouest au cours du XII<sup>e</sup> siècle pour s'achever par le "Westwerk" vers 1180. Le transept et la nef appartiennent aux années 1140 et ont gardé leurs charpentes romanes. Celles-ci ont dû être consolidées tout récemment par de nombreux tirants et liens, surtout transversaux, qui les ont rendues plus touffues encore. La photo de 1968 montre la tranche centrale de la grande charpente, vers l'est, avant ces travaux.

### 2. Particularités

Inclinée à 41° sur le vaisseau, la charpente est à chevrons-fermes. Ses pièces, parfois mal dégrossies, sont chevillées sur la face tantôt orientale, tantôt occidentale des chevrons et entrails. Ces derniers débordent largement à l'extérieur et furent entaillés après coup pour la pose de chéneaux. La bâtière devait se prolonger jusqu'à la façade du coffre médian de l'avant-corps. Il y subsiste 5 fermes en plus ou moins bon état. Leur faux-entrait se place un peu plus bas, leur assemblage s'opère à mi-bois sur l'autre face et leurs potelets sont obliques. De surcroît, en vue de respecter la même inclinaison du toit mais comme la largeur est ici moindre que sur la nef, leurs chevrons s'encastrent dans les murailles et des lambourdes soutiennent leurs entrails et jambes de force par l'entremise de robustes corbeaux en calcaire.

A l'autre bout, la croisée porte une charpente similaire, dont les entrails toutefois sont moins solides et plus rapprochés que ceux de la nef. Ces trois ensembles résultent

ainsi de campagnes de construction successives, bien que cohérentes. Le chœur a perdu sa charpente romane depuis la voûtaison de 1706. Les autres voûtes de 1747 n'ont pas altéré les précédentes.

Contre toute espérance, aucune trace du plafond ancien n'est apparue sur les entrails. Cependant, l'enduit primitif monte toujours sur les parois du vaisseau jusqu'à une douzaine de centimètres sous eux.

Un treuil ancien survit, renforcé par des supports cloués (*b*), entre les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> fermes de la nef.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes romanes : croisée : 19; nef : 30; avant-corps : 9 à 10 prévues.

Espacement moyen : croisée : 0,50 m; nef : 0,90 m; avant-corps : idem.

Assemblage : mi-bois (voir détail au recto) ou tenons et mortaises; chevilles. Sur la croisée, alternance régulière des deux systèmes, d'une ferme à l'autre.

Equarissage (nef) : entrait : 30/33 sur 21/23 (long. : 11,75 m); chevrons : 17 sur 11/12; faux-entrait : 18 sur 14; poteaux : 17 sur 11/12; potelets : 15 sur 11 cm.

Numérotation : néant.

### 4. Localisation

17<sup>e</sup> ferme de la nef depuis la croisée.

### 5. Bibliographie

R. MAERÉ, *Cryptes au chevet dans les églises des anciens Pays-Bas*, dans "Bull. Monumental", t. 91 (1932), pp. 99 sv. – J. PAQUAY et J. COENEN, *La Collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, Liège (1935).

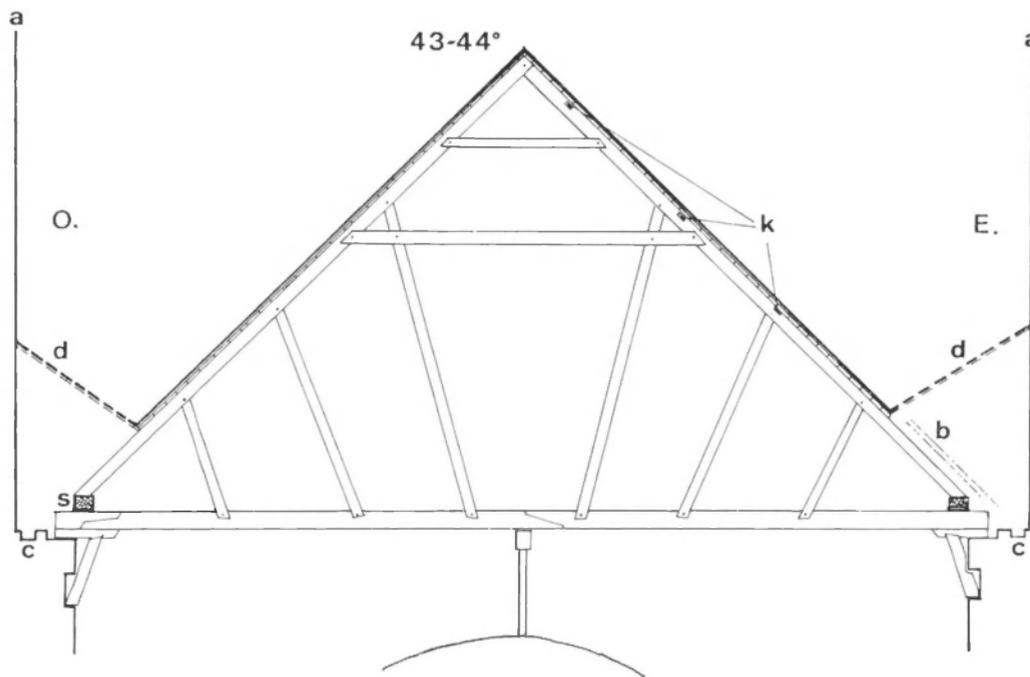
Série: B

N°: 2

CHARPENTE de: Tournai, Cath.N.D., croisillon S./1

ca 1171

XII<sup>e</sup> S.



Echelle principale: 1.100

Date du relevé: le 17 - 3 - 1977

Voir texte et notes au verso

C.H.A.B. (Lv)

### 1. Historique

La plupart des auteurs s'avèrent partisans d'une chronologie dite "longue" de la célèbre cathédrale tournaisienne. Ils estiment que son édification débuta vers 1110 et s'opéra, en gros, d'ouest en est. Tout porte dès lors à croire que le gros œuvre du transept était terminé pour la consécration qui est signalée en 1171. Même si son voûtement restait à parfaire sur certains tronçons, il devait être alors hors-eau, c'est-à-dire déjà sous toit, puisqu'autrefois l'habitude était d'abriter la construction avant d'y lancer des voûtes "au sec".

Des variations dans le type des charpentes du même croissillon – où les largeurs sous combles varient néanmoins de 4 m en raison du passage des tours – confirment sans doute la durée contrariée du chantier. Elles supposent certaines interruptions, au reste tout à fait plausibles dans une œuvre de cette envergure. Leur incidence exacte sur son déroulement demeure pourtant hypothétique et complique beaucoup l'interprétation correcte des charpentes ici reproduites.

Il est probable que la charpente du vaisseau principal, incendiée en 1940, ressemblait à celle-ci. Le doyen du chapitre de Tournai la décrivait en 1752, avant l'introduction des voûtes actuelles, comme suit : "Cette charpente n'est pas faite à la moderne; les chevrons ne sont pas portés par des pannes ou ventrières soutenues de fermes et de jambes de force; mais ils sont gros et forts, entés sur les poutres transversales [*entrants*] et appuyés de portants [*poteaux et/ou potelets*] entés dans ces poutres."

### 2. Particularités

Sur la travée droite enserrée par deux des quatre tours (*a*) du transept, ici, la Tour Marie-Pontoise à l'est et la Tour de la Treille à l'ouest, la charpente à chevrons-fermes reste typiquement romane (cliché A.C.L., voir fiche B3). Elle est d'ailleurs belle : six poteaux ou potelets se déploient en éventail au départ d'un gros entrant pour supporter des chevrons d'une pièce. Deux faux-entrants raidissent l'ensemble. Le sommier principal prend appui, par l'intermédiaire d'une semelle, sur de lourdes jambes de force qui s'encastrent dans les murailles ou retombent sur de gros corbeaux en pierre. Ce dispositif semble bien d'époque, car la sablière (*r*) est remontée au-dessus de l'entrant lui-même et un chéneau en pierre est ainsi épar-

gné dans l'arase des murs (*c*). Il permettait de loger et d'égoutter la charpente bloquée entre les deux tours. A l'origine, comme l'indique leur solin (*b*) large d'environ 7 à 8 cm, les rampants descendaient contre celles-ci ou presque. Mais afin d'éliminer le bac à neige ainsi créé, on en élimina plus tard la base et lui superposa un court appentis (*d*) qui s'incline en sens contraire entre la tour et le versant ancien. Des encoches (*k*) creusent parfois les chevrons : on en reparlera dans la fiche suivante. Elles soutiennent des voliges (*r*).

La conque même de l'abside voisine, plus basse, est également protégée par une toiture dont l'armature est constituée par 3 chevrons-fermes du même genre, le troisième amorçant l'enrayure sommaire de la partie tournante. Le diamètre moindre a autorisé le maître d'œuvre à se passer ici des deux potelets extérieurs et du faux-entrant supérieur.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 6.

Espacement moyen : 0,80 à 1,02 m.

Assemblage : mi-bois et chevilles.

Equarissage : entrant : 23/24 sur 22/23 (long. : 12,20 m si d'une pièce); faux-entrant : 20 sur 10; chevrons : idem; poteaux principaux : 15 sur 15 cm.

Numérotation : néant.

Sur la 10<sup>e</sup> ferme, côté nord, incision commémorative d'un ardoisier ou charpentier : "Hubert Martin Willu", en 1873.

### 4. Localisation

2<sup>e</sup> ferme depuis le sud. Un treuil (XVI<sup>e</sup> siècle ?) la jouxte.

### 5. Bibliographie

A. WINANCE, *Les voûtes de la nef romane de la cathédrale de Tournai*, dans "Tournai. Reconstruction et avenir", n° 37 (janvier 1949), p. 6. – G. GAILLARD, *La Cathédrale de Tournai. La nef, le transept*, dans "L'information d'histoire de l'art", t. VII (1962), pp. 63-67. – J. CORNET, *Etude archéologique de la cathédrale de Tournai*. Louvain (1970), pp. 116-117 (thèse de doctorat dactylographiée, U.C.L.).

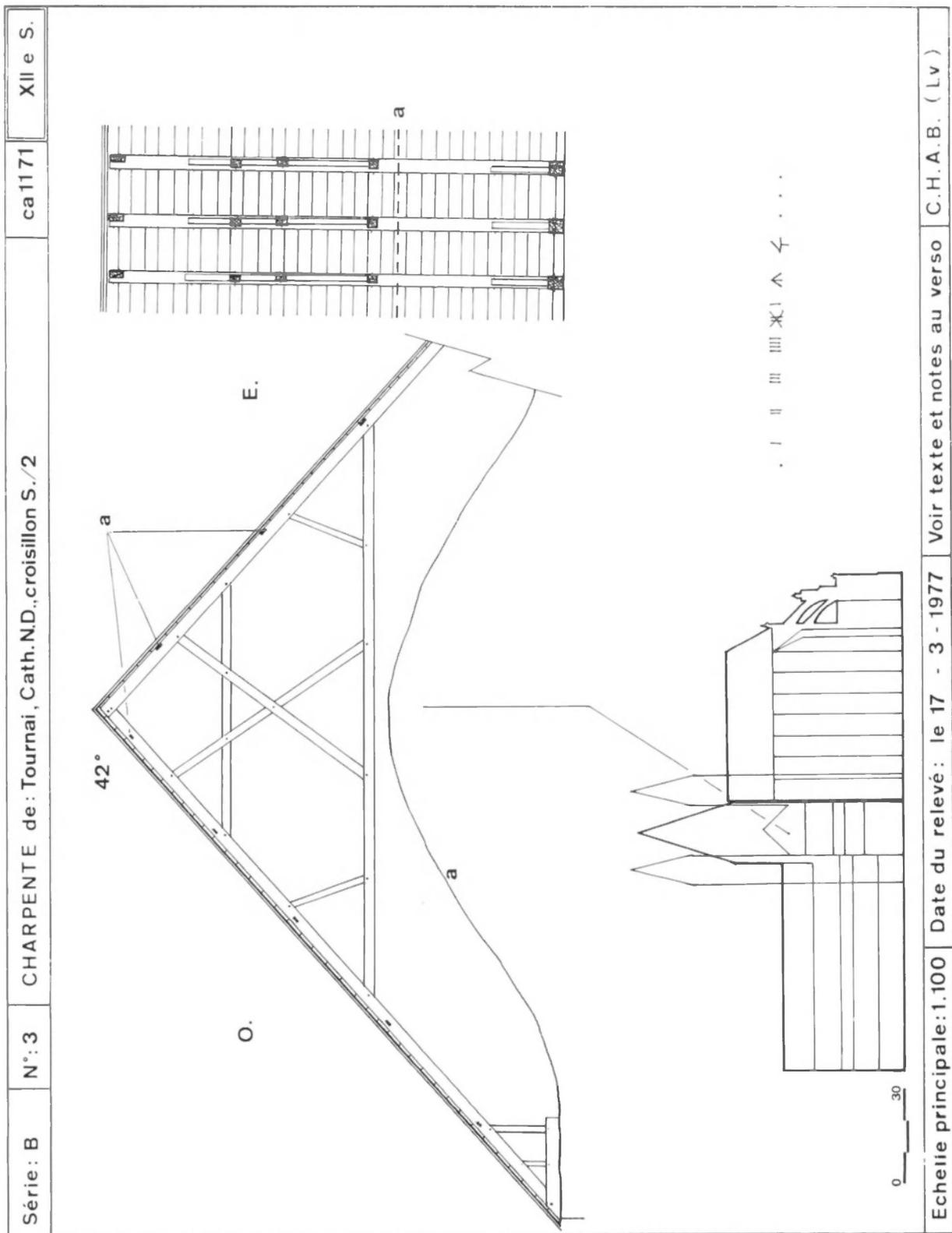


Photo pour fiche B2 ►



### 1. Historique

Rien de plus précis n'est à ajouter au paragraphe similaire de la fiche précédente. Notons toutefois que le voûtement de cette section-ci du transept dut être différé et qu'on y appliqua, probablement à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle, un principe de voûte plus à la page : quadripartite.

### 2. Particularités

D'une portée plus considérable que la précédente, cette charpente adossée à la tour-lanterne, se compose aussi différemment d'elle. De conception toujours romane, à chevrons portant ferme en rythme assez pressé, elle se caractérise au premier chef par la croix de Saint-André qui arrime transversalement les chevrons aux deux sous-entrants. En soutenant le principal d'entre eux, elle contribue à rigidifier un bâti qui manquait de tirant inférieur. En effet, l'usage de voûtes gothiques – même si celles-ci devaient être sexpartites – était prévu dès l'origine. Il imposait, dans la mesure où on voulait respecter l'inclinaison de toiture de la travée contiguë moins large (ci-avant), de renoncer à l'entrait habituel. Celui-ci fit donc place à de robustes sabots, vaguement épaulés de potelets et fixés sur l'arase des murailles où vinrent ensuite se noyer les vouîtains. Pas de sablière visible par conséquent.

Des encoches : 5 à l'ouest et 3 à l'est, entament irrégulièrement les faces internes des chevrons. Elles logent de petites pièces plus ou moins horizontales, destinées à l'appui de voliges intercalaires (non dessinées cette fois). Tantôt, comme à l'ouest, elles apparaissent comme des mortaises centrales, tantôt, comme à l'est, tels des évidements grossiers. Autant les premières pourraient être d'époque, autant les seconds font figure d'ajouts. Dans le premier cas, ce serait une sorte de préfiguration, en miniature, de petites pannes et dans l'autre, un apport plus ou moins mimétique. L'emploi du voligeage pourtant dut être bien rare dans la charpenterie romane, si bien qu'on redoute d'y chercher des anticipations à ce point épisodiques.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 11.

Espacement moyen : 0,90 à 0,95 m.

Assemblage : mi-bois et chevilles. Quelques queues d'aronde rudimentaires.

Equarrissage : chevrons : 20 sur 17,5; faux-entrait : 18 sur 12; contre-fiches de la croix : 18 x 18 cm.

Numérotation : du nord au sud, sur la face nord, mais fort lacunaire.

### 4. Localisation

9<sup>e</sup> ferme depuis le nord.

### 5. Bibliographie

P. HELIOT, *Les parties romanes de la cathédrale de Tournai. Problèmes de date et de filiation*, dans "Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art", t. XXV (1956), pp. 3-76. – P. ROLLAND, *Chronologie de la cathédrale de Tournai*, dans "Ibid", t. IV (1934), pp. 103-138 et 225-238. – J. CORNET, *op. cit.*, p. 139.



### 1. Historique

Très tôt, le chœur roman, dont un solin reste inscrit sur la face orientale de la tour-lanterne, céda la place à une bâtisse neuve, résolument "moderne", qui relevait du style gothique international et se caractérisait par une légèreté comparable à celle de Beauvais (1230-1284). C'était durant l'épiscopat de Walter de Marvis (1219-1252), qui fut d'ailleurs inhumé dans la zone septentrionale du nouveau chœur. Entamé en 1243, ce dernier fut béni dès 1254. Il est possible toutefois que ses voûtes aient été réalisées un peu plus tard (voir infra).

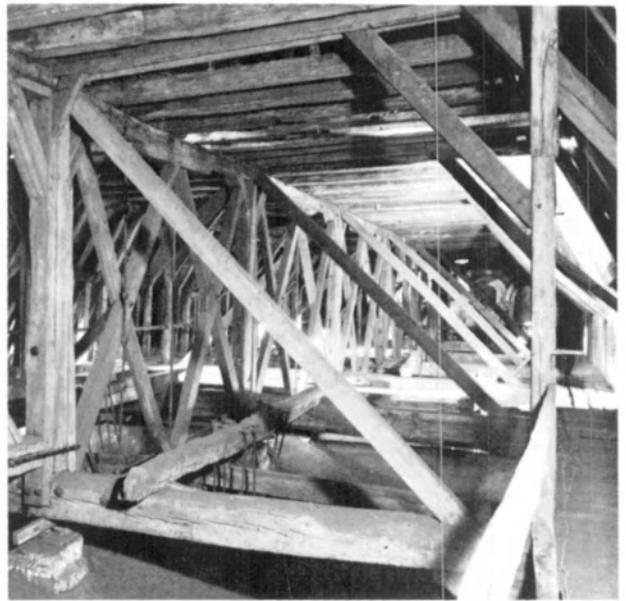
La différence d'échelle entre chœur et nef est surprenante. Elle témoigne d'une évolution technique, que la charpente confirme à sa façon (cliché A.C.L.).

L'audace, sinon la témérité, des constructeurs du XIII<sup>e</sup> siècle motiva, dès 1359-1364, une intervention énergique au sein de l'œuvre dont l'instabilité structurale faisait craindre le pire. Renforts, épaulements et tirants s'ajoutèrent aux points névralgiques. Au XVI<sup>e</sup> siècle sans doute et vers 1643 sûrement, des réparations portèrent encore sur la charpente notamment.

### 2. Particularités

Sur la cinquantaine de mètres de longueur du chœur sans l'abside terminale, s'alignent 8 chevrons-fermes principaux établis au-dessus des doubleaux, entre lesquels s'intercalent chaque fois 6 fermettes (voir le schéma supérieur gauche), soit un total de 50 bâtis dont l'espacement serré garde un rythme de l'âge roman. Les 8 premiers possèdent un poinçon et un entrait complet. Les 42 autres sont dépourvus de poinçon et les abouts sciés de leur entrait portent une filière où s'appuie le potelet latéral : schéma (b). Les poinçons taillés suivant la double pente du toit, qui décrit presque un triangle isocèle, sont d'une venue et atteignent 11,50 m. Les chevrons d'une pièce se chiffrent à près de 13 m.

Les seules pièces longitudinales sont ainsi, outre les sablières doubles, les 2 filières du bas et 4 sortes de longerons : 2 à l'allure de pannes sous le premier faux-entrait et 2, superposés au centre, en manière de sous-faitières. La relative faiblesse de cette disposition a nécessité, mais bien plus tard, l'insertion, surtout sur l'axe, d'étrésillons multiples et de liens supplémentaires, boulonnés aux poutres anciennes, afin de contrecarrer le hiement de la charpente (notre relevé a exclu ces ajouts post-médiévaux : croix de Saint-André, contre-fiches, étriers et ancrés, etc.). Sans doute le renforcement singulier du bas des poinçons, qui pose vaille que vaille sur un petit massif en maçon-



nerie chevauchant l'extrados des voûtes, résulte-t-il déjà d'une intention similaire ? Il aurait profité du voûtement (récent ?) pour y appuyer deux étais (k), fermement ancrés entre eux et chevillés dans le poinçon et sous l'entrait, en vue de pallier un fléchissement éventuel de ce dernier. On notera, comme au transept ci-devant, l'emploi de "pannettes" (a), à raison de six irrégulièrement disposées sur chaque versant.

Un treuil a été installé plus tard, vers l'est.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 8 chevrons-fermes et 42 fermettes.  
Espacement moyen : 5,25 m entre chevrons-fermes et 0,55 m entre fermettes.

Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarissage : entrait : 28 sur 24 (long. : env. 13,25 m);  
poinçon : 20 x 20 en bas et 17 x 17 en haut; chevrons :  
22 sur 22 en bas et 19 sur 19 en haut; filières : 23 sur 25;  
faux-entrait : 19 sur 19 cm.

Numérotation : d'est en ouest, à divers endroits et parfois peu lisible. La double série ici présentée est celle des potelets : en haut, face ouest des potelets du sud; en bas, face nord des potelets du nord. Le rond-point lui-même porte 24 potelets marqués du sud au nord. Certaines pièces sont neuves.

### 4. Localisation

5e chevron-ferme depuis l'ouest.

### 5. Bibliographie

J. CORNET, *op. cit.*, pp. 235-236 et 244-245. – J. PYCKE, *Bibliographie relative à l'histoire de Tournai. 1<sup>re</sup> partie*, Tournai (1974), passim (extr. des "Annales de la Soc. roy d'Hist. et d'Archéol. de Tournai").

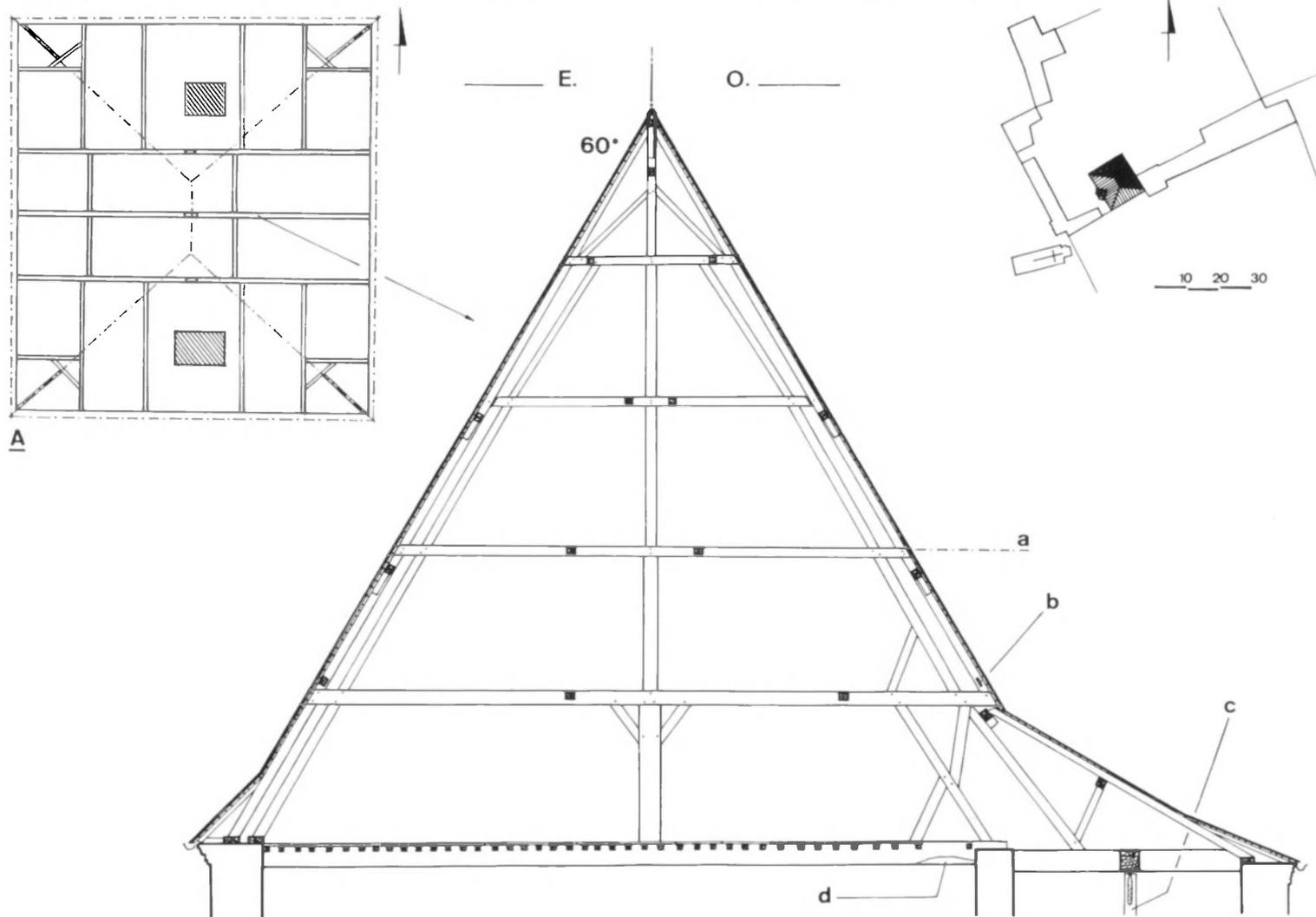
Série: B

N°: 5

CHARPENTE de: Samart, logis

1552

XVI e S.



Echelle principale: 1.100

Date du relevé: le E - 1 - 1977

Voir texte et notes au verso

C.H.A.B. (Lv)



### 1. Historique

En retrait sur la chapelle, le manoir édifié par Jacques (?) Auxbrebis vers 1552, d'après le millésime à la clé de l'ancienne porte d'entrée, ponctue admirablement le profil du petit village de sa robuste silhouette (vue générale du sud, 1975). En particulier, sa volumineuse toiture à quatre versants émerge de ce paysage de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle est intacte, hormis les girouettes. Le contrepoint que devait lui apporter la flèche de la tourelle d'escalier, engagée au centre du flanc ouest, a disparu depuis l'abaissement de cette dernière. Il est prévu de lui rendre un accent vertical durant la restauration.

### 2. Particularités

Comme la charpente s'appuie sur un quadrilatère de murs, elle ne comporte en réalité que trois fermes assez rapprochées, dans le sens est-ouest, tandis que quatre sortes de demi-fermes s'espacent davantage sur les deux autres côtés, de manière à encadrer les lourds corps de cheminée et à préparer les retombées dans les angles: le schéma *A* du recto reproduit le dispositif schématisé de ces pièces horizontales à hauteur du premier faux-entrait.

Les fermes principales, étayées de forts poteaux médians, étaient posées de la sorte afin de s'agencer à l'emboîtement de la poivrière ancienne de la tourelle. Celle-ci se raccordait au versant principal au niveau (*a*) d'un entrait.

L'encoche (*b*) d'une panne, éliminée, et le piètre recouvrement de la souche actuelle de la tourelle montrent bien que cette dernière émergeait autrefois. En (*c*) se voit l'arbre de la vis d'escalier, en bois, qui est arrimée à l'en-

rayure par une pièce métallique clouée. L'échancrure (*d*) facilite le passage près du débouché de la tourelle, car un entresol bas règne sous l'actuel plancher du grenier.

Les grandes fermes superposent quatre rangs d'entrails et s'achèvent par une courte "faîtière" d'environ 2 m. Celle-ci est renforcée par des jambettes et par une sous-faîtière.

Un coyau allège la retombée. Ardoises et éternit.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 3.

Espacement moyen : 1,85 m.

Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarissage : premier poteau : 33 sur 15; second poteau (ou second poinçon) : 22 sur 14; premier faux-entrait : 25 x 23 (long. : 10,60 m); second faux-entrait : 19 sur 15 (long. : 8 m); arbalétrier : 16,5/17 sur 13/14 cm.

Numérotation : déficiente, souvent peu compréhensible.

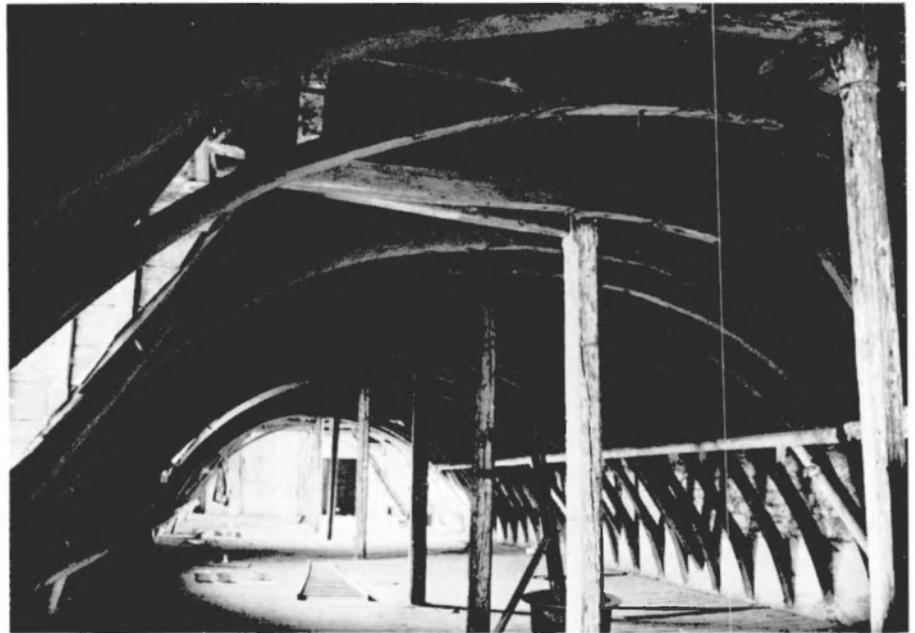
### 4. Localisation

Ferme centrale, d'est en ouest.

### 5. Bibliographie

*Le grand livre des châteaux en Belgique*, vol. 1, Bruxelles (1975), p. 224 (J.L. Javaux). – L.F. GENICOT, Monographie en préparation.





### 1. Historique

L'Hospice d'Harscamp occupe depuis 1807 l'ancien couvent des Franciscains, devenus Récollets en 1637. Des nécessités d'agrandissement et de modernisation y ont imposé de grands travaux depuis 1974. Hélas, ces travaux se sont opérés sans grande recherche ni attention pour le cadre préexistant, en sorte qu'ils en ont dénaturé plusieurs parties et même, démoli d'autres. Parmi celles-ci, l'aile orientale du cloître où s'abritaient, entre autres, une salle capitulaire et probablement un dortoir. Cette aile se liait au long bâtiment à front de Meuse, qui, dans son exact prolongement, contient toujours une cuisine dont la cheminée livre la date de "L'An 1544". Le cloître fondé au XIII<sup>e</sup> siècle a été redressé à la fin du XVIII<sup>e</sup>, d'où certaines reprises dans les toitures : versant (a) de la coupe transversale entre autres.

### 2. Particularités

Pentue, la charpente devait couvrir les combles d'un berceau lambrissé qui semble bien avoir été prévu, mais non réalisé (hypothèse de restitution de la base orientale, en détail, à gauche au recto). Elle n'avait point de pannes à l'origine en raison du rythme rapide des fermes, les seules pièces longitudinales étant les sablières, les faîtières et les sous-faîtières dotées d'étrésillons propres. Une "ferme" sur quatre s'adjoignait un poteau-poinçon et des jambettes au pied des chevrons. Les huit poteaux étaient chanfreinés jusque sous le faux-entrait, voire sculptés d'un fruste cha-

piteau souligné d'un astragale (détail au recto). Ce "lambris" ressemble à celui de l'ancien évêché d'Auxerre, donné cependant pour typique du XIII<sup>e</sup> siècle par E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné...*, t. III, p. 26.

Au moment du relevé (photo), les quatre "fermes" du nord étaient déjà perdues. Trois lucarnes postérieures aéraient la face est et des croix de Saint-André étaient venues renforcer les faîtières sur le quart méridional de l'aile, d'ailleurs en mauvais état.

### 3. Données techniques

Nombre de "fermes" : 32 à l'origine.

Espacement moyen : 0,65 m et 2,10 m entre les poteaux.  
Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarissage : faux-entrait : 13 sur 14 (long. : 3,80 m);  
poinçon : 13/14 sur 14; faîtière : 14 sur 15; chevron :  
13 sur 13 cm.

Numérotation : du sud au nord, du côté ouest (au recto, en haut) et est des fermes (ibidem, en bas). Au milieu s'alignent les marques des 8 poteaux, numérotés en sens inverse.

### 4. Localisation

18<sup>e</sup> ferme depuis le nord.

### 5. Bibliographie

*Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 5/2, Liège (1975), pp. 615-618.

*Eratum* : Au recto, lire ca "1544" et non "ca 1554".

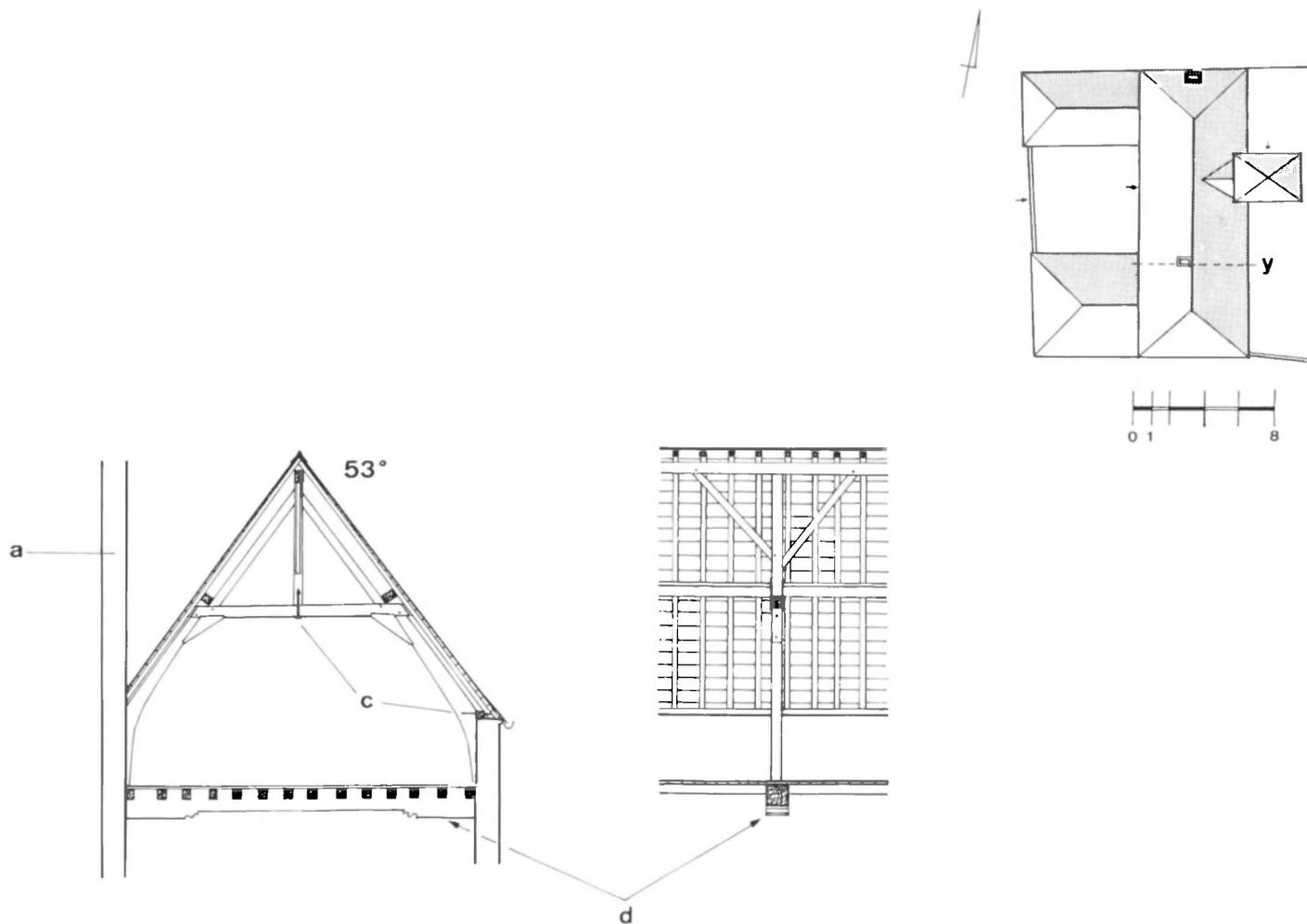
Série : B

N° : 7

CHARPENTE de : Nivelles , Quertaimont

ca 1615

XVII<sup>e</sup> S.



Echelle principale: 1.100

Date du relevé : le 16 -10 - 1976

Voir texte et notes au verso

C.H.A.B. (Lv)



### 1. Historique

Le petit manoir de Quertaimont (ou Kertenmont) relève du style traditionnel. Son aile principale nord-sud est greffée d'une tour-colombier qui se dressait à l'origine, comme l'atteste une couture (y), au milieu de la face arrière.

Vers l'avant, une courette est fermée par un mur et cantonnée d'ailes courtes qui ont complété, au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, le plan en U de l'ensemble. Le site naguère campagnard a beaucoup changé.

La construction du volume principal fut menée par la famille Vande Werve, qui avait acquis la propriété en 1610, puis par celle des Lefebve. Deux millésimes la cerrent convenablement. Le linteau de la porte nord de la tourelle d'escalier porte l'inscription : "Hanc strui curavit Ds Ls Lefebve. 1622". Le manteau, en pierre bleue, maintenant disparu, de la grande cheminée de la salle gauche du rez-de-chaussée, était incisé de blasons et de rappels de la progression des travaux comme suit : "Javancerai Vande Werve. J'y aiderai Daychi. Jacheverai Lefebve anno 1625".

### 2. Particularités

La charpente date ainsi de 1610-1625 et sans doute plus précisément de 1610-1622, car la tourelle s'est insérée

très tôt entre deux fermes en place : voir mur (a) sur la coupe transversale.

Les fermes sont renforcées par des étriers métalliques (c de la coupe). Elles posent sur d'épais sommiers, à semelle moulurée, qui déterminent les planchers de l'étage (d). Un mur-bahut, en brique, encastre le pied d'aiseliers naturellement courbes et porte la sablière où se fichent les arbalétriers.

Une croupe a rompu la bâtière initiale vers le nord, peut-être par symétrie avec celle de la nouvelle annexe du sud.

D'ailleurs, la 3<sup>e</sup> ferme originale, au sud, porte un numéro IIII. La couverture d'ardoises est en mauvais état. Un projet de remise en état a été dressé en février 1976 par l'architecte J. Guardi.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 3, jadis 4.

Espacement moyen : 2,70 m.

Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarissage : sommier : 30 sur 28; faux-entrait : 15 sur 15; chevrons : 14 sur 14/15 cm.

Numérotation : du nord au sud, sur la face nord. Plusieurs notations un peu fantaisistes.

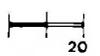
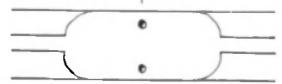
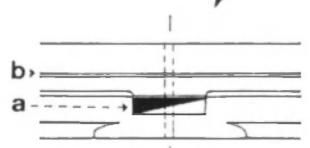
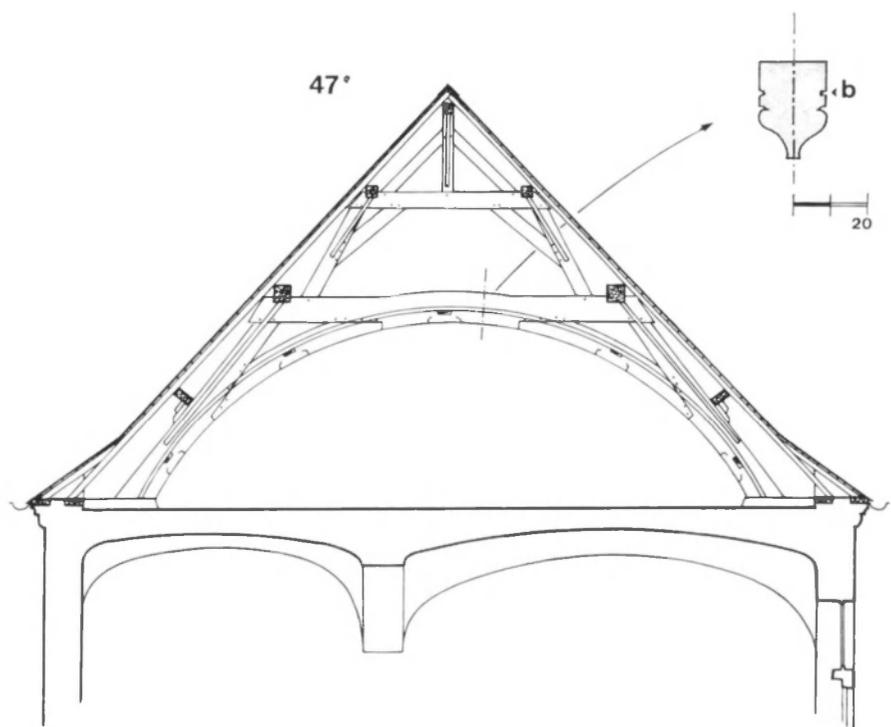
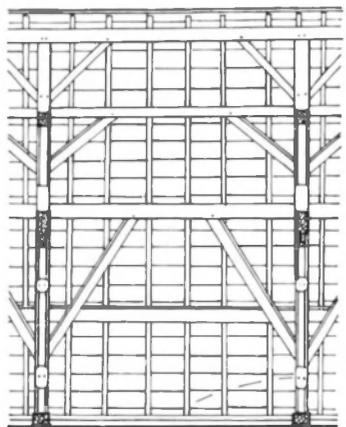
### 4. Localisation

Ferme méridionale du toit principal.

### 5. Bibliographie

*Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. 2, Liège (1973), pp. 392-393.

Série: B    N°: 8    CHARPENTE de: Wahenges , logis    1729    XVIII e S.



I II III IIII V VI VII VIII  
 IIY Y IV IIIV II V . IV

Echelle principale: 1.100    Date du relevé: le - - 1975    Voir texte et notes au verso    C.H.A.B. (Lv)

### 1. Historique

La ferme de Wahenges, sous L'Ecluse, appartenait à l'abbaye d'Averbode depuis 1149. Elle fut reconstruite presque totalement au cours des deux premiers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme telle, elle compte d'ailleurs parmi les plus belles "censes" en quadrilatère, uniment chaulées, du Brabant wallon. Son corps de logis affiche la date de 1729 et le blason de l'abbé Frédéric van den Panhuysen (1725-1736). Il est doté d'une chapelle en hors-d'œuvre, qui fut consacrée en 1742.

En vue d'économiser, les bâtisseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle ont remis en œuvre des matériaux anciens. Cela explique la singularité de la charpente actuelle de l'habitation, où d'importants fragments d'une charpente lambrissée, probablement du XVI<sup>e</sup> siècle, constituent le gros des fermes adaptées aux pratiques usuelles, vers 1729. Rien pourtant n'autorise à certifier que ces remplois proviennent du lieu même – de son ancienne chapelle en particulier – plutôt que d'un local conventuel d'Averbode par exemple.

Notons que les combles sont pavés avec soin de "tomettes", car ils servirent d'entrepôt à grains avant l'édification du chartil voisin, et de son grenier, en 1769.

### 2. Particularités

L'intérêt de cet exemple provient, non point tant des robustes poutres du XVIII<sup>e</sup> siècle, que des pièces du lambris plus ancien. Celles-ci, en raison du passage sous toit des deux corps de cheminées, n'ont pu servir pour la 7<sup>e</sup> ferme actuelle et n'ont servi qu'en partie pour la 2<sup>e</sup>.

Leurs détails au recto : coupes et vue du bas, dispensent de les décrire longuement. Il s'agissait d'un remarquable travail de charpentier. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut amputé de ses retombées, peut-être en mauvais état d'ailleurs, qui ont fait place, tantôt à des patins sans finesse, tantôt à de quelconques sommiers, afin de retrouver un niveau de pose horizontal. On notera surtout : d'une part, la précision de la modénature, encore gothique, qui se combine subtilement avec les 5 plats où deux chevilles arrimaient des longerons engagés dans de profondes mortaises (*a* du détail), voire des motifs sculptés et pendants; d'autre part, la rainure (*b*) où se glissait l'about des planchettes longitudinales du lambrissage même. L'ensemble devait être ainsi parfaitement étanche et probablement décoré. Nulle trace de peinture n'a cependant survécu. Ses fermes étaient sans doute assez rapprochées.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 8.



Espacement moyen : 3,25 à 3,30 m.

Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarissage : faux-entrait de remploi : 26,5 sur 18,5 (au milieu); pannes inférieures : 19 sur 19; arbalétriers supérieurs : 18 x 16; faîtière : 15 sur 15 cm.

Numérotation : de deux types : au XVIII<sup>e</sup> siècle, du nord au sud, sur la face nord (parfois sud), y compris des principales pièces alors réutilisées (au recto, ligne du haut); antérieurement, avec des incisions plus fines et longues, mais sans plus de régularité dans le remploi actuel (au recto, ligne du bas).

Relevé de Gisèle Vanbeveren, complété sur place le 8 avril 1977.

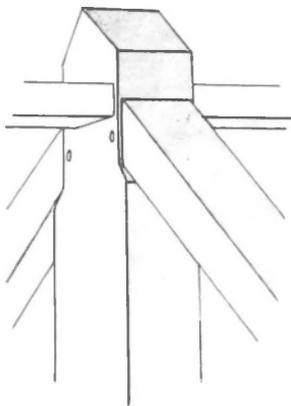
### 4. Localisation

4<sup>e</sup> ferme depuis le nord.

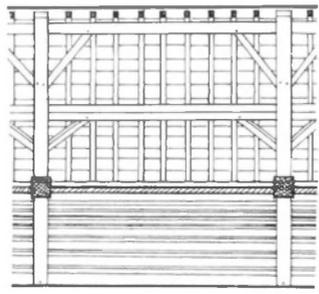
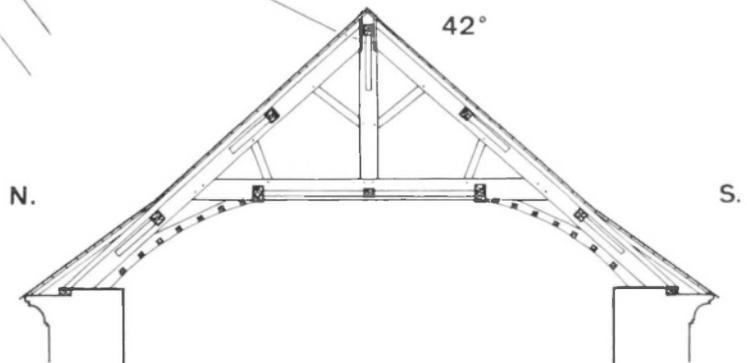
### 5. Bibliographie

G. VANBEVEREN, *La ferme abbatiale de Wahenges, sous L'Ecluse*, dans "Mélanges d'histoire de l'architecture. II", Louvain (sous presse).

Série: B    N°: 9    CHARPENTE de: Libois ,Chapelle St-Hubert    1772    XVIII e S.



∧	∟	I	∧	I	I	A
∟	∟	II	∟	II	II	/A
∟	∟	III	∟	III	III	∟A
			∟		III	∟∟
∟	>	∟				∟∟
∟	∟	∟				∟
						∟



FECIT · ANNI · 1772 · I · I · LOMBA

Echelle principale: 1.100    Date du relevé: le 29 - 1 - 1977    Voir texte et notes au verso    C.H.A.B. (Lv)

### 1. Historique

C'est en vue du remplacement de l'église paroissiale qui se trouvait plus au nord, que la châtelaine du lieu, Marguerite Raymond, entreprit en 1772 de subsidier l'érection de la bâtisse actuelle en contrebas du parc de son château. Tout en calcaire, celle-ci relève d'un bon style classique provincial (vue du nord-ouest, 1976). Le portail sud sous la tour est daté de 1772. Le souple contour des murets du petit cimetière s'harmonise au plan de l'église.

Un registre déposé à la cure d'Evelette expose les comptes de l'œuvre. Il signale expressément tous les bois de la charpente et son réalisateur, le charpentier local Jean-Joseph Lomba(r). Son nom et le millésime 1772 sont d'ailleurs gravés sur la face ouest du premier sous-entrait de la nef, avec une faute d'accord latin, bien excusable dans le chef de cet homme de métier (réduction au recto à l'échelle 1 : 10).

L'église fut consacrée dès le 20 ou 21 septembre 1773.

### 2. Particularités

Composée avec soin, la charpente couvre de la même venue la mononef et son chœur plus étroit. Elle est dépourvue d'entrants à cause du plafond à larges gorges. Le stuc sur lattis est, en effet, plaqué contre et entre les gîtes : soit longitudinaux sur les aisseliers courbes correspondant aux gorges, soit transversaux sur trois longerons d'inégale épaisseur pour le plat central.

Le poinçon est entaillé pour faciliter sa jonction avec les arbalétriers et son about lui-même coupé en double sifflet suivant la pente à 42° des versants. La faîtière court donc plus bas qu'à l'ordinaire : voir détail au recto.

### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 3 sur la nef et 2 sur le chœur, dont chaque fois une se combinant avec les arêtiers des maçonneries sur plan convexe.

Espacement moyen : 3,25 m.

Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarrissage : faux-entrait : 26 sur 24 (long. : 4,70 m); poinçon : 24 sur 20; arbalétrier : 19 sur 20; pannes : 15 sur 14 cm.

Numérotation : d'ouest en est, en trois endroits de la face ouest des fermes, mais différemment pour le chœur (au recto à gauche). Les longerons et traverses pour le lattage à stuc portent aussi des chiffres, d'ouest en est, sur



leur tranche supérieure (ibidem, au milieu). Enfin, les jambes de force longitudinales sont marquées vers le nord (ibidem, à droite).

Signalons qu'un marquage initial, et sans doute provisoire, à la mine rouge, apparaît encore en plusieurs points. Il fut ensuite confirmé, ou rectifié, par des incisions définitives comme on en connaît partout.

### 4. Localisation

Première ferme occidentale du vaisseau.

### 5. Bibliographie

J.L. JAVAUX et T. CORTEMBOS, *L'œuvre d'une châtelaine du XVIII<sup>e</sup> siècle : la chapelle Saint-Hubert à Libois*, dans "Mélanges d'histoire de l'architecture. II", Louvain (sous presse). — *Trésors d'art dans l'ancien doyenné de Hatelange*. Flostoy (1970), pp. 102-103 (A. Lanotte).

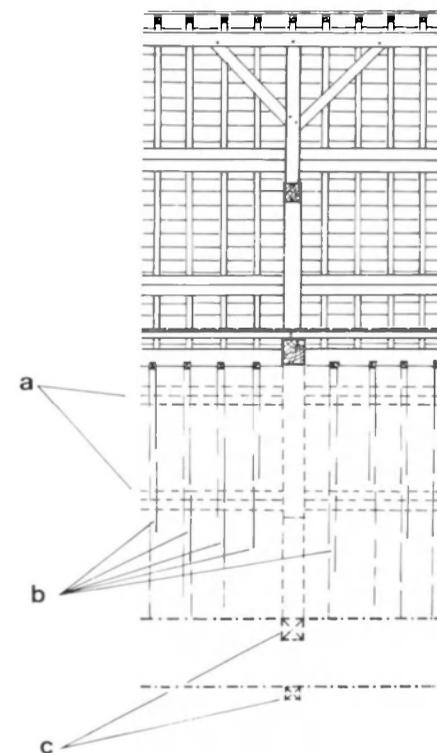
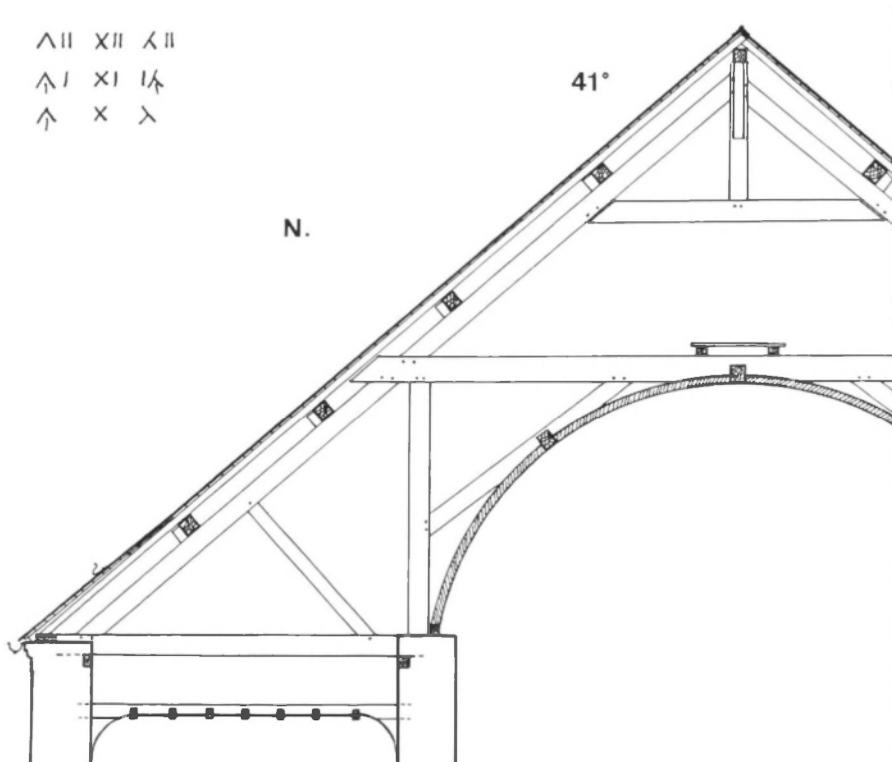
Série: B

N°: 10

CHARPENTE de: Bossut, Eglise N.Dame

1786

XVIII e S.



Echelle principale: 1.100

Date du relevé: le 26 - 1 - 1977

Voir texte et notes au verso

C.H.A.B. (Lv)

### 1. Historique

Cette église paroissiale du Brabant wallon, plutôt banale, a remplacé depuis 1786 une construction, probablement romane, dont on ignore presque tout. Elle est due à l'architecte tirlemontois Philippe-Gérard Robiets (1757-1831). Elle n'a quasi point changé (photo G. Paulus, depuis le sud, 1975). Le curé de l'époque, P.-C. De Buscher, a consigné l'essentiel des dépenses qu'elle occasionna. C'est par sa comptabilité qu'on peut dater avec précision la pose de la charpente du dernier trimestre de l'an 1786, sans doute par le charpentier Z. Doien, issu du proche village de Longueville.

### 2. Particularités

Inclinée à 41° sur la base, la charpente apparaît robuste et soignée, en bon état. Comme en beaucoup d'églises du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle abrite les trois nefs sous une seule bâtière. La largeur hors-tout de la bâtisse atteignant près de 19 m, ses poteaux principaux prennent appui, par l'entremise des entrants des bas-côtés, sur l'arase des murs gouttereaux qui sont épais d'environ 0,90 m et invisibles du dehors. La charpente se combine donc parfaitement avec l'élévation propre du vaisseau. Ceci postule une collaboration étroite, dès le début, entre l'architecte et le charpentier, voire une stricte subordination du second vis-à-vis du premier, chose tout à fait plausible à Bossut où Robiets a joué, effectivement, le rôle, au moins partiel, d'entrepreneur.

Comme à Libois (ci-devant), les faux-entrants et leurs aisseliers servent de points d'accrochage à cinq longerons entre lesquels sont bandés les arceaux transversaux de la voûte en stuc sur lattis. Sur les collatéraux, une pièce supplémentaire remplit la même fonction, mais plus basse que l'entrait même, de façon à ne pas fausser les proportions du bas-côté.

La coupe transversale esquisse des pièces non visibles derrière le berceau de la nef. Elle trace : en (a) les deux pannes inférieures, en (b) les arceaux de la voûte, et en (c) l'entrait et le sous-entrait du collatéral.

Il n'y a pas de vrai coyau. Des patins calent les pannes. Ardoises.



### 3. Données techniques

Nombre de fermes : 3 sur la nef et 2 (plus simples) sur le chœur.

Espacement moyen : 4,50 m.

Assemblage : tenons et mortaises; chevilles.

Equarissage : poteau : 34 sur 30; faux-entrait : 34 sur 28 (long. : 10,20 m); 2e faux-entrait : 27 x 23; arbalétrier : 26 sur 24; poinçon : 22 sur 22; panne : 18/19 sur 20 cm.

Numérotation : d'est en ouest, sur la face est des fermes. Au recto de la fiche, signes incisant la gauche, le milieu et la droite des faux-entrants de la nef.

### 4. Localisation

Première ferme du vaisseau.

### 5. Bibliographie

L.F. GENICOT, *Essai sur la comptabilité de la "neuve église de Bossut" en 1786-1790*, dans "Mélanges d'histoire de l'architecture. II", Louvain (sous presse).

POUR  
UNE COLLABORATION  
DU TOURISME  
A LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE - LA CHARTE  
DE BRUXELLES

A. HAULOT

Les milieux spécialisés en matière de protection ont souvent affiché à l'égard du tourisme une hostilité sans mesure. "Je hais le mouvement qui dérange les lignes" apparaît trop souvent comme le credo de la conservation. Credo inapplicable, comme une foi dont les fondements auraient été minés. Car le mouvement est la base même de la vie, et le tourisme est à ce titre un pôle de la vie moderne, qu'elle soit collective ou individuelle. Or, il n'est de tourisme que de mouvement, de déplacement des êtres dans l'espace, lancés qu'ils sont à la découverte (consciente ou non) de leur propre dynamique, autant qu'à l'approche des beautés du monde.

De toute évidence, l'ampleur acquise par ce mouvement au cours du dernier quart de siècle, a de quoi inquiéter. L'Organisation Mondiale du Tourisme estime à quelque 214 millions, le nombre de voyages internationaux effectués en 1975. Quant au mouvement intérieur, celui qui concerne les touristes se déplaçant à l'intérieur des frontières de leur propre pays, il est communément évalué au quadruple du tourisme international.

Avec un rythme de croissance qui, pour freiné qu'il ait été depuis 1972 par la crise mondiale, n'en reste pas moins aux environs de 4 % par an, le tourisme semble bien devoir continuer à "déranger les lignes" !

Mais est-il pour autant l'ennemi à abattre ?

S'il fallait le croire, autant vaudrait abandonner tout espoir de parvenir jamais à protéger la nature et l'œuvre monumentale des générations : on ne lutte pas contre la tempête d'équinoxe ni avec des règlements, ni avec de bons sentiments.

Or, qu'on le veuille ou non, le tourisme a pris définitivement place dans la vie – et dans le style de vie – de nos contemporains.

Espérer qu'il diminuera d'importance relève de la même utopie qui voudrait qu'on revienne au temps où les enfants wallons et flamands étaient, à huit ans, enchaînés quatorze heures par jour aux métiers à tisser.

Donc le tourisme est là, et il faut s'en accommoder. Est-ce à dire que l'on doit, devant les absurdités, les contradictions énormes auxquelles il conduit, baisser la garde

et s'avouer vaincu ? Les premiers à s'opposer à cette conception sont précisément les hommes les plus directement concernés par l'expansion touristique.

Nous avons nous-même donné la mesure de ces préoccupations tout d'abord dans de nombreux articles parus depuis 1950 dans la "Revue du Tourisme Mondial", et plus récemment dans un ouvrage (1) qui provoqua – c'est le moins qu'on puisse dire – l'étonnement heureux des écologistes. Mais nous n'étions pas seuls ! A tous les niveaux de responsabilité, dans tous les secteurs chargés de la politique touristique ou ayant vocation d'en définir les traits, la même attitude prévaut, et ceci en fonction d'une logique élémentaire : il n'y a de tourisme valable, il n'y a d'avenir touristique, que dans la mesure où les motifs donnés aux touristes pour les amener à se déplacer soient protégés.

Qui ne voit que ceci débouche sur la nécessité absolue de protéger le "produit touristique" que constituent les sites et les monuments, les traditions et le folklore, en un mot l'originalité physique et psychologique des pays et des peuples.

Nous ne voyons que trop bien ce qu'on peut opposer à ce raisonnement : les "murs de l'Atlantique" constitués d'habitats touristiques, les Costa Brava de toutes espèces, les entassements grotesques des côtes, qu'elles soient d'azur ou d'autre couleur.

Qu'il nous suffise de dire que ceux qui comme nous s'acharnent à la défense d'une conception authentique du tourisme et de son rôle dans la vie des peuples n'ont rien de commun avec les spéculateurs fonciers, les spoliateurs patentés, les exploitants du besoin ludique de l'homme moderne.

Certes, affirmer ne suffit pas à emporter la conviction. Mais un acte récent a donné corps à la volonté commune qui se dégage des préoccupations comparées des hommes du tourisme et des écologistes. Cet acte, c'est la *Charte de Bruxelles pour le tourisme culturel*.

(1) A. HAULOT, *Tourisme et Environnement - La recherche d'un équilibre*, Edition Marabout, Bruxelles, 1974.

Le texte de ce document parle par lui-même.

Mais on ne nous en voudra pas de souligner cependant certains de ses aspects.

Et, tout d'abord, la représentativité de ses signataires. Il est malaisé croyons-nous, sinon impensable, de réunir au bas d'un engagement de cette ampleur, des signatures plus autorisées que celles-ci. Ce sera la fierté de l'ICOMOS et de son Comité du Tourisme Culturel d'avoir pu réunir au château de La Hulpe – aimablement prêté pour la circonstance par le ministre de la culture française d'alors, M. H.-F. Van Aal – les "hommes de décision" des organisations les plus représentatives des secteurs concernés.

Un autre aspect significatif de la Charte est la volonté très clairement exprimée de ses signataires de ne pas se contenter de formules, mais de toucher à l'essentiel.

Certes, la Charte définit une philosophie du tourisme considéré dans son contexte humaniste et universel. Mais au-delà de cette approche, elle indique les orientations à suivre pour permettre d'atteindre l'harmonisation indispensable entre les besoins confrontés.

Enfin, et ce n'est certes pas la partie la moins originale du document, la Charte débouche sur les engagements particuliers que chaque organisme signataire entend mettre au service de l'application des principes définis.

Tel quel, le travail réalisé à La Hulpe apparaît dès aujourd'hui comme l'un des plus structurés, des plus "engageants" qui aient été tentés jusqu'ici pour réconcilier le mouvement des hommes avec le respect de leur raison de vivre.

Il appartiendra maintenant à ses participants et aux dizaines de millions d'hommes de bonne volonté qu'ils représentent, de traduire dans les faits les volontés affirmées. Mais il est important, n'est-il pas vrai, que la volonté se dégage. Elle est la condition sine qua non du départ de toute entreprise.

Prof. Dr. Arthur HAULOT,

Commissaire général au Tourisme,

Président du Comité Tourisme de l'ICOMOS.

## SEMINAIRE INTERNATIONAL TOURISME ET HUMANISME CONTEMPORAIN

1. L'ICOMOS a vocation de favoriser la sauvegarde et d'assurer la conservation et la mise en valeur de la part privilégiée du patrimoine humain que représentent les sites et les monuments. A ce titre, il se sent directement concerné par les effets, positifs et négatifs, qu'entraîne pour ce patrimoine le remarquable développement des activités touristiques dans le monde.

2. L'ICOMOS est conscient qu'aujourd'hui moins que jamais l'action isolée d'un organisme, si puissant soit-il dans son domaine particulier, ne peut influencer valablement le cours des événements. C'est pourquoi il a cherché à s'associer dans une réflexion commune avec les grandes organisations mondiales et régionales qui, à l'un ou l'autre titre, partagent ses préoccupations et qui sont susceptibles de contribuer à la mise en œuvre d'une action universelle, cohérente et efficace.

3. Les représentants de ces Organismes, réunis à Bruxelles – Belgique – les 8 et 9 novembre 1976, ont convenu ce qui suit :

### CHARTRE DU TOURISME CULTUREL

#### 1. *Position de principe*

1. Le tourisme est un fait social, humain, économique et culturel irréversible.

L'influence qu'il exerce dans le domaine des sites et des monuments en particulier est considérable, et ne pourrait que s'accroître en raison des conditions connues de développement de cette activité.

2. Considéré dans la perspective du quart de siècle à venir, situé dans le contexte des phénomènes d'expansion lourde de conséquence avec lesquels l'humanité se trouve confrontée, le tourisme apparaît comme un des phénomènes susceptibles d'exercer sur l'environnement de l'homme en général, sur les sites et les monuments en particulier, une influence extrêmement significative. Pour rester supportable, cette influence doit être soigneusement

étudiée, et faire l'objet à tous les niveaux d'une politique concertée et effective. Sans prétendre répondre en tout à ce besoin, la présente approche, limitée au tourisme culturel, se croit constituer un élément positif de la solution globale requise.

3. Le tourisme culturel est celui qui a pour objet, entre autres objectifs, la découverte des sites et des monuments. Il exerce sur ceux-ci un effet positif considérable dans la mesure où, pour ses propres fins, il concourt à leur maintien en vie et à leur protection. Cette forme de tourisme justifie en effet les efforts que ce maintien et cette protection exigent de la communauté humaine, en raison des bénéfices socio-culturels et économiques qui en découlent pour l'ensemble des populations concernées.

4. Quels que soient cependant ses motivations et les bienfaits qui en dérivent, le tourisme culturel, tel qu'il est actuellement pratiqué, ne saurait être séparé des effets négatifs, spoliateurs ou destructeurs, qu'entraîne l'emploi massif et incontrôlé des sites et monuments qui en font l'objet.

Le respect de ceux-ci, aussi bien que l'élémentaire souci de les maintenir en état de jouer leur rôle d'attrait touristique et d'éducation culturelle, implique la définition et l'application de normes acceptables.

*En tout état de cause, dans la perspective d'avenir où nous nous situons, c'est le respect du patrimoine mondial, culturel et naturel, qui doit prévaloir sur toute autre considération, si justifiée qu'elle puisse être du point de vue social, politique ou économique.*

Un tel respect ne saurait être assuré que par une politique d'implantation d'équipement et d'orientation du mouvement des touristes conçue en tenant compte des seuils d'occupation et d'utilisation qui ne sauraient être franchis sans péril.

Il faut condamner d'autre part toute implantation d'équipement et de service touristique réalisée en contradiction avec le souci premier du respect dû au patrimoine culturel existant.

## II. Base d'action

Sur la base de ce qui précède,

- les organismes représentatifs du tourisme d'une part, de la protection du patrimoine naturel et monumental d'autre part, profondément convaincus que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel pour le bénéfice du plus grand nombre ne pourront s'accomplir que dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'intégration des valeurs culturelles aux objectifs sociaux et économiques compris dans la planification des ressources des Etats, des régions et des communautés locales,
- prennent connaissance avec le plus vif intérêt des mesures que chacun d'entre eux se déclare prêt à adopter dans son propre secteur d'influence, telles qu'elles sont formulées dans les annexes à la présente déclaration,
- font appel à la volonté des Etats pour assurer la mise en application énergique et rapide de la Convention internationale pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée le 16-11-1972 ainsi que de la Recommandation de Nairobi,
- espèrent voir l'Organisation Mondiale du Tourisme dans la plénitude de sa vocation, et l'Unesco dans le cadre de la convention prérappelée, mettre tout en œuvre, en collaboration avec les organismes signataires et tous autres qui seront à l'avenir amenés à s'y rallier, pour assurer l'application de la politique qu'ils ont définie, seule susceptible de prémunir l'humanité contre les effets d'une croissance touristique anarchique conduisant à la négation de ses propres objectifs.

Ils souhaitent que les Etats, au travers de leurs structures administratives, des organisations d'opérateurs de tourisme et des associations d'usagers, adoptent toutes mesures appropriées de sensibilisation, destinées à faciliter l'information et la formation des personnes, se déplaçant à des fins touristiques à l'intérieur ou vers l'extérieur de leur pays d'origine.

Conscients de l'extrême nécessité où l'on se trouve de modifier l'attitude du public le plus vaste à l'égard des phénomènes découlant du développement massif des besoins touristiques, ils souhaitent que, dès l'école, l'enfance et la jeunesse soient éduquées dans la compréhension et le respect des sites, des monuments et du patrimoine artisti-

que et que tous les organes d'information écrite, parlée et visuelle exposent au public les données du problème, contribuant ainsi à une effective prise de conscience universelle.

Unaniment soucieux de protéger le patrimoine culturel qui est la base même du tourisme international, ils s'engagent à soutenir la lutte entamée sur tous les fronts contre la destruction de ce patrimoine par toutes les sources connues de pollution, et font appel aux architectes et experts scientifiques du monde entier pour que soient mobilisées, au service de la protection des monuments, les ressources les plus élaborées de la technique moderne.

Ils recommandent que les spécialistes qui doivent intervenir dans la conception et la mise en œuvre de l'utilisation touristique du patrimoine culturel et naturel reçoivent une formation adaptée à la nature et à l'interdisciplinarité du problème, et soient associés dès l'origine à la programmation et à l'exécution des plans de développement et d'équipement touristique.

Ils affirment solennellement que leur action a pour objet le respect et la protection de l'authenticité et de la diversité des valeurs culturelles tant des régions et pays en voie de développement que des pays industrialisés, le sort du patrimoine culturel de l'humanité étant, dans la perspective du développement touristique, de la plus profonde unité.

## ORGANISMES SIGNATAIRES

(par ordre alphabétique)

Académie Internationale du Tourisme

M. Francis PALMERO, Président.

Alliance Internationale du Tourisme (AIT)

Mlle Sabine FURNEE, au nom de M. KABES, Secrétaire Général.

Association Internationale des Jardins Historiques

M. René PECHERE, Président.

Bureau International du Tourisme Social (BITS)

Mme Simone TROISGROS, Présidente.

Europa Nostra

M. Richard HARE, Directeur.

European Travel Commission (ETC)

M. Arthur HAULOT, Vice-Président.

Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse (FIAJ)

M. Piet KIMZEKE, Président.

Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains de  
Tourisme (FIJET)

M. Jean-Paul DELFELD, Président.

Fédération Universelle des Associations d'Agences de  
Voyages (FUAAV)

M. Juliano MAGNONI, Président Honoraire.

Fondation Van Clé

M. Rudi LECOUTRE, Administrateur Délégué.

ICOMOS

M. Raymond LEMAIRE, Président.

Institution Internationale des Château Historiques

M. Anton de ZWAAN, Secrétaire Général.

Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

M. Robert LONATI, Secrétaire Général.

Union Internationale des Architectes (UIA)

M. Victor-Gaston MARTINY, Délégué.

## ANNEXES

### La FEDERATION UNIVERSELLE DES ASSOCIATIONS DES AGENCES DE VOYAGES (FUAAV)

- profondément consciente de la nécessité absolue d'assurer l'harmonisation entre les besoins touristiques sans cesse croissants et la sauvegarde indispensable du patrimoine naturel et monumental qui est l'une des motivations fondamentales du tourisme,
- désireuse de mettre pour sa part en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'application des principes fixés dans la Charte de Bruxelles pour le Tourisme culturel,
- invite les associations membres et, à travers elles, l'ensemble des agents de voyages, à porter leur attention la plus vive sur l'effort d'information et de formation du vaste public qui leur fait confiance, et dans ce but, d'agir systématiquement en vue

- de la diffusion, dans tous les documents émanant des agents de voyage et de leurs associations, des règles générales de conduite du tourisme, à définir par l'Organisation Mondiale du Tourisme;
- d'attirer l'attention de tout touriste ou groupe de touristes sur les valeurs humaines, spirituelles et artistiques qu'il va rencontrer dans les pays qu'il est appelé à visiter et sur la nécessité absolue de les respecter;
- de développer au maximum de ses possibilités la formation culturelle des guides appelés, par les agences de voyages, à orienter les visiteurs et à jouer de ce fait un rôle capital dans les relations entre les visiteurs et le pays visité.

### FEDERATION INTERNATIONALE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE

Le Comité exécutif de la Fédération Internationale des Auberges de la Jeunesse, à l'occasion du colloque de l'ICOMOS, souligne l'importance de l'action à mener pour affirmer et développer une collaboration active entre les tenants du patrimoine culturel et les responsables des mouvements du tourisme des jeunes. Il continuera à répandre toute information sur ce sujet par le canal de ses membres nationaux. Il est prêt à contribuer à la diffusion du texte de la Charte pour un tourisme culturel parmi les milliers d'utilisateurs des auberges de la jeunesse.

La Fédération Internationale des Auberges de la Jeunesse, qui unit 50 associations membres établies dans les 5 continents, a pour but de faciliter l'ajisme international, ainsi que la compréhension entre les jeunes de tous pays.

Les 4.412 auberges de la jeunesse existant dans le monde entier ont pour mission d'aider les jeunes à voyager, à connaître et à aimer la nature et à apprécier les valeurs culturelles des monuments et des sites. Les parents aubergistes chargés de la responsabilité des Auberges, ont naturellement un rôle éducatif permanent à jouer.

Sur le plan de la conservation de l'environnement, les associations nationales de la F.I.A.J. aussi bien que la

Fédération Internationale elle-même, ont déjà pris diverses initiatives. Certaines associations nationales A.J. possèdent des commissions nationales et régionales qui agissent comme éléments de pression pour la sauvegarde de la nature. De nombreuses publications, bulletins mensuels, brochures, revues édités par les associations nationales servent d'outils de pénétration et d'éducation.

Le plus grand nombre d'associations nationales des A.J. se préoccupe constamment de la formation des cadres : parents-aubergistes et moniteurs d'usagers aijistes.

#### L'ACADEMIE INTERNATIONALE DU TOURISME

- souscrit entièrement à la Charte de Bruxelles, qui rencontre certaines des principales préoccupations qui l'animent depuis 25 ans,
- décide de mettre l'ensemble du prestige et des moyens dont elle dispose au service de la campagne d'information et d'éducation du public et des cadres touristiques indispensables à la défense du patrimoine culturel de l'humanité.

#### LE COMITE INTERNATIONAL DES JARDINS HISTORIQUES

Conscient de l'aide que peuvent lui apporter, dans la poursuite de ses objectifs, les principes définis dans la Charte du Tourisme Culturel,

- décide de poursuivre énergiquement son action en vue d'obtenir l'intégration dans le patrimoine touristique contemporain des jardins et châteaux historiques ouverts au public,
- réclame à ce sujet des pouvoirs publics intéressés qu'ils accordent à ces "pensées vivantes" les avantages techniques et financiers parallèles à leur caractère,
- entend entre autres mettre tout en œuvre pour obtenir des gouvernements que soit rehaussé le niveau de formation des paysagistes appelés à collaborer à l'aménagement et à la protection des sites.

#### EUROPA NOSTRA

Europa Nostra, heureuse de s'associer à la Charte du Tourisme culturel, élaborée à Bruxelles, les 8 et 9 novembre 1976, rappelle à ce sujet les principes de sa propre action, et souligne son désir de collaborer étroitement avec la Commission européenne de Tourisme et ICOMOS pour promouvoir une campagne commune pour :

- a) l'élimination de toute forme de pollution qui affecte l'environnement humain et qui menace le patrimoine architectural et naturel de l'Europe;
- b) l'application, dans les villes et villages d'intérêt architectural ou historique et dans les régions de beauté naturelle, d'un contrôle plus strict sur les nouvelles initiatives de toutes espèces, telles que les routes, les aires de stationnement, la publicité extérieure, l'implantation d'hôtels, de terrains de camping et de caravanning et d'autres installations touristiques;
- c) l'harmonisation dans de tels lieux du caractère et de l'échelle de toutes nouvelles constructions avec celles de l'architecture locale.

Par ailleurs, Europa Nostra se déclare prête à mettre à la disposition de tous les organismes intéressés ses propres possibilités et notamment celles de ses services de photographie et de documentation, en vue de servir au maximum du possible l'action d'éducation du public et l'échange d'information entre les autorités locales.

#### L'ALLIANCE INTERNATIONALE DU TOURISME

Fermement décidée à mettre en œuvre les principes inclus dans la Charte de Bruxelles,

- compte poursuivre et développer l'action permanente qu'elle exerce auprès des dizaines de millions de sociétaires de ses organisations membres en vue d'assurer leur meilleure préparation à l'exercice d'un tourisme respectueux à la fois des valeurs culturelles des pays visités et de la finalité humaniste qui le justifie.

Dans ce but, elle compte s'appuyer sur les éléments de politique générale qui lui ont été fixés par ses organes. L'AIT continuera notamment l'effort entrepris depuis 20 ans par ses congrès "Loisirs et Tourisme".

Dans le domaine de l'information et de l'éducation du public, la Commission du Tourisme Social et la Commission des Jeunes de l'AIT seront particulièrement amenées à conformer leur action aux buts généraux fixés par la Charte de Bruxelles.

#### LE B.I.T.S.

- entend poursuivre par la voie de son action propre et par celle des associations volontaires nationales et internationales qui le composent, l'effort qu'il a entrepris en vue de la formation humaine et culturelle des amateurs du tourisme social, la préparation au voyage des vastes couches du public touristique placé sous son influence en vue de favoriser pour chacun la découverte authentique des richesses naturelles et monumentales constitutives du tourisme culturel;
- entend poursuivre tout aussi activement la politique qu'il a définie à son Séminaire de Tunis 1976, visant à la formation des populations d'accueil et à la contribution de celles-ci au maintien d'un tourisme de haute qualité humaine.

#### LA COMMISSION EUROPEENNE DU TOURISME (ETC.)

- souscrit intégralement aux thèses exposées dans la Charte de Bruxelles;
- entend consacrer les moyens dont elle-même et les Offices Nationaux du Tourisme qui en sont membres disposent en vue de poursuivre l'action déjà commencée dans son cadre géographique en liaison avec *Europa Nostra*.

#### L'INSTITUT INTERNATIONAL DES CHATEAUX HISTORIQUES

- pleinement conscient de l'apport positif de la Charte de Bruxelles à la défense du patrimoine monumental,
- rappelle ses recommandations précédentes touchant les châteaux historiques et leur environnement;
- décide de poursuivre l'action qu'il a entreprise en vue de faire reconnaître le rôle social et culturel éminent que jouent les propriétaires de châteaux ouverts au public, et de s'associer à tous les efforts devant conduire à une meilleure compréhension réciproque des responsables du patrimoine historique et monumental d'une part, ceux du mouvement touristique d'autre part.

#### LA FONDATION VAN CLE

- désireuse d'apporter son appui le plus complet et le plus efficace à la mise en œuvre de la Charte de Bruxelles,
- décide d'organiser chaque année, et pour la première fois le 15 septembre 1977, une Journée mondiale de l'homme, du civisme et du tourisme culturel,
  - d'agir pour que dans chaque pays se déroulent des manifestations orchestrées sur ce thème, avec la collaboration de tous les organismes signataires de la Charte du tourisme culturel,
  - décide de contribuer financièrement à la publication et à la diffusion des travaux du Séminaire de Bruxelles.

#### L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (O.M.T.)

L'OMT exprime sa volonté, dans le cadre du programme d'action qui lui a été fixé par son Assemblée générale, de mobiliser les moyens propres à l'Organisation et ceux de ses membres en vue de la mise en application des recommandations contenues dans la Charte de Bruxelles et notamment :

- l'action en vue de l'étalement du tourisme dans le temps et dans l'espace, seule mesure d'envergure capable de réduire les tensions actuellement reconnues;
- l'action sur l'équipement touristique et son implantation en vue d'apporter une réponse plus cohérente et plus équilibrée aux besoins touristiques connus et prévisibles;
- le renforcement de l'action de formation professionnelle des cadres touristiques en mettant l'accent sur l'acquisition des données propres à faire de ces cadres des éducateurs valables du public et des protecteurs actifs du patrimoine.

FEDERATION INTERNATIONALE  
DES JOURNALISTES ET ECRIVAINS  
DU TOURISME

Bien au-delà de ses propres préoccupations professionnelles, la F.I.J.E.T. – grâce à ses 1.500 membres, tous journalistes et écrivains spécialisés – la F.I.J.E.T. sait pouvoir mettre à la disposition des buts les plus nobles du tourisme, l'incontestable puissance de son audience auprès

de dizaines de millions de lecteurs, spectateurs et auditeurs.

A l'occasion du colloque de l'ICOMOS, elle réaffirme cette conviction, ce choix et cette intention.

Convaincue :

- que l'augmentation de la qualité du tourisme sous toutes ses formes passe par la transformation positive des désirs des touristes eux-mêmes;
- que l'amélioration de la mentalité du touriste moyen obligerait les pouvoirs publics et privés à réviser certaines de leurs conceptions trop matérialistes ou économicistes;
- que cette modification constructive de la mentalité se fera grâce à l'éducation,

la F.I.J.E.T. continuera à répandre cette éducation par le canal des œuvres de ses adhérents.

Elle demande à toutes les organisations présentes au colloque, d'utiliser toutes les formes possibles de persuasion pour convaincre les gouvernements du monde de l'impérieuse nécessité d'inculquer dès l'enfance, à l'école, les principes de base d'un tourisme enrichissant pour tous.

